CHAPITRE **III**

# Représentations et pratiques sociales du plateau

Il est certain que, sur le plateau, l'image qu'offre actuellement l'agriculture ne correspond plus à celle de la campagne pastorale et bucolique inventée par les impressionnistes du XVIIIè et XIXè siècles et à laquelle aspire la société urbaine du XXè. Les scènes de moisson de Camille Pissaro, de Paul Gauguin ou d'Henri Martin n'existent plus, les images des moissonneurs se reposant au pied d'une meule de foin de Vincent Van Gogh ou des glaneuses en train de ramasser les épis oubliés par les moissonneurs de Jean-François Millet non plus, et il en est de même des paysages des meules de la fin de l'été de Claude Monet. Aujourd'hui, les paysages agricoles saclaysiens sont composés de grands champs de blé, de maïs ou de colza à perte de vue, d'agriculteurs dont le statut social ressemble plus à celui de grands chefs d'entreprises qu'à celui des paysans de la campagne mythifiée par la peinture, enfin, d'énormes moissonneuses-batteuses exécutant leur travail en un laps de temps extrêmement restreint.

Si les représentations artistiques du plateau ont évolué et si les politiques publiques et locales du paysage saclaysien ont elles aussi progressé, il reste cependant difficile d'admettre qu'une agriculture céréalière contemporaine comme celle du plateau de Saclay puisse répondre aux aspirations de la société périurbaine en quête de nature et de villégiature. De ce fait, et comme le laisse entendre Yves Luginbühl[1], n'y a-t-il pas une contradiction fondamentale entre l'idée du maintien de l'agriculture périurbaine et celle du rôle «social» d'offre de nature et de paysage que les acteurs institutionnels (nationaux, régionaux ou locaux) veulent lui faire jouer ? Pour tenter d'apporter des éléments de réponse, nous avons mené une enquête auprès d'un échantillon relativement restreint de la population saclaysienne. Nos objectifs étaient de :

- déterminer la nature des rapports de la société locale à l'espace agricole du plateau et les modes d'appréciation et de description du paysage qu'il offre : quelle représentation en a-t-elle ? Et comment le pratique-t-elle ?,
- percevoir les attentes de cette population en matière de paysage ouvert,
- mesurer son adhésion aux politiques de paysage instaurées par le DIPS, et en particulier à la politique du PAP,
- savoir si cette dernière a, ou non, entraîné d'éventuelles transformations d'usage du territoire saclaysien et si les habitants se sentent concernés, ou non, par la question de l'aménagement du plateau.

[1] Luginbühl Y., *in* L'agriculture dans l'espace périurbain, op. cit., p. 16.

## A - Elaboration du dispositif d'enquête et présentation de l'échantillon

### A-1- Elaboration du dispositif d'enquête

Pour atteindre les objectifs cités plus haut, nous avons structuré notre enquête en une série de questions ouvertes associées à un support photographique et divisées en quatre parties :

- La première se consacre à la présentation de l'enquêté (nom, âge, profession, nombre d'enfants, lieu d'habitation, nature de l'habitat et parenté agricole).
- La deuxième partie vise à déterminer la nature de la relation qu'entretient l'habitant avec le plateau. Cette partie est composée de trois phases. Dans un premier temps, nous avons interrogé les enquêtés sur la manière dont il pratique l'espace saclaysien. La question principale était : «Pouvez-vous me décrire un ou des endroits, sur le plateau, où vous aimez vous promener de temps en temps ? Où ? Pourquoi ? Avec qui ? Et à quelle fréquence ?».

Dans un deuxième temps, nous avons cherché à savoir comment les habitants vivent et perçoivent le paysage du plateau. Avant d'aborder ce sujet, nous leur avons d'abord proposé de définir ce qu'est le paysage selon eux. Et, en fonction de la réponse évoquée, nous leur avons demandé, en tant que résidents du plateau, s'ils se sentaient, ou non, dans un paysage, s'ils se considéraient plutôt en ville ou à la campagne et s'ils se considéraient plutôt comme des citadins ou des ruraux. Cette série de questions a été complétée par la présentation de quelques photos caractérisant le paysage saclaysien. Par l'emploi des photos, nous avons cherché à laisser parler l'interviewé sans que lui soit imposé des termes risquant de biaiser la traduction des idées concernant le sujet traité. Le support photographique était composé de 8 photos représentant différentes ambiances paysagères du plateau vues par un même photographe professionnel, J. de Givry. Sur l'ensemble des œuvres photographiques produites par celui-ci, nous avons choisi ces 8 photos parce que, d'une part, elles ont fait l'objet de publication dans divers ouvrages représentant la région (guides touristiques, ouvrages historiques, etc.) et, d'autre part, elles offrent à la vue les principaux modèles spatiaux marquant l'organisation paysagère du plateau (étangs, fermes, champs, habitat, équipements scientifiques). Après avoir précisé à l'enquêté que toutes ces photos avaient été prises par un photographe professionnel dans le cadre d'une commande d'illustration des paysages saclaysiens, nous lui avons demandé d'identifier les lieux représentés, puis de les classer par ordre de préférence. Suite à ce classement, nous lui avons demandé de motiver ses choix (en particulier pour les photos classées en première, deuxième, troisième et huitième position).

Dans la troisième phase, nous avons tenté de déterminer les modes d'appréciation et de description des paysages agricoles du plateau par ses habitants. Les quatre questions posées à ce sujet portaient essentiellement sur la contribution de l'espace agricole dans le paysage du plateau et le cadre de vie de la population locale et sur la connaissance des intérêts et inconvénients de l'agriculture vue par les habitants.

- La troisième partie interroge les Saclaysiens sur les enjeux d'aménagement du plateau, ainsi que sur la politique de paysage menée par le DIPS (schéma directeur local et PAP).
- La quatrième et dernière partie tente de déterminer les attentes des habitants en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace du plateau.

Toutes les personnes interviewées ont été interrogées par deux enquêteurs (M. Bouraoui et C. Chavaudret), l'un posant les questions, l'autre prenant en note les réponses, les hésitations et les attitudes des enquêtés. Ces derniers ont été consultés à leur domicile ; à la fin de chaque rencontre, ils donnaient le nom d'une ou plusieurs personnes susceptibles de répondre à nos questions.

Enfin, pour avoir une base de dépouillement rigoureuse à laquelle nous pouvions nous référer, amenuiser les risques d'erreurs lors du dépouillement, et permettre une exploration complète et efficace des résultats, tous les entretiens ont été enregistrés.

Figure 73 : Support photographique employé pour faire reconnaître les préférences paysagères des habitants

Ph 1 : Ligne des Puits (entre le Trou Salé et Orsigny)

Ph 2 : Ferme du Trou Salé

Cliché J. de Givry : gracieusement fourni par l'auteur

Ph 3 : Ferme du Trou Salé sous la brume

Cliché J. de Givry : gracieusement fourni par l'auteur

Ph 4 : Frange Sud de Buc, depuis la plaine d'Orsigny

Cliché J. de Giry : gracieusement fourni par l'auteur

Ph 5 : Parcelles expérimentales de l'INRA

Cliché J. de Giry : gracieusement fourni par l'auteur

Ph 6 : Abbaye du Limon

Cliché E. Le Coadou. Source : Orsay et alentours, 1991, p. 36.

Ph 7 : Etang de Saclay

Cliché J. de Givry ; gracieusement fourni par l'auteur

Ph 8 : Champs et bois Saint Marc

### A-2- Présentation de l'échantillon

Notre échantillon est constitué de 40 personnes, avec pour critères de sélection :
- la localisation du lieu d'habitation, essentiellement sur les communes situées entièrement ou partiellement sur le plateau tels Saclay (6), Saint-Aubin (5), Villiers-le-Bâcle (5), Toussus-le-Noble (5), Haut Buc (5), Châteaufort (4), puis, sur les communes voisines appartenant au périmètre du DIPS comme Vauhallan (2), Gif-sur-Yvette (2), Les loges-en-Josas (2), Bièvres (2) et Jouy-en-Josas (2) ;
- la répartition de la population selon les groupes d'âge ;
- la structure de la population active par catégories socioprofessionnelles.

Les deux derniers critères reposent sur la combinaison des données statistiques publiées par le schéma directeur local de 1992 et le schéma directeur local révisé de 1999. Selon ces sources, la répartition de la population dans les communes du plateau est fortement dominée par le groupe d'âge 20-59 ans (près de 55%). La part des 0-19 ans a fortement diminuée depuis 1975 (27%) et les plus de 60 ans sont plus nombreux qu'auparavant (près de 18%). Quant à la structure de la population active par catégories socioprofessionnelles, les cadres (33%) et les professions intermédiaires (26%) sont fortement représentés.
La répartition de la population enquêtée par sexe, tranche d'âge et catégories socioprofessionnelles est présentée dans les tableaux ci-dessous.

| ***Composition générale de l'échantillon suivant le sexe et les catégories d'âges*** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Hommes :** | | | **Femmes :** | | **Total** | |
| - 18 à 24 ans | 3 | | 4 | | 7 | |
| - 25 à 34 ans | 2 | | 3 | | 5 | |
| - 35 à 49 ans | 5 | | 6 | | 11 | |
| - 50 à 64 ans | 2 | | 3 | | 5 | |
| - 65 ans et plus | 5 | | 7 | | 12 | |
| **Total** | **17** | **42,5%** | **23** | **57,5%** | **40** | **100%** |

| ***Structure socioprofessionnelle de l'échantillon*** | | |
|---|---|---|
| Cadres, professions intellectuelles supérieures[2] | 13 | 32,5% |
| Professions intermédiaires[3] | 10 | 25% |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprises | 4 | 10% |
| Ouvriers (y compris agricole)[4] | 2 | 5% |
| Inactifs[5] | 11 | 27,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

A la lecture de ces tableaux, on peut remarquer que l'échantillon est globalement représentatif des caractéristiques démographiques (70% du groupe 18-64 ans, 30% du groupe 65 ans et plus) et de la structure de la population active par catégories socioprofessionnelles des communes du plateau (32,5% de cadres, 25% de professions intermédiaires, 27,5% d'inactifs). Agriculteurs, acteurs sociaux et institutionnels n'ont pas été soumis à notre questionnaire puisqu'ils ont été interrogés dans le cadre des enquêtes réalisées auprès des acteurs impliqués dans l'aménagement du plateau.
L'échantillon comporte 7 célibataires, contre 33 personnes mariées. La taille moyenne des ménages et de 2,46 personnes par ménage. Dans l'échantillon, on compte 9 natifs du

[2] Professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, cadres administratifs, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises.

[3] Instituteurs, professions intermédiaires de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises, agents de maîtrise.

[4] Ouvriers qualifiés de type industriel et artisanal, Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, Ouvriers non qualifiés de type artisanal et industriel, chauffeurs, ouvriers agricoles.

[5] Retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé, étudiants, personnes diverses sans activité professionnelle, femmes au foyer.

plateau et 31 migrants. La durée minimale d'installation sur le plateau est de 2 ans pour une durée maximale de 42 ans.
Les 40 personnes interrogées logent en maison individuelle dont 9 sont locataires et 31 propriétaires. Cet échantillon comporte 14 personnes qui ont un parent proche qui exerce dans le domaine agricole (frères, parents, grands-parents ou cousins germains).

| ***Avez-vous des membres de votre famille dans le domaine agricole ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui | 14 | 35% |
| Non | 26 | 65% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Etes-vous propriétaire ou locataire ?*** | | |
|---|---|---|
| Propriétaire | 31 | 77,5% |
| Locataire | 9 | 22,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

### B - La relation de l'habitant avec son milieu

| ***Pourquoi êtes-vous venu vous installer ici ?*** | | |
|---|---|---|
| Natif de la région | 9 | 22,5% |
| Pour être dans un cadre campagnard, calme, beau et agréable à vivre | 5 | 12,5% |
| Pour accéder à la propriété ; le prix du foncier est très intéressant | 19 | 47,5% |
| Pour être à proximité des vallées de la Bièvre et de l'Yvette | 4 | 10% |
| Pour se rapprocher du lieu de travail | 3 | 7,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

Le tableau ci-dessus montre que seulement 5 personnes (4 femmes et 1 homme) sur les 40 interrogées sont venues s'installer récemment sur le plateau pour pouvoir bénéficier du paysage rural de la campagne saclaysienne. La «campagne» qu'offre le plateau est, selon les propos de ce groupe d'individus, «*un lieu loin du commerce, calme, tranquille, beau et agréable à vivre, avec de petits villages au milieu des champs de blé et de maïs*»[6]. Cadres ou conjoints de cadres travaillant dans les établissements scientifiques, ces personnes font partie des nouveaux Saclaysiens, installés depuis 2 à 10 ans, et majoritairement issus du milieu rural. En revanche, si on ne compte pas les natifs du plateau, on constate que la majorité des habitants est venue s'établir pour bénéficier du prix du foncier, moins élevé qu'à Versailles ou que dans les villages des vallées environnantes et ainsi accéder à la propriété.

#### B-1- Le plateau un espace de loisir

| ***Y-a-t-il des endroits sur l'ensemble du plateau où vous aimez vous promener de temps en temps ?*** | | |
|---|---|---|
| Jamais sur le plateau, mais dans les bois des vallées de la Bièvre et de l'Yvette | 7 | 17,5% |
| Dans les bois de Saint-Aubin | 6 | 15% |
| Les étangs | 6 | 15% |
| Dans toute la zone agricole | 5 | 12,5% |
| La ferme de Viltain et ses environs | 16 | 40% |
| **Total** | **40** | **100%** |

Les résultats rapportés dans ce tableau montrent la fréquentation du plateau telle que la décrivent les habitants, avant même que leur soient exposées les photos de paysage de J. de Givry.
Avant de commenter ces résultats, il semble important de préciser que la fréquentation des sites paysagers du plateau et de ses environs est étroitement dépendante, d'abord, des lieux d'habitation des personnes interrogées et, ensuite, de la facilité d'accès à ces sites (routes, pistes cyclables, chemins piétons, etc.). Par exemple, 7 des 10 habitants des communes

[6] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante du plateau.

situées à proximité immédiate des vallées de la Bièvre et de l'Yvette déclarent préférer «*la fraîcheur des sous-bois des vallées à la monotonie des paysages austères des étendues céréalières du plateau*»[7]. Par contre, sur les 30 personnes habitant les communes du plateau, 27 préfèrent se promener «*au milieu des champs que dans les coteaux boisés des vallées, impraticables pour les cyclistes et les randonneurs d'un certain âge*»[8].

De manière générale, le plateau est considéré comme un lieu de loisir pour plus de 80% des habitants alors que beaucoup d'endroits pouvant faire l'objet d'une pratique de loisir sont actuellement inaccessibles aux usagers. Ceci est le cas, par exemple, pour les paysages vallonnés du lieu-dit «Mare aux Rats» à Villiers-le-Bâcle, du ru de Saint Marc vers Toussus-le-Noble, de la ferme de la Martinière à Saclay, ou encore de la ferme du Trou Salé et de ses environs qui apparaissent régulièrement dans les œuvres de J. de Givry.

Aujourd'hui, les endroits les plus visités et les plus appréciés par les habitants sont les étangs de Saclay pour admirer le spectacle offert par les 200 espèces d'oiseaux qui en partie (sédentaires) nichent dans les arbres de la réserve ornithologique, les bois de Saint-Aubin pour la quiétude de ses lieux et, tout particulièrement, le site de la ferme de Viltain qui, à lui seul, absorbe 40% des promeneurs. «*Pour me promener, je vais à la ferme de Viltain. Avec mon mari et mes enfants, nous empruntons, à pied ou à vélo, le beau petit chemin qui se trouve au milieu des champs très agréables à voir. Nous traversons les champs du Trou de la Terre Franche, nous passons à côté de l'ancien étang de la ferme d'Orsigny et, avant d'arriver à la ferme de Viltain, nous longeons le bois Saint Marc. Et si nous aimons aller à cette ferme, c'est pour l'amusement de voir les vaches et cueillir en famille fraises, framboises, pommes, tulipes et légumes de très bonne qualité*», explique une habitante de Toussus-le-Noble. Comme elle, la plupart des personnes interviewées ayant choisi la zone agricole comme lieu de promenade, préfèrent exercer cette pratique en famille ou accompagnées d'amis. Elles sont toutes jeunes (entre 18 et 34 ans) et natives du plateau. Elles se promènent en vélo sur les pistes cyclables qui sillonnent tout le territoire saclaysien, sauf la piste qui longe la N118 jugée désagréable en raison des nuisances sonores provoquées par le trafic routier. Ce groupe de jeunes, comme la plupart des femmes au foyer et des retraités, pratique le plateau de manière très régulière, une à deux fois par semaine. Pour le reste de l'échantillon, en particulier les personnes en activité, la pratique du plateau se limite à une moyenne d'une fois par mois, et varie selon le temps (plus facilement pendant les jours ensoleillés), les saisons (surtout le printemps et l'été) et les disponibilités personnelles (plus pendant les vacances).

Les résultats de l'enquête montrent en effet que le plateau est relativement apprécié par ses habitants. La plupart des personnes interrogées privilégient la découverte de ces lieux en famille et à bicyclette. Les itinéraires les plus empruntés sont les pistes cyclables ou les chemins de traverse, dans la mesure où ceux-ci mènent à un endroit attrayant comme le ferme de Viltain, les étangs ou les champs céréaliers du Trou de la Terre Franche.

### B-2- Des paysages majoritairement reconnus et appréciés

La question du paysage semble partager la population saclaysienne en quatre groupes distincts. Le groupe dominant (37,5%) est celui dont les membres voient dans le terme paysage l'image d'une belle campagne animée d'arbres, d'étangs, de champs de coquelicots, de blé ou de colza et qui, comme disent certains, «*ressemblent à ceux du plateau de Saclay*». Ce groupe se distingue par la présence de la majorité des natifs du plateau (6 sur 9) et de la quasitotalité des personnes ayant des origines rurales ou un parent qui exerce dans le domaine agricole (12 sur 14). La plupart des membres de ce groupe appartiennent à la classe d'âge comprise entre 35 et 65 ans.

---

[7] Extrait d'un entretien réalisé apurés d'un habitant du village de Bièvres.

[8] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante de Saclay.

Pour le deuxième groupe (27,5%), le paysage est plutôt synonyme de «nature sauvage» comme la montagne, la mer et la forêt. Les références paysagères évoquées par les personnes composant ce groupe, essentiellement des cadres, sont la montagne Sainte Victoire, les Alpes, le Jura, les marais de la Manche et la forêt de Fontainebleau. Quatre d'entre elles nous ont même parlé des paysages pittoresques des impressionnistes du XIXè siècle tels Cézanne, Corot ou encore Pissarro.

| ***Qu'évoque pour vous le terme paysage ?*** | | |
|---|---|---|
| La campagne : arbres, étangs, fleurs et champs de blé, d'orge, de colza, etc. comme on en trouve sur le plateau. | 18 | 45% |
| La nature sauvage : montagne, forêt, mer | 11 | 27,5% |
| C'est tout ce que l'on voit et qui attire le regard ; c'est l'environnement | 7 | 17,5% |
| C'est tout ce qui est en dehors de la ville ; c'est le contraire de la ville | 4 | 10% |
| **Total** | **40** | **100%** |

«*Le paysage, c'est l'environnement, c'est tout ce qui est beau et attire l'œil*», évoquent les personnes du troisième groupe (17,5%), essentiellement des jeunes de 18 à 24 ans. Ces personnes préfèrent davantage les paysages urbains comme ceux de la ville historique de Versailles ou de la ville de Paris avec ses boulevards, ses cafés nocturnes et ses discothèques, à ceux de la campagne démunie de toutes les commodités indispensables au bien-être.
Cette manière de définir le paysage est très différente de celle que proposent les membres du quatrième groupe (10%). Ceux-ci pensent que le paysage est «*tout ce qui se trouve en dehors de la ville ; il est le contraire de la ville*»[9]. Pollution, bruit, rythme de vie et stress constituent les principaux facteurs qui ont incité ces personnes, essentiellement des femmes au foyer et des retraités de plus de 65 ans, à exclure la ville de leurs archétypes paysagers. Et c'est pour s'éloigner de cette ville qu'elles ont choisi la campagne saclaysienne comme lieu d'habitation.
Cette campagne est, comme le montre le tableau ci-dessous, considérée par la majorité des habitants comme un paysage à part entière.

| ***Sur le plateau, vous sentez-vous dans un paysage ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui (champs, étangs, bois, fermes, villages ruraux, etc.) | 30 | 75% |
| Non (pollution, trafic routier, urbanisation, relief plat, etc.) | 10 | 25% |
| **Total** | **40** | **100%** |

A la question : «Sur le plateau, vous sentez-vous dans un paysage ?», la réponse la plus souvent évoquée est, par exemple : «*Ah oui ! bien sûr, parce que le plateau a ses propres caractéristiques qui font de lui un paysage particulier, différent de celui de la «jungle» parisienne ou de la charmante forêt de Fontainebleau. Ici, nous sommes dans un paysage de campagne avec ses horizons lointains, son ciel tantôt bleu, tantôt gris, et ses vastes champs de blé qui évoluent au rythme des saisons ; c'est magnifique*»[10]. Les principaux éléments cités par les interviewés pour caractériser le paysage du plateau sont les espaces ouverts occupés par la culture céréalière caractéristique des paysages ruraux de la campagne parisienne, les franges boisées des vallées de la Bièvre et de l'Yvette qui marquent de manière naturelle les limites du plateau, les villages et leurs églises qui, sans quartiers HLM et grandes tours, gardent un aspect typiquement traditionnel, le relief plat «*rappelant les paysages d'Aubrac et d'Ecosse*»[11], les étangs et les vieilles fermes.

[9] Extrait de deux entretiens réalisés auprès d'une habitante de Saclay et d'un habitant de Saint-Aubin.

[10] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un habitant du Haut Buc.

[11] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante de Villiers-le-Bâcle.

Cependant, la présence de ces éléments ne semble pas inspirer le reste de l'échantillon (25%). «*Le plateau n'est pas beau*», dit un ancien ingénieur général de Météo France habitant Haut Buc. «*C'est un paysage mélancolique. Il est tout plat et dès qu'on le regarde, on est tout de suite perdu avec les nuages, le ciel ou les corbeaux qui volent. Il n'y a pas d'arbres et quand un bosquet existe, on ne peut même pas y accéder puisqu'il se trouve au milieu des champs ; C'est un peu comme la Beauce. Les gens sont plus fiers de dire qu'ils sont de Bièvres que du plateau ou de ses villages*», ajoute un chercheur du CNRS habitant Bièvres. Les autres raisons évoquées pour justifier les propos niant la présence d'un paysage sur le plateau sont l'extension de l'urbanisation qui a dénaturé l'image rurale de la campagne saclaysienne, la construction de routes rendant difficile la promenade à pied et l'accroissement du trafic routier créant des nuisances sonores et olfactives empêchant les usagers d'apprécier la découverte du plateau.

Jugés beaux et attrayants par la majorité de la population interviewée (75%), les paysages du plateau restent tout de même mélancoliques, austères et laids pour un quart des saclaysiens.

**B-2-1- Des citadins à la campagne**

| ***Vous considérez-vous plutôt en ville ou à la campagne ?*** | | |
|---|---|---|
| A la campagne | 33 | 82,5% |
| En ville | ---------- | ---------- |
| Entre les deux | 7 | 17,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Vous considérez-vous plutôt comme citadin ou rural ?*** | | |
|---|---|---|
| Citadin | 24 | 60% |
| Rural | 9 | 22,5% |
| Entre les deux | 7 | 17,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

Malgré la présence de nombreux établissements scientifiques, éparpillés sur l'ensemble du plateau, les résultats présentés par le premier tableau, en haut, à gauche, montrent que le territoire saclaysien est considéré par la majorité de ses habitants (82,5%) comme une campagne. Par ce choix, les usagers réaffirment l'importance qu'ils attachent à la présence des grands espaces agricoles qui constituent la base de la campagne saclaysienne. Cette campagne apparaît selon les propos des interviewés comme un lieu «*naturel*», «*bien entretenu*», «*bien organisé*», «*vert*», «*propre*», «*reposant*» ou encore «*beau*», «*calme*» et «*harmonieux*».
«*Malgré la proximité de Paris et de Versailles, malgré la présence du CEA, on a l'impression et le sentiment d'être loin de la ville et des zones industrielles de Villacoublay et de Vélizy*», nous confie une femme au foyer de Villiers-le-Bâcle. Ce sentiment de détachement par rapport à la ville s'explique, d'une part, par l'absence de grands centres commerciaux, de sites industriels et de moyens de transport en commun et, d'autre part, par la profondeur des champs de céréales et l'abondance des grandes perspectives ouvrant sur des horizons larges et lointains : «*dès que j'ouvre ma fenêtre, je vois des champs à perte de vue ; c'est très agréable*»[12].
Parmi les 40 personnes interrogées, 7 déclarent n'être ni à la campagne, ni en ville, mais entre les deux. Ce groupe est exclusivement composé de cadres. Les raisons qui justifient ce propos nous ont été judicieusement exposées par un ingénieur en informatique de Saint-Aubin : «*Nous sommes ni dans l'une, ni dans l'autre ; nous sommes dans un environnement proche de la ville et de la campagne à la fois. Je pense qu'on appelle ça le rurbain*», et avec un grand sourire, il ajoute «*moi j'appellerai ça plutôt une campagne urbaine ; campagne à cause de la présence des champs et urbaine à cause de la N118, du nombre important des équipements scientifiques, de la proximité de la ville et de son avancée sur les terres agricoles du plateau*». Ce sont ces mêmes raisons qui ont incité les membres de ce groupe à se définir en tant qu'urbains et ruraux à la fois. En revanche le reste de l'échantillon, est, comme l'illustre le deuxième tableau, en haut, à

[12] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante de Châteaufort.

droite, partagé entre citadins et ruraux. Les premiers forment le groupe dominant (60%). Il est composé de jeunes de 18 à 24 ans et de personnes exerçant une activité en dehors du plateau. Ceux-ci se présentent en tant qu'urbains parce qu'ils ne s'identifient pas par rapport à leur milieu d'habitation mais plutôt par rapport à leur mode de vie : «*Je passe plus de temps à Versailles que sur le plateau, je me projette plus facilement sur Versailles que sur Saclay, je mène une vie de citadin, on n'est pas des agriculteurs, je ne cultive pas mon jardin, je fais mes courses dans les grandes surfaces de la ville, je travaille à Paris, je me promène plus à Paris qu'ici, etc.*».
Les seconds, c'est-à-dire ceux qui se présentent en tant que ruraux (22,5%), s'identifient plutôt par rapport à leur origine sociale et leur environnement quotidien : «*j'habite dans un village qui se trouve au milieu des champs», «je vie dans un cadre naturel», «j'ai toujours vécu ici, je viens de la campagne», «je suis d'une famille d'agriculteurs», «je suis né dans une région rurale», etc.* Ce groupe est composé de femmes au foyer et de retraités.
L'échantillon dans sa globalité se considère plus comme citadin que comme rural tout en étant dans une campagne qui lui offre un cadre naturel, calme et paisible.

### B-2-2- Un paysage de campagne apprécié

En employant l'outil photographique comme méthode de reconnaissance des préférences paysagères des usagers du plateau, nous nous sommes posé deux questions : Peut-on identifier ou apprécier un paysage sans jamais l'avoir vu ? Les paysages représentés par J. de Givry et diffusées dans des ouvrages vantant la beauté de la région sont-ils conformes aux représentations mentales que se font les saclaysiens de leur territoire ?
La majorité des enquêtés semble bien apprécier la qualité des images ainsi que les paysages qu'elles représentent. Elles estiment que ces photos mettent bien en valeur le patrimoine historique, culturel et paysager du plateau. Ceux qui sont venus s'installer récemment sur le plateau prétendent même que c'est pour pouvoir bénéficier de ce type de paysages qu'ils ont choisi le plateau de Saclay.
Cependant, il apparaît que la représentation que l'échantillon donne du plateau ne se retrouve pas entièrement dans les photos qui lui sont présentées lors de l'entretien. Pour plus de 50% des habitants, elles ne montrent que le côté positif du plateau. Quand les images ont été jugées peu ou pas représentatives, c'est parce que les enquêtés ont trouvé qu'elles ne montraient pas toutes les composantes du plateau, comme la ferme de Viltain, les villages, les rigoles, les chemins de randonnée, les pistes cyclables, les routes, l'aérodrome de Toussus-le-Noble, le CEA, le CEPr et les autres établissements scientifiques. Sur les 40 personnes interviewées, 15 déclarent que ces images ne montrent pas la «*double identité du plateau, à la fois agricole et scientifique*».
En ce qui concerne l'identification des lieux, il apparaît également que, sur l'ensemble de l'échantillon, seulement 7 personnes, dont 5 natifs du plateau, ont reconnu la totalité des lieux représentés. Ceux qui n'ont su identifier aucun des paysages (6 individus) sont tous issus de communes proches des vallées. Pour le reste de l'échantillon, hormis les endroits très représentatifs comme les étangs de Saclay et l'abbaye de Limon, la reconnaissance des lieux a été jugée difficile en raison, selon les propos de certains, de l'absence de repères courants (clochers, château d'eau, bois, villages, etc.).
De manière générale, l'utilisation de ses photos a permis d'affirmer que la plupart des saclaysiens ne pratiquaient que rarement l'ensemble du plateau et ne connaissaient que les paysages se trouvant à proximité de leur lieu d'habitation.

| Classement<br>Photos | *1ère* préférence | | *2ème* préférence | | *3ème* préférence | | *4ème* préférence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ph1 : Ligne des Puits | 4 | 10% | 4 | 10% | 10 | 25% | 6 | 15% |
| Ph2 : Trou Salé/ferme | ∅ | ∅ | 8 | 20% | 6 | 15% | 16 | 40% |
| Ph3 : Trou Salé/brume | 12 | 33% | 6 | 15% | 8 | 20% | 2 | 5% |
| Ph4 : Orsigny/Buc | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ |
| Ph5 : Parcelles de l'INRA | ∅ | ∅ | 2 | 5% | 2 | 5% | ∅ | ∅ |
| Ph6 : Abbaye de Limon | 20 | 50% | 6 | 15% | 2 | 5% | 2 | 5% |
| Ph7 : Etang de Saclay | ∅ | ∅ | 14 | 35% | ∅ | ∅ | 8 | 20% |
| Ph8 : champs/bois St-Marc | 4 | 10% | ∅ | ∅ | 12 | 30% | 6 | 15% |

| Classement<br>Photos | *5ère* préférence | | *6ème* préférence | | *7ème* préférence | | *8ème* préférence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ph1 : Ligne des Puits | 12 | 30% | ∅ | ∅ | 2 | 5% | 2 | 5% |
| Ph2 : Trou Salé/ferme | 4 | 10% | 2 | 5% | ∅ | ∅ | 4 | 10% |
| Ph3 : Trou Salé/brume | ∅ | ∅ | 10 | 25% | 2 | 5% | ∅ | ∅ |
| Ph4 : Orsigny/Buc | ∅ | ∅ | 4 | 10% | 8 | 20% | 28 | 70% |
| Ph5 : Parcelles de l'INRA | 10 | 25% | 4 | 10% | 18 | 45% | 4 | 10% |
| Ph6 : Abbaye de Limon | 4 | 10% | 6 | 15% | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ |
| Ph7 : Etang de Saclay | 4 | 10% | 6 | 15% | 6 | 15% | 2 | 5% |
| Ph8 : champs/bois St-Marc | 6 | 15% | 8 | 20% | 4 | 10% | ∅ | ∅ |

Les tableaux ci-dessus montrent le classement des photos par ordre de préférence (de la 1ère à la 8ème position) afin de déterminer les ambiances paysagères les plus appréciées en nombre d'individus et en pourcentage.

Ces tableaux montrent ainsi que la photo 6, de l'abbaye de Limon, a été massivement choisie puisqu'elle a séduit 50% des personnes interrogées. Selon ces dernières, cette photo expose un paysage «*typiquement campagnard, rural, bucolique, charmant, attrayant et pittoresque*». Le paysage représenté par cette image est organisé en trois plans successifs : une parcelle de potiron, un champ de maïs et, en arrière plan, l'abbaye de Limon avec la frange boisée de la vallée de la Bièvre. Elle a également séduit pour le contraste de ses couleurs, mais aussi parce qu'elle représente un espace esthétiquement beau dans lequel se côtoient patrimoine architectural et occupation agricole d'une diversité surprenante pour un plateau céréalier. Cette photo représente pour la plupart de ceux qui l'ont classée en premier «*l'image idéale du plateau*».

La photo 3 vient en seconde position avec 33% des préférences. Elle présente une ferme, un ruisseau, un petit étang et quelques arbres. Les usagers l'ont choisi parce qu'elle fait penser, comme disent 8 cadres saclaysiens, «*à un tableau impressionniste*». Le paysage représenté a particulièrement séduit parce qu'il a bien été mis en valeur par le travail artistique de J. de Givry (jeux d'ombre et de lumière, contraste des couleurs, jeux d'échelle entre les différents plans, etc.). Pour certains, cette image représente «*la valeur symbolique qu'un paysage peut dégager*», et, pour d'autres «*quelque chose de magique et une atmosphère romantiqu*e». Pour expliquer cet aspect à la fois symbolique, magique et romantique, un chercheur du CNRS nous a dit, en décrivant la photo : «*Je l'ai choisie en premier parce qu'elle représente un paysage qui bouge et qui vit. Avec la sublime ferme du Trou Salé placé au centre de l'image, on sent qu'il y a du mouvement dans ce paysage. La présence de la brume matinale qui contraste avec la lumière tamisée de la fin de l'après-midi attribue à ce même paysage une forte valeur symbolique qui renvoie aux paysages romantiques du XVIIIè et XIXè siècle. Par ailleurs, les arbres qui apparaissent comme des figures fantomatiques, le petit ruisseau doré qui court entre le ponton et la marre sur un terrain légèrement vallonné renvoie à un sublime paysage des campagnes bucoliques*».

Avec 10% d'avis favorable, les photos 1 et 8 ont été les dernières sélectionnées en première préférence. Cependant, la photo 1 a été globalement plus appréciée par l'ensemble de l'échantillon que la photo 8 puisqu'elle comptabilise un pourcentage de préférence plus important en deuxième préférence. Elle a été choisie parce qu'elle représente un champ «*bien cultivé et bien entretenu*». Les 4 personnes qui l'ont sélectionnée ont également été séduites par la verdure du champ de betterave, au premier plan, et par la profondeur du champ labouré, au second. La photo 8 a été choisie parce qu'elle représente bien le paysage rural de la campagne saclaysienne. Une habitante de Saint-Aubin, native du plateau, dit, après avoir longuement observé la photo, «*je l'ai choisie en premier parce qu'elle représente bien le plateau. Elle montre un paysage qu'on aime bien voir quand on se promène*.
Pour la photo 7, représentant l'étang de Saclay, il est intéressant de noter qu'elle n'a pas été sélectionnée parmi les premières préférences mais occupe avec 35% d'avis favorable, la première position de la colonne 2ème préférence. Ce que reprochent les interviewés à cette photo est qu'elle dissimule une partie de la réalité. En effet, les personnes qui l'ont sélectionnée en deuxième préférence, même s'ils reconnaissent que la photo fonctionne assez bien sur le plan esthétique, trouvent que les effets de lumière (tamisée et floue) sont délibérément utilisés pour camoufler l'impact négatif des bâtiments et cheminées du CEPr sur le paysage des étangs.
La photo 2, montrant l'arrière de la ferme du Trou Salé avec un croskill pour briser les mottes de terre, a été disposée en milieu de classement. Certains l'ont bien appréciée parce qu'elle évoque la vie agricole du plateau et d'autres moins parce qu'à l'état de parcelle nue, elle évoque, pour 10% de l'échantillon, une «*friche laide et triste*».
La colonne 8 montre que c'est le paysage de la photo 4 qui a été considéré comme le moins agréable. Avec un champ de blé au premier plan, la zone d'activité et quelques immeubles au second, ce paysage a été classé par 70% des interviewés en dernière position. Il est important de noter que la photo 4 est la seule à présenter l'urbanisation. Et c'est effectivement à cause de cette urbanisation que la scène représentée a été jugée déplaisante. La présence des éléments urbains qui y figurent a été ressentie comme une avancée de la ville sur les terres agricoles, et comme un facteur de dégradation du paysage rural de la campagne saclaysienne : «*je n'ai pas envie de voir ces espèces de bâtiments qui sans cesse menacent le plateau*», «*je n'aime pas voir ses bâtiments industriels et ces HLM qui sont très mal intégrés dans le paysage*», «*je n'aime pas ces immeubles qui gâchent tout le paysage de la zone agricole*», «*je trouve que ces immeubles, hauts et imposants, abîment le paysage rural du plateau*», etc. En fait, ce que regrettent les habitants est, d'une part, l'absence d'une transition harmonieuse entre la zone agricole et la zone urbaine, et, d'autre part la laideur architecturale des bâtiments de la frange Sud du Haut Buc.
Enfin, la photo 5 montrant les parcelles expérimentales de l'INRA est placée en avant dernière position avec 45% des suffrages en 7ème préférence. Les Saclaysiens ne semblent pas avoir été marqués par l'esthétique du paysage que cette photo met en scène. Ce paysage leur apparaît «triste et excessivement artificiel».

En employant la méthode photographique, nous avons cherché à déterminer les ambiances paysagères les plus appréciées du plateau et à connaître «l'idéal paysager» des Saclaysiens. A travers le travail de classement et la lecture qu'ils ont faite des 8 photos, les habitants ont traduit de façon directe ou indirecte, leur désir de vivre dans une campagne verte et peu urbanisée. A travers l'analyse qu'ils ont faite des quatre photos de la colonne 1ère préférence, nous avons constaté que dans leur image du «paysage idéal» existent des espaces au relief légèrement accidenté, composés de cultures variées (potiron, betterave, maïs, blé), de masses boisées (bois Saint-Marc), d'arbres isolés (pommiers de la Ligne des Puits), d'éléments patrimoniaux (fermes, abbaye, rigoles, etc.) et dans lesquels aucun motif

urbain n'apparaît. Rappelons à ce sujet que la photo représentant le paysage des étangs affectionnés par les Saclaysiens a été exclue de la colonne des premières préférences à cause du CEPr et de ses cheminées qui apparaissaient au fond de l'image. Rappelons également que lorsqu'on a demandé aux enquêtés quelle était la photo qu'ils appréciaient le moins, ils ont massivement répondu la photo 4, celle qui présente des immeubles et des bâtiments industriels. Sur le reste des images, la plupart des habitants ont déclaré que le classement leur a permis d'exprimer leur préférence en terme d'ambiances paysagères, mais ont unanimement insisté sur le fait que les paysages des images classées entre la 2ème et 5ème position ont aussi leur charme. Cette réaction vient confirmer le fait que le paysage saclaysien, tel que présenté par les photos, est globalement apprécié par les usagers.

### C – La production agricole est dissociée du paysage rural

Dans cette partie de l'enquête, nous avons tenté de mieux comprendre le rapport de la société saclaysienne à l'agriculture non seulement en tant que composante spatiale du territoire saclaysien, mais aussi en tant qu'activité économique qui a ses propres avantages et inconvénients.

| ***Quels sont selon vous les intérêts de l'agriculture du plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Produits agricoles | ∅ | ∅ |
| Paysage | 21 | 52,5% |
| Cadre de vie | 11 | 27,5% |
| Freiner l'urbanisation | 8 | 20% |
| Aucun | ∅ | ∅ |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Quels sont selon vous les inconvénients de l'agriculture du plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Odeurs | 5 | 12,5% |
| Encombrement | 3 | 7,5% |
| Bruit | 8 | 20% |
| Pollution | 12 | 30% |
| Aucun | 12 | 30% |
| **Total** | **40** | **100%** |

«*S'agissant de cultures céréalières, la production de biens consommables ne représente certainement pas un des avantages de l'agriculture du plateau*», «*Les produits agricoles, on en trouve partout, ce n'est sûrement pas un avantage*», «*en France, nous souffrons déjà d'une surproduction de céréales, donc les céréales produites sur le plateau ne présentent aucun intérêt*», «*l'intérêt de l'agriculture dans notre zone ne réside certainement pas dans sa dimension économique ; les céréales, on en trouve ailleurs*».

Selon ces extraits des enquêtes, la valeur économique, alimentaire, de l'agriculture saclaysienne n'est pas prise en compte par l'opinion de la société locale. Le tableau sur les intérêts de l'agriculture du plateau montre en effet qu'aucune des personnes interrogées n'a accordé d'importance à cette valeur. La nature de la culture pratiquée semble être à l'origine de ce choix.

Aux yeux des enquêtés, la fonction économique de l'agriculture ne justifie même pas son maintien dans les stratégies de développement du territoire saclaysien. Par ailleurs, selon notre échantillon, les véritables valeurs qui doivent concourir à son maintien sont plutôt d'ordre social et spatial. Social parce qu'elle crée un paysage agréable indispensable au bien-être et à l'amélioration du cadre de vie quotidien. Spatial parce qu'elle empêche l'avancée de l'urbanisation et contribue à la valorisation de l'environnement urbain : «*si on supprime la céréaliculture du plateau, celui-ci va vite s'urbaniser et deviendra très moche*», dit une habitante de Châteaufort. La céréaliculture est ici appréciée parce qu'elle représente une activité dont la rentabilité ne peut être assurée que si elle est pratiquée sur des surfaces assez importantes, ce qui permet aux Saclaysiens de rester à l'abri d'une invasion urbaine. Comme l'habitante de Châteaufort, 7 autres personnes, essentiellement des habitants des communes des vallées, pensent que l'intérêt de l'agriculture saclaysienne réside dans sa fonction territoriale de gestion des espaces ouverts et de structuration de l'espace urbain.

Un habitant de Jouy-en-Josas, commune située presque entièrement dans la vallée de la Bièvre, dit : «*même si je trouve que l'agriculture du plateau n'est pas vraiment attrayante, elle présente au moins le mérite de nous protéger de l'urbanisation et de préserver l'intégrité des paysages connus des vallées qui l'entourent*».

Mais avec plus de 50% d'avis favorable, c'est plutôt la fonction paysagère qui semble constituer le premier avantage de l'agriculture saclaysienne. Cette fonction se résume globalement au cadre rural et campagnard qu'offre l'agriculture aux habitants : «*on a l'impression d'être régulièrement en vacance dans ce cadre rural agréable*», «*Chez nous, le paysage change tout le temps : noir l'automne, entre vert et marron l'hiver, vert le printemps, jaune l'été et ainsi de suite ; c'est plus beau et plus agréable que la forêt*», expliquent deux femmes de Saclay et Toussus-le-Noble. Selon les propos de quatre autres interviewés, la céréaliculture est non seulement belle, mais attire aussi des milliers de pigeons, surtout pendant le printemps, qui animent le paysage et le rend encore plus agréable.

Après le paysage, l'agriculture offre, pour 20% de l'échantillon, essentiellement des personnes âgées de 50 ans et plus, un cadre de vie bien apprécié. Par «cadre de vie», la plupart des usagers entendent calme, repos, tranquillité et pureté de l'air.

Bien qu'elle soit considérée comme régulatrice de l'équilibre spatial du territoire saclaysien, créatrice de paysages agréables et d'un cadre de vie propre, calme et tranquille, l'activité agricole du plateau est cependant accusée, par 70% de personnes interrogées, d'être à l'origine de plusieurs nuisances tant sur le plan environnemental que sur le plan olfactif et auditif. Ces nuisances nous ont été présentées comme la conséquence directe de l'utilisation des techniques intensives d'agriculture et de matériel moderne, puissant et encombrant. Quatre problèmes apparaissent et semblent inquiéter la majorité de la population locale. Le tableau sur les inconvénients de l'agriculture montre que la pollution est le principal argument retenu par 30% de l'échantillon. Il s'agit essentiellement d'une pollution chimique engendrée par l'emploi de fertilisants et de produits de traitement contre les parasites animaux et végétaux. Fongicides, herbicides et insecticides sont les produits les plus dénoncés par les enquêtés. Ce sont les habitants des villages centraux qui s'en plaignent le plus. Ils estiment être directement exposés aux dangers que l'emploi de ces produits fait courir à la santé. «*Le problème majeur de l'agriculture sur le plateau est l'emploi régulier de certains pesticides qui menacent sérieusement la santé de nos enfants*», explique une habitante de Saclay. Selon les propos de 8 autres interviewés, la pollution issue de l'activité agricole n'affecte pas seulement l'air, mais aussi le sol. La fertilisation du sol par l'introduction de certains engrais chimiques comme l'azote, le phosphore ou le potassium a été fortement dénoncée parce qu'elle affecte la nappe phréatique.

La deuxième nuisance concerne le bruit. Ce problème prend une dimension importante pendant la période comprise entre les mois de mai et de juillet avec l'arrivée des pigeons sur le plateau. Les tirs de détonateurs pour les faire fuir sont accusés en premier chef car, selon les explications d'un vauhallonnais, «*cette pratique porte atteinte à la tranquillité des habitants du plateau et des vallées alentours*».

Le troisième problème qui gêne plus de 10% des personnes interrogées concerne les odeurs désagréables provenant des champs de colza au moment de la floraison, mais surtout de l'emploi des produits de traitement.

Enfin, le quatrième inconvénient de l'activité agricole sur le plateau est l'encombrement. Ce problème n'a été évoqué que par une minorité d'habitants (7,5%). Il concerne la circulation, sur les routes à une seule voie, des grands engins agricoles qui, pendant les heures de pointe, bloquent le trafic routier.

## D – Des politiques locales diversement connues et appréciées

Dans cette dernière partie de l'enquête, nous avons cherché à déterminer si les habitants du plateau ont, ou non, connaissance des enjeux liés à l'aménagement de leur territoire, à connaître leur avis sur la politique du DIPS (schéma directeur local et PAP) et à faire reconnaître leur point de vue sur la manière d'envisager l'avenir de l'espace saclaysien, notamment l'espace agricole.
Pour commencer nous les avons d'abord interrogés sur les changements éventuels qu'aurait subis le paysage depuis leur arrivée sur le plateau.

| ***Depuis que vous connaissez le plateau, qu'est-ce qui a le plus changé, à votre avis ?*** | | |
|---|---|---|
| Extension des communes situées sur le plateau | 13 | 32,5% |
| Extension du réseau routier | 9 | 22,5% |
| Extension du pôle scientifique | 7 | 17,5% |
| Accroissement du trafic routier | 7 | 17,5% |
| Aucun changement | 4 | 10% |
| **Total** | **40** | **100%** |

La lecture des résultats du tableau montre que 90% de la population locale a conscience des changements qui se sont produits sur son territoire tout au long de ces cinquante dernières années. Les habitants déclarent même avoir conscience de l'impact de ces changements sur le paysage ouvert du plateau : «*depuis, l'implantation de nouveaux équipements scientifiques et de certains quartiers pavillonnaires qui s'intègrent mal dans le paysage, le plateau se rétrécit de plus en plus ; on a l'impression de perdre cette impression d'échappée parce que dès qu'on tourne la tête on retombe sur des éléments verticaux comme les maisons, les usines et les pylônes électriques qui bouchent les vues lointaines*»[13].
Les 4 personnes ayant déclaré ne pas avoir observé de changements et avoir toujours connu le plateau comme cela, appartiennent au groupe des résidents les plus récemment installés (entre 2 et 6 ans). Les réponses évoquées par le reste de l'échantillon varient selon sa catégorie d'âge et sa durée d'installation sur le plateau. Pour les natifs du plateau, âgés de plus de 50 ans, ainsi que pour les personnes venues s'installer depuis plus de 30 ans, ce sont les bâtiments à vocation scientifique des années 1960-1970 qui ont le plus modifié la physionomie de l'espace saclaysien. Le développement des constructions concerne l'extension de la faculté des sciences d'Orsay, l'implantation de HEC et, plus tard, l'école polytechnique, Supélec, le Centre GIS du Moulon et la zone d'activité de Buc. Pour les autres interviewés, notamment les plus jeunes (entre 18 et 50 ans) et ceux installés depuis moins de 30 ans, l'extension de nouvelles zones pavillonnaires autour des communes sises sur le plateau (Saclay, Châteaufort, Toussus-le-Noble et Villiers-le-Bâcle), l'extension du réseau routier ( dédoublement de la N118, déviation de Toussus-le-Noble, aménagement de nouveaux ronds-points, etc.) et l'augmentation de la circulation sont les éléments ayant le plus transformé le paysage du plateau.
Cependant, plus de 70% de l'échantillon déclare, sans préciser la raison, que cette transformation s'est relativement stabilisée depuis la fin des années 1980. Il nous semble important de rappeler par ailleurs que cette période correspond à deux événements particuliers, la création, par l'Etat, du SIPS et la naissance de l'UASPS.

[13] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un habitant de Châteaufort.

**D-1- Suite à l'élaboration du PAP, la politique du DIPS est mieux appréciée**

| ***Avez-vous connaissance des orientations du Schéma Directeur local ? Si oui, qu'en pensez-vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui ; c'est dangereux | 16 | 40% |
| Oui ; c'est bien | 15 | 37,5% |
| Non, je n'ai jamais entendu parler | 9 | 22,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Avez-vous connaissance du plan d'actions paysagères du DIPS ? Si oui, qu'en pensez-vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Non, je n'ai jamais entendu parler | 28 | 70% |
| Oui, c'est une bonne démarche | 12 | 30% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***En matière d'aménagement du plateau, à qui faites-vous le plus confiance ?*** | | |
|---|---|---|
| Aux services de l'Etat (DDE, DDA, DRAF, etc.) | ∅ | ∅ |
| Au DIPS (élus locaux) | 18 | 45% |
| Aux associations de sauvegarde | 16 | 40% |
| Ne veulent pas se prononcer | 6 | 15 |
| **Total** | **40** | **100%** |

A l'époque où nous avons réalisé cette enquête (1999), le nouveau schéma directeur local était en cours de réalisation. Pour connaître l'avis des habitants sur les politiques locales de paysage et d'organisation générale du plateau, nous les avons donc interrogés sur les actions menées par le DIPS dans le cadre du schéma directeur de 1992, d'une part, et du plan d'actions paysagères, d'autre part. En ce qui concerne les premières, il est apparu que la majorité des saclaysiens était bien renseignée puisque seulement 9 personnes, dont 5 jeunes (18 à 24 ans) et 4 venues s'installer depuis moins de 8 ans, sur les 40 personnes interrogées affirmaient ne pas avoir connaissance des orientations du premier document d'urbanisme du plateau.

Le premier tableau montre que les avis sur l'efficacité de ses orientations sont presque également partagés entre ceux qui les apprécient et ceux qui les désapprouvent. En effet, plus de 35% de la population locale se retrouve dans la politique menée par le DIPS. Le maintien de 2000 hectares de terres agricoles, la convention signée par la SAFER, l'AEV et le DIPS apportant aux agriculteurs la sécurité foncière, la concentration des projets urbains en un seul endroit du plateau et la réhabilitation du patrimoine hydraulique semblent constituer les actions les plus appréciées par les habitants. «*Je suis pour le schéma directeur local parce qu'il prévoit le freinage du mitage, la restauration des rigoles, la concentration de l'urbanisation sur une seule partie du plateau, le maintien des agriculteurs et, surtout, la préservation de la nature sur plus de 2000 hectares*», dit un professeur de mathématiques habitant Saint-Aubin. Contrairement aux propos tenus par celui-ci et par tous ceux qui partagent son avis, plus de 40% de l'échantillon juge ces actions insuffisantes. Pour eux, la politique menée par les collectivités locales dans le cadre du schéma directeur de 1992 est «*très dangereuse*». Les principales actions mises en cause sont le projet d'extension du pôle scientifique sur les 600 hectares de la plaine du Moulon et le projet de construction de l'A126, voulu par l'Etat, et pour lequel le DIPS n'a pas pris de position claire. Sur les 16 personnes qui désapprouvent les orientations du schéma directeur, 13 trouvent que «*la réalisation de ces projets signifie la mort du plateau*». L'idée de transformer le plateau en un centre de haute technologie et en un couloir de transit routier est très contestée, car «*elle peut entraîner la*

*dégradation du paysage rural agricole*», «*elle n'est pas conforme à la politique de ceinture verte*», et «*elle risque de relancer le processus d'urbanisation de la campagne saclaysienne*»[14].
En ce qui concerne les orientations du PAP, le deuxième tableau montre que 70% de la population locale l'ignore totalement. Ceci est lié au fait que le PAP est un document très récent dont la médiatisation a été interrompue depuis que l'Etat et les collectivités locales ont décidé, à la fin de l'année 1998, de centrer l'action du DIPS sur la révision du schéma directeur du plateau. Les 12 personnes, dont 6 cadres, 4 retraités et 2 femmes au foyer, qui ont connaissance des politiques locales conduites en matière de paysage ont presque toutes assisté à la réunion publique d'information organisée par le DIPS à l'école polytechnique, au début de l'année 1998, pour faire connaître les 7 actions du PAP.
En observant les résultats de ce tableau, on s'aperçoit que ces 12 personnes apprécient unanimement la politique du PAP. Pour justifier ce choix, ils avancent trois principales raisons. Premièrement, ils sont satisfaits de voir le DIPS orienter sa politique d'aménagement sur le respect des paysages saclaysiens : «*ce qui est positif dans le PAP est qu'il y a une certaine coordination entre les communes pour éviter la dégradation des paysages du plateau*»[15]. Deuxièmement, ils trouvent intéressante l'idée de structurer l'urbanisation future sur la technique de préverdissement : «*le PAP est bien parce qu'il prévoit l'intégration des constructions dans le paysage*»[16]. Troisièmement, ils apprécient de manière singulière les deux actions du PAP qui ont pour objet de conserver le caractère rural du plateau (maintien de 2000 hectares) et d'ouvrir les espaces agricoles au public par le biais de la création d'un réseau d'espaces verts et de cheminements piétons et cyclistes faisant le tour du plateau : «*ce qu'il y a de très bien dans le PAP est qu'il prévoit non seulement la conservation du caractère rural du plateau, mais aussi d'aménager d'autres pistes cyclables pour bénéficier davantage du paysage qu'offre l'agriculture*»[17]. Cette dernière raison semble être à l'origine du succès que rencontre le PAP auprès de la population locale puisqu'elle a été évoquée par 10 des 12 personnes qui connaissent ses orientations et qui les approuvent massivement.
Et c'est également pour cette raison que le DIPS a fait l'objet d'une majorité d'avis favorables (45%) dans le vote de confiance que nous avons organisé dans le cadre de cette enquête. «*Les élus locaux sont dignes de cette confiance parce qu'ils essayent de préserver le paysage agricole du plateau*», explique un habitant de Gif-sur-Yvette. Ce propos a été partagé par la majorité des personnes ayant accordé leur confiance au DIPS pour gérer l'aménagement du plateau. Avec une différence de seulement 2 voix sur 40, les associations de sauvegarde occupent la deuxième position. Si 40% de l'échantillon considère positive l'action menée par les défenseurs du plateau c'est «*parce qu'elle cherche à lutter contre toute décision d'aménagement qui ne prend pas en compte l'identité rurale du plateau*»[18].
L'Etat, quant à lui, n'a jamais été choisi par les Saclaysiens qui le considèrent unanimement comme «*le constructeur du plateau*». Sur les 40 personnes interrogées, 2 ont refusé de répondre à notre question car ils l'ont jugée particulièrement politique.

### D-2- L'avenir du plateau vu par ses habitants

Cette partie de questionnaire que nous avons joint au guide d'entretien après la réalisation de cinq enquêtes-test cherche à identifier le regard que projettent les habitants sur l'avenir de leur territoire dans un contexte où le paysage mobilise de nombreuses actions des associations de défense de l'environnement et de la nature et est de plus en plus présent

---

[14] Extraits d'entretiens réalisés auprès de trois habitants.

[15] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un villabaclois.

[16] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un saclaysien.

[17] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante de Jouy-en-Josas.

[18] Propos tenu par une habitante de Toussus-le-Noble et est partagé par la plupart des personnes ayant accordées leur confiance aux associations du sauvegarde du plateau.

dans les politiques locales d'aménagement du plateau. En interrogeant la population locale sur sa propre façon de concevoir l'avenir de l'espace agricole et sur ses attentes en matière de paysage, cette partie vise aussi à déterminer quel dispositif spatial les saclaysiens souhaitent construire sur leur territoire ; est-il différent de celui imaginé par les urbanistes et paysagistes de l'IAURIF ?

Pour commencer, nous leur avons posé deux questions : Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur le plateau ? Etes-vous d'accord pour introduire d'autres équipements scientifiques sur le plateau ?

| ***Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur le plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Persister | 25 | 62,5% |
| Régresser | 6 | 15% |
| Disparaître | 5 | 12,5% |
| N.S.P | 4 | 10% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Etes-vous d'accord pour introduire d'autres équipements scientifiques sur le plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Non | 31 | 77,5% |
| Oui | 9 | 22,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

Le premier tableau montre que la question portant sur l'avenir de l'agriculture saclaysienne a été abordée avec beaucoup d'optimisme puisque plus de 62% de l'échantillon pense qu'elle va persister, contre seulement 28% qui estime qu'elle risque de régresser (15%) ou de disparaître (12,5%) pour laisser place au développement urbain, essentiellement des établissements scientifiques et technologiques. La plupart de ceux qui soutiennent la deuxième thèse évoquent, comme facteurs de régression ou de disparition de l'agriculture, les problèmes de départ à la retraite de certains exploitants dont la succession n'est pas assurée, la faible rentabilité de l'activité céréalière du plateau, la nature de la culture pratiquée (la céréaliculture) qui ne présente que peu d'intérêt sur le plan paysager, le prolongement du processus d'urbanisation et d'accroissement de la pression urbaine que les acteurs locaux n'arrivent pas à maîtriser et le projet de l'A126 qui risque de morceler les exploitations et susciter leur urbanisation. Appartenant presque à toutes les classes d'âges et toutes les catégories socioprofessionnelles, les membres de ce groupe semblent être peu informés sur la situation actuelle des exploitations du plateau : rendements élevés et succession assurée, l'évolution du territoire saclaysien qui, depuis la fin des années 1980, n'a pas connu de développement urbain et la politique foncière du DIPS qui, depuis la convention SAFER/AEV, maîtrise bien la pression urbaine. A l'inverse, les membres du groupe qui pensent que l'agriculture va persister sont bien renseignés sur l'évolution du plateau et sur les politiques d'aménagement conduites par le DIPS. Les raisons évoquées pour justifier leurs propos sont multiples. Ils parlent tous d'une agriculture moderne et bien rentable qui a «*toutes les chances de résister à la pression urbaine*»[19] et de l'action du DIPS qui consiste à préserver l'agriculture sur près de la moitié de la surface totale du plateau. Certains d'entre-eux évoquent, en plus, la pression sociale qui, comme facteur important, va permettre à l'agriculture saclaysienne de se maintenir durablement. «*Je pense qu'elle va se stabiliser parce que les habitants tiennent absolument à préserver le paysage agricole du plateau. Les décisions concernant sa disparition même progressive ne peuvent pas être réalisées sans l'approbation des habitants ; l'histoire du plateau le démontre bien !*», explique un chercheur du CEA et habitant du Haut Buc. «*L'agriculture ne va pas régresser parce que les habitants sont très contents d'avoir des fermes et des champs à proximité*», ajoute une assistante commerciale de ce même village.

En évoquant ces mêmes raisons, les 25 personnes composant ce groupe ont unanimement répondu «non» à l'introduction d'autres équipements scientifiques sur le plateau. Cette réponse est partagée, comme le montre le deuxième tableau en haut, à droite, par d'autres enquêtés appartenant soit au premier groupe, soit à celui dont les membres n'ont pas

[19] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un saclaysien.

répondu à la première question. Ces derniers trouvent «*qu'il faut décentraliser les activités scientifiques*» «*qu'il y a déjà trop d'équipements scientifiques sur le plateau*», «*que ces équipements consomment beaucoup d'espaces*», «*que leur implantation risque d'apporter une nouvelle population susceptible de s'installer sur le plateau, d'entraîner la régression des espaces verts agricoles et d'augmenter le trafic routier*», et pensent «*qu'avec le développement d'Internet, les chercheurs n'ont plus besoin d'être regroupés pour mieux travailler*»[20].

Contrairement à cette multitude d'arguments avancée par les opposants à l'introduction d'autres équipements scientifiques, ceux qui sont favorables justifient leur choix en le fondant sur deux raisons principales : «*l'activité scientifique n'est pas polluante*» et *«sa présence sur le plateau améliore son image»*[21]. Cependant, les propos des membres de ce groupe ont systématiquement été complétés par des idées introduisant une restriction, une correction ou une précision indispensable : «*Oui, […], mais à condition de ne pas les implanter au milieu du plateau comme le CEA ; Oui, […], mais à condition que ça soit dans la zone prévue par le schéma directeur local ; Oui, […], mais à condition de ne pas dégrader le paysage agricole ; Oui, […], mais à condition qu'ils ne soient pas polluants ; Oui, […], mais à condition qu'ils soient beaux; Oui, […], mais à condition qu'ils soient bien cachés pour que leur impact visuel ne bouleverse pas l'image rurale du plateau ; Oui, […], mais à condition de bien maintenir l'équilibre entre la surface bâtie et la surface agricole*»[22]. Toutes ces restrictions ont été employées comme une objection à toute idée d'implantation d'établissements scientifiques sans projet d'intégration dans le paysage.

Les résultats présentés par ces deux tableaux ne font en effet que confirmer la position de la population locale sur le maintien de l'espace agricole en tant que composante essentielle du paysage saclaysien. Pour voir comment cette population souhaite continuer à valoriser ce paysage pour le rendre encore plus attrayant et plus accessible, nous avons conclu en lui posant deux questions : «Quelles attentes avez-vous en matière de services et d'infrastructures ?», «Que souhaiteriez-vous pour améliorer le paysage du plateau ?».

| ***Quelles attentes avez-vous en matière de services et d'infrastructures ?*** | | |
|---|---|---|
| Dédoublement de la D36 | 11 | 27,5% |
| Etendre le réseau de circulation douce | 26 | 65% |
| NSP | 3 | 7,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Que souhaiteriez-vous pour améliorer le paysage du plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Maintenir le paysage dans son état actuel | 16 | 40% |
| Planter des haies bocagères et des îlots boisés | 2 | 5% |
| Aménager des lieux de repos pour les cyclistes et les piétons | 3 | 7,5% |
| Intégrer l'urbanisation dans le paysage | 5 | 12,5% |
| Enterrer les lignes électriques | 6 | 15% |
| Mettre en œuvre le projet du PAP | 8 | 20% |
| **Total** | **40** | **100%** |

Les réponses à la première question montrent que les attentes des habitants en matière d'infrastructure se résument à deux projets d'aménagement : le dédoublement de la D36 et l'extension du réseau de pistes cyclables et piétonnes.

La D36 est en effet l'une des routes principales du plateau qui traverse toute sa partie Sud selon un axe Est-Ouest. Elle passe par l'Ecole polytechnique, le Christ de Saclay, le CEA et longe les franges Nord de Villiers-le-Bâcle et de Châteaufort. L'idée de sa mise à 2x2 voies, proposée par plus de 27% de l'échantillon, essentiellement des hommes âgés de 35 ans et plus, a été présentée comme une alternative à la construction de l'A126. Cette

[20] Extraits d'entretiens réalisés auprès de plusieurs habitants.

[21] Extraits d'entretiens réalisés auprès de plusieurs habitants.

[22] Extraits d'entretiens réalisés auprès de plusieurs habitants.

autoroute constitue pour tous les membres de ce groupe un important facteur de déstructuration du paysage du plateau dans la mesure où son passage générera le morcellement et l'enclavement d'espaces agricoles. «*Oui, j'ai une attente très claire en matière d'infrastructure : il faut éviter à tout prix le passage de l'A126. Il suffit de voir ce que la N118 a provoqué sur le paysage du plateau pour comprendre le danger que représente l'aménagement de cette autoroute. Pour éviter le désastre, la meilleure solution est d'agrandir le D36*», dit un agent de la SNCF qui habite Saclay. Selon les propos de 5 autres interviewés, dédoubler la D36 signifie l'annulation du projet de l'A126, mais aussi et surtout la construction d'une forte barrière physique pour empêcher l'extension de l'urbanisation au-delà de la plaine du Moulon que le schéma directeur local a classée en zone constructible.

Le deuxième projet qui porte sur l'extension du réseau de circulation lente concerne 65% de la population locale, essentiellement des femmes au foyer et des jeunes de 18 à 34 ans. Chez ces derniers, l'aménagement d'autres chemins pédestres et cyclables apparaît comme une priorité absolue et ce pour trois raisons :

- découvrir tous les paysages saclaysiens en faisant le tour du plateau,
- éviter d'emprunter les axes routiers pour se rendre d'un site à l'autre,
- éviter d'emprunter les pistes cyclables qui longent les grands axes routiers comme celles qui côtoient la N118 et D36, entre le CEA et Villiers-le-Bâcle. Ces pistes ont été jugées dangereuses et inadaptées à la promenade parce qu'elles exposent directement les usagers aux nuisances sonores et à la pollution de l'air engendrées par le trafic routier qui se déroule quotidiennement sur ces deux grands axes.

Dédoublement de la D36 et extension du réseau de cheminements piétons et cyclables constituent deux propositions d'aménagement de l'espace saclaysien présentées par les usagers mais qui figurent également dans le projet défini par les agents de l'IAURIF dans le cadre de l'élaboration de la deuxième phase du PAP. Cela signifie-t-il que la politique locale de paysage corresponde aux attentes des usagers ? Avant de répondre à cette question, il faut d'abord étudier les attentes des habitants en matière d'aménagement de l'ensemble du territoire saclaysien.

Le tableau, en haut, à droite, montre que les avis sur l'aménagement des paysages du plateau sont partagés entre ceux qui souhaitent maintenir les paysages dans leur état actuel et ceux qui optent pour leur amélioration. Les premiers représentent 40% de l'échantillon et les seconds 60%. Pendant le dépouillement des questionnaires, nous avons remarqué que les choix des uns et des autres étaient particulièrement liés à leur connaissance du territoire et de son histoire, et aussi à l'utilisation qu'ils en font. Par exemple, les natifs des communes situées entièrement sur le plateau et qui ont assisté à la transformation de l'espace saclaysien depuis l'introduction de l'activité scientifique, manifestent massivement leur attachement au caractère actuel des paysages du plateau. Le maintien des grands espaces ouverts qui, sans îlot boisé, ni haie, ouvrent sur de larges horizons constituent le principal facteur qui a motivé leur choix. Ils disent tous que «*le paysage du plateau est très agréable comme il est aujourd'hui. Son identité réside dans l'étendue de ses vastes espaces agricoles*»[23]. Comme eux, certaines jeunes femmes au foyer qui pratiquent le plateau, pour la promenade, à raison de deux fois par semaine préfèrent ne pas modifier ses paysages. Leur crainte : «*faire trop d'aménagements paysagers risque de dénaturer son image de campagne et son identité rurale*»[24]. Par contre, nouveaux Saclaysiens, jeunes et habitants des communes des vallées qui ne pratiquent le plateau qu'occasionnellement souhaitent apporter quelques modifications pour améliorer son image. Cinq scénarios d'aménagement ont été proposés :

[23] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un saclaysien.

[24] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante de Villiers-le-Bâcle.

- Planter des haies bocagères entre les exploitations agricoles et quelques petits îlots boisés à l'intérieur pour «*rompre l'impression de monotonie qu'offrent les énormes étendues céréalières et pour rendre le paysage du plateau plus attrayant surtout l'hiver quand les champs ne sont pas cultivés*»[25]. Cette proposition est soutenue par 5% de l'échantillon.
- Aménager des aires de repos pour les cyclistes et les randonneurs «*afin de mieux admirer les paysages du plateau*»[26]. Plus de 7% des Saclaysiens soutiennent cette proposition.
- Intégrer l'urbanisation dans le paysage. Evoquée par 12,5% des interviewés, cette proposition concerne l'intégration de la zone d'activité de Buc, les bâtiments du CEA, du CEPr, du côté des étangs, et Supélec. Dans ce même contexte, la technique de préverdissement pour bien insérer l'urbanisation future dans le paysage nous a également été proposée par trois personnes, toutes des cadres.
- Enterrer les lignes électriques, en particulier sur la partie Est de la plaine d'Orsigny entre le CEPr et le CEA. Les 15% de l'échantillon qui proposent cette action pensent que «*sa réalisation ne doit pas être coûteuse et compliquée sur un plateau tout plat*»[27].
- La dernière proposition évoquée par 20% de l'échantillon concerne la mise en œuvre du projet du PAP. Celle-ci nous a été présentée par les 8 personnes qui connaissent déjà ce document et qui ont trouvé très intéressants ses 7 principes d'actions.

En observant toutes ces propositions, nous pouvons enfin tenter de déterminer les grands principes qui fondent la construction du dispositif spatial imaginé par la population locale pour améliorer l'image du plateau. Ces principes sont : éviter le morcellement des espaces agricoles par les nouvelles infrastructures comme l'A126, ouvrir les paysages naturels et agricoles du plateau au public par l'aménagement d'un réseau de cheminements piétons et cyclables, maîtriser les fronts urbains, favoriser l'intégration de l'urbanisation actuelle et future, créer une trame végétale (haies, boisement, etc.) pour briser la monotonie des grands espaces ouverts et préserver l'identité agricole du plateau. Si l'on souhaite maintenant comparer ces principes à ceux du PAP, élaboré par les urbanistes et paysagistes de l'IAURIF, on remarque en effet qu'ils sont assez proches et convergent presque vers le même objectif : «favoriser le maintien de l'agriculture et valoriser les paysages qu'elle offre».

*

*  *

La méthode basée sur l'utilisation des photographies de paysages a permis d'identifier les composantes des ambiances paysagères les plus appréciées par la population locale (fermes agricoles, espaces ouverts, variation de couleurs, relief légèrement accidenté, etc.) ; l'autre partie de l'enquête a confirmé l'appropriation esthétique de la plaine céréalière par ses habitants : plus de 80% considèrent le plateau comme une campagne, 75% comme un paysage à part entière et plus de 70% des derniers arrivants (depuis 2 à 10 ans) déclarent être venus s'y installer pour pouvoir bénéficier du paysage rural de la campagne saclaysienne, etc. Cette appropriation a ainsi transformé le paysage rural du plateau en symbole d'une identité territoriale nouvelle pour la nouvelle population saclaysienne : une population constituée essentiellement de cadres occupant les nombreux emplois apparus à l'occasion de l'implantation de l'activité scientifique. Dans les deux premiers chapitres de cette partie, nous avons montré qu'à chaque fois que l'intégrité de ce paysage est menacée, les nouveaux Saclaysiens sont conduits, par le biais des associations de sauvegarde du plateau, à prendre sa défense. D'ailleurs, depuis leur arrivée, les mouvements de contestation envers les projets urbains exigés par l'Etat ou les collectivités locales se sont

---

[25] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un habitant de Gif-sur-Yvette.

[26] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une habitante de Buc.

[27] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un chercheur au CNRS ; habitant de la commune de Bièvres.

multipliés. La préservation du paysage rural agricole place ces contestations sur le devant de la scène politique et sociale. Ces mouvements sont en effet largement portés par les membres de cette nouvelle société cultivée et relativement aisée. En affectionnant le paysage du plateau, ils ont inventé de nouvelles pratiques de l'espace saclaysien (plus de 80% des personnes interrogées pratiquent le plateau en tant que lieu de loisir, de promenade et de détente) et ont activement contribué à la modification des politiques publiques et locales visant son urbanisation. Il est important de rappeler à ce sujet que le plateau de Saclay constitue un des maillons les plus importants de la ceinture verte de Paris, et constitue surtout le premier territoire du périurbain parisien dont la zone agricole a bénéficié d'une protection foncière particulière, matérialisée par la convention signée entre le DIPS, la SAFER et l'AEV d'Ile-de-France. Suite à ce type de politique, la vie rurale du plateau s'est trouvée revalorisée, allant jusqu'à conduire quelques Parisiens, que nous avons rencontrés lors de la réalisation de l'enquête, à quitter la ville pour s'installer au cœur de la campagne saclaysienne dont le paysage est, semble-t-il, «*très attrayant*».

Pour valoriser ce paysage, les acteurs locaux en ont fait un point fort de leur politique d'aménagement et d'organisation. L'élaboration du PAP constitue à cet égard un exemple qui illustre bien l'émergence d'une nouvelle politique locale de paysage. Dans ce document, le plateau apparaît comme un terroir agricole envisagé comme un paysage et un terrain de loisirs de plein air pour ses usagers. Les résultats de notre enquête montrent en effet que la politique de paysage conduite par le PAP est bien appréciée par une grande majorité des Saclaysiens qui le connaît, car ses orientations sont compatibles avec leurs attentes (intégrer l'urbanisation dans le paysage, aménager des pistes cyclables et piétonnes, limiter la construction des établissements scientifiques, etc.).

# Conclusion de la deuxième et troisième partie

Jusqu'au milieu du XVIIè siècle, le plateau ne présentait qu'une immense plaine marécageuse, et était peu occupé en raison de l'existence de nombreuses épidémies de fièvre typhoïde. Il a fallu attendre la fin de ce même siècle pour que ses terres deviennent parmi les plus riches et productives de la région parisienne, grâce à l'installation d'un réseau de drainage par les ingénieurs de Louis XIV pour alimenter en eau les fontaines et bassins du parc du château de Versailles. Entièrement assaini, le plateau pouvait alors s'ouvrir à une mise en valeur agricole et devenir le support d'une agriculture dynamique, intensive et prospère.

Après l'aménagement du territoire agricole du plateau de Saclay par le réseau de drainage, aucun texte de guides touristiques ou d'érudits locaux n'a montré le moindre intérêt pour les paysages du plateau. Les auteurs n'ont vu dans ce dernier qu'une simple étendue monotone et austère. Ils lui ont attribué l'image d'un désert cultivé, d'une terre productive dont le paysage restait peu attrayant.
Jusqu'à la fin des années 1950, hormis quelques précurseurs, le territoire saclaysien, comme beaucoup d'autres sites céréaliers du périurbain parisien, n'a pas été l'une des destinations préférées des voyageurs, des géographes ou des artistes qui ont arpenté la banlieue Sud-Ouest de la région parisienne. Ce sont essentiellement les vallées de la Bièvre et de l'Yvette qui ont toujours enflammé la curiosité des aristocrates de l'époque de Louis XIV, des peintres, écrivains et voyageurs du XVIIIè et XIXè siècles (Hugo, Chintreuil, Joanne, Barron, Dumazet, etc.). Et c'est aussi dans ces vallées que les châteaux et jardins prestigieux du XVIIè et XVIIIè siècles ainsi que les belles villas du XIXè siècle ont été implantés. Comme les artistes des siècles précédents, les touristes du début du XXè siècle, surnommés par L. Coupet «les Parisiens du dimanche», ne percevaient sur le plateau que l'étendue monotone d'un pays couvert de champs de blé et de betterave. Ici, il n'y avait donc rien de remarquable et le touriste refusait d'y trouver de la beauté. Les Parisiens du dimanche, inspirés par les lieux mis à la mode par les peintres, préféraient le charme des vallées entourant le plateau, et c'est au fond de ces vallées qu'ils construisaient leurs premières résidences de villégiature. De ce fait, chaque fin de semaine, de nombreux visiteurs venaient animer les fonds des vallées et profiter des paysages pittoresques des forêts et des bords des eaux. Sur le plateau, où les villages se vidaient, personne ne s'intéressait à l'étendue céréalière, et ses habitants la quittaient régulièrement pour les vallées.
Ainsi, le paysage du plateau, jugé inattractif par les sociétés en quête de récréation, souffrait depuis trois siècles d'une image terne. Jusqu'à la deuxième moitié du XXè siècle, il n'a jamais donné prise à la médiation des artistes, peintres, écrivains ou photographes.

En 1949, le commissariat à l'énergie atomique a choisi le site du plateau de Saclay pour implanter un Centre d'études nucléaires. L'installation de ce centre a suscité, à la suite des mouvements de déconcentration industrielle d'après-guerre, de nouveaux établissements scientifiques et technologiques. Près de la moitié des organismes de recherche publics ont été invités à occuper le plateau. Au bout de quelques années, celui-ci a connu une concentration de structures scientifiques assez unique en France et en Europe. L'installation de ces structures a donné une première image au plateau qui avait le mérite de faire reconnaître le plateau de Saclay à une échelle internationale. A travers une forte médiatisation, le plateau de Saclay, territoire agricole «*laid et austère*» qui n'était «*attrayant que sur ses rebords*», est devenu la «*Mecque de la Science*». Depuis l'émergence de celle-ci, un

nouveau groupe social composé de plus de 30.000 personnes d'un niveau culturel très élevé (physiciens, chercheurs, ingénieurs, étudiants, etc.) s'est installé sur le plateau et a commencé à se l'approprier. Le plateau est ainsi devenu le lieu qui les rassemble et auquel ils s'identifient. L'arrivée des équipements scientifiques et technologiques a donc provoqué une première qualification du territoire saclaysien.

En réalité, l'arrivée des équipements scientifiques, aussi bien à l'intérieur qu'aux limites du plateau, se présentait à la fois comme un facteur de régression et de progrès. Facteur de progrès parce que ces installations ont permis au territoire saclaysien de sortir de l'oubli et de se faire connaître auprès du grand public en modifiant ses rapports avec l'extérieur, contribuant aussi à l'émergence de nouvelles images[28]. Facteur de régression parce qu'elles ont entraîné le recul de l'agriculture du plateau : plus de 1000 hectares ont été prélevés sur les 3500 de terres agricoles.

Tout au long de la période comprise entre 1950 et la fin des années 1970, les espaces agricoles étaient d'abord et surtout perçus comme des espaces promis à une urbanisation prochaine ; donc comme des réserves foncières. Afin d'assurer un développement dynamique et harmonieux de la zone Sud-Ouest de la région parisienne, la politique urbaine définie par le PADOG de 1965 avait même prévu la transformation de l'ensemble de la plaine céréalière saclaysienne en une ville nouvelle et en un grand pôle scientifique. La pression urbaine sur le plateau est devenue très forte, l'agriculture apparaissait alors sans avenir car elle ne relevait d'aucun système de production de l'espace du plateau : elle était proprement en marge des programmes de développement de la région Sud-Ouest de Paris. Cette marginalisation était principalement due à l'absence de politiques publiques d'aménagement spécifiques aux milieux périurbains.

Définitivement incluse dans un système urbain dont les modes de fonctionnement étaient radicalement opposés à ceux du système agricole, l'activité céréalière du plateau devait désormais faire face à l'accumulation d'obstacles urbains qui tendaient à la déstructurer. Ces obstacles étaient liés aux grignotages des terres agricoles, à la fréquentation des zones cultivées (piétinement, vol de cultures et de matériel, etc.), aux circuits de distribution, aux voies de communication et à leur trafic, etc. Pour assurer la durabilité de leur activité et faire face aux surcoûts de production engendrés par ces obstacles, certains producteurs céréaliers du plateau se sont employés à diversifier leur production en développant des stratégies diverses (vente directe à la ferme, cueillette dans les champs, création de compostière, transformation des corps de ferme en pension de chevaux, en bureaux ou en locaux commerciaux, etc.)

L'expansion de l'urbanisation et la fragilisation de l'activité agricole paraissaient alors si logique que la destruction et la disparition de l'agriculture du plateau semblaient inéluctables. Mais dès la mise en application du programme d'urbanisation intensive prévue par le premier document d'urbanisme de la région parisienne d'après-guerre (le PADOG de 1965), une revendication sociale appelant au maintien de l'agriculture s'est opérée et une transformation radicale et rapide des politiques publiques d'aménagement du plateau s'est amorcée. Confrontés à la forte résistance de la nouvelle société saclaysienne, les acteurs nationaux ont confié, en 1976, à la communauté scientifique l'élaboration d'un livre blanc pour repenser l'aménagement du plateau. Les principales recommandations de ce document ont porté sur la reconnaissance du caractère agricole du plateau et sur la préservation du paysage rural en périphérie de l'agglomération parisienne. L'avis des auteurs du livre blanc fut influent puisque, dans le SDAURIF de 1976, l'espace agricole se vit, par le biais de la politique des ZNE instaurée par l'Etat, définir de nouvelles fonctions dans le cadre du développement de la région parisienne. Outre sa fonction

[28] Bouraoui M., «l'invention paysagiste du plateau de Saclay : de l'invention des rigoles au plan d'actions paysagères», in Le Courrier de l'environnement de l'INRA, n°36, mars 1999, p. 71.

traditionnelle de production, l'espace agricole était pris en compte pour son utilité dans l'organisation même de l'agglomération selon un parti de développement discontinu. Au début des années 1980, l'Etat a mis en place la politique de ceinture verte pour mieux maîtriser l'avancée du front urbain, protéger l'agriculture périurbaine et assurer une transition harmonieuse entre l'agglomération parisienne et la campagne. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le plateau de Saclay est devenu le quatrième espace d'importance de la ceinture verte parisienne.

Depuis l'émergence de ces politiques, il est de plus en plus admis que l'agriculture du plateau, comme celle de nombreux autres sites du périurbain parisien, peut apporter sa contribution à des modes de développement urbain, à la fois mieux organisés et mieux acceptés par la population citadine. Cependant, l'entêtement de l'Etat à faire passer une autoroute traversant d'Est en Ouest le plateau et à vouloir étendre le pôle scientifique sur quelques 600 hectares risquait de remettre en cause la fonction spatiale qu'occupait désormais l'agriculture dans le nouveau processus de production du territoire périurbain parisien. Mais à l'annonce de la mise en œuvre de ces projets, les pouvoirs publics se sont heurtés de nouveau à une forte résistance organisée non seulement par les scientifiques mais aussi par d'autres groupes sociaux comme les élus, les membres d'associations de défense de l'environnement et de la nature et certains journalistes locaux. La principale revendication de ces groupes sociaux fut la préservation du paysage rural de la campagne saclaysienne. Une nouvelle forme d'appropriation collective du plateau, essentiellement esthétique, s'enclencha donc. La recherche scientifique n'occupait plus le devant de la scène ; à sa place un paysage agricole était revendiqué comme un territoire à habiter.

Ce conflit s'est étendu sur une période de cinq ans, entre 1983 et 1988, et ne s'est arrêté que lorsque l'Etat a décidé de «lever la main» sur le plateau en demandant aux élus locaux de se réunir en syndicat intercommunal (SIPS) pour établir un schéma directeur local en application de l'article 41 de la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation.

La principale conclusion de ce nouveau document d'urbanisme insistait sur l'amélioration du cadre paysager du plateau par l'intermédiaire de la préservation et de la mise en valeur de 2000 hectares de terres agricoles. Ces terres furent présentées comme un ensemble d'espaces «naturels» d'une grande importance pour la qualité de l'image de la région et le bien-être des habitants. Pour valoriser cette image et produire un paysage de qualité, le SIPS, devenu District du plateau de Saclay (DIPS), envisagea alors une nouvelle politique. Il signa avec la SAFER et l'AEV d'Ile-de-France une convention pour garantir durablement la préservation des espaces agricoles du plateau, et proposa un nouveau programme d'aménagement où le terme paysage devint un leitmotiv. Ce programme, préparé par l'IAURIF à la demande conjointe du DIPS, de la région et de l'AEV, appelé Plan d'Actions Paysagères (PAP) insistait sur : «*l'espace agricole : paysage à part entière*».

La principale orientation du PAP fut la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de valorisation du paysage saclaysien où «*partout, l'image d'une campagne bien entretenue doit s'imposer*». Cette politique consista à «*étudier à la loupe tous les sites du plateau, destinés ou non à accueillir de nouvelles constructions, afin d'améliorer le cadre de vie quotidien, de préserver l'agriculture, qu'apprécient habitants, promeneurs et randonneurs*»[29]. En 1997, le PAP fixa sept principes fondamentaux pour guider l'action en matière d'aménagement du territoire saclaysien : préserver une image moderne et dynamique de l'agriculture, sauvegarder et valoriser le patrimoine, organiser le paysage des routes, intégrer les aménagements dans le paysage, façonner le paysage à chaque étape de l'aménagement, créer un réseau d'espaces verts et de cheminements et, enfin, développer la présence de l'eau[30].

---

[29] *in* DIPS, La lettre du plateau de Saclay, op. cit., p. 1.

[30] DIPS, *le Plan d'Actions Paysagères*, 1997.

Le PAP est aujourd'hui présenté comme «*une expérience unique en Ile-de-France qui a réussi l'intégration d'un espace agricole d'origine rural dans le paysage urbain*»[31]. Les élus locaux le considèrent comme «*le fruit d'une volonté politique fondée sur le respect du cadre et de la qualité de vie des citoyens*»[32].
Cependant, l'application de ses actions risque d'être compromise car elles n'ont pas été approuvées par l'ensemble des élus locaux. Cette réaction semble menacer toute la politique paysagère du DIPS, car le PAP ne représente en effet qu'un simple document technique non opposable aux tiers. Pour rendre exécutoire les 7 actions du PAP, le DIPS a donc imposé leur transcription dans le nouveau schéma directeur du plateau. Des discussions sont actuellement en cours entre le DIPS qui souhaite préserver les paysages agricoles du plateau et les agriculteurs qui les produisent, sans illusions sur la manière dont ils sont perçus. Ces discussions devront conduire très prochainement à la signature entre ces deux acteurs de contrats territoriaux d'exploitation (CTE).

Depuis au moins trois siècles, le plateau de Saclay a éveillé sans cesse des intérêts différents selon les individus, leur sensibilité, leur culture et leur appartenance sociale et même politique. Ce territoire céréalier, jadis ignoré et sans attrait, s'est d'abord transformé en une «*Mecque de la Science*» menacée d'urbanisation massive pour devenir aujourd'hui une campagne admirable qui renferme des paysages qui ne cessent d'inspirer certains photographes et artistes contemporains. Même si les œuvres de Chintreuil n'ont pas suscité, à la fin du XIXè siècle, une reconnaissance paysagère du plateau, avec les œuvres de Jacques de Givry ou d'Evelyne le Coadou, les textes de certains journalistes locaux ou auteurs du nouveau guide vert de la vallée de la Bièvre et avec les images diffusées par les représentants du DIPS, de nouvelles interprétations artistiques apparaissent. Dans ces représentations, les formes agricoles sont considérées comme le premier critère d'appréciation des paysages saclaysiens. Le paysage de la plaine céréalière du plateau de Saclay est ainsi qualifié, apprécié puis approprié par la population locale qui cherche le calme, le repos et la tranquillité dans un cadre de vie idéalisé où elle projette ses pratiques de loisirs.
Les terres agricoles du plateau de Saclay sont aujourd'hui considérées comme un espace paysager à la fois précieux pour la décompaction et la valorisation du tissu urbain, et indispensable au bien-être des Saclaysiens ainsi que des Parisiens : Pour 80% des Saclaysiens, l'intérêt premier de l'agriculture du plateau est qu'elle crée un paysage agréable indispensable à leur bien-être et à l'amélioration de leur cadre de vie quotidien, et pour 20%, elle est importante parce qu'elle empêche l'avancée de l'urbanisation et contribue à la valorisation de l'environnement urbain. L'intérêt économique de l'agriculture a été dissocié du paysage rural qui acquiert ainsi son autonomie esthétique et symbolique.

Enfin, l'étude de l'exemple saclaysien montre comment il est possible de concilier développement urbain et maintien d'espaces agricoles ruraux, dynamiques et vivants, à partir du moment où une convergence de volontés socio-politiques s'exprime dans ce sens. Elle montre également comment la reconnaissance de la dimension paysagère de l'agriculture peut contribuer à une gestion cohérente et à une organisation spatiale nouvelle des milieux périurbains en rapport avec la nouvelle demande sociale qui émane des villes en matière de loisirs de plein air ou de protection et d'entretien d'un environnement «naturel».

---

[31] Extrait d'un entretien réalisé auprès de l'inspecteur des sites à la DIREN.

[32] Extrait d'un entretien réalisé auprès du maire de Jouy-en-Josas, vice-président du DIPS chargé de l'environnement.

# LA PLAINE DE SIJOUMI ET LE PROCESSUS DE METROPOLISATION DU GRAND TUNIS : RAPPORT VILLE/CAMPAGNE, POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET REPRESENTATION SOCIALE DE L'ESPACE AGRICOLE

En Tunisie, les recherches menées par la communauté scientifique sur l'émergence et l'évolution de ce que nous avons appelé le phénomène de «zones floues» sont peu nombreuses. Les travaux les plus connus ayant abordé ce sujet ont été réalisés par des géographes de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis (département de géographie humaine), en particulier par A. Belhedi, H. Sethom, A. Kassab, M. Jedidi et H. Attia. Outre les analyses portant sur l'expansion géographique de l'enveloppe urbaine au détriment des espaces agricoles entourant les grandes villes tunisiennes, les travaux conduits par ces derniers ont porté sur les composantes socio-démographiques, les mécanismes de spéculation foncière, le fonctionnement du marché foncier, le développement des friches sociales à la périphérie des villes et sur la position de l'interface ville/campagne dans la ségrégation sociale de l'espace. Dans la plupart de ces travaux, l'émergence du phénomène de «zones floues» est présentée comme la conséquence directe de la migration des ruraux vers les villes, en particulier Tunis, qui s'est produite tout au long de la période comprise entre la fin des années 1930 et le début des années 1980. Le phénomène de «zones floues» est ainsi explicitement défini comme la conséquence spatiale d'un apport de population migrante dans le territoire rural périphérique. Or, si on se limite à cette définition, on risque de réduire le mécanisme de transformation du «*rif*» urbain au seul phénomène d'exode rural, sans tenir compte du processus d'organisation d'ensemble de la région urbaine et de l'évolution du rapport social à l'espace urbain d'un côté et rural de l'autre.

Contrastant avec les nombreuses études élaborées par des urbanistes comme M. Chabbi et J. Abdelkafi sur le développement de l'habitat spontané aux dépens des terres agricoles en périphérie de l'agglomération tunisoise, les études portant spécifiquement sur les espaces agricoles des «zones floues» et les contraintes liées à la proximité de l'urbain sont assez rares[33]. A l'exception des résultats de la récente thèse de L. Latiri sur les rapports sociaux et les représentations sociales du paysage agricole dans le Djérid, les recherches sur les pratiques, la perception et les rapports qu'entretiennent les habitants des «zones floues» à la nature, au paysage et à l'espace rural des campagnes entourant les grandes villes tunisiennes sont quasiment inexistantes.

Le nombre limité d'études sur l'évolution du phénomène de «zones floues», nous a incité à conduire une analyse originale pour insérer la transformation du territoire sijoumien dans

[33] Les travaux qui ont abordé la question de l'agriculture périurbaine en Tunisie sont : la thèse de doctorat de l'urbaniste Abdelaziz Hamrouni consacrée à l'étude de «l'agriculture dans la région périurbaine de Tunis», en 1978 et la publication des actes du colloque «Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités», en 1996. Ni les scientifiques de l'Institut National Agronomique de Tunis (INAT), ni les chercheurs de l'Institut National de Recherche Agronomique de Tunis (INRAT), ne se sont penchés sur l'analyse de l'impact de la périurbanisation sur le fonctionnement des espaces agricoles périphériques des villes.

l'évolution générale[34] de l'ensemble de l'agglomération tunisoise dite «le Grand Tunis». Il n'a pas été nécessaire d'exécuter cette étude pour les espaces agricoles du plateau de Saclay étant donné les travaux existants[35].

Cette partie est donc consacrée à décrire l'apparition de nouvelles formes de relations ville/campagne et de nouveaux rapports sociaux à l'espace agricole. Elle expose une analyse qui, faute de données bibliographiques suffisantes, a traité l'ensemble de l'espace urbain tunisois. Elle soulève également la question du rôle de l'agriculture dans la structuration de l'espace tunisois et sijoumien. Enfin, elle s'interroge sur les effets des politiques publiques d'aménagement au sens large et sur la position des acteurs impliqués dans la planification du Grand Tunis et du développement de la plaine de Sijoumi.

Nous avons structuré cette partie en quatre chapitres. Les trois premiers sont étroitement liés les uns aux autres. Le premier est consacré à l'étude de l'évolution de l'espace tunisois, des caractéristiques de l'agriculture péri et intraurbaine et de la place qu'elle occupe dans les projets publics de développement urbain ; elle analyse le rapport ville/campagne dans le Grand Tunis. La même démarche est adoptée pour l'élaboration du deuxième chapitre qui ne concerne que la plaine de Sijoumi. Dans le troisième chapitre, nous avons traité uniquement la question des rapports sociaux aux espaces agricoles tunisois et sijoumien. Enfin, le dernier chapitre se présente comme une approche comparative entre l'exemple saclaysien et l'exemple sijoumien. Il s'agit de relever leurs différences et leurs caractéristiques communes pour mieux définir les modèles de développement territorial en action.

---

[34] Changement d'affectation du sol, consommation de l'espace agricole, conditions de son maintien, mutation sociale, apparition de nouveaux facteurs culturels, diversité des milieux géographiques, spécificité et devenir de l'agriculture périphérique, rapports fonciers entre la ville et son environnement immédiat, interaction des systèmes urbain/périurbain/rural.

[35] Pour une bibliographie complète des recherches françaises sur l'analyse du phénomène périurbain, nous renvoyons aux trois articles de Berger M. et al., «Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains», in l'Espace Géographique, n°4, 1980, pp. 303-313. Berger M., «Proposition pour un bilan des recherches sur les espaces ruraux périurbains» in Cahiers de Fontenay, n° 35, 1984, pp. 53-64. Berger M., «Vers de nouveaux types de rapports villes-campagnes : la production des espaces périurbains en France et dans les pays d'économie développée», in Strates, n° 4, 1989, pp. 89-106.

CHAPITRE **I**

# Croissance urbaine et espace rural tunisois : un siècle de transformation

## A - La médina, l'espace rural et la villégiature

Avant le VIIè siècle, Tunis (anciennement Thunes) n'était qu'une des petites bourgades de la ville historique de Carthage. Avec l'arrivée des Arabes en 642, cette bourgade a été transformée en un véritable pôle urbain : la «*médina*». Deux siècles plus tard, elle est devenue le premier centre administratif, religieux, politique et économique de la Tunisie. L'installation du pouvoir arabe à Tunis a été conditionnée par la présence de la sebkha de Sijoumi qui offrait, avec l'existence d'une importante falaise à l'Ouest de la cité et d'un grand lac au Nord, une défense naturelle d'une importance capitale[36].
Ceinturée d'énormes «*sours*» (remparts), la médina était séparée du lac de Tunis par une importante zone marécageuse. L'ouverture sur le monde campagnard extérieur se faisait par l'intermédiaire de 15 portes qui se fermaient systématiquement le soir venu.
L'organisation de l'espace urbain intra-muros de la médina était structurée d'une manière radio-concentrique, suivant une hiérarchie assez rigoureuse. La zone centrale était marquée par la grande mosquée de la Zitouna (centre religieux, mais aussi institution d'enseignement) autour de laquelle s'organisait une trame urbaine essentiellement composée d'activités commerciales et d'habitats construits autour de *patios* privés. Au centre, se trouvaient les activités les plus importantes et les plus nobles (grand commerce). Puis, à une distance de plus en plus grande, les quartiers de résidence et les activités secondaires (artisanales) s'étalaient jusqu'aux limites de la cité où coexistaient les quartiers les plus pauvres et les activités les moins différenciées. Les marchés de produits agricoles, consommateurs de grands espaces et dépendant de la proximité de la campagne environnant Tunis, étaient implantés à proximité des portes, à la limite extérieure de la médina où l'on pouvait disposer des espaces nécessaires à la manipulation des produits et à leur stockage[37]. Le tissu urbain de la médina de Tunis était totalement dépourvu d'espaces verts publics.
En dehors des remparts, quelques faubourgs se sont développés tout autour de Tunis. Un des plus connus se trouvait au Sud-Ouest de la cité, aux abords de la sebkha de la plaine de Sijoumi. Il portait le nom de Rbat El Marda (faubourg des malades et des lépreux) et était essentiellement occupé par des paysans venant de la campagne proche de la médina. Selon l'historien André Raymond, les rapports qu'entretenaient ces paysans avec les habitants de Tunis intra-muros étaient extrêmement tendus[38]. La population tunisoise de la médina se voulait, selon le même auteur, très différente de la population rurale. Elle avait une apparente spécificité qui amenait les étrangers à supposer que les habitants de la médina, les «*baldiya*», avaient une origine ethnique différente de celle des «*fellahs*» (paysans) et des bédouins qui, en s'installant dans les faubourgs de la médina, avaient apporté avec eux des habitudes campagnardes, une manière de vivre et d'habiter souvent dépréciées par les citadins[39].

---

36 Santelli S., *Tunis*, les Editions du Demi-Cercle / CNRS Editions, avril 1995, p.10.

37 André R., *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, la bibliothèque arabe Sindbad, Paris, 1985, p.189.

38 *in* André R., op. cit., pp. 67-204.

39 *in* André R., op. cit., pp. 67-204.

Au-delà des faubourgs, les zones périphériques de la ville étaient en grande partie occupées par des espaces agricoles variés (vergers, potagers, oliveraies, grandes cultures, etc.) au sein desquels se sont implantées, depuis l'époque hafside (XVè siècle), les résidences secondaires des grandes familles tunisoises en quête de villégiature. Ces résidences étaient agrémentées de jardins appelés «*jnan*», où se mêlaient avec harmonie plantes d'ornement et espèces fruitières et maraîchères. La campagne de Tunis, notait le voyageur Thévenot en 1660, était toute pleine «*de ces maisons de plaisance qui sont bâties comme des bastides du terroir de Marseille*»[40]. Au témoignage de Thévenot, s'ajoute celui de Ibn Abi Dinar, chroniqueur tunisien du XVIIè siècle, qui, pour décrire le niveau de vie des riches tunisois, écrivait : «*L'aisance dont jouit la population de cette cité est attestée par les maisons de campagne que possèdent la plupart des habitants, où ils passent avec leurs familles l'automne et l'été. Ceux qui sont dans le commerce vaquent à leurs occupations dans la journée, et, le soir, vont coucher dans leurs jardins plantés de toutes sortes d'arbres fruitiers, où ils se livrent à la joie*»[41].

Figure 74 : Plan de la médina de Tunis en 1860

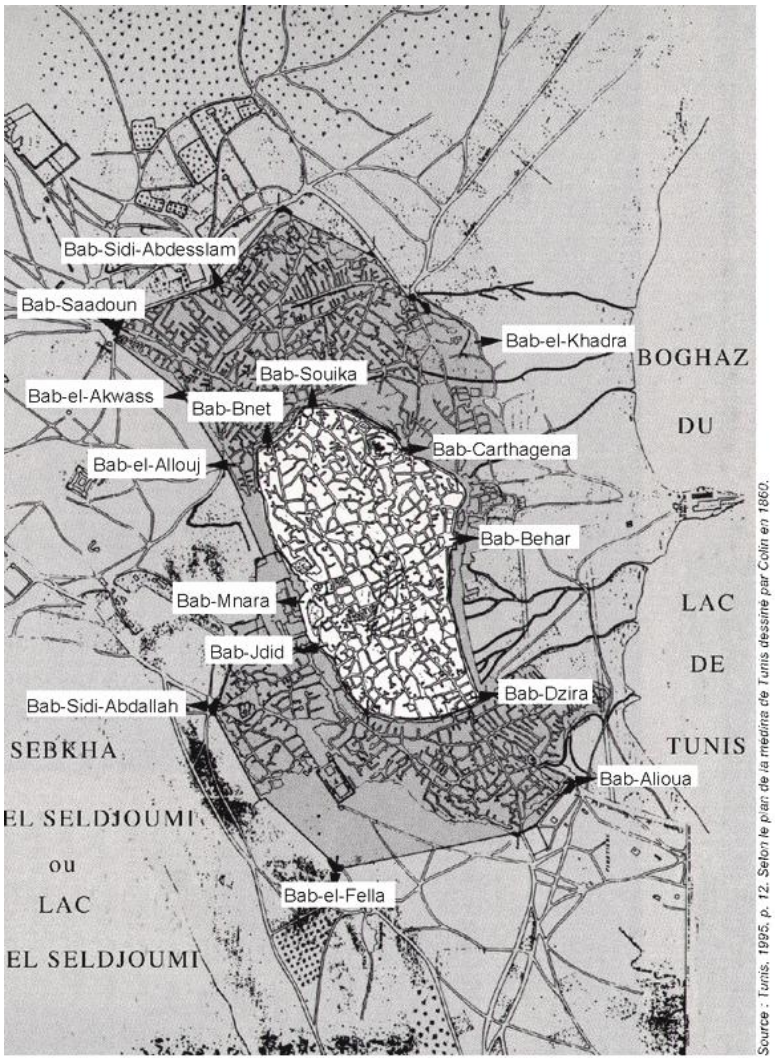


40 Revault J., *Palais et Résidences d'été de la région de Tunis (XVIè et XIXè siècles),* Paris, 1974, p.30.

41 *in* Revault J., op. cit., p. 30.

En dehors de Tunis, écrivait Léon l'Africain à la même époque, «*existent de très belles propriétés qui produisent des fruits splendides, en petite quantité, mais fort bons. Un nombre infini de jardins sont plantés d'orangers, de citronniers, de rosiers et d'autres jolies fleurs*»[42]. Selon A. Raymond, les espaces agricoles de la campagne entourant Tunis servaient également de lieux de loisirs où une grande partie de la population tunisoise venait se distraire[43]. Ce rapport qu'ont entretenu les citadins de Tunis du XVè au XIXè siècle à l'espace rural périphérique existait également chez les citadins d'autres médinas arabo-musulmanes comme le Caire, Alger, Damas ou Bagdad. La campagne algéroise était, à l'époque ottomane, parsemée de somptueuses villas utilisées comme résidences d'été par les membres de la classe dirigeante et de la bourgeoisie locale. «*Les Algérois avaient un goût très vif pour la campagne. Ils s'y transportaient avec leur famille dès le retour de la belle saison*»[44].
La campagne voisine de la ville était appréciée par les «*baldiya*» (habitants de la médina) que l'architecte Serge Santelli qualifie, de la même façon qu'A. Roger qualifie les urbains occidentaux, de «*citadins-campagnards*». Spécialiste des «villes Orientales-Maghreb et Proche-Orient», S. Santelli indique que cette figure de citadins-campagnards est restée pendant longtemps une figure typique des villes arabes et «*exprime une complémentarité étroite entre les médinas et leurs campagnes*»[45].
Cependant, bien que le phénomène de villégiature était, semble t-il, bien développé chez les habitants des médinas arabes, comme Tunis, les sources historiques dont nous disposons ne nous permettent pas d'approfondir notre étude sur les modalités de fonctionnement et d'évolution de ce phénomène. Les travaux des chercheurs, en particulier les historiens, ayant abordé ce sujet ont plutôt été centrés sur la description des maisons de campagne que sur les raisons qui ont motivé les «*baldiya*» à habiter la campagne proche de la médina.

### B - La formation d'une ville neuve à Tunis : un nouveau modèle urbain

Peu de temps avant l'époque coloniale, l'espace urbain de la région de Tunis ne couvrait qu'un petit territoire de seulement 260 hectares dont 231 étaient construits[46].
La population résidante était estimée, au milieu du XIXè siècle, à environ 80.000 habitants[47].
Ce n'est qu'à la fin de la décennie 1860, lorsque Léon Roches, consul de France, a obtenu du bey l'autorisation d'édifier une nouvelle Maison de France, que la structure spatiale de ce territoire commença à évoluer. Implanté en dehors des remparts, au-delà de Bab Bhar (Porte de la Mer), face à la petite chapelle Sainte-Antoine, cet édifice moderne amorça le développement d'une ville neuve. Créée juste après la signature du traité de Bardo en 1881, cette dernière a comme fonction première d'accueillir les Européens venus massivement après l'installation du protectorat français. La ville neuve a été entièrement implantée sur les parties Est et Nord du territoire tunisois. A l'Est, sur la zone marécageuse qui s'étendait des murailles de la ville arabe aux rives du lac de Tunis[48] où un port fut créé de toutes pièces (1894-98), se trouvait le centre de la ville européenne,

---

42 L'Africain J.L, *Description de l'Afrique Maisonneuve*, Paris 1980, p. 33.

43 *in* André R., op. cit., p.195.

44 *in* André R., op. cit., p.282.

45 *in* Santelli S., op. cit., p.25.

46 André R., op. cit., p. 62.

47 *in* André R., op. cit., p.62.

48 Cette zone marécageuse était une aire d'épandage des eaux pluviales et des égouts de la médina qui se déversaient en contrebas dans le lac.

essentiellement occupé par des immeubles collectifs. Au Nord, sur les vastes oliveraies de l'ancienne *Djemaïa des Habous*[49], se trouvaient quelques quartiers pavillonnaires des hauts fonctionnaires de la colonie française. Sur une colline, a été planté le premier grand parc urbain de la Tunisie, le parc du belvédère, créé en 1890 par le paysagiste André Lafourcade. Ce parc était destiné à l'ornement de la ville et à l'usage public de loisirs[50].

Figure 75 : Plan de la ville de Tunis en 1906

[49] Djemaïa des Habous est un organisme foncier, crée en 1874, pour gérer les bien habous. Les biens habous sont constitués, pour la plupart, par des terrains agricoles généralement cédés par des particuliers à des fondations pieuses (les habous) comme les marabouts, les mosquées ou encore les assemblées de savants en matière de religion.

[50] Zhioua Zaafrane I., *Le parc de Belvédère de Tunis*, mémoire de D.E.A «jardins, paysages et territoires», EAPV et EHESS, Paris, 1998, 60 p.

La construction de la ville neuve a entièrement été achevée à la fin de la première décennie du XXè siècle. Moderne, rectiligne et tracée selon une trame de rues orthogonales le long d'un axe Est-Ouest reliant la porte de la Mer au port, cette ville, au plan en damier et à l'architecture importée d'Europe, a profondément bouleversé le paysage urbain de Tunis, en particulier dans sa partie orientale. Ce bouleversement a été d'autant plus profond que la création de la ville européenne a été accompagnée de l'installation et la concentration de nombreuses activités économiques et commerciales dans cette partie du territoire tunisois.
Avec l'arrivée du protectorat, Tunis a été dédoublée et étendue vers la mer, en direction du port, sur les terrains vaseux conquis sur la lagune et les terrains agricoles rachetés à la «*Djemaïa des Habous*». Bâtiments industriels et quartiers nouveaux ont surgi aux confins de la médina. Face à la ville neuve européenne, symbolisant la modernité et le dynamisme, la vieille ville arabe, désordonnée et sous-équipée, a été transformée en un lieu archaïque et délaissé. Son aspect devint alors misérable : «*maisons abandonnées ou en ruines, échoppes fermées, égouts à ciel ouvert que plus personne n'entretient, ordures ménagères qui jonchent les rues*»[51], écrivait l'urbaniste Jellal Abdelkafi. Ainsi, a été enclenché un processus de dévalorisation de la médina, de son architecture, de son organisation spatiale et de son mode de vie.
Comme dit S. Santelli, «*la signature du traité de Bardo à la fin du XIXè siècle permit l'émergence d'une ville neuve et fit de Tunis une ville double, arabe et européenne, ancienne et moderne, annonçant l'ère des changements*»[52].

### C - La crise des campagnes et la «ruralisation» de l'espace tunisois

Après la construction de la ville européenne, le pouvoir colonial a centré son action sur le développement de l'économie agraire tunisienne. Pour y parvenir, il a mis en place une politique de dépossession des «*fellahs*» de leur terres et de cession de la gestion de la plus grande partie des exploitations du «*rif*» (campagne) tunisien à des agriculteurs européens, en particulier français et italiens. En confiant la propriété foncière aux colons, en transformant profondément les systèmes de cultures (essor de la céréaliculture, qui devient localement une monoculture), la colonisation a rompu les bases d'une économie traditionnelle fondée sur la complémentarité céréaliculture-élevage. De plus, les caractères mêmes de ce processus (haute technicité, système de culture privilégiant une ou deux spéculations non vivrières, etc.), ont engendré le refoulement de la population autochtone qui s'est repliée sur elle-même en occupant des terroirs plus réduits. A ce repliement forcé, à cette réduction de l'espace vital, les techniques de production modernes (mécanisation) ont ajouté un bouleversement de l'organisation sociale et économique du monde «*rifien*» (campagnard) tunisien. La mécanisation de l'agriculture, introduite à la fin des années 1920, a coupé les ultimes moyens de subsistance des «*fellahs*» qui, jusqu'alors, étaient employés dans les grosses fermes comme ouvriers permanents ou saisonniers, et «*arrivaient encore à survivre en vendant leurs bras aux colons*»[53].
A la dépossession rapide des «*fellahs*» se sont donc ajoutés, au début des années 1930, les effets de la réduction de la quantité de travail offert, de la paupérisation et du chômage, d'autant plus sensible qu'ils ont frappé un milieu social au taux de croissance démographique élevé. Le milieu rural a été ainsi plongé dans un marasme économique générateur de chômage et de tensions sociales. C'est la crise des campagnes tunisiennes.

---

51 Abdelkafi J., *La médina de Tunis : Espace historique*, Presses du CNRS, Paris, 1989, p.68.

52 *in* Santelli S., op. cit., p.123.

53 Signoles P., *L'espace tunisien : Capitale et Etat-Région*, Centre d'Etudes et de Recherches URBAMA (Urbanisation du Monde arabe), Fascicule de recherches n° 14-15, Tours, 1985, p. 288.

Face à l'aggravation et au prolongement de cette crise, l'exode vers la capitale est alors devenu, à la fin des années 1930, l'ultime recours pour de nombreuses familles paysannes.
De toutes les grandes et moyennes villes, Tunis était l'exutoire préféré des paysans du «*rif*». Cette préférence s'explique certainement par le fondement même du système politique du Protectorat qui a fait de la ville européenne le premier centre administratif, commercial et industriel de la Tunisie. Cependant, la ville européenne ne fonctionnait que par et pour les Européens. Les seuls lieux capables d'accueillir la masse migrante, sans travail et dépourvue de domicile fixe, étaient donc la médina et ses anciens faubourgs. En louant des maisons ou de petites pièces à des *baldiya* eux-mêmes ruinés ou qui avaient préféré quitter leurs maisons pour les appartements de la ville neuve, la nouvelle population s'est d'abord installée au centre de la médina. Ensuite, elle a occupé les anciens faubourgs de Bab Souika et de Bab Djedid. L'accroissement de ce flux migratoire de la campagne vers la capitale est défini, par certains géographes tels H. Sethom et A. Kassab, comme un processus de «*ruralisation de la ville arabe*» ; processus qui a profondément changé les composantes socioculturelles de la vie urbaine de la vieille ville.
Déplorant la ruralisation de leur cité, les familles les plus aisées des «*baldiya*» qui habitaient depuis longtemps la médina ont préféré quitter leurs anciennes et belles demeures pour aller s'installer définitivement dans les nouveaux quartiers et les villas européennes qui s'étendirent entre les deux guerres depuis Bab Saadoun jusqu'au Bardo[54].
Au moment où les «*baldiya*» ont commencé à abandonner la médina, socialement et culturellement dévalorisée, riches industriels, artistes ou intellectuels européens célèbres sont partis à la conquête de nouveaux sites à habiter. Délaissant le paysage urbain et industriel de la ville européenne, devenue trop dense, ils ont préféré les paysages maritimes ouverts des périphéries des petits bourgs de la côte Nord de Tunis (Sidi-bou-Saïd et La Marsa, situés respectivement à 16 et 14 kilomètres de Tunis). Dans ces bourgs, ils se sont fait construire des palais et de somptueuses villas[55].

### D - «*Gourbivilles ou bidonvilles*» ; la banlieue de Tunis s'étale

Alors que la migration des «*baldiya*» de la médina vers la ville neuve, et des riches Européens, vers les villages les plus isolés de la côte Nord de Tunis, commençait à peine, la ruralisation de la ville arabe ne cessait de s'accroître. Au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles populations, le marché immobilier de la médina et de ses faubourgs a été complètement saturé ; il ne pouvait plus accueillir les ruraux dont les liens avec la campagne étaient totalement rompus après la liquidation de leur terre et de leur cheptel. Ceux-ci n'avaient donc d'autres choix que de s'installer en périphérie, sur les terres agricoles de la «*Djemaïa des Habous*»[56], sur les terrains accidentés et à faible valeur agronomique de la campagne tunisoise ou encore dans les zones inondables.
La consommation de ces espaces s'est réellement amorcée entre la fin des années 1930 et le début des années 1940[57]. Les premiers sites occupés furent les collines du Djebel-Lahmar, à l'Ouest du parc de Belvédère, et les zones inondables entourant la sebkha de Sijoumi. Les ruraux choisirent ces sites pour leur statut foncier (ils appartenaient soit à

---

54 Kassab A., *Histoire de la Tunisie : l'époque contemporaine*, Société tunisienne de diffusion, Tunis, 1976, p. 208.

55 C'est le cas, par exemple, du palais (Ennejma Ezzahra) du baron d'Erlanger, fils d'un riche banquier français d'origine allemande, implanté sur le sommet de la colline de Sidi-bou-Saïd, sur un terrain de cinq hectares dominant la baie de Carthage. Ce palais, construit au milieu des années 1920, est aujourd'hui classé en monument historique protégé et utilisé comme centre culturel.

56 *in* Santelli S., op. cit., p. 105.

57 *in* Kassab A., op. cit., p. 210.

l'Etat ou aux «*Habous*») et pour leur proximité des zones industrielles susceptibles d'offrir un emploi.

Compte tenu de l'ampleur qu'avait pris le phénomène d'exode rural, l'occupation des espaces vides périphériques de la médina s'est produite de manière illégale, sans titre de propriété et sans paiement de redevance. Ainsi sont apparus les premiers quartiers clandestins de Djebel-Lahmar, de Mellassine et de Saïda-Manoubia. Sans voirie normalisée, sans assainissement, sans revêtement du sol, sans eau ni électricité et sans égouts pour évacuer les eaux usées, ces nouveaux quartiers ont continué à se développer en dehors de toute planification officielle. Après 1945, ils ont pris une extension démesurée et leur nombre s'est largement accru. Aux plus anciens, sont venus s'ajouter, au Sud, les quartiers de Borj Sidi-Ali-Raïs, Sidi-Fathallah au pied du djebel du même nom, et, à l'Ouest le quartier de Borgel. «*Un peu partout, dans les terrains vagues prolifèrent des essaims plus ou moins compacts, des quartiers spontanés*», écrit A. Kassab. Il ajoute : «*La banlieue tunisoise s'est littéralement dédoublée ; à côté de Carthage Salambo se forma le village de la Maalga, au Nord de la Marsa s'étendirent les quartiers semi-ruraux d'El Haouech. D'autres banlieues gonflent, s'accroissent, s'étendent à vue d'œil. Plus aucune agglomération, plus aucun quartier musulman n'échappe au flux sans cesse croissant des anciens fellahs ou éleveurs qui ont abandonné la campagne*»[58].

Figure 76 : «Bidonvilles » du Grand Tunis (fin 1970)

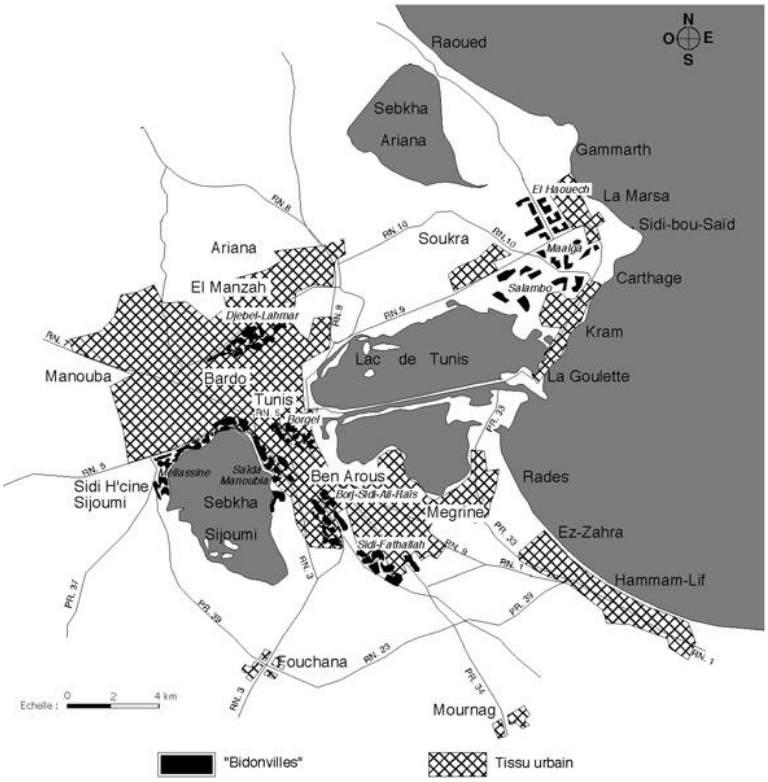


Ces quartiers se caractérisent par l'entassement, sur de petites parcelles, de petits lotissements très groupés et très denses[59], avec ou sans unité architecturale. La typologie et la morphologie de ces lotissements, dont les plans ne figuraient même pas au cadastre, se sont distinguées par la nature et l'hétérogénéité des matériaux de construction utilisés : madriers pour former la charpente, pierres sèches pour construire les murs, glaise ou

58 *in* Kassab A., op. cit., p. 210.

59 La densité d'occupation de ces quartiers était très élevée : près de 1000 habitants à l'hectare. *in* Santelli S., op. cit., p. 106.

simples planches recouvertes d'une bâche en plastique ou de tôles pour faire office de toit, briques, mélange de terre, de paille et d'eau pour former les parois séparant les pièces sans fenêtre, haie de branchage, bidons de lubrifiant, panneaux publicitaires et autres matériaux en plastique, en fer ou en bois trouvés çà et là pour clôturer la cour extérieure abritant toute sorte d'animaux domestiques (vaches, moutons, chèvres, lapins, poules, etc.)[60]. L'utilisation de cette palissade de matériaux a fait apparaître dans le discours des géographes et historiens tunisiens deux termes pour désigner et qualifier les lieux abritant ces quartiers : «*gourbivilles*» et «*bidonville*». L'apparition du premier, qui est le plus couramment employé, est liée au caractère hétéroclite des matériaux de construction[61], et le second à l'utilisation de la tôle et des produits de récupération d'origine industrielle.
A la veille de l'Indépendance, près de 100.000 personnes[62] habitaient les «*gourbi-donvilles*» construits par des populations d'origine rurale. La prolifération de ces quartiers que A. Kassab surnomme «*les tumeurs urbaines de Tunis*»[63], ont formé une importante masse urbaine, tantôt continue au Sud et à l'Ouest, tantôt discontinue au Nord et à l'Est. Directement attachée au pôle urbain central (médina et ville européenne), cette masse a, pendant plus d'un demi-siècle, constitué la plus grande partie de la banlieue tunisoise.

### E - La naissance du Grand Tunis

Au lendemain de l'Indépendance, en 1956, d'importants changements constitutionnels, législatifs, juridictionnels, économiques et politiques, mais aussi urbanistiques ont eu lieu. Au bout de quelques années (1957-1975), ils donnèrent une physionomie et une identité nouvelle à l'agglomération tunisoise.

Contrairement à la ville européenne, qui n'a pas connu de profondes mutations, la ville arabe a subi une évolution assez complexe. Deux principales actions ont entraîné sa transformation :
- En vue de restructurer la capitale et de lui donner une nouvelle image plus dynamique et plus moderne, la première initiative qui a été prise par les pouvoirs publics de l'époque a consisté à démolir les «*sours*» (remparts) qui entouraient la vieille ville. A ceux-ci sont venus se substituer d'importants boulevards périphériques.
- Peu après la destruction des remparts, l'ancienne Kasbah fut démolie pour installer à sa place un important pôle administratif.

Après la restructuration de la médina, le développement urbain de Tunis et de ses banlieues a été décidé. De nombreux projets, les uns privés, les autres étatiques, ont permis à la capitale de s'étendre. Les premiers se sont traduits par quatre types d'installations:
- La construction des quartiers résidentiels à la périphérie Nord-Ouest de la ville européenne (les quartiers au Nord de Belvédère et les quartiers d'El-Manzah I et II). Ces quartiers étaient destinés à accueillir la nouvelle bourgeoisie tunisienne et les Tunisois aisés qui abandonnaient la vieille ville pour aller s'établir dans les zones pavillonnaires modernes.
- Le développement des résidences secondaires dans la banlieue Nord et Est, mais plus particulièrement dans les villes côtières comme La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Carthage et la

---

60 Sebag P., *Tunis au XVIIè siècle, Une côte de barbaresque au temps de la course*, l'Harmattan, Paris, 1989.

61 Le terme «*gourbi*» est couramment employé dans le dialecte tunisien pour désigner les décharges sauvages ou les lieux renfermant des objets, de toute sorte et de toute nature, abandonnés ou non utilisables.

62 *in* Santelli S., op. cit., p. 105.

63 *in* Kassab A., op. cit., p. 208.

Goulette. Le nouveau palais présidentiel de Carthage et les somptueuses villas appartenant aux familles les plus riches, aux hommes d'Etat et aux ambassadeurs des pays développés qui occupèrent le littoral Nord de Tunis.
- L'extension des petites villes sur la côte Sud (Rades, Ez-Zahra et Hammam-Lif) par l'implantation des résidences estivales des familles appartenant à la classe moyenne.
- La construction, dans le cadre du programme de développement touristique de la région, de somptueux hôtels sur la côte Nord et plus particulièrement à Carthage Hannibal, Carthage Amilcar et à La Marsa.
Les recensements de 1956[64] et 1975[65] illustrent l'extraordinaire développement de la banlieue tunisoise : entre ces deux dates, la population de la banlieue est passée de 151.117 habitants à 323.111 habitants[66].
Suite à ce développement massif et rapide de l'urbanisation dans la banlieue Nord, Est et Sud de Tunis, les espaces agricoles qui jadis caractérisaient ce territoire et assuraient l'approvisionnement en produits périssables de la capitale ont largement régressé. Seule la banlieue Ouest avec ses «*jnan*» (jardins maraîchers) et ses vergers de Manouba et de Oued-Ellil a pu préserver sa fonction agricole.

Quant à l'initiative de l'Etat, elle s'est traduite par la mise en œuvre d'une nouvelle politique urbaine, baptisée politique de «*dégourbification*» de Tunis. La ruralisation de la capitale, la prolifération des «*gourbis et bidonvilles*» dans les espaces vides intra-urbains ou périphériques, l'accroissement du taux de chômage, de criminalité et de délinquance dans ces quartiers spontanés ne pouvaient pas laisser indifférents les responsables du premier gouvernement tunisien[67]. La première action entreprise par ces derniers a alors consisté à éradiquer les «*gourbivilles*» qui étaient considérés comme le signe le plus déplorable du sous-développement de la Tunisie indépendante. Les «*bidonvilles*» de Borgel, de Bab-el-Khadra et de Borj Sidi-Ali-Raïs furent les premiers détruits, respectivement en 1957,1958 et 1960.
Le deuxième volet de cette politique a eu pour objectif de reloger la population des «*bidonvilles*» démolis dans des logements sociaux neufs qui prendront l'appellation de «*melja*» (cités de «recasement» ou cités populaires réglementaires). Entre le début des années 1960 et le milieu des années 1980, plus de 10 cités ont été construites par les pouvoirs publics (Tahrir, Khadra I, Zouhour, Kbaria, Ibn Khouldoun, Ouardia, Ghazala, El M'nihla, etc.). L'historien Paul Sebag précise que la création de ces cités a enrichi la toponymie urbaine de nouveaux noms et a créé dans la ville un nouveau type de paysage urbain. Elle a aussi largement contribué à accroître la surface bâtie de la commune de Tunis[68].
Pour éviter un important coût foncier, l'installation des «*melja*» a eu lieu sur plus de 1500 hectares de terres agricoles appartenant au domaine de l'Etat.

L'expansion de l'ancienne capitale de la Régence et de ses banlieues entre 1956 et la fin de la décennie quatre-vingt a fini par décomposer les limites de toute l'agglomération tunisoise.
Dépourvue de ses «*sours*» et de sa Kasbah, la médina a été transformée en une cité sans identité forte. La ville européenne désormais attachée aux quartiers résidentiels de

---

64 Le recensement de 1956 est disponible au Service Tunisien des Statistiques (SIS).

65 Le recensement de 1975 à été réalisé par l'Institut National de la Statistique (INS).

66 Sebag P., *Tunis : Histoire d'une ville*, l'Harmattan, Paris 1998, p. 644.

67 Sethom H., *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Cérès Productions, Fondation Nationale de la Recherche Scientifique, Tunis, 1992, p. 306.

68 *in* Sebag P., op. cit., p. 637.

Belvédère et d'El-Manzah perdit ses limites. Le recensement de la population de Tunis et de ses banlieues fait état de 873.515 habitants en 1975 contre 561.117 habitants en 1956. Dans un intervalle de temps assez restreint, l'agglomération a en effet vu son enveloppe urbaine s'étendre et sa population augmenter de plus de 300.000 habitants.
Tunis s'est alors étendue dans toutes les directions :
- Au Nord, elle rejoint la ville d'El-Manzah et de l'Ariana,
- à l'Ouest, elle touche le nouveau pôle urbain de Bardo, de Manouba et de Hay Ez-Zouhour,
- au Sud, elle côtoie la nouvelle zone industrielle de Megrine et de Ben Arous
- et enfin à l'Est, seuls quelques espaces agricoles[69] la séparent de Soukra et de toutes les villes du littoral tunisois.
Désormais, l'ensemble urbain composant ce nouveau territoire formera ce que l'on appelle aujourd'hui le Grand Tunis. Le passage de Tunis au Grand Tunis s'est matérialisé par la création de trois grandes unités administratives (Gouvernorats) qui, ensemble, formeront la nouvelle agglomération tunisoise. Il s'agit des Gouvernorats de Tunis, couvrant la partie centrale (vieille ville et ville européenne et leurs faubourgs) et les communes de la côte Nord et Nord-Est, de l'Ariana, qui s'étend sur toute la partie Ouest, et de Ben Arous, couvrant toute la partie Sud. Ces trois Gouvernorats sont actuellement répartis en 29 communes, 45 délégations et 305 secteurs.

Figure 77 : Le Grand Tunis aujourd'hui

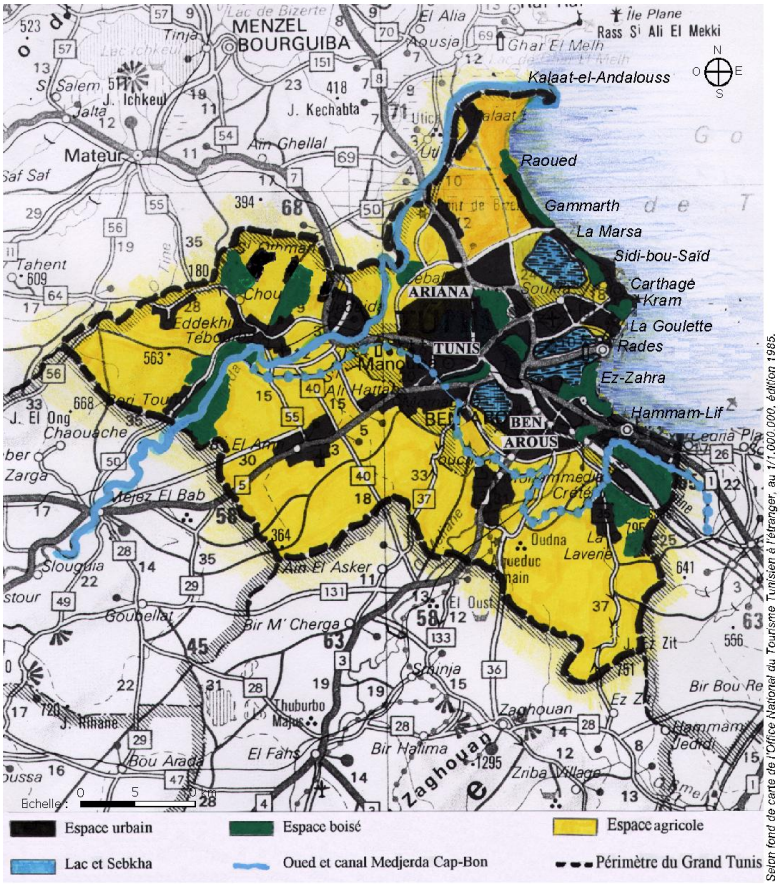


[69] Les orangeraies de Dar Fadal et de Sidi-Frej, les champs de blé de Bhar-El-Azreg et les cultures maraîchères de Sidi-Daoud, du Tabeg et de Hay Mohamed Ali.

## F - L'émergence du phénomène de «zones floues»

Le Grand Tunis, comme la région parisienne en France, représente la première agglomération tunisienne où le phénomène de «zones floues» (périurbanisation) a fait son apparition. Le processus d'occupation urbaine de l'espace rural environnant Tunis, s'est enclenché à partir de la fin des années 1960 et s'est amplifié depuis 1975. Jusqu'à aujourd'hui, l'enveloppe urbaine du Grand Tunis ne cesse de s'étendre aux dépens des terres fertiles de la campagne tunisoise.

Selon qu'on l'envisage comme repli de la population des «*gourbivilles*» dans les régions agricoles lointaines, comme le déversement résidentiel de population aisée de la ville-centre dans la campagne de la côte balnéaire Nord, comme isolement forcé de la couche moyenne qui cherche l'accès à la propriété au sein des communes rurales ou encore comme l'ensemble de processus qui traduisent le desserrement spatial des fonctions urbaines, ce concept de «zones floues», dans la région tunisoise, paraît très ambivalent.

Les informations relatives à l'origine du processus de «zones floues» demeurent variées et parfois contradictoires. Selon les travaux du géographe Amor Belhedi, réalisés au cours de la décennie 1969-1979, le phénomène d'éclatement de l'enveloppe urbaine du Grand Tunis est l'aboutissement d'une évolution spatiale complexe et croissante allant d'un modèle unitaire, fermé et homogène (la médina) à un modèle ségrégatif, conflictuel et contrasté où l'opulence du centre s'est traduite par la marginalisation de la médina et des zones périphériques[70]. De son côté, l'urbaniste Abdelaziz Hamrouni, en 1978, explique que la réduction de la surface agricole des zones périphériques de l'agglomération tunisoise n'est pas liée uniquement à la croissance démographique et à la «ruralisation des villes» mais aussi à la progression rapide et anarchique de la masse urbaine, à l'aménagement de l'infrastructure routière et à la pression exercée par la montée de la spéculation foncière qui entraîne l'accélération de l'emprise des citadins sur la propriété du sol et le développement de la «friche sociale»[71]. Les conclusions du District de Tunis, en 1980, et des recherches de géographes comme H. Sethom considèrent que l'extension de l'urbanisation sur les zones agricoles de la campagne tunisoise est directement liée à la ruralisation de Tunis et à l'accroissement de l'exode rural vers le Grand Tunis depuis 1975. L'urbaniste Morched Chabbi et le géographe Pierre Signoles, au début des années 1980, considèrent, quant à eux, que ce phénomène n'est pas dû à l'arrivée directe de migrants de province. Il est plutôt lié à la redistribution de la population au sein du Grand Tunis et au mouvement de migration interne[72]. Cette migration est assurée en très grande majorité par des personnes qui résidaient déjà dans l'agglomération tunisoise et qui ont quitté soit les «*gourbivilles*» de première ceinture, soit les cités de recasement et les lotissements populaires, soit encore, mais dans une mesure bien moindre, la médina[73].

L'extension des «zones floues» s'effectue en effet dans le cadre de plusieurs systèmes en interaction : le système socio-économique, culturel et politique de la Tunisie, le système socio-économique propre à la région tunisoise et le système de fonctionnement de la trame urbaine du Grand Tunis (organisation de l'espace, planification urbaine, etc.).

Disparité sociale opposant les urbains au ruraux, croissance démographique, exode rural, centralisation de l'administration et des services publics, concentration des activités touristiques et industrielles dans la région de Tunis, politique publique d'aménagement du

---

[70] Belhedi A. «L'espace tunisois : Organisation, fonctionnement et structure typique», Revue Tunisienne de Géographie, n°4, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1979, pp. 9-20.

[71] Hamrouni A., *L'agriculture dans la région périurbaine de Tunis*, Thèse 3ème Cycle, Géographie, Université d'Orléans, 1978, pp. 67-213.

[72] Chabbi M., «Une nouvelle forme d'urbanisation dans le Grand Tunis : l'habitat spontané périurbain», Revue Tunisienne de Géographie, n°8, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1981, pp. 10-40.

[73] *in* Signoles P., op. cit., p. 276.

territoire constituent, à des échelles différentes, le moteur de la croissance urbaine complexe de l'agglomération tunisoise. Une croissance que certains auteurs, comme Habib Attia, ont qualifié, depuis 1972, de «*croissance pathologique*»[74].
L'émergence du phénomène de «zones floues», résulte, à notre avis, de la conjonction de quatre facteurs : la pression des industriels, l'action des promoteurs immobiliers, la gestion du foncier et la ségrégation socio-spatiale. De ces quatre facteurs, nous développerons plus en détail le dernier (la ségrégation socio-spatiale), car il représente, selon nos hypothèses, le facteur qui a contribué le plus à l'étalement urbain du Grand Tunis.

**F-1- La pression des industriels**

Depuis la création de l'Etat indépendant, en 1956, les pouvoirs publics ont orienté leur politique économique vers le développement du secteur industriel urbain, conçu comme le principal moteur de la modernisation de l'économie nationale et de son insertion dans le commerce international. La part la plus importante des investissements publics lui a ainsi été consacrée. Subventions et prêts à des taux d'intérêt très bas ont suscité l'intérêt des investisseurs privés nationaux ou étrangers. Attirés par toutes ces opportunités et encouragés par l'Etat, ces derniers avaient même le choix des lieux qui convenaient le mieux au développement de leurs activités. Et quand ces lieux se trouvaient en dehors du périmètre aggloméré, c'est-à-dire dans des zones agricoles qui ne devaient pas accueillir d'installations urbaines, ils exerçaient une forte pression sur les autorités locales. Cette pression a souvent été conclue par l'obtention d'un permis de construire.
Le territoire tunisois représentait bien évidemment la plate-forme idéale pour l'installation de la plus grande partie des sites industriels. Et c'est dans ce territoire que la pression des investisseurs était la plus forte, car, contrairement aux territoires des autres grandes agglomérations, il était le seul à remplir toutes les conditions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil de production industrielle de la Tunisie. Pourvu d'un réseau de communication moderne et bien adapté à la circulation du trafic industriel (infrastructure routière et autoroutière large et bien entretenue, aéroport et deux ports maritimes dont un spécialement aménagé pour les échanges commerciaux), le Grand Tunis représentait aussi, avec plus de 20% de la population tunisienne, un véritable gisement de main d'œuvre bon marché.
A partir des années 1960, le dynamisme industriel de la région tunisoise est devenu incontestable. Les productions se diversifient, l'emploi progresse et les entreprises de toutes tailles se multiplient sans cesse sur les espaces «*vides*» proches de Tunis. Entre 1960 et 1978, par exemple, la capitale a réuni, à elle seule, plus de 50% des établissements industriels de la Tunisie[75]. Au début des années 1980, les quartiers industriels des zones périphériques de Tunis (Cherguia I, Cherguia II, Ben Arous, Megrine, Sidi Fathallah, etc.) ont été saturés et la pression des investisseurs s'est accrue. De nouveaux espaces spécialement aménagés dans les périphéries plus lointaines (Ksar Saïd, Ez-Zahra, Manouba, Bir El Kassâa, etc.) ont alors été ouverts pour accueillir d'autres entreprises. Aujourd'hui, même si le poids relatif du Grand Tunis dans l'industrie nationale est en baisse, le processus d'industrialisation se prolonge non seulement dans la proche banlieue de Tunis (zones industrielles du Lac, du Kram, etc.) mais surtout dans la grande couronne rurale qui ceinture la capitale, à 15, 30 ou 50 kilomètres de son centre (zones industrielles de Mghira sur la plaine de Sijoumi, de Jdaïda et de Fouchana).

---

[74] Attia H., «L'urbanisation de la Tunisie», Revue Tunisienne des Sciences Sociales, n° 28-29, Tunis, 1972, pp. 9-32.
[75] *in* Signoles P., op. cit., p. 63.

### F-2- L'action des promoteurs immobiliers

A l'action industrielle s'ajoute celle des promoteurs immobiliers. Cette dernière a connu une importante évolution à partir de la fin des années 1970, au moment même où la généralisation de l'automobile au sein des classes moyennes est devenue un facteur supplémentaire d'étalement spatial de l'agglomération et de modification des besoins d'une grande partie de la population. Sachant que l'augmentation du taux de motorisation pouvait résoudre les problèmes liés aux déplacements entre lieux d'emploi et de résidence, connaissant parfaitement les moyens financiers et les attentes des ménages de la couche moyenne, les promoteurs ont acheté une partie non négligeable de la campagne tunisoise et ont multiplié la construction d'immeubles et de logements individuels tantôt au Nord, tantôt au Sud selon la clientèle visée. Seuls les besoins d'habitation des classes pauvres ont été ignorés par les opérateurs immobiliers, et ils le sont encore aujourd'hui. Au Nord, excepté les immeubles de la route de Bizerte entre Ariana et Nahli, à plus de 20 kilomètres de Tunis, le pavillonnaire, excessivement consommateur d'espace, a constitué le type d'urbanisation le plus souvent installé (Manar, Cité du lac, Cité des juges et plus récemment Sidi-Daoud, Salambo, Aïn Zaghouan, etc.). Au Sud, la typologie urbaine se distingue plutôt par l'habitat collectif comme les immeubles d'Ez-Zahra, Radès-la-Forêt, Mégrine-Sidi-Rzig, etc.

L'implantation de plus en plus massive d'immeubles, de lotissements pavillonnaires et d'hôtels continue à jouer un rôle déterminant dans l'extension du processus de «zones floues». Par exemple, de la Goulette à la Marsa, et maintenant Raoued, la côte Nord-Est est déjà le siège d'une urbanisation résidentielle et de loisir ; entre la Marsa et Raoued sont apparus de grands ensembles hôteliers de tourisme. Une urbanisation de standing élevé tend à relier ce pôle à celui de la ville centre, distante d'environ 15 kilomètres. L'urbanisation progresse aussi bien autour des villages anciens que le long des routes.

Comme pour les industriels, la politique publique économique et sociale a toujours soutenu les promoteurs immobiliers. Aussi, la pression exercée par ces acteurs sur les opérateurs institutionnels chargés de l'application de cette politique a largement contribué à l'émergence du phénomène de «zones floues». Cette pression dont les causes sont plus économiques que démographiques était d'autant plus forte qu'elle s'est toujours exercée dans un marché foncier très peu encadré.

### F-3- La gestion de la propriété foncière

Tout au long des vingt-cinq premières années d'indépendance (1956-1981) l'extension massive de l'urbanisme tunisois s'est accompagnée d'un bouleversement profond du système de fonctionnement de la campagne entourant la capitale. Ce bouleversement a réellement commencé peu de temps après la nationalisation des terres agricoles, en mai 1964. Suite à cette nationalisation, un gigantesque marché foncier spontané s'est très rapidement mis en place. Les produits offerts étaient des terres non immatriculées. A la tête de ce marché, des spéculateurs fonciers et des agriculteurs exploitants qui se sont transformés en lotisseurs clandestins après avoir réussi à acquérir les terres qu'ils exploitaient depuis plusieurs années. La majorité d'entre eux étaient des agriculteurs âgés qui cherchaient à valoriser leur bien. Initialement, les terres appartenaient au domaine de l'Etat mais n'étant pas immatriculées, elles ont fait l'objet d'une appropriation de fait de la part des exploitants. Ce vide juridique a favorisé les manœuvres des spéculateurs fonciers qui ont ouvert d'une façon incontrôlée de vastes superficies agricoles à l'urbanisation. En effet, le processus de transformation du statut foncier des terres agricoles qui est à l'origine de leur construction s'est produit de manière très simple. Sachant que la terre n'avait pas de statut juridique précis, l'exploitant a fait, dans une première phase, établir un acte notarial certifiant qu'il a exploité la terre pendant plus de 15 ans. Dans une deuxième phase, il s'est servi de cet acte pour déposer une demande d'immatriculation et d'obtention

d'un certificat de propriété auprès du tribunal immobilier. Dès l'obtention du récépissé d'immatriculation, la terre a été partagée en plusieurs lots de terrains à bâtir, mais non viabilisés. Cette simple opération d'appropriation du bien de l'Etat a favorisé le développement d'un important marché foncier dont les clients appartenaient essentiellement aux classes pauvres de la société tunisoise. La vente des parcelles se faisait souvent à l'amiable, sans contrat de vente, le paiement du bien vendu pouvant s'échelonner sur plusieurs mois, voire plusieurs années, et la construction de la parcelle par le nouveau propriétaire se déroulait de manière spontanée, sans permis de construire. Depuis que ce type de transaction est devenu une pratique courante, l'urbanisation libre est devenue un phénomène fréquent à la lisière de l'agglomération tunisoise. Cette forme d'urbanisation non réglementaire a ainsi grignoté de nombreuses parcelles agricoles et continue de menacer sérieusement la dynamique économique des exploitations agricoles des «zones floues». C'est donc à cause d'une absence manifeste de moyens de maîtrise foncière que l'urbanisation des espaces agricoles du Grand Tunis s'est enclenchée.
Pour faire baisser la pression urbaine qui s'est exercée sur les terres agricoles tout au long de la décennie 1966-1976, des mesures de sauvegarde du territoire rural tunisois ont été prises entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Ces mesures se sont traduites d'abord par la création d'un Plan Régional d'Aménagement (PRA) et d'un Plan Vert du District de Tunis (PVDT) en 1977, et ensuite par l'adoption d'une loi de protection des terres agricoles, en 1983, qui constitue encore aujourd'hui le seul texte législatif en la matière. Cependant, ni le PRA, ni le PVDT, ni la loi de 1983 n'ont su maîtriser l'extension de l'urbanisation de l'agglomération tunisoise. La description des instruments de gestion foncière et des facteurs à l'origine de cet échec seront développés dans le paragraphe «Politiques publiques de lutte contre l'expansion des zones floues et de protection du territoire rural/agricole tunisois».
Bien qu'encore faiblement occupée dans son ensemble, la campagne tunisoise est sérieusement sollicitée, car la pression urbaine qui s'exerce sur ces terres se poursuit de nos jours à un rythme moins soutenu certes qu'autrefois mais qui fragilise les exploitations agricoles occupant cette campagne.
L'agriculture occupe encore de grands espaces mais les signes habituels de dégradation apparaissent ; ils appartiennent à trois registres :
- En arboriculture (olivier), certaines olivettes sont encore bien entretenues, d'autres sont négligées, peut être en voie d'abandon,
- la céréaliculture (orge) est conduite en grandes parcelles,
- des champs déjà enfrichés servent de parcours à moutons, en plus de la vaine pâture des chaumes.

### F-4- Disparité sociale et ségrégation spatiale

Dans une ville qui s'agrandit apparaissent des différences sociales et fonctionnelles suivant les quartiers ; c'est particulièrement vrai dans le cas d'une ville ancienne comme Tunis. D'une part, elle assure de nos jours des fonctions métropolitaines, d'autre part le voisinage de la mer y définit des fortes disparités dans l'accueil des différentes couches sociales. Aussi, est-il nécessaire de distinguer deux catégories de «zones floues» (Nord/Est et Sud/Ouest) dans lesquelles les processus d'urbanisation ne semblent pas être les mêmes.
Dans la civilisation arabo-musulmane, les différences opposant le monde urbain au monde rural ne sont pas récentes. Elles sont antérieures au Moyen Age musulman. Dans «Discours sur l'histoire universelle» (Al-Mouquadima), l'analyse qu'Ibn Khouldoun, sociologue tunisien du XIVè siècle, produit des rapports entre la vie sédentaire et la vie

bédouine montre bien les différentes formes de la suprématie citadine, à la fois économique, politique, foncière et religieuse[76].
A l'époque ottomane, les ruraux occupant les faubourgs de Tunis étaient appelés les «*braynia*», c'est-à-dire les étrangers. A leur arrivée à la médina, ces derniers menaient une existence très précaire car ils ne parvenaient pas à s'intégrer à la société des «*baldiya*» (les citadins). Ils apparaissaient aux yeux des citadins «*comme remuants et frondeurs, souvent en opposition avec la population de la médina, comme de vrais marginaux*»[77].
Durant les trois quarts de siècle de la conquête française, le capitalisme agraire colonial a aggravé cette disparité. Le contrôle foncier transformant les occupants traditionnels du sol en simples salariés agricoles, l'accélération de la prolétarisation de la population rurale, l'instauration d'une nouvelle économie de marché libéral basée sur le développement industriel citadin et la localisation de l'appareil d'Etat dans la ville européenne sont les principaux facteurs qui ont incité une partie importante des habitants du «*rif*» à venir «envahir» l'espace urbain de la vieille ville et de ses faubourgs. La ruralisation rapide de la médina a engendré son abandon par les «*baldiya*» qui refusaient d'habiter une ville envahie par ce qu'ils appellent, encore aujourd'hui, les «*nouzouh*»[78] (la racaille). Durant les 25 premières années succédant l'indépendance, les traits essentiels de la disparité citadins/ruraux se sont perpétués, voire profondément accentués. Dans son discours du 24 juillet 1971, le premier président de la Tunisie, Habib Bourguiba, disait : «*J'ai demandé à tous les membres du gouvernement de prêter une attention particulière à l'invasion de la capitale par les ruraux [...]. Ces énergumènes sont capables à tout moment de provoquer des désordres imprévisibles. Ils font peser sur la capitale une menace constante*»[79].
Depuis le début des années 80 jusqu'à nos jours, l'étude de l'évolution des rapports entre ces deux sociétés est difficile à conduire, d'une part à cause de l'absence d'études traitant ce sujet et, d'autre part, à cause des changements politiques considérables qu'a connue la Tunisie durant ces vingt dernières années, et tout particulièrement à partir de 1987 avec le nouveau gouvernement.

#### F-4-1- La «zone floue» Nord et Est : des quartiers de haut-standing

En 1960, plus de la moitié des «*baldiya*» a définitivement quitté la médina pour aller s'établir dans les appartements de la ville neuve ou les pavillons des quartiers résidentiels au Nord du parc de Belvédère. De 1960 à nos jours, cet exode a vidé la médina de ses familles d'origine.
En même temps, le départ de la population européenne a fait affluer vers la campagne rurale de la côte Nord et Est les familles les plus riches de la population des «*baldiya*», les élites de la nouvelle bourgeoisie citadine lentement constituée (essentiellement des Sfaxiens), et tous ceux qui espèrent trouver enfin leur place dans une société moderne et urbanisée. Comme dit P. Signoles, «*le modèle urbain occidental est en effet présent, de façon quasi obsessionnelle, dans l'esprit des élites tunisiennes, elles-mêmes originaires dans leur grande majorité de régions de vieille tradition citadine*»[80]. Hormis l'appropriation du modèle urbain occidental, d'autres raisons ont motivé cette société à occuper massivement la campagne littorale. Parmi elles, on trouve, par exemple, la recherche de la proximité du palais présidentiel de Carthage, chez les hommes politiques et les hauts fonctionnaires en particulier, le désir de

---

76 Ibn Khouldoun, *Discours sur l'histoire universelle (Al-Mouquadima)*, Traduction nouvelle par Monteil Vincent, Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série arabe, Commission internationale pour la traduction des chefs-d'œuvre, Beyrouth, 1967, Tome premier : La civilisation bédouine ; nations sauvages et tribus, pp. 241-301.

77 *in* André R., op. cit., p.205.

78 Dans la langue arabe, «nouzouh» veut dire les migrants, mais l'emploi de ce terme dans le discours tunisien signifie plus «racaille» que migrants.

79 *in* Signoles P., op. cit., p. 221.

80 *in* Signoles P., op. cit., p. 151.

fuir la médina puisqu'elle n'incarne plus l'image de la modernité ou encore le désir de s'éloigner le plus possible des quartiers populaires du Sud et de l'Ouest habités par les «*braynia*» et les «*nouzouh*». Les modèles résidentiels mis en place par les classes aisées, les intellectuels et les artistes occidentaux de la première moitié du XXè siècle comme le Baron d'Erlanger à Sidi-bou-Saïd ou Georges Sebastion à Hammamet constitue aussi un des principaux facteurs à l'origine de «l'exode urbain» de la bourgeoisie tunisoise. Ils font appel à un «idéal esthétique» qui est bien évidemment le paysage remarquable de la côte Nord de Tunis.

Jadis composé de petits noyaux urbains résidentiels ou balnéaires (Sidi-bou-Saïd, Carthage, La Marsa, etc.), de villages ruraux maraîchers ou fruitiers (Soukra, Gammarth, etc.), de plaines céréalières (Ariana, Manzah, Manar, etc.) et de massifs forestiers (Rades, Raoued, etc.), la campagne du littoral Nord et Est de Tunis est aujourd'hui marquée par l'implantation d'un arc urbain tantôt continu, tantôt coupé par des espaces agricoles et forestiers qui ont échappé à la progression de l'urbanisation. Distant de 15 à 25 kilomètres de Tunis, cet arc urbain constitue désormais la «zone floue» de la partie Nord et Est de l'agglomération tunisoise. Elle s'étend de la forêt de Rades jusqu'à la sebkha de l'Ariana en passant par le littoral historique de la ville de Carthage, le village pittoresque de Sidi-bou-Saïd, les espaces maraîchers de Sidi-Daoud, de Bhar-El-Azreg et de Tabeg, séparant la ville beylicale de la Marsa des «*jnan*» d'orangers de l'ancien bourg de Soukra, et par les montagnes boisées de la ville de Gammarth. Cette «zone floue» se présente comme une campagne résidentielle pour une population aisée et cultivée. Elle se distingue par l'absence de zones industrielles, l'abondance d'hôtels de luxe et par un ordre urbain établi autour de quelques exploitations agricoles qui résistent encore à la pression urbaine. Le tissu urbain de la «zone floue» Nord et Est est composé de grandes résidences d'une architecture remarquable tantôt arabo-musulmane tantôt occidentale avec des piscines au milieu d'un jardin d'agrément ou d'un vaste *jnan*, agrémenté par le circuit d'eau des «*séguia*» et orné par une orangeraie dépassant parfois trois hectares.

### F-4-2- La «zone floue» Sud et Ouest

La construction de la «zone floue» Nord et Est s'est faite progressivement tout au long de la période comprise entre 1960 et 1985. A la même époque, un deuxième arc urbain s'est développé sur les terres agricoles proches des zones industrielles Sud et Ouest de l'agglomération tunisoise.

Pour empêcher la croissance des «*gourbivilles*», l'Etat a mis en place, dès la fin des années 1950, une politique de construction de logements sociaux afin de reloger dans des cités populaires ses habitants. Mais il s'est très rapidement avéré que les pouvoirs publics ne disposaient pas du financement nécessaire pour prolonger l'application de cette politique. Une sélection de la population a alors été nécessaire. Celle-ci s'est effectuée selon le revenu et le statut professionnel des candidats ; seuls les travailleurs permanents à revenu sûr et régulier avaient le droit d'acquérir un logement. Avec cette mesure, plus de 80% des habitants des «*gourbivilles*»[81], essentiellement des chômeurs et des ouvriers occasionnels, ont été exclus du programme des «cités populaires de recasement» évoqué plus haut. Celui-ci n'a en effet intégré que les couches moyennes de la population tunisoise.

Considérés comme des marginaux par la société citadine de la «zone floue» Nord et Est, ignorés par les promoteurs immobiliers, jugés insolvables par l'Etat et soumis à la pression permanente de démolition de leurs «*gourbi*», les habitants des «*bidonvilles*» n'avaient d'autres alternatives que d'intégrer le circuit parallèle du marché foncier clandestin des zones agricoles Sud et Ouest de la campagne tunisoise. Ils se sont alors adressés aux lotisseurs clandestins que nous avons évoqué, pour acquérir des parcelles dont la taille dépassait

[81] *in* Chabbi M., op. cit., p. 31.

rarement les 200 m². L'évolution de ce type de transaction s'est très rapidement traduite par l'urbanisation libre.
Dans «Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie», le géographe H. Sethom intègre quelques chiffres traduisant l'extension fulgurante de cette forme d'urbanisation : de 1975 à 1980, elle s'est étendue sur une superficie de 800 hectares ; de 1980 à 1985, la surface totale occupée est passée à 1620 hectares au détriment des terres agricoles riches ayant souvent bénéficié d'investissements importants en matière d'infrastructure d'irrigation ; de 1970 à 1988, le taux de croissance de l'habitat spontané dans le seul Gouvernorat de l'Ariana était de 13,4% par an contre 7,9% pour l'habitat légal ; en 1987, 20% de la population tunisoise était concerné par ce type d'urbanisation[82].
Les zones agricoles au Sud et surtout à l'Ouest de Tunis représentent la partie du territoire tunisois qui a connu le développement le plus important des quartiers spontanés (au Sud : M'Thalith, Sidi Mosbah, Mohamed Ali, et Garjouma ; à l'Ouest : Sidi H'cine, El Agba Alia, Sijoumi, Jayara, cité 20 Mars, Douar Hicher, Bortal Hayder, Tadhamen). Etroitement serrés les uns contre les autres, ces quartiers ont formé un nouveau pôle urbain dense et continu. Celui-ci constitue aujourd'hui la deuxième «zone floue» du Grand Tunis.
Dans la partie Nord, seulement deux quartiers ont été construits : Borj Louzir et Aïn Zaghouan. Le premier est constitué d'un ensemble de petits noyaux urbains disséminés en lisière de l'orangeraie de la plaine de Soukra. Le second s'est développé autour d'un petit village rural du même nom. Les habitants de ces deux quartiers se sont efforcés de produire un tissu urbain relativement bien structuré et une architecture certes modeste, mais sans risque de susciter la critique du voisinage. A l'inverse, dans les quartiers spontanés Sud et Ouest, le mode d'organisation spatiale et le caractère du bâti se distinguent par une forte densité d'occupation du sol, par l'absence d'organisation urbaine, par une architecture spontanée, par des logements souvent inachevés et alignés le long de routes mal drainées qui se transforment par temps de pluie en véritables bourbiers et par une surdensification des logements liée à des pratiques variées de sous-location. Ce modèle d'urbanisation inspire tristesse et désolation. Même si aujourd'hui une partie d'entre eux est viabilisée, la plupart des quartiers spontanés reste encore sous-équipé, en particulier ceux qui se trouvent en dehors du périmètre aggloméré (absence du réseau d'assainissement, d'électricité, etc.).
Dans ce territoire de «zones floues», la forme de l'habitat la plus répandue est le *«houch»*. Il s'agit d'un habitat, construit en dur, caractéristique du *«rif»* tunisien : murs en briques ou en parpaings enduits, et toiture terrasse en béton armé. Le *«houch»* est structuré autour d'une cour intérieure. Le centre de celle-ci est souvent marqué par un arbre fruitier (olivier, oranger, bigaradier) et les façades des murs qui l'entourent sont ornées de quelques pieds de jasmins ou de bougainvilliers. Les *«houchs»* n'ont pas de jardins et la communication avec le monde extérieur est inexistante puisque les fenêtres ne s'ouvrent que sur la cour intérieure.
Depuis son apparition, l'habitat spontané s'est révélé comme la forme de logement la plus répandue chez les Tunisois qui n'ont pas pu accéder aux cités de recasement et au marché foncier officiel, mais qui ont réussi à réaliser un niveau d'épargne suffisant pour accéder à la propriété. A la différence des «*gourbiville*s» dont les occupants étaient exclusivement d'origine rurale, les quartiers spontanés Sud et Ouest sont majoritairement occupés par une population provenant de la ville de Tunis. Selon les enquêtes menées par le District de Tunis en 1981, plus de 70% des habitants de ces quartiers étaient des urbains[83]. Avec ce chiffre, l'hypothèse des «zones floues» comme produit d'une ségrégation sociale de

---

82 *in* Sethom H., op. cit., p. 329.

83 *in* Chabbi M., op. cit., p. 15.

l'espace tunisois engendrée par une importante mobilité résidentielle des couches populaires de la ville est confirmée.
Ces quartiers d'habitat spontané font certes l'objet d'une occupation par une fraction de population d'origine rurale venue de leur village en quête d'un travail à Tunis, mais ce sont surtout les fils des immigrants villageois des années 1940-1950 qui sont devenus chefs de famille et authentiques citadins.
Contrairement aux conclusions de certains géographes, le processus de peuplement des quartiers d'habitat spontané des «zones floues» Sud et Ouest ne semble pas dû à une accélération de l'exode rural en direction de Tunis, mais plutôt à un exode urbain au sein du Grand Tunis.

Figure 78 : Les «zones floues» du Grand Tunis

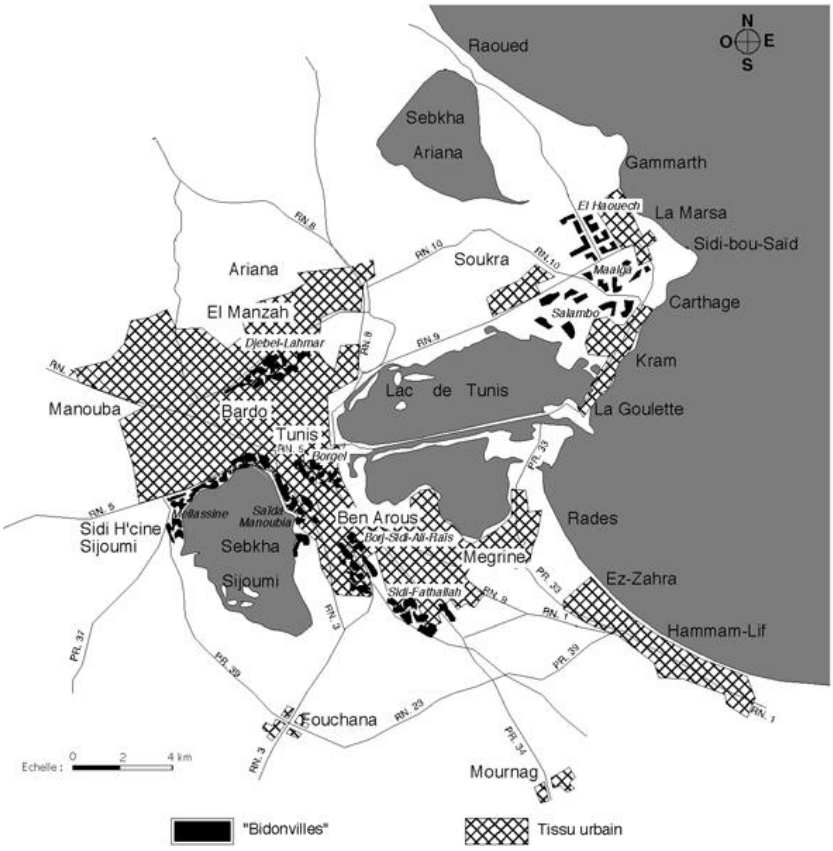


*

* *

Actuellement, le périmètre de «zones floues» du Grand Tunis est composé de deux unités territoriales profondément différentes tant par leur structure socio-économique que par leur organisation spatiale et leur aspect morphologique. La première unité dont la construction est presque achevée, concerne tout particulièrement l'ancienne plaine maraîchère et fruitière de la côte Nord et Est de Tunis. La seconde s'est construite au Sud et surtout à l'Ouest de Tunis, sur une zone agricole anciennement occupée par des cultures sèches (oliviers, vignes, cultures céréalière et fourragère).
Le mode et le niveau de vie, les exigences et les besoins de la population du territoire des deux «zones floues» tunisoises sont aussi fondamentalement différents. Ils le sont tellement qu'ils ont produit deux modèles spatiaux radicalement opposés correspondant à des habitants aux revenus très contrastés.

## G - Politiques publiques de lutte contre l'expansion des «zones floues» et de protection du territoire rural/agricole tunisois

De la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, période durant laquelle le phénomène de «zones floues» s'est fortement développé, l'Etat tunisien ne disposait d'aucune politique en matière de protection du patrimoine foncier. Champs de grandes cultures, vergers, potagers, oliveraies, orangeraies, ont fait place à des zones industrielles et à des quartiers résidentiels et spontanés.
L'expansion de ces quartiers ne va décider les autorités publiques à mener une politique ambitieuse pour mieux encadrer la métropolisation du Grand Tunis qu'à partir de 1977. La mise en place de cette politique et de son application a été confiée aux architectes et urbanistes du District de Tunis. Celui-ci est un établissement public régional à caractère administratif sous la tutelle des ministères de l'Equipement et de l'Intérieur.
La tache est immense. Le Grand Tunis ne cesse de s'agrandir. De nombreux logements ont dû être créés pour résorber la crise immobilière et des mesures prises et appliquées pour maîtriser l'évolution de l'urbanisation et assurer la protection des terres agricoles voisines. Pour y parvenir, les agents du District, qui sont les seuls opérateurs de l'Etat en matière d'aménagement du Grand Tunis, proposaient alors deux plans d'aménagement et d'organisation générale de la région tunisoise : le Plan Régional d'Aménagement (PRA) et le Plan Vert du District de Tunis (PVDT).

### G-1- Deux documents d'urbanisme pour guider l'action en matière d'organisation de l'espace tunisois : le PRA et le PVDT

Adoptée en 1977, le PRA constitue un schéma de cohérence et de référence qui tient compte des données socio-démographiques et économiques de la région et sert de cadre régional à l'aménagement du District[84]. Il s'agit d'un document global précisant uniquement les directives et les principes d'action de base. C'est en effet au PVDT qu'incombe la tâche de les préciser et de les illustrer en les détaillant. Le PVDT constitue ainsi un cadre de cohérence globale pour toutes les politiques de protection des zones agricoles et de mise en valeur des espaces naturels de la région. Ses orientations doivent donc être conformes aux directives générales fixées par le PRA. Les objectifs visés par ces deux documents en matière de gestion de l'espace tunisois sont au nombre de trois :
- Valoriser et protéger de l'urbanisation les terres agricoles allant du périmètre irrigué d'Oued-Ellil jusqu'à la plaine de culture sèche de Sijoumi, à l'Ouest de Tunis[85].
- Maintenir la vocation agricole de la plaine agrumicole de Soukra, entre le lac de Tunis et la sebkha d'Ariana.
- Limiter l'expansion de l'urbanisation sur la plaine maraîchère du Tabeg, de Sidi-Daoud et de Bhar-El-Azreg, entre La Marsa et Soukra.

Sur le plan opérationnel, ses objectifs doivent être matérialisés par la création d'une couronne rurale composée essentiellement par des espaces maraîchers et fruitiers.
L'analyse de l'évolution de l'espace tunisois, près de dix ans après la mise en application de la politique urbaine proposée par le PRA et le PVDT a montré que ces deux documents élaborés en vue d'instaurer une organisation harmonieuse de l'ensemble du territoire du Grand Tunis n'ont atteint aucun des trois objectifs fixés. En conséquence, l'urbanisation libre s'est accélérée, le mitage des espaces agricoles s'est amplifié et la création d'une couronne rurale ou, selon les propres termes des urbanistes du District, d'une «*trame*

---

[84] *in* Hamrouni A., op. cit., p. 270.
[85] *in* Hamrouni A., op. cit., p. 273.

*verte*»[86] est devenue un projet inabouti. A l'Ouest, sur la plaine de Sijoumi, de nouveaux quartiers spontanés sont apparus (Birine, Attar, Cité Mrad, etc.) et les plus anciens ont étalé leur enveloppe urbaine sur les terres agricoles limitrophes (Jayara, Sidi H'cine, Sijoumi, etc.). Au Nord, les vastes orangeraies de Soukra se sont transformées en plusieurs «*jnan*» agrémentant de somptueuses villas. Quant à l'étendue maraîchère du Tabeg, de Sidi-Daoud et de Bhar-El-Azreg, elle a été, dans sa majeure partie, d'abord mise en jachère et ensuite vendue à des promoteurs immobiliers et à des spéculateurs fonciers[87]. A Manouba, au milieu des champs d'oliviers, s'est implanté un important pôle universitaire.
Cette urbanisation multiplie les lieux de compénétration de l'agriculture et de la ville, sans pour autant créer de rapports particuliers entre eux. Entre 1975 et 1985, la superficie du périmètre urbain du territoire tunisois est passée de 9.500 à 15.750 hectares soit une augmentation de près de 70%[88]. Dans les 6.250 hectares consommés par l'urbanisation, on en trouve 600 directement prélevés sur le périmètre irrigué, principalement à Sijoumi, Manouba, Oued-Ellil, Zahrouni et Mornaghia[89], et près de 3.500 sur les terres d'autres zones agricoles[90]. Plus de 70% des nouvelles constructions sont des maisons représentées par de l'habitat libre[91]. Ni le PRA, ni le PVDT n'ont freiné l'extension urbaine. Selon le District de Tunis[92], l'inefficacité de ces deux plans tient à trois causes principales : l'insuffisance des moyens de maîtrise foncière[93], les distorsions dues à la mise en œuvre des politiques sectorielles[94] et, selon l'urbaniste Henda Gafsi du ministère du Plan et du Développement Régional, «*la transposition du modèle de planification urbaine français en Tunisie sans effort d'adaptation et de manière incomplète*»[95]. Sans oublier de rappeler que ces deux plans, qui auraient pu constituer la base d'une véritable politique publique d'aménagement des territoires périurbains, n'ont pas été adoptés par le ministère de l'Agriculture[96].

### G-2- La loi de protection des terres agricoles

Pour assurer lui-même une préservation durable de l'agriculture des «zones floues», le ministère de l'Agriculture a décidé, en 1983, d'employer les «grands moyens» en proposant une nouvelle loi dite «loi de protection des terres agricoles». Les objectifs de celle-ci sont clairs : «*limiter la pression urbaine sur les espaces cultivés et assurer de manière efficace et définitive la protection des terres les plus fertiles et les plus productives*»[97].
Les terres agricoles telles que définies à l'article premier de cette loi sont réparties en trois zones, à savoir ;
- La zone d'interdiction : elle est constituée des périmètres publics irrigués et du patrimoine boisé relevant du domaine forestier de l'Etat. La construction dans ces deux types de territoire est strictement interdite.
- La zone de sauvegarde : elle renferme les terres fertiles, à haut potentiel productif et les terres privées irriguées à partir d'ouvrages hydrauliques réalisés par des privés ou par

---

86 *in* Hamrouni A., op. cit., p. 271.

87 *in* Sethom H., op. cit., p. 163.

88 District de Tunis, *L'urbanisation dans le District de Tunis de 1975 à 1985*, bilan préliminaire, Tunis, 1987, p. 6.

89 *in* District de Tunis, op. cit., p.18.

90 Mlika M., préface, *in* Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités», op. cit., pp. 10 et 11.

91 *in* Sethom H., op. cit., p. 164.

92 *in* District de Tunis, op. cit., pp. 2-3.

93 Cette insuffisance se manifeste par la rétrocession des terres étatiques aux privés et par le changement d'affectation des terres agricoles malgré l'existence de ces deux documents d'urbanisme (District de Tunis, 1987).

94 Les besoins en matière d'habitat des classes pauvres n'ont pas été pris en compte par les opérateurs immobiliers publics.

95 *in* Gafsi H., op. cit., p.65.

96 *in* Gafsi H., op. cit., p.65.

97 Extrait d'un entretien réalisé auprès de l'ingénieur général de la Direction des Sols.

l'Etat, mais non incluses dans les périmètres irrigués. Elle renferme aussi les forêts non soumises au régime forestier et les terres de parcours aménagées et contrôlées.
- La zone soumise à autorisation : Elle est composée de terres sylvo-agricoles non comprises dans les premières zones. Le changement d'affectation de ces terres et leur construction ne peuvent être possibles qu'après autorisation du ministère de l'Agriculture.

Malgré la mise en place de cette loi qui normalement devait garantir la préservation des espaces agricoles des «zones floues» de toutes les grandes villes tunisiennes, mais en particulier du Grand Tunis, ce dernier a connu, depuis la mise en application de la loi en question, une urbanisation dont l'ampleur et les caractéristiques restent préoccupantes. Par exemple, entre 1975 et 1990, l'espace urbanisé de la capitale a plus que doublé : de 9.500 hectares, il est passé à plus de 22.000. Entre 1986 et 1991, l'agglomération tunisoise a progressé de 4.000 hectares. Les terres agricoles représentent plus de 60% de la superficie totale consommée par l'urbanisation, dont la moitié est constituée par les terres agricoles riches de la zone d'interdiction[98].
Comme pour le PRA et le PVDT, l'analyse de la situation actuelle montre que la loi sur la protection des terres agricoles et la carte élaborée pour son application n'ont pas atteint leur objectif. L'exemple du développement qu'ont connu les deux noyaux urbains de Sidi-Daoud, au Nord, et de Sidi H'cine Sijoumi, à l'Ouest, est à cet égard tout à fait significatif. Sur la plaine de Sijoumi, l'implantation d'une dizaine de sites industriels dont certains se trouvent au centre du périmètre protégé par la loi illustre davantage son échec.
Selon les responsables de la direction des sols (auteurs de la loi), deux facteurs sont à l'origine de cet échec et de l'intensification du phénomène de «zones floues» : d'une part, l'absence de structures de contrôle et d'application efficaces des règles de gestion foncière issues de la loi de 1983 et d'autre part, l'absence d'outils juridiques et institutionnels de maîtrise foncière régionaux et locaux confortant les orientations de la loi nationale[99]. Mais selon l'analyse de H. Sethom, les vraies raisons de l'inapplication de la loi sont plutôt liées à la nature et aux objectifs de la loi elle-même. En s'intéressant seulement aux aspects techniques du problème de la sauvegarde des terres agricoles (nature des sols et des cultures, etc.), elle a oublié de traiter le problème essentiel de la spéculation foncière et du rôle joué par les pouvoirs locaux[100].
De cette analyse de l'évolution du territoire tunisois, il ressort que si la loi de 1983, comme tous les outils institutionnels ou urbanistiques[101] mis en place depuis plus de trente ans pour maîtriser l'évolution du phénomène de «zones floues», n'ont pas abouti à mieux gérer le conflit spatial opposant la ville à sa campagne, c'est parce qu'ils n'ont pas été fondés sur une politique propre aux territoires de «zones floues» telles les politiques de ceinture verte autour de Rabat ou de Paris, de PNR comme dans certains pays occidentaux, de plan de paysage comme dans l'agglomération rennaise ou encore de plan d'actions paysagères comme à Saclay. A ce sujet, Henda Gafsi affirme justement que «*tous les mécanismes d'incitation traitant l'espace agricole de la même manière autour des grands centres qu'à l'intérieur du pays en ignorant les spécificités des espaces agricoles périurbains seront condamnés à ne pas fonctionner*»[102].

---

98 *in* Gafsi H., op. cit., pp. 58 et 59.

99 Résumé d'une partie de l'entretien réalisé auprès de l'ingénieur général de la Direction des Sols.

100 *in* Sethom H., op. cit., p. 162.

101 Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), Plan d'Aménagement Urbain (PAU), Plan d'Aménagement de Détail (PAD),.

102 *in* Gafsi H., op. cit., p.68.

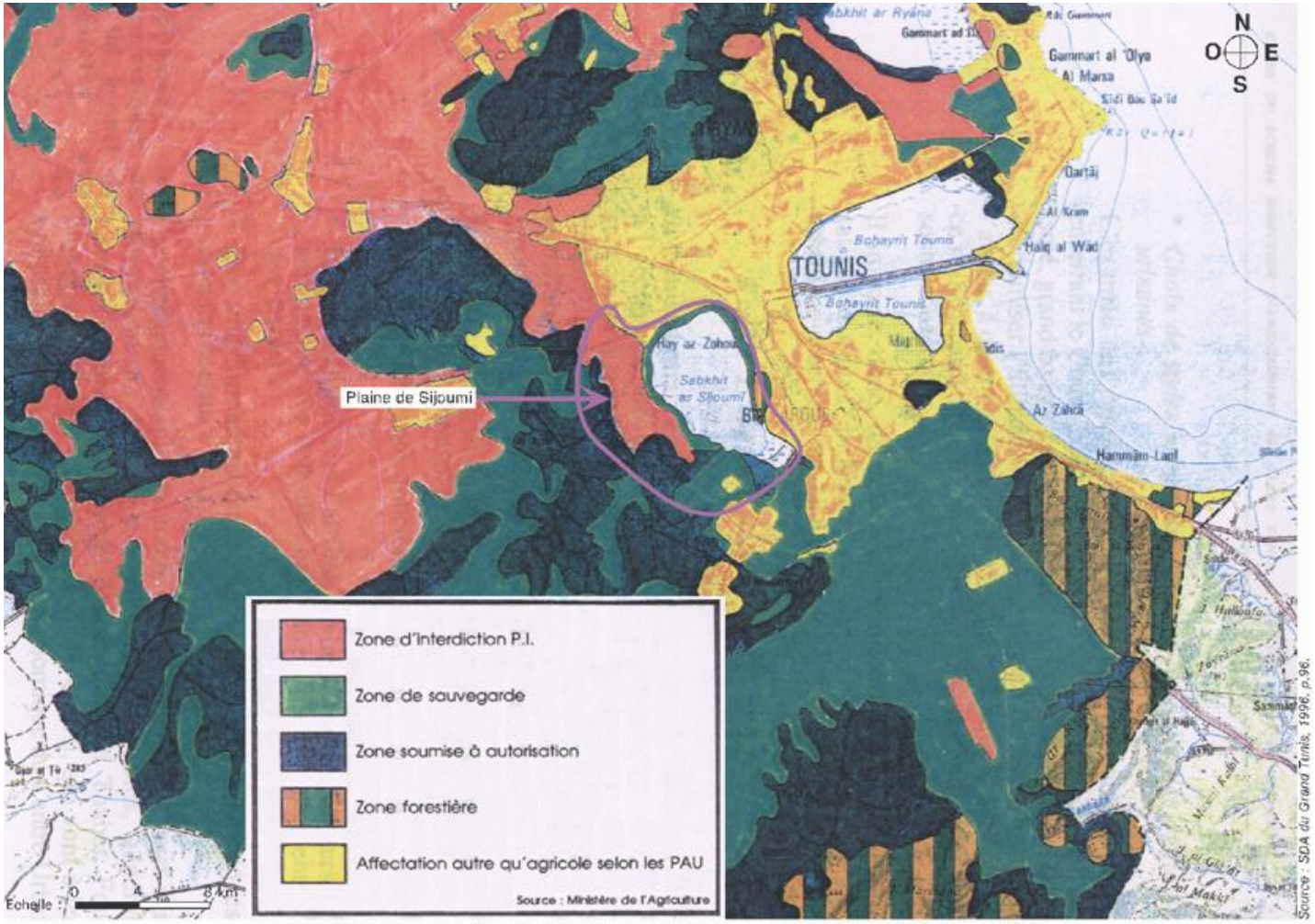


Figure 79 : Carte de classification des sols élaborée pour l'application de la loi 1983

## H - L'agriculture dans le Grand Tunis aujourd'hui : caractéristiques et fonctions

Situé dans l'une des régions agricoles les plus fertiles du pays, le Grand Tunis dispose actuellement d'une superficie de 360.000 hectares dont 22.000 sont urbanisés. Avec près de 200.000 hectares dont 155.000 sont des terres labourables et 45.000 des forêts et des parcours, l'espace rural couvre plus de deux tiers du territoire tunisois. Il est constitué de grandes entités agricoles comme les cuvettes de Jdaïda et de Tebourba, de la plaine de la basse vallée de Medjerda, des plaines de Mournag, de Soukra, de Sijoumi et de Mornaghia, ainsi que d'importants massifs forestiers, comme ceux des collines de Rades, de Boukarnine, de Gammarth et de Nahli.

**Répartition générale des terres agricoles (ha)**[103]

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis |
|---|---|---|---|---|
| Terres labourables | 9200 | 110.000 | 36.000 | 155.200 |
| Forêts | 1500 | 5270 | 3700 | 10.470 |
| Parcours | --------- | 15.680 | 18.300 | 33.980 |
| **Total** | **10.700** | **131.000** | **58.000** | **199.700** |

Comme le montre le tableau ci-dessus, la répartition générale des terres agricoles varie largement d'un Gouvernorat à l'autre. Le Gouvernorat de l'Ariana concentre, à lui seul, 65,5% du potentiel agricole tunisois, celui de Ben Arous 29% tandis que celui de Tunis n'en couvre que 5,5%.

Avec ses 60.000 hectares, la céréaliculture couvre la plus grande partie de la SAU du Grand Tunis. Cependant, les cultures céréalières ne constituent pas les seules spéculations agricoles de l'agglomération tunisoise. On trouve également d'autres types de cultures d'importance non négligeable : cultures fruitières (31% de la SAU), cultures fourragères (16% de la SAU), et surtout maraîchères irriguées (7% de la SAU) qui constituent une filière de poids par le fait qu'elles placent le Grand Tunis parmi les régions les plus productives de légumes[104].

**Superficies occupées par les principales cultures pratiquées dans le Grand Tunis (ha)**[105]

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis |
|---|---|---|---|---|
| Céréales | 1850 | 48.860 | 10.600 | 61.310 |
| Arboriculture | 3.600 | 24.510 | 15.600 | 43.710 |
| Fourrages | 1.420 | 17.330 | 4.250 | 23.000 |
| Culture maraîchère | 440 | 7.420 | 1.570 | 9.430 |
| Légumineuses | 90 | 3.540 | 610 | 4.240 |
| **Total** | **7.400** | **101.660** | **32.630** | **141.690** |

Dans le Grand Tunis, on relève aujourd'hui deux types bien distincts d'agriculture. Le premier, qui est caractéristique des «zones floues» nouvellement urbanisées, occupe des surfaces importantes (10 hectares et plus). Il est composé de grandes exploitations pratiquant un système de culture intensif et bien organisé. La récolte composée de produits fruitiers et maraîchers pourvus d'organes de conservation est exclusivement destinée au marché-gare de Tunis. La plus grande partie est destinée au commerce local et le reste prendra la route vers les villes les plus proches. Le deuxième, qui s'observe au centre ou à la périphérie immédiate de certaines grandes villes tunisoises, occupe des surfaces dépassant rarement les 3 hectares et se consacre tout particulièrement aux

---

103 *in* Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, *l'Atlas du Grand Tunis* op. cit., p. 26.

104 Le Grand Tunis présente un cheptel de plus de 80.000 bovins et ovins.

105 *in* Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, *l'Atlas du Grand Tunis*, op. cit., p. 29.

cultures maraîchères et fruitières comme, par exemple, les exploitations agricoles du périmètre irrigué de la plaine de Sijoumi. Largement exposée aux contraintes urbaines (vol, pillage, piétinement, etc.), la performance économique de ce type d'agriculture est assez modeste. Le système de culture est extensif et se pratique de manière traditionnelle. Les produits récoltés (persil, radis, salade, gombo, céleri, pêche, abricot, etc.) font souvent l'objet d'un micro-commerce sur les marchés environnants. Cette pratique d'écoulement des produits se développe particulièrement pendant le mois du ramadan.

En terme d'emploi, l'activité agricole tunisoise n'embauche, selon les données publiées par le ministère de l'Agriculture, en 1994, que 28.750 personnes, dont près de 60% sont des aides familiales[106], soit 5,5% de la population active[107]. La migration de la main d'œuvre agricole des «zones floues» vers le secteur industriel et commercial proche, plus rémunérateur et plus sécurisant, l'appauvrissement des petits «*fellahs*» incapables de créer des emplois même en période de pointe (récolte, taille, etc.) et la mécanisation progressive des grandes exploitations sont, dans la plupart des cas, les trois facteurs responsables de la régression de l'embauche dans le secteur agricole du Grand Tunis.
Toutefois l'activité agricole de la campagne tunisoise est dotée d'une fonction économique assez importante, tant sur le plan régional que national, dans la mesure où elle contribue activement à l'approvisionnement du pays en produits frais ou transformés. En terme de productions de biens alimentaires, par rapport aux productions de la région Nord-Est de la Tunisie, l'agriculture tunisoise fournit, selon les statistiques de 1994 du même ministère, 22% de la production céréalière, 27% de la production fruitière, 17% de la production maraîchère et 23% de la production laitière[108]. Sur le plan national, elle contribue à 10%[109] de la production totale des produits maraîchers, 9% des produits fruitiers irrigués, en particulier la pêche, la poire et la vigne de table, et 9,5% des produits d'origine animale.
Bien que représentant plus de 20% des productions céréalières du Nord-Est, la céréaliculture tunisoise ne participe que pour environ 5% à la production nationale[110].
Ces quelques chiffres illustrent en effet toute l'importance de la production agricole du Grand Tunis, aussi bien à l'échelle locale que nationale. L'utilité première de l'agriculture tunisoise porte sur l'approvisionnement de la ville en produits frais périssables.
Un des nouveaux aspects de la fonction économique de l'agriculture tunisoise qui s'est développé de manière importante tout au long des dix dernières années réside dans le renchérissement des terres agricoles, devenues objet d'une «épargne foncière»[111]. Les citadins dotés de moyens financiers importants placent leur épargne dans l'acquisition d'exploitations en difficulté, leur apportent quelques améliorations et les revendent aussitôt en espérant ainsi bénéficier d'un profit supérieur à celui que leur rapporterait une épargne bancaire.
Outre sa fonction économique et nourricière, le «*rif*» tunisois occupe, selon les auteurs du SDA du Grand Tunis, une deuxième fonction plutôt écologique. Celle-ci s'exprime par le recyclage des déchets solides urbains à travers le sol et par l'utilisation des eaux usées.

---

[106] *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., annexes, p. 83.

[107] La population totale active dans le Grand Tunis est composée, selon le recensement de l'INS de 1994, de 559.460 personnes (Atlas du Grand Tunis, p. 22).

[108] Atlas du Grand Tunis, Gouvernorat de Tunis, Ariana, Ben Arous, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire), Uram-Urbaconsult, Tunis 1997, p.29.

[109] *in* Gafsi H., op. cit., p.58.

[110] *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., annexes, pp. 78 et 79.

[111] *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., annexes, p. 83.

Ainsi, l'agriculture du Grand Tunis contribue à résoudre certains problèmes écologiques comme, par exemple, la pollution de l'environnement par les eaux usées[112].
Ces mêmes auteurs notent, très brièvement, dans les annexes du SDA, que la campagne tunisoise est composée de grands espaces à vocation économique, ayant également une valeur naturelle certaine qui lui permet de répondre aux besoins récréatifs des citadins : «*Avec toutes ses composantes, la campagne se présente à côté de la cité urbaine comme un espace vert et assure, à ce titre, un espace de délassement pour les citadins à la recherche de paysages naturels et d'environnement sain*»[113].

Figure 80 : Occupation agricole du sol dans le Grand Tunis

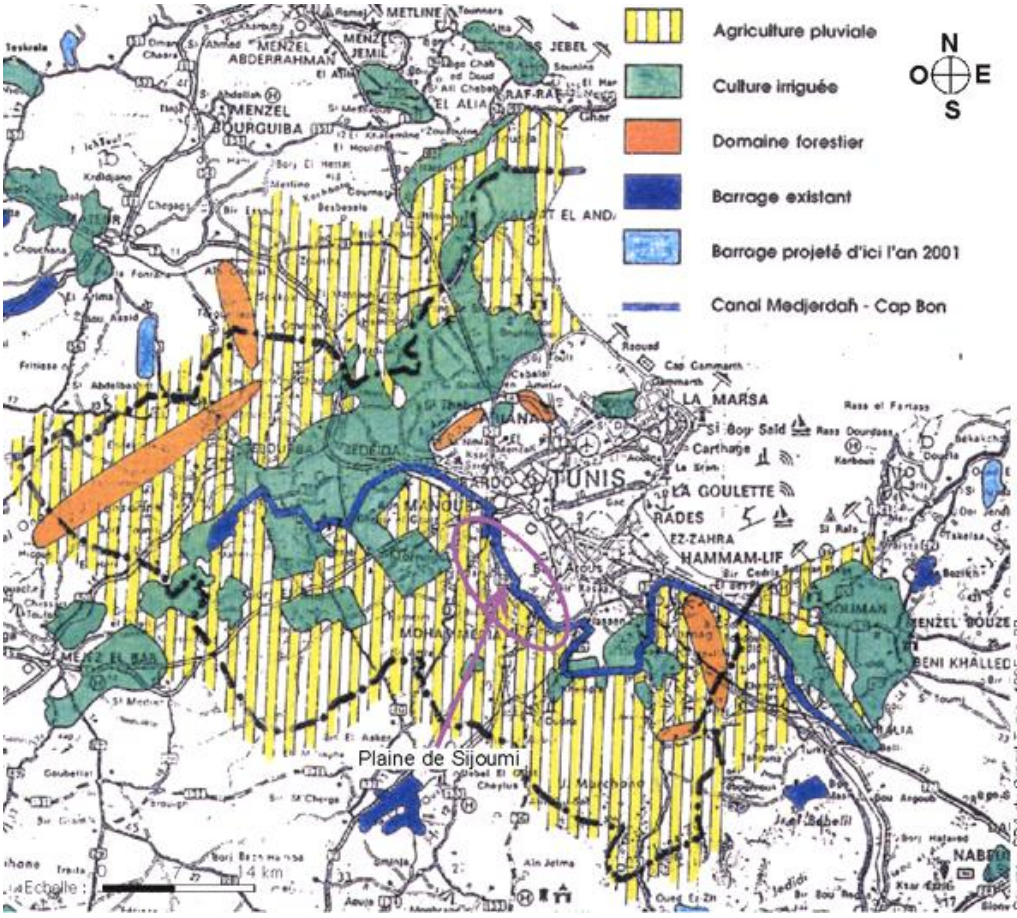


Cependant, l'utilité à la fois économique, nourricière, écologique et récréative de l'agriculture des «zones floues» risque, dans les années futures, de se fragiliser. La régression des terres cultivables consécutive à l'extension des zones bâties à vocation commerciale ou industrielle, «*le développement d'une forte demande des terres agricoles pour l'établissement des résidences principales ou secondaires pour une catégorie sociale dotée de grands moyens financiers à la recherche d'un cadre de vie naturel*»[114], l'insécurité foncière, la spéculation foncière de plus en plus galopante, l'inapplication de la législation spécifique (loi de protection des terres agricoles de 1983) et la politique d'expulsion des espaces agricoles dans les

112 A l'horizon 2011, les volumes annuels d'eaux usées mobilisables pour l'irrigation dépasseront, selon les auteurs de l'Atlas du Grand Tunis, les 115 millions de $m^3$ ; *in* Atlas du Grand Tunis, op. cit., p. 76.

113 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., annexes, p. 85.

114 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p. 85.

programmes d'aménagement constituent un danger permanent pour le maintien de l'agriculture des «zones floues». Cette situation s'aggrave avec l'accroissement des problèmes de cohabitation entre les agriculteurs et les citadins, que nous évoquerons dans le chapitre qui suit, consacré à l'étude de l'exemple particulier de la plaine de Sijoumi.

*

* *

**En conclusion**, l'organisation urbaine du Grand Tunis a beaucoup évolué. Celui-ci s'est doté de voies rapides qui structurent son développement et le processus de «zones floues» est partout visible : implantation de l'habitat nouveau bien à l'extérieur de la ville-centre, relocalisation périphérique d'équipements publics tels l'Ecole de Médecine de Manouba, l'hôpital Moungi Slim de Sidi-Daoud, etc. Les deux étendues d'eau contiguës, le lac de Tunis et El Bhira, que sépare la digue support du métro TGM (Tunis/Goulette/Marsa) d'une voie rapide, deviennent en quelque sorte le centre géométrique de la ville de Tunis. Sur la rive Nord du lac de Tunis se construit la Cité du Lac, consacrée à l'habitat et au loisir (parc d'attractions Dahdah). A proximité, sont apparues de nouvelles zones d'activité, surtout tertiaire, au voisinage de l'aéroport de Tunis-Carthage. De façon générale, cette extension urbaine se fait aux dépens d'espaces occupés par des activités agricoles, selon des processus ordinaires :
- avancée du front urbain ;
- occupation des espaces agricoles qui ont progressivement été enclavés entre ce front urbain et des villages extérieurs.

Ces multiples ramifications de l'urbanisation multiplient les lieux de compénétration de l'agriculture et de la ville, sans pour autant créer de rapports particuliers entre eux, puisque l'agriculture a complètement été absente des processus de planification de l'espace tunisois, sauf en tant que réserves foncières.

Aujourd'hui, le territoire de «zones floues» tunisois se distingue par quatre formes d'habitat.

Tout d'abord, **l'extension urbaine organisée par lotissement**. C'est ce qui a été planifié dans la série des quartiers El Manzah, contigus au Nord Ouest de la ville, et numérotés de I à XI, pour le moment. Cet habitat, généralement consacré aux classes relativement aisées, présente une allure d'ensemble assez compacte. Il y a peu d'espaces verts, et toute activité agricole en est éliminée. Tout au plus, peut-il subsister quelques parcelles interstitielles, d'exploitation très précaire, en attente visible d'urbanisation.

En second lieu, on observe des **zones nouvelles d'habitat**, construites illégalement en zone agricole proche de la ville, mais à l'écart, sur des terrains non constructibles achetés à des propriétaires agricoles. Sur la plaine de Sijoumi et plus particulièrement du côté de Birine, l'organisation de ces nouvelles zones évoque celle de la médina. Elles sont enceintes d'un haut mur presque continu qui bloque toute communication visuelle et physique entre le dedans et le dehors ; leurs rues sont étroites et peu propices à la circulation automobile. Cependant, elle s'en distingue profondément par la faible qualité architecturale de ses construction et l'absence ou la faiblesse de réseaux de viabilisation, complètement absents lors de l'implantation. La démarche de ces squatters est d'attendre la légitimation *a posteriori* par les autorités publiques, indépendamment des documents de planification ; cela leur permet d'obtenir l'équipement de base (eau, électricité, assainissement). De tels nouveaux villages sont étrangers à l'agriculture locale, même si les habitants y développent de petits élevages.

La forme du **village-rue**, établie le long des réseaux publics, est la plus habituelle. L'agriculture est beaucoup moins visible de la route, mais reste bien présente à l'extérieur,

*côté campagne*. L'exemple de la croissance du village de El M'nihla, qui a isolé une olivette formant encore le côté Sud d'une large place carrée, est à ce titre tout à fait significatif.
Enfin, des formes **d'habitat rural de plaisance** («*jnan*») se développent sur deux types de site :
- dans la plaine de la Soukra, connue pour ses orangeraies, on observe la reprise d'une partie de ces vergers dans des «*jnans*» raffinés, avec une architecture généralement recherchée. Ce processus s'accompagne d'une diversification de la population d'arbres par l'introduction d'autres fruitiers et des espèces ornementales. Les règles de construction exigent un terrain d'au moins 5.000 m², avec un faible coefficient d'occupation des sols (COS) et un usage strictement résidentiel.
- dans la plaine de Sijoumi, d'El-Mhamdiya et de Mournag, au Sud, des terres agricoles sont devenues le lieu d'implantation de résidences secondaires, généralement plus modestes, mais également vouées en partie à la production familiale. Elles semblent pouvoir devenir des résidences principales.

Ainsi, les processus en cours actuellement tendent-ils tous à la régression du territoire agricole, par les deux mécanismes rencontrés ordinairement, la consommation d'espace et la déstructuration des terroirs ? Cette dernière est particulièrement active dans les espaces réservés à l'agriculture, du fait du caractère sauvage de l'implantation. Les conversions en espaces verts sont limitées, même s'il y a boisement. Cependant le renouveau des «*jnans*» suggère une forme originale de transformation des formes agricoles de l'espace. Même s'ils ne sont guère visibles de l'extérieur, ils construisent à la fois une limite claire et une transition harmonieuse entre ville et campagne.

Malgré les multiples expériences mises en œuvre par les acteurs publics pour préserver l'agriculture de la campagne tunisoise et maîtriser l'expansion de ces quatre formes d'habitat périurbain, l'application de la plupart des projets semble échouer.
Comme les orientations de la loi de protection des terres agricoles, les principes du PRA ont été très sommaires par rapport aux enjeux très complexes du processus d'évolution des «zones floues». Le PRA a plus centré l'action sur la maîtrise de l'évolution démographique et socio-économique de Tunis que sur la planification des territoires des «zones floues». En effet, il ne se préoccupait guère des espaces «vide.» périphériques de l'agglomération et se consacrait plutôt aux infrastructures habituelles. Le PVDT, quant à lui, ne pouvait pas venir compléter le PRA puisqu'il était conçu dans l'unique but d'appliquer les directives de ce dernier.
Cependant, en créant en 1991 le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, les pouvoirs publics ont pris clairement conscience des conséquences dommageables de la consommation des espaces non bâtis, et ont introduit le vocable de *Ceinture verte*. On a alors commencé à tenir compte de la valeur de production des terres en urbanisant préférentiellement les zones incultes ou à faible productivité agricole. Le souci de mieux tenir compte de la potentialité agricole est devenu plus manifeste pour :
- les espaces d'agriculture intensive (vergers ou zones de maraîchage) ;
- les zones équipées d'irrigation, mode d'intensification essentiel dans la région ;
- les zones humides caractéristiques, les *sebkhas*, qui constituent en soi des espaces écologiques et paysagers remarquables par leur organisation spatiale concentrique : le lac d'eau saumâtre au centre, la zone de battement de l'eau entre ses niveaux bas en été et haut en fin d'hiver, et une périphérie cultivée.
L'Etat semble prendre en effet davantage conscience de la diminution de la surface cultivable par habitant. Ainsi, la protection des zones irriguées est plus insistante. En outre, le souci de conserver les *sebkhas* (par exemple la sebkha de Sijoumi) est maintenant

assuré dans le cadre d'une politique nationale des zones humides, en relation avec les principes adoptés internationalement[115].

Certes, il n'est toujours pas question que les zones d'agriculture soient associées à la construction de la métropole tunisienne ; des boisements relativement récents visiblement créés aux dépens des champs voisins l'attestent. Aujourd'hui, la mise en place d'un nouveau document d'urbanisme, le SDA du Grand Tunis, apparaît comme une nouvelle opportunité pour mieux gérer l'évolution du phénomène de «zones floues». Les planificateurs chargés de l'élaboration du SDA précisent que *«la mission principale de celui-ci serait de maîtriser l'évolution de certaines villes périphériques qui, sans cesse, porte préjudice à l'intégrité du territoire agricole environnant (morcellement, bétonnage, etc.)»* [116].

Ce nouveau document (le SDA) qui, semble-t-il, cherche à promouvoir la protection des terres agricoles périphériques est encore en cours d'élaboration[117]. Cependant une première phase d'analyse des principales tendances de développement de la métropole tunisienne est déjà disponible, mais sa mise en application n'est toutefois pas suffisamment avancée pour donner des résultats tangibles.

---

[115] Convention de Ramsar, 1971, in «Paysages de marais» (P. Donadieu direct.), de Monza, Paris, 1996, 199p.

[116] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un urbaniste du District de Tunis chargé du suivi de l'élaboration du SDA du Grand Tunis.

[117] L'étude du SDA ne sera définitivement achevée qu'en 2002.

# La plaine de Sijoumi, un territoire agricole récent soumis à la métropolisation de Tunis

La plaine de Sijoumi est un territoire encore dominé par l'activité agricole, mais qui ne cesse de se fragiliser devant l'évolution du phénomène d'urbanisation libre de la «zone floue» Sud-Ouest de Tunis. Encerclée par une masse urbaine assez dense, la partie de la plaine qui fait l'objet de notre étude couvre une superficie de 7000 hectares.
Avant la fin du XIXè siècle, la plaine n'était qu'une immense étendue naturelle servant de refuge pour certaines espèces d'oiseaux migrateurs en raison de la présence du plan d'eau de la sebkha et l'absence quasi-totale d'habitat humain. L'activité agricole était extrêmement limitée étant donné la nature des sols encroûtés et la proximité de la sebkha. Ce n'est qu'au début du XXè siècle, quelques années après l'installation du protectorat, que les terres de la plaine ont entièrement été défrichées et mises en valeur par des agriculteurs français et italiens. Elles devinrent alors le support d'une agriculture plus intensive. Vigne et olivier ont été les deux principales espèces choisies par les colons pour couvrir l'ensemble de la plaine. Les produits récoltés étaient destinés à l'exportation pour alimenter le marché français. Cependant, l'exploitation de la plaine par les agriculteurs français et italiens n'a duré qu'un demi-siècle.

Figure 81 : La plaine de Sijoumi en 1920

## A - Emergence de l'urbanisation spontanée et fragilisation agricole

En réalité, le processus d'urbanisation de la plaine n'a pas commencé après la nationalisation de ses terres ou au lendemain de l'indépendance mais dans les années 1930 avec le développement de l'exode rural. En 1940, la plaine de Sijoumi présentait les diverses formes d'habitation destinée à abriter les premiers migrants ruraux. Cependant, l'apparition des «*gourbivilles*» au Nord et au Nord-Est de la sebkha comme ceux du Mellassine, et l'extension fulgurante des «*bidonvilles*» sur les berges Est de la sebkha comme ceux de Saïda-Manoubia n'ont pas inquiété les agriculteurs français et italiens de l'époque, car il s'agissait de la partie inculte de la plaine.
Au début des années 1960, le premier gouvernement de la Tunisie indépendante déclare, par la loi du 12 mai 1964, la nationalisation des terres agricoles. Suite à cette déclaration, les terres cultivées par les colons furent confiées à l'Etat par l'intermédiaire de l'ex-office de mise en valeur de la vallée de la Medjerda (OMVVM). Ce dernier avait la tâche d'assurer la gestion des exploitations agricoles, mais aussi de favoriser leur développement en introduisant de nouvelles cultures maraîchères et fruitières dans un périmètre irrigué que l'office avait la charge de créer. Cependant, l'ex-OMVVM n'a pas eu le temps de mettre en exécution son projet de développement de l'agriculture sijoumienne, puisque, six ans plus tard, l'Etat ordonnait la cession des terres domaniales à vocation agricole aux privés. Ainsi, la plupart des terres de la plaine furent parcellisées, loties, puis cédées, par le moyen «*d'enzeb*», à d'anciens ouvriers agricoles et petits fonctionnaires tunisois. Traditionnellement, «*l'enzeb*» est une rente perpétuelle à taux fixe, versée par l'usufruitier au propriétaire du sol, ici l'Etat. Elle permet à celui-ci de sauvegarder indéfiniment ses droits sur la propriété et assure à «*l'enzeliste*» une jouissance continue et paisible[118].
Les nouveaux agriculteurs sijoumiens se présentaient alors, dans leur majorité, comme des micro-propriétaires, ne disposant que de quelques ares d'oliviers ou d'amandiers lesquels ne permettraient pas de tirer de revenus suffisants pour leur permettre d'assurer une vie décente à leur famille ou d'améliorer leur système de production. Les exploitants du périmètre irrigué, quant à eux, remplacèrent, en partie, la culture d'oliviers et de vignes par des cultures maraîchères et fruitières irriguées. Cependant, ils n'avaient pas encore d'expérience suffisante des techniques et de la pratique des cultures irriguées pour tirer un large profit de leur activité.
Afin d'améliorer leur niveau de vie, certains procédèrent à des ventes ce qui facilita l'affectation des terres à des usages urbains non réglementés.
Dépourvue de toute forme de protection juridique, une partie non négligeable des terres agricoles sijoumiennes non immatriculées devint le territoire idéal au déroulement de ce type de transactions et aux implantations d'habitations spontanées. Ces dernières se développèrent sur les terrains agricoles les plus proches des centres urbains. Attirés par les possibilités de profits considérables que procuraient les transactions immobilières, de nombreux agriculteurs mirent en friches leurs terres. Cette situation était, bien évidemment, en rapport avec le prix élevé des terrains constructibles et la faible rentabilité de l'agriculture de la plaine.

Aujourd'hui, «*gourbivilles*» et «*bidonvilles*» n'existent plus, mais l'occupation libre du sol sijoumien perdure. De l'urbanisme en tôle des «*gourbivilles*», on est passé à l'urbanisme des constructions en dur. Là est l'unique différence entre l'urbanisme spontané des années 1940-1960 et celui des trente dernières années.

---

118 *in* Kassab A., op. cit., p. 43.

Figure 82 : Processus d'évolution de l'urbanisation spontanée

Première phase : dominance agricole et apparition de noyaux d'habitation spontanée

Deuxième phase : régression de l'espace agricole et extension de l'habitation spontanée

Troisième phase : naissance d'un quartier urbain spontané et disparition de l'espace agricole

Vue de l'intérieur d'un quartier spontané

L'étalement discontinu de ce type d'urbanisme sur l'ensemble de la plaine aboutit au mitage de l'espace agricole, mais permet de loger l'essentiel des habitants de la plaine. Il continue à consommer des terres agricoles, surtout au niveau du périmètre irrigué et des terres de la sebkha.

Figure 83 : La plaine de Sijoumi aujourd'hui

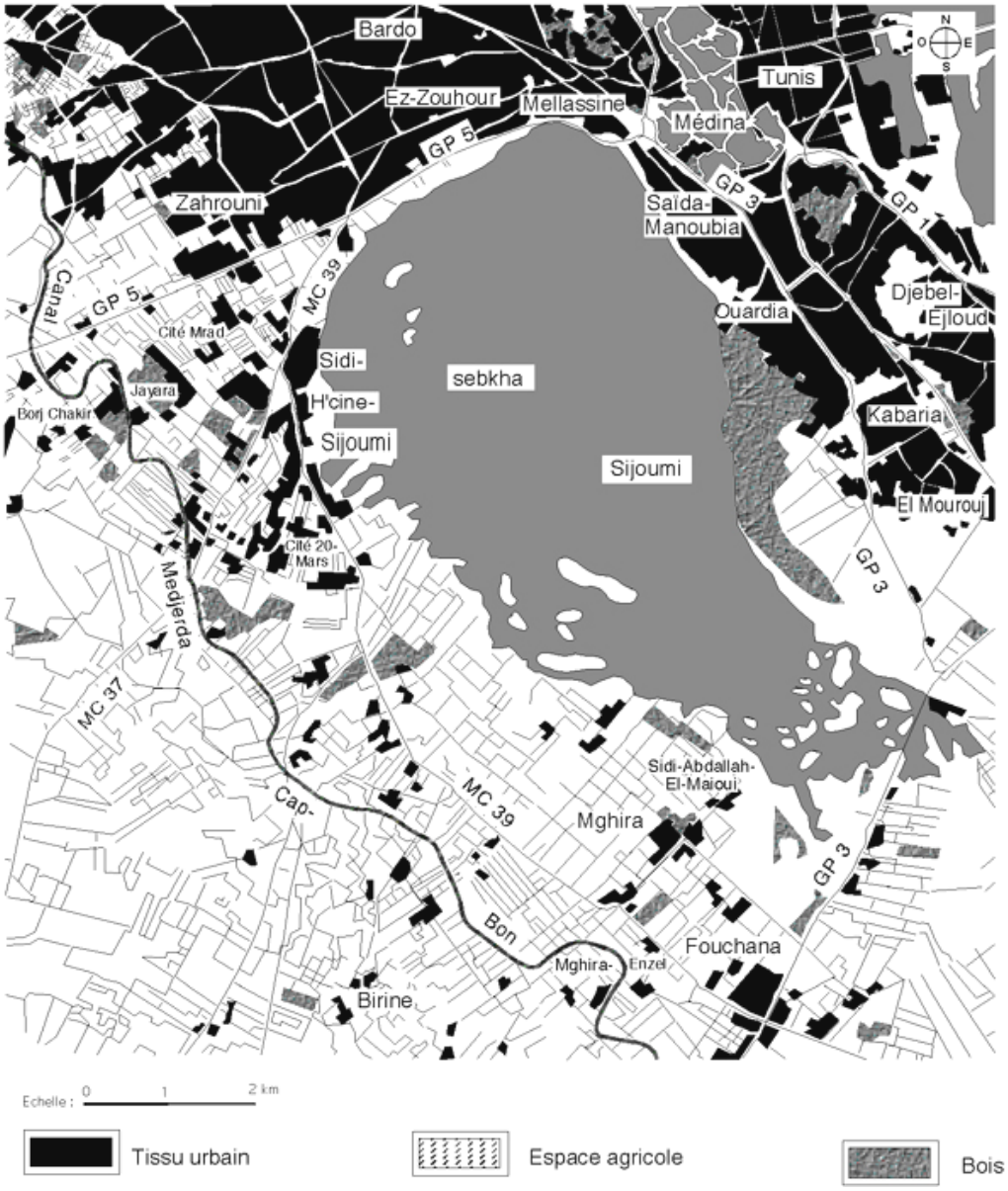

### B - Les politiques publiques d'aménagement des «zones floues» et le développement du territoire sijoumien

Comme dans tout l'espace des «zones floues» du Grand Tunis, l'analyse de l'état actuel de la plaine montre que les politiques menées au cours des quarante années écoulées n'ont pas atteint leurs objectifs, notamment celui de la lutte contre l'urbanisation spontanée et de la préservation de l'espace agricole sijoumien.

Sans revenir sur les causes de l'échec des politiques publiques comme celles de «*dégourbification*», du PRA, du PVDT ou encore de la loi de protection des terres agricoles de 1983 que nous avons longuement analysé dans le chapitre précédent, il nous semble important de préciser que certaines de ces politiques non seulement n'ont pas réussi à maîtriser le phénomène d'urbanisation spontané, mais ont été à l'origine même de son extension. Il s'agit ici, tout particulièrement, de la politique de «*dégourbification*».

La zone Nord de la sebkha de Sijoumi fut la première zone de la campagne tunisoise concernée par cette politique. Afin d'éviter de déplacer le phénomène d'un lieu à un autre sans le résorber, la politique de «*dégourbification*» était, comme nous l'avons signalé plus haut, régulièrement accompagnée d'un programme d'aménagement de logements sociaux destinés à recevoir les occupants des «*gourbivilles*» démolis : les cités de recasement. Faisant partie de la couche sociale la plus pauvre de la Tunisie, les Sijoumiens n'ont pas pu accéder à ce type de logement à cause de leur faible solvabilité. Ce sont les cadres moyens de l'administration tunisoise et quelques rares habitants des «*gourbivilles*» qui ont occupé les logements des cités populaires réglementées. Ainsi, l'occupation spontanée des terres agricoles par la société jugée insolvable s'est amorcée progressivement. Pour empêcher les démolitions, les occupants ont acheté le terrain à des prix insignifiants, renoncé à la construction en tôle et multiplié les constructions en dur, notamment à Sidi H'cine, à Jayara et à la cité 20 Mars, à l'intérieur des terres de l'OMVVM.

Cependant, l'enclenchement de ce nouveau processus d'occupation du sol ne semblait pas inquiéter les autorités locales et régionales de l'époque. Le peu d'intérêt accordé par celles-ci à l'occupation du territoire agricole sijoumien peut s'expliquer par le fait que cet espace, comparé à ceux qui se trouvent à l'intérieur des grandes villes tunisoises (Ariana, Soukra, Tunis, etc.) ou à ceux qui occupent la côte Nord et Sud, apparaissait comme un espace encore sous-occupé. Mais le rythme d'occupation des terres agricoles par les différents usages urbains est devenu tellement élevé qu'il s'est révélé urgent, en 1977, de changer de politique afin que des mesures de protection soient prises.

La principale action publique visant la protection des terres agricoles périphériques s'est alors traduite par la mise en place du PRA qui a prévu la préservation du périmètre irrigué de la plaine et le maintien du caractère naturel des berges de la sebkha et des abords du canal Medjerda-Cap-Bon. Le PVDT, en plus des orientations du PRA, a fixé comme objectif le boisement des abords du même canal pour valoriser la zone et l'intégrer dans le programme de création d'une trame verte. Et la loi de 1983 a classé le périmètre irrigué en zone d'interdiction de construire et le reste du territoire agricole de la plaine en zone de sauvegarde. Mais n'étant pas fondé sur une politique spécifique aux territoires de «zones floues», il s'est très rapidement révélé que ces outils n'étaient pas en mesure de freiner l'urbanisation du patrimoine foncier de la campagne tunisoise, en général, et sijoumienne, en particulier.

Suite à cet échec, les urbanistes du District de Tunis ont décidé, après avoir réactualisé le PRA en 1982, d'orienter leur politique d'aménagement du territoire tunisois vers des programmes d'intervention sectorielle, c'est-à-dire d'agir là où le phénomène de «zones floues» était le plus développé. En 1984, un plan de restructuration de la zone Ouest de la plaine de Sijoumi fut ainsi mis en place.

### B-1- Le plan de restructuration, un nouvel outil pour mieux gérer le développement de la plaine

Afin de mettre un terme à l'extension de l'habitat spontané, le plan de restructuration, qui a été présenté par les agents du District comme un «*plan cadre de développement rationnel de la plaine de Sijoumi*»[119], a fixé comme objectifs principaux d'intervention :
- la préservation de la vocation agricole du périmètre irrigué,
- l'interdiction de toute nouvelle construction en zone inondable,
- la protection des espaces naturels que sont la sebkha et les abords du canal Medjerda-Cap-Bon,
- l'ouverture à l'urbanisation de quelques espaces sans intérêt agricole,
- l'organisation du développement industriel le long des berges de la sebkha,
- la réhabilitation des quartiers spontanés les plus insalubres et les plus sous-équipés,
- l'amélioration des conditions de vie des habitants[120].

Ces sept objectifs généraux ont constitué le cadre de référence à l'élaboration de quatre schémas possibles d'aménagement et d'organisation de l'espace sijoumien. Le premier proposait le maintien du caractère agricole de la plaine et la réhabilitation du pôle urbain de Sidi H'cine Sijoumi. Le deuxième, en plus des deux orientations définies par le premier, proposait de concentrer l'urbanisation future dans les espaces interstitiels, à l'intérieur des noyaux d'habitats spontanés existants (Cité 20 Mars, Jayara, Sidi H'cine, etc.). Le troisième avait comme principe d'action l'ouverture partielle de plus de 100 hectares de terres agricoles à l'urbanisation. Le quatrième schéma, quant à lui, proposait d'étendre l'urbanisation sur une surface beaucoup plus importante (300 hectares). Le choix d'une des quatre alternatives proposées par le District appartenait au comité de suivi composé de l'ensemble des intervenants en matière d'aménagement de la plaine de Sijoumi (commune de Tunis, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Equipement, etc.). Pour des raisons de déséquilibre de pouvoir entre les différentes institutions agissant sur le territoire sijoumien ou tout simplement par manque d'anticipation de l'évolution de l'urbanisation spontanée sur ce territoire et de coordination entre les membres du comité de suivi, le choix n'a eu lieu qu'en février 1987, c'est-à-dire trois ans après l'élaboration du plan de restructuration. Et c'est le troisième schéma qui a été désigné par le comité comme étant le plus adapté aux conditions d'évolution de la plaine. «*Face au développement urbain incontrôlé constaté dans la zone de Sijoumi, il nous paraît opportun d'ouvrir au moins partiellement la zone à l'urbanisation. […] Ces dispositions doivent permettre de promouvoir un aménagement concerté de la zone, protéger les terres agricoles les plus fertiles et stopper l'urbanisation anarchique de la zone*», écrivaient les auteurs du rapport de synthèse relatif à la restructuration de la plaine de Sijoumi[121]. La surface que devait occuper l'urbanisation projetée était estimée à plus de 120 hectares[122]. Cependant, entre la date où les quatre scénarios d'aménagement de la plaine ont été établis, en 1984, et le moment où le comité de suivi a fait connaître son choix, 1987, le processus d'urbanisation clandestine avait largement progressé, en particulier sur les terres agricoles entourant les quartiers de Mghira Enzel, Jayara et 20 Mars. Avant même la mise en application des orientations définies par le plan de restructuration, certaines d'entre elles apparaissaient déjà obsolètes. A partir de 1987, certes l'urbanisation des berges de la sebkha et des abords du canal a été relativement bien maîtrisée, la réhabilitation de certains quartiers spontanés entreprise, mais le mitage de la zone agricole protégée par le plan de

---

119 District de Tunis, *Plan de restructuration de la zone Ouest Sijoumi*, rapport d'orientation, Tunis, octobre 1984, p. 66.

120 *in* District de Tunis, op. cit., pp. 66 et 67.

121 District de Tunis, Direction des Etudes et de la Planification, *Plan de restructuration de la zone Ouest Sijoumi*, rapport de synthèse, Tunis, février 1987, p. 26.

122 *in* District de Tunis, op. cit., p. 23.

restructuration de la plaine s'est poursuivi. Après les élections présidentielles de 1989, on a vu naître progressivement un nouveau débat dénonçant l'évolution peu maîtrisée des villes qui ne cessaient de déstructurer l'organisation agraire du monde rural environnant ; débat qui a pris de l'ampleur avec la création du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. En effet, à l'occasion du colloque international «Urbanisation et Agriculture» organisé à Tunis en 1994, le Ministre chargé de ce ministère déclarait : «*Comme de nombreux pays, la Tunisie a connu des expériences de développement qui n'ont pas tenu compte de l'équilibre de l'environnement et qui ont généré des problèmes que nous essayons aujourd'hui de réparer. Parmi ces problèmes les plus saillants, se situent ceux qui sont générés par les conflits entre l'agriculture et la croissance urbaine rapide. […] L'importance des problématiques et des défis posés par ces conflits apparaît au travers des effets négatifs et profonds provoqués par l'extension de l'urbanisation sur le potentiel de la région en terres agricoles et en ressources naturelles. […] Cette extension anarchique constitue aujourd'hui un facteur principal de la régression du capital en terres agricoles fertiles et des zones irriguées*»[123]. Pour conclure le Ministre ajoutait : «*En vue de mettre fin à cela le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire déploie des grands efforts pour garantir les conditions objectives et de mettre en place les instruments adéquats pour la maîtrise de la croissance urbaine au niveau national, régional ou local*»[124].

Depuis, les politiques d'aménagement des territoires urbains cherchent à redéfinir clairement le rôle de l'espace agricole dans l'organisation du territoire urbain. Elles essayent également de mettre en place un ensemble de stratégies pour une articulation plus judicieuse de l'agriculture urbaine avec les autres composantes de la ville. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation du Schéma directeur d'Aménagement (SDA) du Grand Tunis. Les urbanistes chargés de l'élaboration de ce document annoncent dans le rapport final de la première phase du SDA que l'extension urbaine de l'agglomération tunisoise se traduit par une consommation annuelle de 400 à 500 hectares de terres à fortes potentialités agricoles[125]. Conscients des menaces qu'encourent les espaces agricoles de la campagne tunisoise, les planificateurs précisent qu'un «*arbitrage entre extension urbaine et développement agricole doit être défini. Cet arbitrage doit désormais assurer la préservation des espaces agricoles stratégiques, pour lesquels des mesures conservatrices incitatives doivent être définies*»[126].

L'agriculture sijoumienne fera-t-elle partie des espaces agricoles stratégiques dont le SDA doit assurer la protection ?

### B-2- Absence de l'agriculture sijoumienne dans le schéma de développement de la plaine

L'accumulation des contraintes (insécurité foncière, extension urbaine, etc.) entravant le développement de l'activité agricole, place les acteurs institutionnels et les planificateurs urbains devant de délicats problèmes d'arbitrage, car, comme pour le plateau de Saclay, deux politiques sont envisageables : protéger et promouvoir l'agriculture urbaine, parce qu'elle répond à la fois aux besoins d'alimentation, et de valorisation de l'environnement urbain ou, au contraire, s'engager dans une politique d'urbanisation intensive.

Pour bien arbitrer, l'Etat, par le biais de la commune de Tunis, lance dans le cadre du programme «Cités Durables», en 1996, une nouvelle expérience visant la mise en place d'un schéma de développement susceptible de réorganiser le territoire sijoumien. L'objectif de ce schéma est de «*revitaliser les ressources de la zone et rationaliser leur exploitation*

---

123 Mlika M., *in* Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités, op. cit., pp. 8-11.

124 *in* Mlika M., op. cit., p.11.

125 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p. 95.

126 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p. 98.

*tout en essayant de sauvegarder l'environnement*»[127]. Le schéma est composé de trois parties : la première dresse un bilan-diagnostic de la situation actuelle, la deuxième définit les orientations et les principes d'actions pour le développement de la plaine et la troisième précise les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour faciliter le programme d'aménagement établi par le schéma de développement. A ce jour, seule la phase diagnostic/orientations majeures de l'aménagement de la plaine est rendue publique.
Après l'analyse de l'état actuel du territoire sijoumien, les ingénieurs et urbanistes chargés[128] de l'élaboration de ce schéma semblent privilégier la deuxième solution, c'est-à-dire s'engager dans un processus d'urbanisation intensive. Celui-ci devrait se traduire par la construction de plus de 1500 hectares, jusqu'en 2016. Pour justifier leur décision, ils notent : «*Bien que les ressources en terres soient importantes, la médiocrité de la qualité de l'eau, la multiplicité des friches sociales et l'avancée du front urbain accentuent la désaffectation par rapport aux activités agricoles. En effet, l'espace rural est pris en tenaille entre l'urbanisation à Sidi H'cine au Nord et à Fouchana au Sud, et explique pourquoi l'agriculture prend, de plus en plus, un caractère extensif. Le renchérissement de la main d'œuvre et des services agricoles entraîne le découragement des exploitants agricoles. [...] Toutes ces transformations illustrent le recul de l'activité agricole et son remplacement à court ou à moyen terme par l'urbanisation. [...] La programmation de la zone industrielle de Mghira, [...] et compte tenu du doublement de la population de la zone dans dix ou quinze ans, la partie actuellement agricole du périmètre d'étude présentera la zone d'extension future du Grand Tunis*»[129].

**Occupation actuelle du sol sijoumien et avenir engagé**[130]

| Affectation du sol | Etat actuel (ha) ; 1999 | Occupation à l'horizon 2016 | Evolution (ha) |
|---|---|---|---|
| Tissu urbain mixte (habitat, équipements, etc.) | 400 | (près de) 1400 | + 1000 |
| Zones industrielles (y compris les futures zones industrielles de Mghira, 275ha, de Sidi H'cine, 50ha, et de Mghira Enzel, 48ha) | (près de) 200 | 573 | + 373 |
| Infrastructure primaires (RR39, RR37, RN5, RN3, prolongement de la X20, voies de liaison entre El Hraïria et la Cité 20 mars, etc.) | (près de) 50 | (près de) 83 | + 33 |
| Stations d'épuration de Tunis-Ouest (projet : station Sijoumi en bordure de la sebkha, 10 ha, et station El Attar en zone agricole, 100 ha) | ---------- | 110 | + 110 |
| Sebkha de Sijoumi (y compris les berges) | 3500 | 2590 | - 910 |
| Canal Medjerda-Cap-Bon | (près de) 35 | (près de) 35 | ---------- |
| Espace agricole (y compris les friches) | 2775 | 1069 | - 1706 |
| Ceinture verte à l'Ouest de la sebkha (composée uniquement de bois) | ---------- | 900 | + 900 |
| Parc urbain de Sijoumi (en cours de réalisation) | ---------- | 200 | + 200 |
| divers (chemins ruraux, etc.) | (près de) 40 | (près de) 40 | ---------- |
| **TOTAL** | **7000** | **7000** | |

127 Urbaconsult, *Schéma de développement de la zone de sebkha de Sijoumi : bilan et diagnostic*, Rapport préliminaire, Municipalité de Tunis, Tunis, novembre 1997, p.1.

128 Il s'agit d'ingénieurs et d'urbanistes d'un bureau d'étude privé, Urbaconsult, et qui font partie de l'équipe chargée de l'élaboration du SDA du Grand Tunis.

129 *in* Urbaconsult, op. cit., pp. 123 et 126.

130 Ne disposant pas d'un bilan précis des surfaces occupées actuellement par les différentes composantes de l'espace sijoumien, nous ne présentons dans ce tableau qu'une estimation sommaire de l'occupation du sol, selon la carte de l'Office de la Topographie et de la Cartographie de Tunis (1983), le plan d'aménagement urbain du District de Tunis (1994) et le schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi (1998). Les chiffres figurant dans la colonne «Occupation future à l'horizon 2016», représentent le bilan provisoire des surfaces destinées à accueillir les projets prévus par le schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi et par la première phase du SDA du Grand Tunis.

A l'évidence, le schéma de développement cherche à améliorer l'essor socio-économique de la région Sud-Ouest de Tunis en condamnant l'agriculture de la plaine.
En effet, la politique suivie tend à transformer la plaine de Sijoumi en un territoire urbain grâce à l'implantation d'une importante zone industrielle. Le schéma de développement sollicite l'initiative privée pour partager la mise en place du projet commun d'un développement économique. Les organismes de l'Etat prennent en charge la viabilisation de la plaine, l'aménagement du réseau routier et l'implantation des équipements socio-collectifs pour améliorer le niveau de vie des habitants, et cèdent aux acteurs privés les infrastructures industrielles et commerciales nécessaires au développement économique de la plaine. Quant aux agriculteurs propriétaires de leurs terres, ils peuvent aussi profiter de l'urbanisation de la plaine en les vendant. Par ailleurs, les agriculteurs locataires, les «*enzelistes*», seront indemnisés pour pouvoir investir dans l'achat ou la location d'une autre exploitation loin de la plaine.

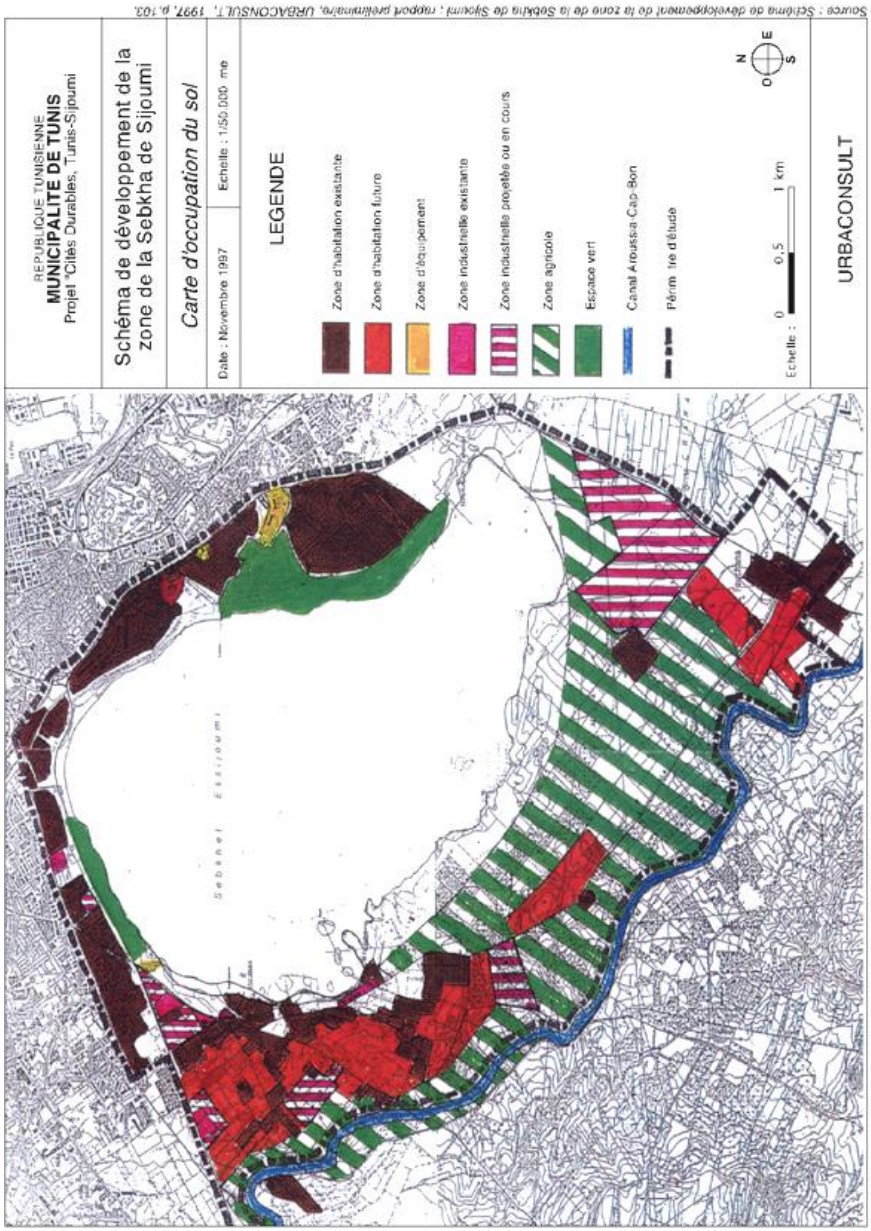


Figure 84 : Schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi

En réalité, le choix adopté par les auteurs de ce schéma correspond parfaitement à celui déjà pris par les urbanistes chargés de l'élaboration du SDA du Grand Tunis. Ce document, qui n'est pas encore approuvé, prévoit, comme le montre la carte de cohérence urbaine du SDA, le développement d'un axe d'urbanisation de 3.000 hectares, sur toute la plaine de Sijoumi et même au-delà du canal Medjerda-Cap-Bon, pour les besoins en extension urbaine à court, moyen et long terme de l'agglomération.

Figure 85 : Schéma de cohérence urbaine du Grand Tunis

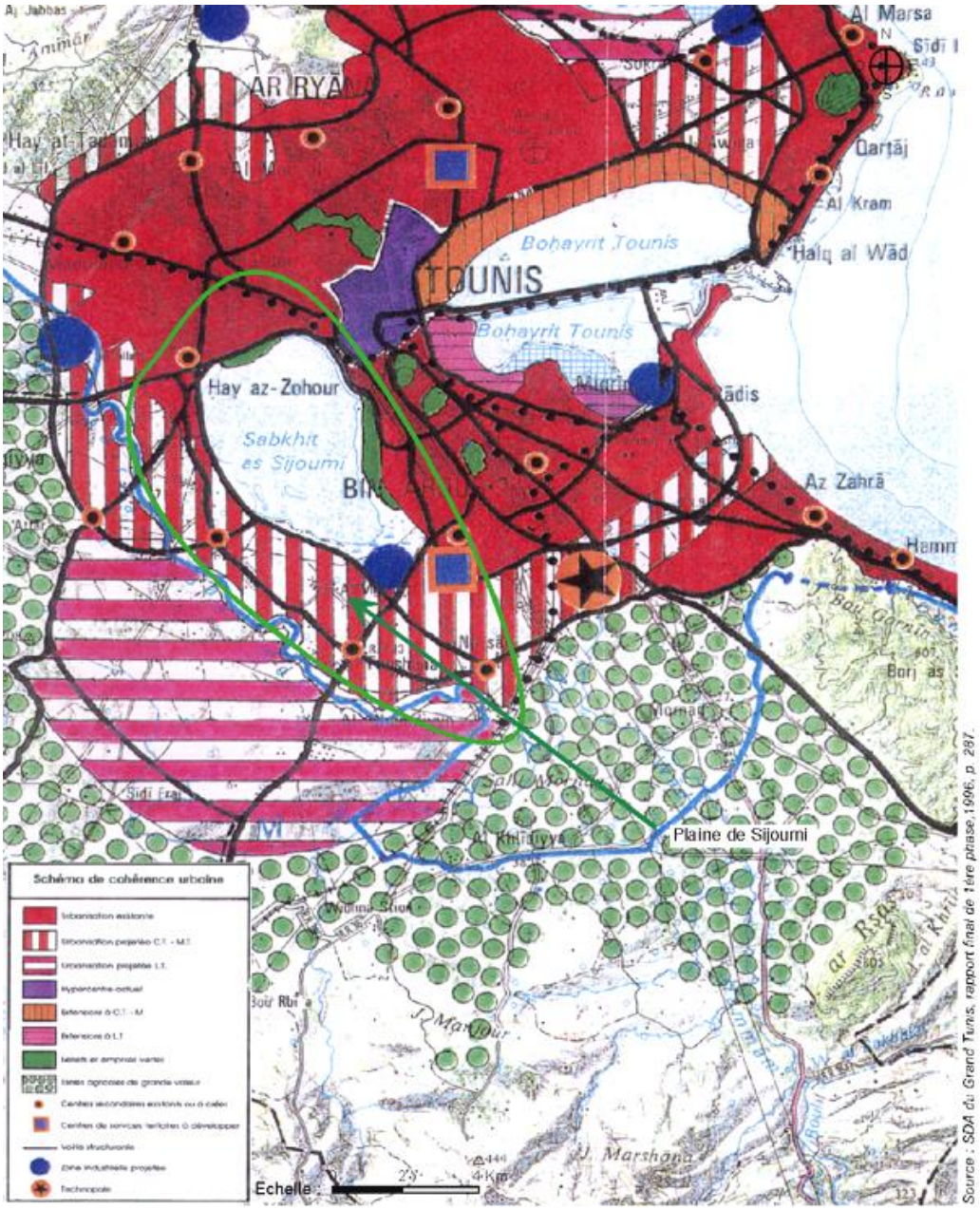

*
* *

Qu'il s'agisse du plan de restructuration, du schéma de développement ou du SDA du Grand Tunis, il apparaît, en définitive, que les orientations d'aménagement annoncées par ces documents accordent peu d'importance au projet de conservation de l'agriculture. Leur contenu est orienté vers une planification du développement des territoires des «zones floues» et non vers une prise en compte, comme à Saclay, d'une demande paysagiste et environnementale, qui ne s'exprime pas. Dans le plan de restructuration comme dans le schéma de développement de la plaine de Sijoumi, les aspects paysagers ne sont pas envisagés. En revanche, le SDA cherche essentiellement à promouvoir les paysages forestiers, les paysages remarquables de la côte Nord et Sud et, de manière moins importante, les paysages des plans d'eau des trois lacs tunisois (lac de Tunis, de l'Ariana et de Sijoumi). «*Le Grand Tunis est très riche en sites historiques et naturels. Les sites de Carthage, la médina de Tunis, la ville de Sidi-bou-Saïd et les espaces forestiers de Gammarth et du Boukarnine constituent des échantillons de la richesse en sites historiques et naturels du Grand Tunis. […]Tunis, avec sa baie et sa couronne de collines, offre une multitude de paysages spécifiques associant beauté et harmonie des formes et couleurs*»[131]. Les 155.000 hectares d'espaces agricoles qui structurent et «dessinent» le paysage rural de l'agglomération tunisoise ne sont pas évoqués dans ce vaste panorama tunisois.

Selon le rapport final de la première phase du SDA du Grand Tunis, les espaces verts ouverts au public représentent 2,7% de la surface urbanisée brute totale de l'agglomération tunisoise[132]. Rapporté à l'ensemble de la population urbaine, ce chiffre donne un ratio global de 3,56m²/habitant. Et le Gouvernorat de l'Ariana, bien que comptant plus de 65% du potentiel agricole tunisois, est présenté comme le Gouvernorat qui présente le ratio le plus faible de toute la région, 0,2m²/habitant, comme dans la commune d'Ettadhamen par exemple.

L'analyse rapide de ces chiffres et le nombre limité de parcs urbains «classiques» dans les villes tunisoises indique que le Grand Tunis est relativement sous-équipé en espaces verts accessibles au public. Pour remédier à cette situation et améliorer les ratios en m²/habitant d'espaces verts de proximité, les auteurs du SDA proposent d'aménager les espaces boisés fermés en parcs urbains susceptibles d'accueillir la population tunisoise : «*il est important de noter que les superficies des espaces verts de proximité ouverts au public dans le Grand Tunis peuvent aisément doubler ou tripler moyennant l'aménagement des espaces boisés urbains*»[133]. Il semble donc que l'agriculture, en tant qu'espace vert ouvert, comme sur le plateau de Saclay en France, avant 1980, ou dans la ceinture verte de Rabat au Maroc, ne fasse pas encore partie de la politique «verte» du SDA du Grand Tunis. Cette politique rappelle curieusement celle adoptée, en 1965, par les urbanistes parisiens, auteurs du PADOG, qui pour bien anticiper l'évolution de l'agglomération parisienne orientaient les cinq axes préférentiels d'urbanisation et de transport vers les étendues agricoles environnantes, tels le plateau de Saclay, la plaine de Trappes, etc. Pour construire la trame verte régionale, ils avaient d'ailleurs choisi comme éléments structurants les forêts, les plans d'eau, les vallées, les parcs et jardins publics ; l'agriculture, quant à elle, avait volontairement été exclue de cette trame car son utilité était limitée à accueillir l'urbanisation future, et, ensuite, produire les denrées alimentaires.

De façon générale, la question du paysage telle que présentée par le SDA du Grand Tunis et le schéma de développement de la plaine de Sijoumi privilégie les espaces naturels

---

131 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p.111.

132 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p.112.

133 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p.114.

remarquables. Les actions portant sur la protection des éléments ordinaires de l'environnement naturel périurbain (bois, espaces ouverts, corps de fermes anciennes, etc.) sont faibles, voire inexistantes, si on les compare à celles concernant le tissu urbain (aménagement des axes routiers, création de parcs et jardins publics, etc.). Contrairement au thème de l'environnement qui est bien traité par les auteurs de ces documents (pollution des sebkhas, décharge sauvage, traitement des eaux usées, etc.), celui du paysage n'est pris en compte que partiellement.
Cela s'explique par le fait que les planificateurs essayent d'abord de répondre aux préoccupations économiques ou sociales jugées prioritaires. De même, la rareté d'agents et opérateurs publics sensibilisés à cette thématique ou formés pour agir dans ce domaine joue un rôle important[134].
Ainsi, même s'il est fait «nationalement» une large publicité à telle ou telle manifestation portant sur le thème du paysage, comme l'opération «Main Verte» sur la conservation de la nature, la fête nationale de l'arbre, les deux grands prix du président de la république pour le reboisement et pour la protection de la nature et de l'environnement, la prise en compte des questions du paysage par les professionnels de l'aménagement du territoire n'en est qu'à ses prémices. Il faudra, à notre sens, attendre encore quelques années pour vérifier si la volonté des décideurs et des planificateurs urbains de valoriser d'autres types de paysages que les plus remarquables, comme, par exemple, les paysages ruraux des «zones floues», traduit une véritable prise de conscience ou n'est qu'un effet de mode dans les débats sur le développement de l'organisation du territoire périurbain.

### C - Marginalisation ou nouvelles formes d'utilisation de l'agriculture des «zones floues» ?

Parler de marginalité à propos de l'agriculture des «zones floues», c'est émettre l'hypothèse que, même si elle apparaît dynamique, développée, productive, cette agriculture est, soit menacée ou fragilisée par l'urbanisation, soit exclue des modes d'aménagement, d'organisation et de développement du territoire de la ville.
Dans le Grand Tunis, comme dans toutes les grandes agglomérations tunisiennes, l'avenir de l'agriculture des «zones floues» est incertain, car elle ne relève d'aucun système de production du territoire de la ville. Là où la pression urbaine est plus forte, l'agriculture est en marge. Elle est en marge non seulement pour des raisons de pression foncière et financière qui s'exercent sur les zones périphériques, mais surtout parce que les programmes d'aménagement des territoires urbains l'excluent régulièrement des projets d'aménagement et de création de nouveaux modèles spatiaux. Les exemples de la disparition progressive de l'agriculture marsoise, du côté des villages de Sidi-Daoud, Bhar-El-Azreg, Tabeg, ainsi que celle de la plaine de Soukra et bientôt la plaine de Sijoumi, telle que prévue par le SDA du Grand Tunis et le schéma de développement du territoire sijoumien, sont particulièrement démonstratifs.
Pour mieux comprendre le phénomène de marginalisation de l'agriculture et son exclusion des stratégies développées par les planificateurs et aménageurs des «zones floues» tunisois et de la plaine de Sijoumi, nous les avons interrogés sur ce que représente, selon eux, un espace agricole situé en périphérie des grandes villes. Les objectifs recherchés par cette enquête étaient de savoir :
- s'il était possible de construire un tissu urbain avec des espaces agricoles,

[134] Dans toute la Tunisie, il n'existe qu'une quinzaine de paysagistes dont quatre exercent dans le privé, sept dans différents services de la fonction publique, et quatre dans l'enseignement supérieur, à l'Ecole de Chott Mariem de Sousse (3) et à l'Ecole d'architecture de Tunis (1).

- si l'agriculture et les espaces agricoles de la plaine de Sijoumi pouvaient devenir, au même titre qu'un parc urbain, un outil d'urbanisme capable de réorganiser le territoire de la plaine,
- et enfin, si les espaces agricoles comme la «*sania*» (potager, verger), le «*hinchir*» (champs de céréales) ou le «*jnan*» pouvaient être considérés comme un lieu de nature, de loisir et de récréation, comme sur le plateau de Saclay.

Le groupe d'acteurs que nous avons choisi d'interroger est composé de 13 professionnels appartenant à différents corps de métiers directement concernés par l'aménagement futur du Grand Tunis (SDA) et de la plaine de Sijoumi (schéma de développement). On trouve donc des urbanistes, des géographes, des ingénieurs, des agronomes, etc.

Recueillir les propos de ce groupe d'acteurs m'a paru intéressant parce qu'ils vont traduire une représentation particulière de l'espace urbain ainsi que de l'agriculture périurbaine.

La taille de l'échantillon étudié est relativement faible mais ce qui est recherché ici n'est pas une analyse statistique mais plutôt une approche qualitative fondée sur l'étude de la perception de la plaine agricole de Sijoumi par des professionnels.

L'enquête réalisée auprès de ceux-ci a duré en moyenne 35 minutes et le procédé employé a été celui d'une interview enregistrée, structurée par un entretien semi-directif.

Les interviewés ont été rencontrés sur leur lieu de travail, au cours des mois de décembre 1998 et janvier 1999.

### C-1- De nouvelles relations se nouent entre la ville et sa campagne en dépit des handicaps agricoles

Tout au long de la période comprise entre les années 1960 et 1980, la perception dominante des espaces «vides» périphériques a été la perception urbaine, c'est-à-dire que le rôle de l'espace agricole était souvent réduit au rôle de réserve foncière pour l'urbanisation programmée par les documents d'urbanisme. Ce type de perception semble être totalement obsolète puisqu'il n'a été évoqué que par un seul acteur sur les 13 interrogés.

Aujourd'hui, de nouvelles relations, entre la ville et la campagne qui l'entoure, apparaissent. La relation la plus importante se situe d'abord sur le plan économique et commercial qui, selon les propos de 8 aménageurs et planificateurs urbains, a toujours existé mais s'est amplifiée et diversifiée, depuis les 15 dernières années, à cause de la progression démographique de la population tunisoise et de l'expansion de l'enveloppe urbaine du Grand Tunis. En contribuant davantage à l'approvisionnement de la ville en produits alimentaires bruts, l'économie agricole du «*rif*» tunisois joue un rôle de plus en plus important pour «alimenter» la capitale. En échange, celle-ci offre aux «*fellahs*» les produits et services nécessaires au fonctionnement de leurs entreprises (engrais, semences sélectionnées, produits phytosanitaires, matériels, etc.). La proximité de la ville joue également un rôle important dans le développement de l'économie agricole des «zones floues» car elle élargit les possibilités d'écoulement des produits sur les marchés urbains. Même si la vente des légumes au détail se fait généralement dans des magasins classiques, on observe actuellement l'élargissement de la vente directe par le biais des marchés publics des quartiers populaires où se rendent quelques agriculteurs, et le développement de la vente «ambulante», au cours de laquelle certains producteurs, notamment les maraîchers, circulent dans les quartiers d'habitation à l'aide de camionnettes pour écouler une partie de leur production.

Le deuxième type de relation ville/campagne qui ne cesse d'évoluer depuis quelques années est, selon deux urbanistes et un agronome, une relation d'échange social et culturel : la campagne apporte la détente, le repos, le loisir, le calme et la récréation aux citadins et la ville garantit aux «*fellahs*» des «zones floues» un bon accès aux services urbains, à la culture (cinéma, théâtre, etc.), aux infrastructures modernes de communication, aux soins, à l'enseignement pour leurs enfants et surtout au marché du

double emploi. En ce qui concerne ce dernier, la proximité de la ville élargit de façon très appréciable la possibilité de double emploi au niveau des individus et, encore plus, au niveau des ménages des petits «*fellahs*» comme ceux de la plaine de Sijoumi pour qui, comme nous allons le voir, l'emploi non agricole joue un rôle capital dans le maintien ou dans l'évolution de leur exploitation agricole.

En s'appuyant sur les déclarations des acteurs interrogés, il apparaît en définitive que l'agriculture tunisoise occupe deux fonctions, d'abord économique, qu'elle a toujours occupé mais qui se développe davantage, et puis sociale du fait qu'elle commence à être appréciée comme espace vert. «*Entre la ville et la campagne, il existe une relation de complémentarité ; c'est une dichotomie : la ville est la véritable représentation de la vie économique, sociale et urbaine et le rif qui l'entoure en est son complément naturel ; espace vert, poumon vert, etc., vous pouvez l'appeler comme vous voulez*»[135].

Cependant, ils précisent tous que cette agriculture souffre de handicaps réels liés à sa localisation en zones péri et intraurbaine. On peut placer au premier rang la progression de l'urbanisation et des infrastructures urbaines. En deuxième position, on trouve la concurrence pour l'utilisation de l'eau et pour l'accès au foncier à laquelle s'ajoute la concurrence concernant la main d'œuvre qui, ensemble, freinent de manière considérable le développement de l'activité agricole. Le troisième handicap évoqué concerne l'augmentation de certaines contraintes urbaines, comme le pillage et le piétinement, qui peuvent remettre en cause dans l'esprit d'une partie des «*fellahs*», en particulier les plus «petits», quelques formes de spécialisation de la production agricole, voir même l'abandon de l'activité agricole que les urbanistes rencontrés appellent, friches sociales. «*Bien sûr, il y a plusieurs types de relations entre la ville et sa campagne (produits alimentaires d'un côté, intrants agricoles de l'autre, etc.), mais l'échange entre ces deux milieux devient de plus en plus conflictuel que ce soit par l'extension des fonctions urbaines (habitat, zones industrielles, infrastructure routière, etc.) que par l'accroissement de certaines contraintes liées à la ville comme le vol des récoltes, le piétinement des champs, etc.*»[136].

### C-2- Le *«rif»* des «zones floues» peut-il être une composante spatiale et paysagère de la ville ?

Cette question constitue une piste d'investigation pour mieux saisir les conditions dans lesquelles émergent, depuis ces cinq dernières années, des programmes cherchant à appuyer activement le développement de l'agriculture urbaine en Tunisie. Parmi ces programmes, on peut citer à titre d'exemple dans le domaine public, la protection des oliveraies de la colline Nahli en lui attribuant le statut de parc public, la création d'une ferme pédagogique dans le même parc, le programme d'extension du périmètre irrigué dans les «zones floues» tunisoises, les projets, en cours d'étude, visant la préservation des systèmes agricoles traditionnels des grandes villes tunisiennes, et la création de deux écomusées dans les parcs nationaux des Gouvernorats de Kasserine et de Médenine. Ce type de projet qui vise à promouvoir l'agriculture urbaine, émane également de l'initiative privée comme, par exemple, les membres de la dynamique Association des Amis de Belvédère (AAB) qui proposent, parmi ses multiples projets, d'intégrer, dans l'extension prévue du parc, une ferme pédagogique centrée sur le thème de l'agriculture biologique. De même, une grande famille de céréaliers, à la tête d'une exploitation de plus de 500 hectares à Cebalat-Ben-Amar au Nord de Tunis, envisage la création d'un parc agricole de 16 hectares qui sera baptisé «parc de campagne et ferme pédagogique». La multiplication des initiatives illustrant qu'il est de plus en plus admis que l'agriculture urbaine, en Tunisie, puisse apporter sa contribution à de nouveaux modes de développement urbains, nous

---

135 Extrait de l'entretien réalisé auprès de l'urbaniste en chef du District de Tunis.

136 Extrait de l'entretien réalisé auprès d'un urbaniste chargé de l'élaboration du SDA.

ont conduits à interroger les acteurs rencontrés sur l'utilité réelle de cette agriculture en tant que composante spatiale et paysagère.

| ***Pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage et au cadre de vie des citadins ?*** | |
|---|---|
| Oui, par la verdure des champs de céréales, des «*jnan*»[137], des espaces fruitiers et maraîchers qui agrémentent et valorisent les entrées des grandes villes | 7 |
| Oui, par l'amélioration de la qualité de l'air et aussi par la régénération de l'oxygène des villes | 4 |
| Oui, par la pédagogie et l'information des enfants sur le fonctionnement du monde rural | 1 |
| Non, parce que dans notre culture, l'espace agricole est toujours considéré comme un lieu sale | 1 |
| **Total** | **13** |

Sur les 13 acteurs questionnés, 12 expliquent que l'espace agricole proche des villes possède des attributs qui lui permettent de contribuer activement à l'amélioration des paysages urbains et du cadre de vie des habitants. Ces attributs sont multiples : la verdure des champs qui agrémentent et valorisent les entrées des grandes villes, l'étendue des grands espaces céréaliers verts/ouverts qui régule la qualité de l'air et assure la régénération de l'oxygène à l'intérieur des villes, l'opportunité d'une pédagogie et d'une formation pour les jeunes urbains qui ignorent tout ou presque le milieu rural. Une seule personne pense que l'agriculture n'apporte aucun intérêt paysager à la ville, car, dit-il, elle souffre d'une image négative et d'une réputation ancienne d'insécurité et d'insalubrité ; c'est un urbaniste, professeur à l'école d'architecture de Tunis et responsable d'un bureau d'étude privé chargé de l'élaboration du SDA du Grand Tunis. Celui-ci pense également que cette agriculture ne peut pas être considérée comme un outil d'urbanisme capable d'organiser le tissu urbain. Les raisons exposées pour justifier ces propos sont d'ordre fonctionnel et socioculturel ; fonctionnel parce que la présence d'un champ au sein d'un tissu urbain entraîne son dysfonctionnement spatial et socioculturel. D'une part les «*fellahs*» n'accepteront jamais d'ouvrir leur propriété pour des usages publics et, d'autre part les citadins ne sont pas encore prêts à s'approprier l'espace agricole en tant que lieu de loisir et de récréation.

| ***L'agriculture et les espaces agricoles peuvent-ils devenir, au même titre qu'un parc urbain, un outil d'urbanisme capable d'organiser le tissu urbain ?*** | |
|---|---|
| Oui ; par la diversité de leurs composantes naturelles et spatiales, les espaces agricoles sont capables d'intégrer facilement le tissu urbain | 2 |
| Oui ; mais à condition que les facteurs (fonciers et financiers) d'organisation et de planification des villes tunisoises s'apprêtent à ce type de projet | 4 |
| Oui ; mais à condition de choisir un type de culture adapté aux contraintes sociales et environnementales de la ville | 1 |
| Oui ; mais à condition d'aider les agriculteurs à mettre en place les aménagements adéquats (bancs pour s'asseoir, allées et pistes cyclables pour faciliter l'accès) | 1 |
| Oui ; mais à condition de changer le comportement des habitants de la ville | 1 |
| Oui ; mais à condition de mettre en place un système de bonification permettant d'encourager et de stimuler les agriculteurs à maintenir l'activité agricole | 1 |
| Non ; parce que l'agriculture est «*l'antidote ou l'antithèse de la ville*», sa présence dans le tissu urbain entraîne son dysfonctionnement. De plus, la notion de propriété privée chez nos agriculteurs est encore trop forte et le Tunisien n'est pas encore prêt pour adopter ce type de projet | 1 |
| Non ; parce que hormis la production des denrées alimentaires, l'agriculture ne peut occuper d'autres fonctions | 1 |
| Non ; parce que l'agriculture n'est qu'une simple activité économique et rien d'autre | 1 |
| **Total** | **13** |

[137] L'urbaniste ayant évoqué le «*jnan*» le définit comme une petite ferme qui se trouve à l'intérieur ou à la périphérie de la ville appartenant, souvent, à des citadins aisés chez qui le «*jnan*» représente un lieu de récréation.

| ***Le «rif» périurbain peut-il être une composante spatiale et paysagère de la ville, si oui, comment ?*** | |
|---|---|
| Oui ; il suffit de le considérer comme un lieu de récréation d'une valeur paysagère et environnementale importante pour la ville | 5 |
| Oui ; il suffit de le considérer comme faisant partie des espaces verts de la ville | 3 |
| Oui ; il suffit de mettre en place les dispositions juridiques, institutionnelles, techniques et financières permettant aux espaces agricoles périurbains d'intégrer le tissu urbain | 1 |
| Oui ; il suffit de l'intégrer dans les mœurs de la société citadine | 1 |
| Non ; parce que l'espace urbain et l'espace agricole n'ont pas la même logique de fonctionnement | 3 |
| **Total** | **13** |

Bien qu'ayant affirmé que l'espace agricole urbain est doté d'attributs paysagers importants pour la ville et ses habitants, deux autres acteurs trouvent inconcevable tout projet visant à ouvrir les espaces agricoles au public, au même titre qu'un parc urbain classique ou qu'un espace forestier naturel. Selon les propos de ces deux acteurs, l'un, urbaniste au District de Tunis et l'autre, géographe à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), l'agriculture est une activité purement économique qui ne peut occuper d'autres fonctions que celle de production de denrées alimentaires. Pour le reste de l'échantillon, l'idée d'intégrer l'espace agricole dans les projets d'organisation et de planification du milieu urbain, de la même façon que les parcs et jardins publics, est tout à fait envisageable. «*[...] Dans notre jargon urbanistique, on dit souvent que l'agriculture est le négatif de l'urbanisation ce qui veut dire que le territoire agricole par ces espaces verts et ouverts permet d'organiser le tissu urbain en s'opposant au béton et aux espaces fermés de la ville et, de fait, faire l'objet d'une ouverture à des usages publics de loisirs, détente et pédagogie*», explique l'urbaniste général du District de Tunis.

Cependant, les réponses affirmatives finissent presque systématiquement, comme le montrent les deux tableaux ci-dessus, par l'addition d'une condition qui, si on ne la satisfait pas, risque de compromettre la réussite du projet «d'agriculture paysagiste», tel que nous l'avons défini en fin de première partie. Ces objections portent essentiellement sur une meilleure maîtrise du foncier, les moyens financiers à engager pour réaliser un tel projet (aide aux agriculteurs, aménagement des zones agricoles, etc.), l'adaptation des instruments juridiques, institutionnels et des documents d'urbanisme aux milieux périurbains, la préparation et l'information des citadins, etc.

### C-3- Pour les aménageurs et les planificateurs, un destin urbain inéluctable

Selon la sensibilité et la fonction de chacun, la plaine de Sijoumi peut être décrite, par les acteurs interrogés, de manière très variable. Elle est, pour 7 personnes, essentiellement des urbanistes, une zone agricole et rurale qui approvisionnait Tunis en fruits et légumes, mais qui depuis le développement du processus d'urbanisation libre a perdu sa fonction nourricière. Cette urbanisation, expliquent l'architecte en chef de la commune de Tunis et l'urbaniste en chef du District de Tunis, a généré «*le dysfonctionnement de l'écosystème de tout le territoire rural du Sud-Ouest tunisois et le déséquilibre paysager de l'ensemble de la plaine*». Elle est, pour l'ingénieur en chef de la Direction des sols, le président de l'Union régionale de l'agriculture et de la pêche et le président de l'Association de Protection de l'Environnement (APE), un territoire riche de ressources agricoles et naturelles, mais menacé par l'extension de l'urbanisme spontané et des activités industrielles. Cependant, le directeur général de l'aménagement du territoire et la présidente de l'Association Femmes et Environnement (AFE) pensent que son amélioration est toujours possible et qu'elle peut même devenir un lieu très agréable à vivre grâce aux paysages qu'offrent la sebkha et la zone agricole environnante ; paysages que le géographe de la DGAT qualifie de «*très, très*

*joli, fragile et vulnérable*». Pour l'urbaniste responsable du bureau d'études chargé de l'élaboration du schéma de développement, la plaine représente un territoire organisé autour d'un plan d'eau et d'un système de collines qui fait de lui le plus grand impluvium de la région Sud-Ouest de Tunis. C'est également une zone populaire avec quelques espaces agricoles qu'il faut urbaniser vu la mauvaise qualité des terres, ajoutent d'autres acteurs. Cette urbanisation, commente l'urbaniste général du District de Tunis, est incontournable si l'on souhaite préserver les plaines fertiles du reste de la métropole tunisoise, et doit se faire de manière ordonnée, pensée et planifiée pour éviter le phénomène d'habitat spontané.

Le plan d'eau de la sebkha, le léger relief marquant la ligne de crête située à l'Ouest de la plaine et les espaces agricoles, même s'ils apparaissent pour certains de plus en plus résiduels, constituent selon la majorité des interviewés, les éléments caractéristiques du paysage sijoumien. Ce sont les cultures fruitières (amandier, olivier, pêcher, etc.) et maraîchères du périmètre irrigué qui sont désignées comme les plus visibles et les plus pratiquées sur la plaine. Quant à son «état de santé», l'agriculture sijoumienne semble souffrir d'un manque de dynamisme évoqué par plus de deux tiers des acteurs interrogés. L'absence de cultures intensives et l'abondance de petites friches agricoles à l'intérieur et à la périphérie de certains villages constituent, sans doute, les principaux facteurs attribuant à l'agriculture de la plaine l'image d'une activité traditionnelle et peu rentable. L'urbaniste général du District de Tunis précise que : *« l'agriculture dans ce secteur est de moins en moins dynamique parce qu'elle est affectée par le syndrome de friche sociale, c'est-à-dire par les champs abandonnés à l'intérieur des nouveaux quartiers dont les propriétaires les laissent volontairement sans entretien pour profiter de la plus-value foncière»*. Néanmoins, la majorité des acteurs s'accordent à dire que l'activité agricole sur la plaine ne présente aucun inconvénient (encombrement, pollution, bruits, odeurs, etc.), surtout si «*l'on s'attache à intégrer les espaces agricoles dans le milieu urbain*», précise l'ingénieur en chef de la Direction des sols. Elle présente par ailleurs trois principaux avantages : elle contribue à l'approvisionnement des marchés urbains en denrées alimentaires, valorise le paysage de la région Sud-Ouest de l'agglomération tunisoise et offre un cadre de vie relativement agréable aux habitants des grandes villes limitrophes (Sidi H'cine, Fouchana, Bardo, Mellassine, etc.). Seul un urbaniste pense que sa présence constitue un handicap physique au bon fonctionnement du pôle urbain de la zone : *«ce sont des terrains de «noman's land» qu'il faut traverser ou longer pour passer d'une zone urbanisée à une autre. La ville c'est le lieu des échanges, or les échanges sont compromis par la présence de ces espèces d'enclaves agricoles. L'agriculture en ville représente les zones de non-urbanisation, or la ville plus elle est compacte mieux elle fonctionne. Dès lors que nous avons une rupture dans la compacité de la ville, il faut passer à un niveau d'organisation de transport et des échanges très développé (métro, RER, etc.) qui permet de transcender ces contraintes*».

En ce qui concerne l'avenir de l'agriculture sijoumienne, le président de l'Union régionale de l'agriculture et de la pêche de Tunis (URAPT) et l'ingénieur en chef de la Direction des sols sont les seuls à penser qu'elle va évoluer grâce au projet d'extension du périmètre irrigué prévu par le ministère de l'Agriculture. Les autres prévoient plutôt sa régression, voire sa disparition totale. Selon eux, l'évolution de la plaine de Sijoumi s'oriente d'une manière irrémédiable vers la densification urbaine. C'est ce qui ressort, par exemple, des propos de l'urbaniste chargé de l'élaboration du schéma de développement de la sebkha de Sijoumi : «*Je suis convaincu que l'agriculture va disparaître à cause de l'extension urbaine et de la faible rentabilité de l'activité agricole comparée à la spéculation foncière. La médiocrité des ressources en eau (eau salée) et le manque de main d'œuvre y contribuent aussi*».

Les résultats de l'enquête menée auprès des agriculteurs sijoumiens, que nous développerons dans les pages qui suivent, montrent que la plupart des exploitants propriétaires (4 sur 6) souhaitent vendre leur bien. Pour avoir l'avis des professionnels chargés de l'aménagement du territoire sijoumiens et des acteurs sociaux concernés par le

schéma de développement de la plaine sur ce sujet, nous les avons interrogés. Alors que le représentant du ministère de l'Agriculture, l'urbaniste en chef de l'agence urbaine du Grand Tunis, la présidente de l'AFE et le président de l'URAPT condamnent le comportement spéculatif des agriculteurs en affirmant que l'Etat doit exercer son droit de préemption pour préserver l'agriculture et maintenir l'équilibre spatial et écologique entre le milieu urbain sijoumien, dense et pollué, et les espaces verts ouverts de la campagne environnante, les neuf autres, y compris le président de l'APE, s'accordent à légitimer cette décision. Les arguments sont multiples : dégradation des conditions du travail agricole, augmentation des nuisances urbaines, baisse de rentabilité de l'activité agricole, etc. Un urbaniste chargé de l'élaboration du SDA du Grand Tunis ajoute à ce propos : *«Pour moi, ce sont des gens intelligents, parce qu'ils ont senti venir le «truc» ; ils ont senti venir le «vendredi soir». Ils essayent d'anticiper les événements. Et puis il y a une perte de fonction de l'agriculture dès lors qu'on s'approche de la ville. Dans les environs de celle-ci, le monde agricole perd son cachet rural pour devenir un cachet bâtard. [...] Quelqu'un qui fait de l'agriculture est considéré par les citadins comme une personne qui a hérité et qui ne sait rien faire d'autre, en bref un «pis-aller». Leur réaction est, de fait, tout à fait légitime».*

| ***Les résultats de l'enquête faite auprès des agriculteurs montrent qu'une partie des propriétaires souhaitent vendre leurs terres, qu'en pensez-vous ?*** | |
|---|---|
| Ils ont raison parce que cette opération va leur rapporter beaucoup d'argent vu qu'il s'agit de petits agriculteurs qui n'ont pas les moyens de faire face au manque d'eau et aux différentes contraintes entraînées par la proximité de l'urbain sans oublier que l'agriculture dans cette zone est très peu rentable | 9 |
| C'est dommage ; Pour cela il faut imposer le droit de préemption afin de lutter contre la spéculation foncière et protéger l'ensemble de la plaine des risques que pourrait engendrer l'intensification urbaine (déséquilibre spatial, environnemental et écologique) | 4 |
| **Total** | **13** |

Enfin, à la question «pensez-vous que les espaces agricoles de la plaine de Sijoumi peuvent jouer un rôle dans le développement et l'aménagement du Grand Tunis ? Si oui, comment ?», les réponses ont été unanimement positives, mais leur motivation est sensiblement différente. En effet, les avis se partagent selon 4 groupes d'opinions :

| ***Pensez-vous que les espaces agricoles de la plaine de Sijoumi peuvent jouer un rôle dans le développement et l'aménagement du Grand Tunis ? Si oui, comment ?*** | |
|---|---|
| Oui ; en tant que réserve foncière pour l'extension future du Grand Tunis | 8 |
| Oui ; ils contribuent au développement économique de la région (emploi et autosuffisance alimentaire) | 2 |
| Oui ; en tant que zone naturelle susceptible d'améliorer le cadre de vie des autochtones et améliorer l'image de toute la zone Ouest de Tunis | 2 |
| Oui ; si on les considère comme un «*parc agricole urbain*» | 1 |
| **Total** | **13** |

- Le premier, composé de 8 acteurs, essentiellement des aménageurs agissant directement sur le territoire sijoumien, soit par le biais du SDA du Grand Tunis, soit par le schéma de développement de la plaine, considère que l'utilité de l'agriculture sijoumienne dans le développement de la région tunisoise est de servir en tant que réserve foncière pour l'extension future de la capitale. «*Lorsque nous avons eu à réfléchir sur l'extension du Grand Tunis, nous sommes arrivés ensemble à la conclusion que la zone de Sijoumi présentait les terrains de moindre perte sur le plan agricole. Au Nord, Tunis est bloqué par le relief de djebel Nahli, djebel Amar et la*

*sebkha de l'Ariana, au Sud se trouve la plaine agricole de Mournag qu'il faut préserver, à l'Est se trouve la mer et à l'Ouest, il est hors de question d'urbaniser les plaines maraîchères de Oued-el-Lile, Tebourba et Jdaïda qui font partie du delta de la vallée de Medjerda. De fait, le choix de la plaine de Sijoumi s'est imposé à nous, non seulement pour la médiocrité de ses terres, mais aussi parce qu'elle présente les atouts nécessaires permettant à Tunis de devenir une métropole de rang international et ainsi délester une série de fonctions, notamment industrielles sur sa grande périphérie*»[138].

- Le deuxième, composé de l'ingénieur en chef de la Direction des sols et du président de l'URATP, trouve que l'agriculture de la plaine est porteuse de développement économique (production, emploi, etc.) et le sera davantage après la réalisation du projet d'extension du périmètre irrigué. «*L'activité agricole de cette zone contribue à la croissance économique de la région et après l'extension du périmètre irrigué, elle jouera un rôle important pour atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire que vise la politique agricole actuelle*»[139].

- Pour les membres du troisième groupe, la présidente de l'AFE et l'ingénieur en aménagement industriel de l'ANPE, l'agriculture sijoumienne représente, par la qualité et la diversité de ses paysages, une zone naturelle indispensable pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et la mise en valeur de l'entrée Ouest de Tunis. Ils proposent ainsi le classement des espaces agricoles en zone naturelle tampon, entre la frange urbaine et la campagne rurale du Sud-Ouest tunisois. «*Désormais, l'agriculture de la zone de Sijoumi, fait partie du tissu urbain de l'Ouest de Tunis et sa présence ne fait que le valoriser et l'embellir. Par la verdure et le beau spectacle qu'elle nous offre quotidiennement, cette agriculture contribue au développement de l'agglomération par l'amélioration de l'image de sa partie Sud-Ouest. De ce fait, je pense que sa protection est indispensable*», explique la présidente de l'AFE.

- Le dernier groupe d'opinion est représenté par l'architecte en chef de la commune de Tunis. Celui-ci déclare que l'espace agricole de la plaine peut jouer un rôle important dans l'aménagement de la région si on le considère comme, selon ses propres termes, «*un parc agricole urbain*». Pour préciser ce qu'il entend par «parc agricole urbain» et comment on peut le construire, l'architecte ajoute : «*il faut identifier les zones les plus riches, productives et belles (espace fruitier et maraîcher), les approvisionner en eau d'irrigation et les aménager exactement de la même façon qu'un parc urbain classique, c'est-à-dire avec des chemins, des arbres, des lieux de repos, etc., mais sans gêner le travail des agriculteurs et dégrader les espaces cultivés*».

### D - L'agriculture et les «*fellahs*» aujourd'hui

Comme pour le plateau de Saclay, l'activité qui a marqué depuis longtemps et qui marque encore aujourd'hui le paysage de la plaine de Sijoumi est sans conteste l'agriculture. Les terres cultivées relèvent essentiellement de près de 300 exploitations couvrant une superficie de 2775 hectares.

Depuis une vingtaine d'années, la surface agricole du territoire sijoumien est touchée par un phénomène de régression manifeste. Les facteurs à l'origine de la déprise agricole sont multiples : hausse du prix du foncier, changement de statut des exploitations, développement des surfaces bâties déstabilisant l'équilibre du système agraire, accumulation des contraintes urbaines, etc. Ces facteurs ont été identifiés grâce à l'enquête réalisée, entre décembre 1998 et mai 1999, auprès d'un échantillon composé de 30 agriculteurs. Les entretiens, entièrement enregistrés, d'une durée variant entre 45 minutes et une heure, ont eu lieu sur l'exploitation ou au domicile de l'interviewé.

---

[138] Extrait des deux entretiens réalisés auprès de deux urbanistes, l'un chargé de l'élaboration du SDA du Grand Tunis, et l'autre de celui-ci et du schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi.

[139] Extrait de l'entretien réalisé auprès du président de l'URATP.

### D-1- Une agriculture instable sur des terres domaniales

Deux types bien distincts d'agriculture se pratiquent actuellement sur la plaine. Le premier, qui s'observe aux abords du canal Medjerda-Cap-Bon, est consacré aux cultures maraîchères et fruitières du périmètre irrigué (près de 450 hectares). Ces exploitations dépassent rarement les 5 hectares. Le second occupe un territoire d'environ 2325 hectares et ne concerne que les cultures céréalières, fourragères et fruitières pluviales (oliviers et amandiers). Les exploitations qui se consacrent à ce type de culture ont une surface qui varie entre 8 et 25 hectares.

L'étude pédologique réalisée par le Centre National des Etudes Agricoles (CNEA) sur une superficie d'environ 600 hectares a permis d'identifier trois classes de sols : les sols calcimagnésiques, les sols peu évolués et les sols isohumiques[140]. Ces trois types de sol conviennent particulièrement aux cultures annuelles et aux espèces arboricoles tolérant un excès de calcaire.

Les 30 exploitations que nous avons étudiées dans le périmètre irrigué de Mghira Enzel et dans la zone de culture sèche de Sidi-Abdallah-El-Maioui couvrent une superficie de 235 hectares qui se répartissent de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Oléiculture | 84,5 ha | 36% |
| Céréaliculture (blé dur et orge) | 59,5ha | 25,5% |
| Arboriculture fruitière (Amandier, poirier, pêcher, prunier) | 43,5 ha | 18% |
| Culture maraîchère (tomate, piment, salade, etc.) | 13 ha | 5,5% |
| Culture fourragère (Bersim, sorgho, foin) | 6,5 ha | 3% |
| Viticulture | 4 | 2% |
| Jachère | 24 | 10% |
| **Total S.A.U.** | **235** | **100%** |

Selon les résultats de l'enquête, ces exploitations ont une superficie comprise entre 1,5 et 20 hectares avec une moyenne de 7,83 hectares par agriculteur.

Les terres d'une exploitation sont généralement très groupées autour du siège d'exploitation ou de l'habitation de l'exploitant à l'exception d'une seule, répartie en trois lots situés dans le petit village de Mghira Enzel. Le propriétaire de celle-ci déclare que «*les déplacements d'une parcelle à une autre entraînent une perte de temps et d'argent*».

Durant la période antérieure à la nationalisation des terres agricoles, la vigne et l'olivier étaient les principaux occupants des terres agricoles de la plaine de Sijoumi. Aujourd'hui, la surface réservée à l'oléiculture est réduite de moitié, mais reste présente à hauteur de 36% de la SAU. Par ailleurs, la vigne a quasiment disparu (2% de la SAU) pour céder la place aux espèces fruitières tels l'amandier, le pêcher, le prunier et le poirier (18% de la SAU) ; espèces qui s'adaptent bien aux conditions climatiques et édaphiques de la zone. En dehors du périmètre irrigué, la céréaliculture commence à se généraliser (25,5% de la SAU) pour des raisons de facilité de gestion par rapport aux contraintes urbaines et aux risques de perte de récolte. Les cultures maraîchères et fourragères du périmètre irrigué dont la plus grande partie est cultivée en intercalaire avec l'arboriculture, ne représentent actuellement que 8,5% de la SAU. Et, avec 24 hectares sur les 235 étudiés, la jachère couvre plus de 10% de la SAU.

Les rendements indiqués par quelques exploitants sont en moyenne établis à partir des récoltes des deux années précédentes. Pour le blé, les rendements varient, selon les saisons, entre 7 et 13 q/ha, les tomates entre 25 et 30 t/ha, la vigne de table entre 6 et 10 t/ha, la pêche entre 4 et 7 t/ha et l'abricot entre 7 et 10t/ha.

---

[140] CNEA, *Projet de création du périmètre irrigué de Sidi H'cine*, Etude d'avant projet détaillé, Ministère de l'Agriculture, avril 1998, p.2.

Le niveau de productivité des exploitations sijoumiennes se situe dans une fourchette largement inférieure à la moyenne régionale. Les facteurs qui permettent d'expliquer ce niveau de productivité très faible, et sur la base des déclarations des agriculteurs, sont nombreux :
- le statut des terres engendrant une insécurité foncière qui empêche l'accès aux crédits et la mise en œuvre d'investissements durables et rentables,
- le manque de maîtrise de techniques agricoles, notamment pour les cultures irriguées exigeant une main d'œuvre spécialisée,
- le faible taux d'irrigation dû à un débit de pompage insuffisant et à l'irrégularité de la distribution d'eau,
- l'augmentation des nuisances urbaines (vol, pillage, piétinement, etc.),
- les coûts élevés des facteurs de production de base (semences et produits phytosanitaires),
- des crédits bancaires difficiles à obtenir et inadaptés aux réalités socio-économiques de la plus grande majorité des producteurs (taux d'intérêt très élevé, remboursement des prêts sur une période relativement courte, etc.),
- et le sous-équipement en matériel agricole des exploitations. La majorité des agriculteurs de la plaine (80%) ne disposent pas du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement de leur exploitation. Le recours à la location d'engins agricoles (tracteurs, charrues, herses, pulvérisateurs, etc.) est une pratique courante. La coopérative agricole de la commune de Sidi H'cine Sijoumi et un grand agriculteur de la région en sont les principaux fournisseurs.

Selon notre enquête, l'élevage n'occupe qu'une place assez modeste dans l'économie agricole de la plaine. L'effectif total du cheptel bovin s'élève à 90 têtes dont la majorité est de race Pie-Noire. La conduite de ce cheptel qui se fait en petits troupeaux de 3 à 4 têtes au maximum est assurée actuellement par environ 25 agriculteurs sur les 30 interrogés. Cependant, l'avenir de l'activité agricole de la plaine semble s'orienter de plus en plus vers cet élevage, puisque 90% des agriculteurs souhaitent, soit augmenter l'effectif de leur cheptel, soit introduire l'élevage bovin dans leurs systèmes de production. La rentabilité due à la proximité du milieu urbain semble être la principale raison qui motive cette orientation. Par ailleurs, à l'exception de 5 agriculteurs qui élèvent près de 100 moutons, l'élevage ovin est pratiquement inexistant sur la plaine et sa pratique ne semble pas intéresser les agriculteurs.
En ce qui concerne le statut juridique du foncier sijoumien, «*l'enzel*» est le statut le plus répandu sur la plaine. Près de 80% des terres de la plaine utilisées à un usage agricole le sont au titre de «*l'enzel*». A l'exception de 6 exploitants propriétaires, les «*fellahs*» enquêtés sont des «*enzelistes*» sur 100% des terres qu'ils exploitent. Parmi les 24 «*enzelistes*», 18 déclarent avoir acheté la terre à l'ex-OMVVM mais n'avoir jamais reçu de certificat de propriété. Cette situation semble constituer un important problème quant au développement de l'activité agricole de la plaine : «*j'ai été locataire entre 1967 et 1970 et puis j'ai acheté la terre à l'Etat, et depuis 29 ans j'attends le certificat de propriété ! Je n'ai même plus envie de cultiver tant qu'on me délivre pas le certificat de propriété. Le fait de ne pas l'avoir m'empêche d'agir en toute liberté et d'investir dans un projet pour améliorer mon système de production. Je ne peux même pas demander des prêts bancaires*», explique un agriculteur. Cependant, les enquêtes que nous avons menées au sein des services publics qui gèrent le foncier sijoumien (Direction des sols, Direction générale de l'aménagement du territoire, Agence foncière de l'habitat, etc.) montrent que ce problème ne concerne réellement que deux agriculteurs auxquels le certificat de propriété n'a pas été délivré parce qu'ils ont frauduleusement vendu une partie des terres (3 hectares chacun) avant que la procédure d'acquisition et d'immatriculation ne soit achevée. Ces deux agriculteurs font actuellement l'objet d'une

procédure d'expropriation pour cause de vente illégale d'un bien de l'Etat. Selon les déclarations des acteurs institutionnels que nous avons rencontrés, la majorité des terres de la plaine appartiennent au domaine de l'Etat et resteront en sa possession afin de bien maîtriser l'évolution du marché foncier. La demande des terres agricoles de la plaine pour des usages urbains est en effet croissante puisque 100% des agriculteurs interrogés affirment qu'ils continuent d'avoir des propositions de rachat. Les principaux demandeurs sont des ouvriers de l'industrie sijoumienne cherchant un lot de terrain (entre 150 et 300 m²) pour s'installer à proximité de leur lieu de travail, des Tunisois et aussi des immigrés dotés de grand moyens financiers qui souhaitent établir une résidence principale ou secondaire (sur 3 à 5 hectares) dans un cadre campagnard agréable, et enfin des industriels qui cherchent à implanter des usines et des fabriques à proximité de Tunis et dans un lieu où la main d'œuvre à bon marché est abondante. En se basant sur les déclarations des agriculteurs, la croissance de cette demande s'explique principalement, d'une part, par la mise en friche des parcelles proches des fronts d'urbanisation à cause de l'augmentation des actes de vandalisme en provenance des quartiers voisins (vols, pillage, piétinement, décharges sauvages, etc.) et, d'autre part, par le désir qu'affichent certains agriculteurs d'aller s'installer dans une région agricole, loin des grandes villes, où les conditions du travail sont plus favorables.

Malgré l'accumulation de certaines nuisances urbaines que nous évoquerons dans les pages qui suivent, les exploitants propriétaires résistent, encore aujourd'hui, aux différentes propositions de rachat pour trois raisons :

- les prix proposés, entre 15 et 20 dinars/m² (75 à 100 francs), ne sont pas encore intéressants,
- l'activité agricole est encore bien rentable sur la plaine,
- l'habitude de vivre sur la plaine ou l'attachement affectif au patrimoine foncier.

En interrogeant les «*enzelistes*» sur les raisons qui les motivent à rester sur la plaine alors que leur système d'exploitation est reproductible dans des régions où les conditions de travail sont plus favorables, 15 d'entre eux évoquent les deux dernières argumentations citées par les exploitants propriétaires et 9 déclarent vouloir partir. Mais n'étant pas encore propriétaires des terres et n'ayant pas les moyens financiers qui leur permettent de racheter une exploitation ailleurs, ils se disent obligées de rester sur la plaine. Ces 9 «*enzelistes*», déclarent également qu'ils vendraient des terres à bâtir s'ils en avaient l'occasion. Leurs motivations sont principalement financières. C'est le cas des agriculteurs âgés qui n'ont pas de successeurs et, aussi, de ceux qui estiment que «*de toute façon, l'activité agricole n'a plus d'avenir sur la plaine à cause d'une rentabilité de plus en plus faible de l'agriculture traditionnelle*»[141].

***Votre système est plus ou moins reproductible dans un milieu où les conditions de travail sont plus favorables, qu'est-ce qui fait que vous ne partez pas ?***

| | | |
|---|---|---|
| je ne peux pas vendre la terre parce que je ne suis pas encore le propriétaire et je n'ai pas les moyens pour acheter une exploitation ailleurs | 9 | 30% |
| l'agriculture est encore rentable dans notre zone | 10 | 33,5% |
| je suis habitué à vivre dans cet endroit ; je ne peux plus vivre ailleurs, j'aime ma terre qui se trouve ici | 7 | 23% |
| le prix de rachat n'est pas encore intéressant | 4 | 13,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

[141] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de la plaine.

### D-2- Une image agricole persistante de la plaine ?

Nos enquêtes montrent que la majorité des agriculteurs (70%) sont originaires des villes tunisoises proche de la plaine (principalement Tunis, Tebourba et Manouba). Les 30% restants sont des natifs des plaines céréalières du Nord ou du centre de la Tunisie (Mateur, Séliana, Jandouba, Mjez-El-Beb, Kairouan, Fahs, etc.). Ces derniers ont migré vers la capitale à partir des années 1960. A leur arrivée en ville, ils ont débuté par des activités dans des secteurs autres que l'agriculture (commerce, industrie manufacturière, fonction publique, etc.). L'orientation de ces migrants vers l'activité agricole a eu lieu pendant les années 1970 grâce à la politique de développement agricole facilitant l'accès à l'activité agricole par le biais de la privatisation d'une partie des terres domaniales et par l'établissement de baux agricoles de longue durée. Cependant, plus de 75% des agriculteurs se considèrent comme de vrais ruraux contre seulement 20% comme urbains. Par ailleurs, la plaine n'est considérée comme un milieu rural que par 60% des «*fellahs*». Pour le reste, elle apparaît plutôt comme un milieu de plus en plus marqué par des composantes urbaines (usines, densité d'habitat, industries, routes, etc.)

***Vous considérez-vous plutôt comme «madani» (citadin) ou «rifi» (rural) ?***

| | | |
|---|---|---|
| «*Madani*» | 6 | 20% |
| «*Rifi*» | 23 | 76.5% |
| Les deux à la fois | 1 | 3,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

***Vous considérez-vous ici en ville ou au «rif» (à la campagne) ?***

| | | |
|---|---|---|
| En ville | 8 | 26,5% |
| Au «*rif*» | 18 | 60% |
| Entre les deux | 4 | 13,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

La grande majorité de ces agriculteurs est analphabète (20 sur 30) ; ils n'ont acquis aucune formation scolaire et encore moins de formation dans une école ou un centre agronomique spécialisé. Leur unique savoir technique est issu d'une formation *in situ*.

Parmi les 30 agriculteurs enquêtés, on compte seulement 4 femmes, soit 13% de l'ensemble de l'échantillon. La dominance des hommes dans la pratique de l'activité agricole s'explique simplement par le fait que dans la tradition arabo-musulmane, le métier d'agriculteur est d'abord une affaire d'hommes, qui en tant que chefs de famille ont la responsabilité et le devoir de nourrir les leurs. Des familles souvent nombreuses dont la moyenne enregistrée sur la plaine est de 5,23 enfants par ménage et qui habitent tous sur l'exploitation, à l'exception d'un céréalier qui s'est installé à Soukra (à 30 kilomètres de la plaine). En général, les épouses des agriculteurs sijoumiens sont toutes des mères au foyer.

Sur les 30 exploitations étudiées, on a constaté que la plupart d'entre elles était gérée par des «*fellahs*» relativement jeunes : 3 agriculteurs ont moins de 35 ans, 13 entre 35 et 55 ans, 5 entre 55 et 65 ans et 9, plus de 65 ans; soit une moyenne de 54 ans. L'analyse de la répartition des agriculteurs selon l'âge et l'expérience a montré que l'agriculture sijoumienne était principalement gérée par des exploitants dont l'âge ne dépasse pas les 55 ans (43%) et l'expérience varie entre 10 et 35 ans. Les *«fellahs»* âgés de plus de 65 ans sont aussi en proportion considérable (30%) avec une expérience de plus de 40 ans. La présence de jeunes de moins de 35 ans, dont l'expérience dépasse rarement les 5 ans, reste encore très limitée (10%). Dans l'ensemble, l'activité agricole sijoumienne est exercée par une population relativement jeune, mais la succession pose un important problème puisque 27 exploitations ne disposent pas, à l'heure actuelle, d'une succession familiale. Cela représente 204 hectares, soit 87% des terres. Le refus des enfants des agriculteurs à exercer le métier de leur père s'explique fondamentalement par :

- le fait qu'ils ne bénéficient jamais des revenus de l'exploitation tant que le chef de famille est encore présent,
- les problèmes liés au statut des terres,
- l'accumulation des nuisances urbaines engendrant des surcoûts de production contre lesquelles les «*fellahs*» sijoumiens ne disposent pas des moyens nécessaires pour y remédier,

- et enfin par la faible rentabilité de l'agriculture due aux facteurs que nous avons indiqués plus haut et aussi à la taille réduite de l'exploitation.
Les agriculteurs de la plaine de Sijoumi se présentent souvent comme «*de petits fellahs à la tête d'une petite exploitation dont le revenu ne leur permet pas de mener une vie décente*»[142]. Près de 80% des agriculteurs jugent insatisfaisant le revenu tiré de leur exploitation et affirment la nécessité d'avoir un revenu supplémentaire en raison du coût élevé de la location du matériel, 8 à 10 dinars par heure (40 à 50 francs), de la main d'œuvre spécialisée (taille, greffage, etc.), 18 à 20 dinars la journée (90 à 125 francs), et du prix relativement élevé des produits phytosanitaires. Les résultats de l'enquête montrent en effet que pour plus de 50% des exploitants des revenus proviennent de l'extérieur ; soit de la mise en commun des salaires des enfants quand, par exemple, l'âge du chef d'exploitation ne lui permet plus d'exercer une autre activité professionnelle, soit d'une activité parallèle (à temps partiel ou à plein temps) du chef d'exploitation. Ce constat concerne tout particulièrement les agriculteurs dont la taille de l'exploitation dépasse rarement les 3 hectares. Selon nos enquêtes, le phénomène de double emploi risque de s'accroître dans les années futures.
L'exigence du double emploi du chef de l'exploitation résulte généralement d'une stratégie classique explicitement adoptée par les petits agriculteurs pour stabiliser le revenu familial.
Ainsi, nous avons distingué deux types de «*fellahs*» : les «*fellahs*» permanents et les «*fellahs*» à temps partiel.
- Les premiers sont principalement d'anciens fonctionnaires convertis au secteur agricole, mais on trouve également des veuves d'anciens agriculteurs ou encore des héritiers qui ont repris l'entreprise après le décès du chef d'exploitation. Ils sont, le plus souvent, des locataires des terres appartenant au domaine de l'Etat. La superficie des terres exploitées par ce type de «*fellahs*» varie entre 7 et 20 hectares. Les cultures pratiquées par ceux-ci sont principalement les cultures céréalières et fourragères mais aussi les cultures maraîchères quand l'exploitation se trouve dans le périmètre irrigué.
- Les seconds sont des routiers, des conducteurs de bus à la SNT[143], des agents de la SNCFT[144], des artisans, des commerçants, des fonctionnaires en retraite et tout particulièrement des chauffeurs de taxis recherchant un complément de revenus à travers une activité extra-agricole. Près de 90% de ces agriculteurs pratiquent des cultures variées telle la culture maraîchère, fruitière céréalière sur des exploitations de 1,5 à 5 hectares, le plus souvent, louées auprès des services du domaine de l'Etat.
Les résultats de l'enquête montrent également que le niveau de production, pour le même type de culture et sur un même secteur, est souvent plus élevé dans les exploitations gérées par des agriculteurs à temps partiel que dans celles gérées par des agriculteurs permanents. Ceci peut s'expliquer par le fait que le premier type d'agriculteurs dispose d'un revenu extra-agricole qui lui permet de mieux entretenir son exploitation et d'investir dans l'achat d'équipements afin d'optimiser son système de production.
Enfin pour ce qui est du domaine du travail agricole, l'étude menée sur l'ensemble des 235 hectares étudiés montre que 93% des agriculteurs de la plaine travaillent seuls ou avec des membres de leur famille (enfants, frères, épouse, cousins, etc.). Ces exploitants estiment que «*la faible rentabilité de leurs exploitations ne leur permet pas d'embaucher de la main d'œuvre étrangère, même si elle est indispensable pour certaines opérations comme la taille des arbres fruitiers et la récolte*»[145]. L'embauche de main d'œuvre occasionnelle se limite généralement à une durée maximale d'un mois par an.

---

142 Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de la plaine.

143 SNT : Société National des Transports.

144 SNCFT : Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens. SNT : Société Nationale de Transport.

145 Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de la plaine.

Les deux agriculteurs employant des salariés permanents (7 pour l'un, 1 pour l'autre) précisent que le travail de ces ouvriers est entièrement consacré à l'entretien du cheptel bovin. Pour les autres opérations culturales, ils préfèrent employer de la main d'œuvre saisonnière.

### E – Des handicaps lourds

*«J'en ai vraiment marre du pillage et des dégradations causés par les habitants et par les animaux des voisins. A chaque fois qu'ils passent par mon exploitation, non seulement ils arrachent sauvagement les fruits mais aussi abîment les arbres. Monsieur, croyez-moi, l'activité agricole dans notre secteur est devenue dégoûtante ; elle n'est plus rentable. Aujourd'hui, je suis là et je supporte les problèmes parce que j'ai l'agriculture dans l'âme, mais demain mes enfants ne pourront jamais faire face à la sauvagerie des habitants de notre zone, et notamment ceux des deux quartiers Taeb Mhiri et Othman. Franchement, je préfère vendre le plus rapidement possible pour aller dans le «rif» ; là où je serai plus tranquille»*[146].

Les propos tenus par cet agriculteur sont partagés par 80% des agriculteurs de la plaine, en particulier ceux du périmètre irrigué. La proximité de l'urbanisation est le plus souvent considérée d'une manière négative, car elle représente la source de nombreuses nuisances contre lesquelles la majorité des agriculteurs se dit totalement désarmée. Elle rend «*impossible la pratique de l'activité agricole*», ajoute un autre agriculteur. Les principales nuisances que nous avons relevées sont : le pillage, le piétinement, la dégradation par les animaux, les décharges sauvages et le vol de petit matériel.

**Déclaration des contraintes liées à la ville, surcoûts de production et stratégies d'adaptation**
Note : 0 = non gênant ; 1 = peu gênant ; 2 = moyennement gênant ; 3 = très gênant

| *Contraintes* | *Cultures ou îlots concernés* | *Note* | *Adaptation* | *évaluation et estimation des surcoûts* |
|---|---|---|---|---|
| Pillage : 24 agriculteurs | Parcelles de pêchers, amandiers, pruniers, poiriers, vignes, salades, etc., situées à proximité des fronts urbains | 2,87 | - J'ai embauché un gardien (2 agriculteurs)<br>- Je fais moi-même le gardien (6 agriculteurs)<br>- Clôturer l'exploitation (haie d'acacias, mur, grillage), mais ça n'a pas fonctionné (3 agriculteurs)<br>- Aucun moyen (13 agriculteurs) | «*C'est considérable*» |
| Piétinement (promeneurs, enfants, etc.) : 16 agriculteurs | Les parcelles enclavées et les îlots situés à proximité des routes et des fronts urbains | 2,54 | - clôturer l'exploitation (2 agriculteurs)<br>- Aucun moyen (14 agriculteurs) | «*C'est vraiment grave*» |
| Dégradation par les animaux (vaches et moutons) : 12 agriculteurs | Culture fourragère et verger de pêcher, olivier, poirier | 2,23 | Je fais moi-même le gardien (12 agriculteurs) | «*C'est trop important*» |
| Décharges sauvages : 8 agriculteurs | Les îlots à proximité des routes et du front urbain | 1,92 | Aucun moyen ou abandonner l'exploitation des parcelles les plus touchées (8 agriculteurs) | «*Ça devient inquiétant*» |
| Vol de petit Matériel : 4 agriculteurs | A l'intérieur de l'exploitation | 0,75 | Aucun moyen (4 agriculteurs) | «*Ce n'est pas vraiment important*» |

[146] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de la plaine.

- Le pillage :
En lui attribuant la note 2 (moyennement gênant) ou 3 ( très gênant), avec une moyenne de 2,87, la plupart des agriculteurs considère, de manière unanime, le pillage comme la contrainte la plus gênante. Elle concerne un grand nombre d'exploitations (24 sur 30) et occasionne des pertes considérables. Pour désigner l'importance de ce phénomène et dénoncer ses méfaits, les qualificatifs ne manquent pas : «*catastrophe», «désastre», «fléau»,* etc. En recoupant les déclarations, il semble que les parcelles les plus touchées sont celles qui se trouvent à proximité des fronts urbains et sont occupées par des cultures fruitières (pêcher, prunier, amandier) ou maraîchères (salade, tomate, radis, petit pois). Pour se protéger, les «*fellah*» agissent individuellement. Certains emploient des gardiens, d'autres clôturent avec du grillage les parcelles les plus pillées, construisent des murs de pierres sèches récupérées après le défoncement du sol, plantent des haies d'acacias, fréquemment dégradées, ou se chargent de monter eux-mêmes la garde de l'exploitation. Cependant, 13 des 24 agriculteurs concernés prétendent le subir sans pouvoir y remédier.

- Le piétinement :
Comme pour le pillage, le piétinement apparaît, selon les propos de 16 agriculteurs, comme une des contraintes majeures entravant le développement de l'activité agricole sijoumienne. En lui attribuant la note 2 ou 3 (avec une moyenne de 2,54), il est considéré comme un problème très gênant et est de plus en plus courant. Les enfants des quartiers spontanés qui, pour se rendre à l'école, se font leur propre raccourci à travers les champs, les «fêtards» du samedi soir qui, après une fête bien arrosée au milieu d'un champ d'olivier, loin des regards dénonciateurs, n'hésitent pas à tout détruire sur leur passage, et les promeneurs du dimanche, en particulier les jeunes couples considérant les vergers comme le lieu de rencontre le plus approprié pour se protéger des regards indiscrets sont les principaux suspects désignés par les agriculteurs. Les parcelles enclavées et les îlots situés à proximité de certains chemins ruraux ou des fronts urbains sont les plus touchés. A l'exception de deux propriétaires qui ont installé des grillages pour se protéger, la protection contre le piétinement s'avère impossible. C'est donc une contrainte que, faute de moyens, les exploitants ont du mal à maîtriser.

- Dégradation des cultures par les animaux :
Contrairement au plateau de Saclay où les pigeons sont considérés comme les animaux qui provoquent les dégâts les plus irréparables, sur la plaine de Sijoumi, ce sont les vaches et les moutons qui semblent être les animaux les plus dénoncés et les plus redoutés par 12 petits «*fellah*», essentiellement du périmètre irrigué. Par ailleurs, comme le montre le tableau ci-dessus, les dégâts provoqués par ces bêtes sont jugés moyennement gênants (moyenne de 2,23). En réalité, cette évaluation est liée au fait que les dégradations sont peu fréquentes (deux à trois mois par an) et se limitent à une période que les agriculteurs connaissent bien; au printemps, quand les vaches des éleveurs voisins quittent quotidiennement l'étable pour paître dans les champs les plus proches et pendant le mois précédant la fête de l'Aïd El Kebir (la fête du mouton) quand les cultures fourragères et certains vergers de la plaine deviennent la cible préférée des troupeaux errants des habitants des quartiers environnants. Les agriculteurs concernés par cette contrainte déclarent unanimement bien la maîtriser. Pour se protéger, ils surveillent régulièrement les parcelles les plus exposées. Le temps de surveillance dépasse rarement 3 ou 4 heures par jour, généralement de 16 heures à la tombée de la nuit.

- Décharges sauvages :
Parmi les 30 agriculteurs interviewés, 8 déclarent avoir vu transformer certaines de leurs parcelles, situées en bordure de chemins ruraux ou à proximité des fronts urbains, en

décharges sauvages renfermant des objets de toute sorte et de toute nature (vieille gazinière, roues de voitures, bidons, etc.), mais les gravats constituent les ordures les plus souvent retrouvées. Les exploitants signalent que le dépôt d'ordure à l'intérieur des champs semble avoir augmenté au cours des dix dernières années. Selon leur propos, cette augmentation est directement liée à la croissance de la population dans les quartiers clandestins environnants. Généralement, les pertes occasionnées par cette contrainte sont faibles, sauf pour deux petits «*fellahs*» dont la taille de l'exploitation ne dépasse guère les 1,5 hectares. Pour ces deux cas, les conséquences économiques peuvent devenir inquiétantes quand les pollueurs multiplient les décharges, d'autant plus que les agriculteurs ne sont pas équipés d'un matériel bien adapté pour déblayer les parcelles et que les mairies des quartiers clandestins n'interviennent pas pour ramasser les ordures sauvages. Jugée moyennement gênante (avec une moyenne de 1,92), cette contrainte peut entraîner des pertes directes plus ou moins importantes, mais elle est souvent dénoncée parce qu'elle affecte le moral des agriculteurs : «*c'est sale*», «*ça sent mauvais*», «*c'est ignoble*», «*c'est désagréable à voir*», etc. Même si certains exploitants essayent d'augmenter la fréquence de leur tour d'inspection des champs, il est très difficile d'y remédier car le dépôt d'ordure se produit souvent la nuit. De même que pour le piétinement, la surveillance est quasiment impossible. L'adaptation la plus radicale demeure l'arrêt de l'exploitation des parcelles les plus touchées. C'est donc une contrainte que les «*fellahs*» ne maîtrisent pas du tout.

- Vol du petit matériel :
Le vol de matériel concerne surtout les agriculteurs dont la taille d'exploitation est supérieure à 4 hectares. Les grands maraîchers sont les plus touchés car ce sont les seuls à disposer d'un parc important de petits matériels (sapes, bêches, binettes, etc.), souvent stockés dans de petites cabanes laissées sans surveillance particulière au sein des champs. Jugé peu gênant (avec une moyenne de 0,75), ce type d'événement ne survient que très rarement car les quatre agriculteurs concernés, pour l'éviter, ont tout simplement renforcé la sécurité des cabanes.

Contrairement au plateau de Saclay, le nombre de contraintes liées à l'urbanisation n'est pas très important sur la plaine de Sijoumi. Par exemple, des problèmes de voisinage qui se traduisent par des dépôts de plaintes à cause de pollutions olfactives ou sonores n'ont jamais été soulevés. Les contraintes liées à la livraison des produits ou à l'enlèvement des récoltes non plus, et il en est de même pour les difficultés de déplacement ce qui peut s'expliquer, en partie, par le sous-équipement des agriculteurs sijoumiens en matériel agricole encombrant et, en partie, par l'état du réseau routier de la zone agricole de la plaine qui n'est pas encore adapté à la circulation automobile (chemins ruraux, pistes non bitumées, etc.). Par contre, à l'opposé des grands céréaliers saclaysiens qui semblent bien réussir l'intégration d'un certain nombre de contraintes (vol de matériel, dégradation des cultures, livraison, enlèvement des récoltes, éloignement des îlots, déplacement, etc.) dans leurs itinéraires techniques, les petits «*fellahs*» sijoumiens rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés pour surmonter les contraintes qu'ils subissent quotidiennement sans pouvoir infléchir le cours des choses. Sur les 30 agriculteurs enquêtés, seulement 6, des céréaliers et des oléiculteurs, déclarent ne pas subir les nuisances provenant de la ville et prétendent même que celle-ci leur apporte plus d'avantages que d'inconvénients, notamment en matière de main d'œuvre occasionnelle. Un grand oléiculteur de Sidi-Abdallah-El-Maioui dit à ce sujet : «*Franchement, la proximité de l'urbain ne me pose aucun problème. Je ne pratique pas des cultures qui attirent l'appétit des voisins comme le pêcher ou l'amandier et vous savez bien que l'olivier n'intéresse pas les vandales. En ce qui me concerne, la proximité de la ville m'aide beaucoup à trouver facilement de la main d'œuvre saisonnière pour assurer la cueillette des olives*». Cependant, pour le reste des agriculteurs, pillage, piétinement, dégradation des cultures et

décharges sauvages constituent les principaux désagréments qui fragilisent l'activité agricole à un rythme de plus en plus croissant. Ils représentent également les principales causes qui, tout au long des dix années écoulées, ont incité certains agriculteurs à abandonner certaines cultures ou à renoncer à l'exploitation de certains îlots.

***Au cours de ces dernières années, si certaines contraintes sont devenues telles que vous avez dû renoncer à une culture ou à l'exploitation d'un îlot donné, indiquez les causes précises de ce renoncement***

| **J'ai renoncé à :** | **A cause de :** | Nombre d'agriculteurs | |
|---|---|---|---|
| l'exploitation des parcelles très proches des quartiers voisins | pillage et piétinement | 4 | 13,5% |
| l'exploitation des îlots situés en bordure des chemins | décharges sauvages et piétinement | 1 | 3,5% |
| certaines espèces fruitières (pêcher, poirier, amandier) | pillage, dégradation par les animaux et coût élevé de la main d'œuvre spécialisée | 2 | 6,5% |
| aux cultures légumières (salade, radis, tomate, etc.) | pillage, piétinement et coût élevé de la main d'œuvre | 2 | 6,5% |
| | | **9** | **30%** |
| Rien : | | | |
| - la petite taille de mon exploitation ne me le permet pas, | | 6 | 20% |
| - mes moyens sont trop limités pour changer de cultures, | | 4 | 13,5% |
| - la proximité de l'urbain ne me pose aucun problème, | | 2 | 6,5% |
| - mon exploitation est encore loin de la ville, | | 4 | 13,5% |
| - mon exploitation est encore bien rentable | | 5 | 16,5% |
| | | **21** | **70%** |

Comme pour les 9 agriculteurs qui ont été obligés de renoncer à quelques types de cultures et à l'exploitation de quelques îlots, pour les 10 agriculteurs dont la taille de l'exploitation et les moyens financiers les empêchent de développer des stratégies d'adaptation, ces problèmes sont liés à la forte augmentation des populations voisines. Et, selon eux, ces contraintes ne sont pas le fait des résidents des communes rurales, mais plutôt des nouveaux habitants des quartiers clandestins. Six agriculteurs évoquent la proximité des grands noyaux urbains comme Sidi H'cine et Jayara et 14 autres parlent de l'extension des petits quartiers spontanés comme Birine, Mghira Enzel, etc.
A la question : «Après avoir évoqué ces contraintes, quelles sont celles qui, en devenant trop importantes, motiveraient votre départ ou l'arrêt de l'activité agricole ?», seulement 6 agriculteurs sur les 30 rencontrés déclarent vouloir rester sur la plaine. Les membres de ce groupe, qui sont en majorité des «*enzelistes*» à la tête de grandes exploitations céréalières ou oléicoles proches de la sebkha, pensent que même si l'urbanisation évolue, ils ne seront jamais touchés par les nuisances urbaines car «*les gens n'aiment pas habiter à côté de la sebkha et ne viennent jamais se promener sur ses berges à cause des moustiques et des mauvaises odeurs*»[147].

***Après avoir évoqué ces contraintes, quelles sont celles qui, en devenant trop importantes, motiveraient votre départ ou l'arrêt de l'activité agricole ?***

| | | |
|---|---|---|
| Pillage | 12 | 40% |
| Piétinement | 6 | 20% |
| Décharges sauvages | 4 | 13,5% |
| Dégradation des cultures par les animaux | 2 | 6,5% |
| Aucune | 6 | 20% |
| **Total** | **24** | **100%** |

[147] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de la plaine.

Cependant, 80% des agriculteurs, en particulier ceux du périmètre irrigué, annoncent que leurs exploitations ne résisteront pas à une éventuelle augmentation de contraintes comme le pillage qui à lui seul provoquerait le départ de 40% des «*fellahs*», le piétinement 20%, les décharges sauvages 13,5% et la dégradation des cultures par les animaux 6,5%.
Les dégâts entraînés par l'ensemble de ces désagréments sont difficilement chiffrables. Aucun des agriculteurs interrogés n'a été en mesure d'avancer des chiffres qui permettraient d'évaluer les surcoûts de production engendrés par ces problèmes. Les réponses évoquées étaient plus souvent qualitatives que quantitatives : «*c'est vraiment grave*», «*c'est considérable*», «*ça devient inquiétant*», «*pas trop important*», etc. Par ailleurs, ils étaient unanimement d'accord pour dire que les dégâts induits par la proximité de la ville et des quartiers voisins se traduisent par un important manque à gagner. Celui-ci se situe à deux niveaux :
- Pour les agriculteurs dotés de moyens financiers qui leur permettent de s'adapter aux contraintes urbaines, les surcoûts de production sont essentiellement liés aux dépenses engagées par l'exploitant afin de mettre en œuvre un moyen de lutte (gardien, haie d'acacias, mur en pierre sèche, etc.) pour limiter les pertes, sans parvenir toutefois à les éviter.
- Pour les agriculteurs démunis, le manque à gagner se situe au niveau des pertes directes concernant le revenu de l'exploitation qui ne peut être estimé qu'en fin d'exercice agricole.
Mais chez les uns comme chez les autres, l'absence de livres comptables ne nous a pas permis d'estimer, même de manière globale, le manque à gagner. Sur les 30 agriculteurs rencontrés, un seul, dont l'épouse est architecte, dispose d'un petit cahier où sont reportées toutes les dépenses engagées. En se basant sur les chiffres de ce cahier, nous sommes arrivés à estimer les charges supplémentaires à une somme comprise entre 2430 et 2580 dinars (12150 à 12900 francs) par an et pour 5 hectares de cultures maraîchères et fourragères, dans le périmètre irrigué, soit une moyenne de 500 dinars (2500 francs) par an et par hectare. Cette somme correspond au frais de gardiennage (le salaire du gardien de cette exploitation est de 190 dinars par mois [950 francs]), d'entretien d'une grande haie d'acacias (entre 100 et 200 dinars par an [500 à 1000 francs]) et d'achat de petit matériel (entre 50 et 100 dinars par an [250 à 500 francs]). Le chiffre annoncé par cette tentative d'estimation de surcoûts d'une exploitation sijoumienne ne traduit bien évidemment pas les surcoûts systématiquement subis par l'ensemble des exploitations de la plaine, d'autant plus que 90% de celles-ci n'emploient pas de gardien, ne disposent pas de la même surface, ne pratiquent pas les mêmes cultures, ne subissent pas les mêmes contraintes et n'utilisent pas les mêmes moyens de lutte. Ce qui nous semble important de noter dans cette analyse, c'est qu'elle porte sur une des rares exploitations sijoumiennes qui non seulement arrive à préserver un haut niveau de rentabilité, mais parvient aussi à s'adapter au milieu urbain. Si nous pensons que ce chiffre peut avoir une valeur de référence pour certains types d'exploitations maraîchères des périmètres irrigués c'est parce qu'il affirme tout de même que l'agriculture des «zones floues» de l'agglomération tunisoise subit réellement des surcharges et des pertes directes liées à sa localisation géographique. En effet, pour vérifier la fiabilité de ce chiffre, nous sommes retournés voir l'ensemble des agriculteurs interviewés, qui n'avaient pas su estimer les surcoûts de production, pour leur poser la question suivante : «pensez-vous faire face aux contraintes que vous aviez évoqué avec, par exemple, un somme de 500 dinars par an et par hectare ?». A cette question, nous avons eu trois types de réponses qui varient sensiblement selon l'ampleur des contraintes subies. Pour 31% des agriculteurs, cette somme est largement insuffisante pour résorber tous les problèmes. Il s'agit surtout des «*fellahs*» dont les exploitations sont soit enclavées soit situées à proximité immédiate des fronts urbains. Selon les propos des membres de ce groupe, il faut au moins 1000 dinars par an et par hectare (5000 francs) pour pouvoir développer des stratégies de protection bien adaptées aux contraintes

urbaines. Pour 46% des agriculteurs, dont la plupart est exposée aux méfaits du pillage et des piétinements, la somme indiquée est bien suffisante pour pouvoir faire face aux différentes nuisances urbaines. Enfin, pour 23% des «*fellahs*», essentiellement ceux dont les exploitations se trouvent relativement loin de l'urbanisation et qui ne subissent ses contraintes que partiellement, 500 dinars est une somme bien importante comparée aux nuisances subies. Ces derniers estiment que 250 dinars par an et par hectare (1250 francs) suffiraient à ramasser les objets déposés dans les champs et clôturer certaines parcelles.
Les chiffres que nous venons de présenter sont bien sûr largement critiquables étant donnée leur imprécision, mais non seulement ils illustrent les difficultés que rencontrent les «*fellahs*» des «zones floues» tunisoises aujourd'hui, mais aussi ouvrent une nouvelle piste de recherche pour mieux comprendre la nature des rapports qu'entretient la ville avec sa campagne. En effet, chiffrer les surcoûts de production d'une exploitation périurbaine ne se limite pas à un simple entretien avec les agriculteurs pour tenter d'évaluer les pertes, mais nécessite une connaissance approfondie de l'itinéraire technique et économique de l'exploitation, du milieu social de la région où se trouve l'exploitation et de l'unité urbaine la plus proche.

## F - La relation des «*fellahs*» avec leur milieu

### F-1- Une belle plaine agricole

Comme nous l'avons précisé au début de ce chapitre, l'agriculture occupe actuellement 40% du territoire sijoumien. Cependant, plus de 55% des «*fellahs*» trouvent qu'elle est peu présente, voire résiduelle. Seulement 40% pensent qu'elle constitue encore le principal occupant de la plaine. Et quand on demande à ces agriculteurs comment ils décriraient la plaine à une personne qui ne la connaît pas, la réponse est presque également partagée entre :
- ceux (53,5%) qui la considèrent encore comme un milieu rural, agricole, beau, agréable à vivre et à voir : «*C'est une zone qui se caractérise par son «mandhar jamil» (beau paysage). La nuit, il faut aller sur les petites collines pour profiter de la vue panoramique ouvrant sur le plan d'eau de la sebkha qui reflète les lumières de la ville de Tunis. Pendant la journée, c'est le paysage agricole qui prend le relais avec la diversité des champs de cultures et la présence de vaches dans les prés*»[148],
- et ceux (40%) qui la présentent comme une zone urbaine offrant un paysage «*laid*», «*sans attrait*», «*désolé*», où se mêlent sans harmonie agriculture enclavée, sebkha dont les berges sont fortement marquées par la multiplication des décharges sauvages, industrie polluante et habitat spontané, éparpillé et inachevé : «*Si vous m'aviez posé la question quinze ou vingt ans en arrière, j'aurai pu vous répondre en disant que c'est un bel endroit entièrement agricole et agréable à vivre. Aujourd'hui, la zone n'a plus d'identité, l'industrie et l'urbanisme clandestin l'ont dévoré*»[149].

***Pensez-vous que l'agriculture sur la plaine est :***

| | | |
|---|---|---|
| Très présente | 12 | 40% |
| Peu présente | 11 | 36,5% |
| Résiduelle | 6 | 20% |
| N.S.P. | 1 | 3,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

***Si vous deviez décrire la plaine de Sijoumi à une personne qui ne la connaît pas, que diriez-vous ?***

| | | |
|---|---|---|
| Bel endroit rural, calme et agréable à voir | 16 | 53,5% |
| Zone urbaine, industrielle, agricole, sans attrait | 9 | 30% |
| Zone urbaine, pas du tout agréable | 3 | 10% |
| N.S.P. | 2 | 6,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

[148] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de Sidi-Abdallah-El-Maioui.

[149] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de Mghira Enzel.

Les agriculteurs interrogés sont pour la plupart installés depuis au moins trente ans sur la plaine. Ils ont presque tous vu et vécu les transformations du territoire sijoumien et de ses paysages. Selon eux, la dégradation du milieu agricole s'est essentiellement faite par le biais de l'urbanisation excessive, rapide, clandestine et anarchique. L'ampleur qu'a pris cette urbanisation depuis le milieu des années 1970 semble bien affecter les agriculteurs puisque 60% d'entre eux qualifient les constructions de «*laides*», «*horribles*» et surtout «*dangereuses*» parce qu'elles menacent l'avenir de leur activité. Elle représente également un milieu froid et impersonnel, incitant ainsi les agriculteurs à se replier sur «eux-mêmes». Dans leur description de la plaine, ces derniers font souvent référence à la vie rurale d'autrefois. Et quand on leur demande de juger l'évolution qu'a connue la plaine depuis un certain nombre d'années, la nostalgie du passé resurgit quant aux modes de vie ruraux. Il semble alors que les habitants étaient peu nombreux, hospitaliers et bien respectueux envers les agriculteurs, leur métier et leurs propriétés. Aujourd'hui, expliquent les «*fellahs*» interviewés, les inquiétudes portent sur le changement de comportement des sijoumiens qui, semble-t-il, devient de plus en plus «*insupportable*» et «*inconscient*», en particulier chez les habitants des nouveaux quartiers spontanés qui en piétinant les champs et en dégradant les cultures ne respectent pas le bien d'autrui. La méconnaissance par les nouveaux arrivants du fonctionnement des exploitations agricoles, des règles et modes de vie ruraux est très mal vécue par les agriculteurs et peut avoir des conséquences irréparables puisque à l'heure actuelle, on compte plus de 25% des «*fellahs*» qui estiment avoir des relations très tendues avec la nouvelle population et qui lui reprochent la non intégration au milieu où elle s'est installée. Vols, vandalisme, dépôt d'ordures, etc., sont bien évidement les principaux facteurs à l'origine des problèmes de cohabitation et de tension sociale entre ces deux types d'acteurs.

| ***Avez-vous perçu une évolution ces dernières années, si oui, comment la jugez-vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Développement anarchique de l'habitat spontané ; «*c'est horrible et ça menace l'avenir de l'agriculture*» | 18 | 60% |
| Le comportement des gens a changé ; «*il est de plus en plus insupportable et inconscient*» | 8 | 26,5% |
| Autres : extension du réseau routier, construction d'un marché, etc. | 3 | 10% |
| N.S.P. | 1 | 3,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

Il apparaît ainsi que l'accroissement de la consommation des terres agricoles par l'urbanisation s'est accompagnée d'un bouleversement sociologique important qui fait de la plaine un des territoires de «zones floues» les plus touchés non seulement par le conflit d'usage du sol entre utilisation urbaine et utilisation agricole, mais aussi de cohabitation entre habitants et agriculteurs. Autrement dit, l'agriculture et les agriculteurs sijoumiens sont menacés aussi bien, sinon davantage, par des fragilités internes que par les concurrences spatiales induites par son caractère périurbain.

### F-2- L'agriculture dans le paysage sijoumien : d'abord une exigence de rentabilité

En s'appuyant sur les propos recueillis auprès de certains agriculteurs, notamment les plus âgés et les plus anciens, on s'aperçoit que l'émergence du processus d'urbanisation de la plaine est due essentiellement à l'installation de nombreuses industries aux abords de la sebkha. En outre celle-ci a conféré à la plaine la fonction de centre de réception aussi bien pour quelques migrants ruraux que pour une population citadine démunie de moyens financiers leur permettant d'accéder au parc de logement intraurbain. Les mêmes agriculteurs ajoutent que l'accélération du rythme d'occupation urbaine de la plaine s'explique par l'augmentation de la spéculation foncière et par l'abondance de champs

laissés volontairement en friches par certains de leurs collègues alors que la terre ne leur appartient pas. En effet, la marginalisation de l'agriculture et des petits «*fellahs*», et les multiples «ponctions» opérées par le pouvoir urbain sur la plaine de Sijoumi ont provoqué la stérilisation de plusieurs centaines d'hectares de terres fertiles (constructions, friches, etc.) et ont transformé de vastes étendues agricoles en plusieurs parcelles interstitielles dominées par la masse urbaine des quartiers environnants. Le processus d'urbanisation qu'a connu la plaine durant ces vingt-cinq dernières années a provoqué l'éclatement du tissu urbain des anciens bourgs ruraux, comme le bourg de Mghira. Il a aussi désorganisé la trame foncière avec, pour corollaire, l'extension de l'urbanisme libre et la décadence de l'activité agricole. Antérieurement au processus d'urbanisation, le paysage de la plaine était structuré autour de deux grandes entités géographiques : le plan d'eau de la sebkha avec ses zones inondables tout autour, au Nord, et les vastes espaces agricoles ouverts, au Sud. Ces deux entités constituaient le socle primordial du paysage rural sijoumien. Entre la fin du XIXè siècle et le début des années 1960, l'image qu'évoquait la plaine était celle d'un paysage fondé sur des usages et des pratiques, en accord avec l'identité et les ressources locales. Tout au long de cette époque, la seule logique qui régissait le développement du territoire de la plaine était l'agriculture. Mais depuis l'émergence du phénomène de «zones floues» et du processus de métropolisation du Grand Tunis, une forme d'urbanisation nouvelle, à l'organisation hétérogène, s'est établie sur les berges de la sebkha, entre les bourgs en place et au milieu des espaces agricoles, créant un paysage peu structuré, peu lisible où différents éléments se côtoient sans lien ni harmonie. Même si aujourd'hui les deux entités, évoquées plus haut, continuent à occuper le premier rôle dans l'organisation du paysage sijoumien, celui-ci évoque, par son état actuel, l'image d'un vaste «*patchwork*», d'un territoire en quête d'une nouvelle identité. Pour mieux comprendre le processus de transformation des paysages agricoles sijoumiens, il nous a semblé particulièrement intéressant d'étudier le point de vue des agriculteurs, producteurs du paysage rural sijoumien. Ainsi, il leur a été demandé de définir le rôle de l'agriculture dans le paysage sijoumien d'aujourd'hui, en répondant à la question suivante : «Pensez-vous que l'agriculture contribue au «*mandhar jamil*» (paysage) de la plaine ? Si oui, comment ?». Cette question semble être difficile et extrêmement ambiguë, puisque, comme le montre le tableau, ci-dessous, à gauche, seulement 5 agriculteurs sur les 30 interrogés ont réussi à donner une réponse cohérente à la question posée. Parmi les 5 agriculteurs, 3 pensent que l'agriculture attribue au paysage de la plaine un caractère rural naturel (verdure, diversité des cultures, variation des couleurs, etc.) et constitue la structure verte de l'ensemble du territoire sijoumien, et 2 trouvent qu'elle ne contribue plus au paysage de la région à cause des dégradations qu'elle a subi (morcellement, pillage, friche, etc.).

***Pensez-vous que l'agriculture contribue au «mandhar jamil (paysage) de la plaine ? Si oui, comment ?***

| | | |
|---|---|---|
| Oui, par sa verdure, la diversité des cultures, la variation des couleurs, etc.) | 3 | 10% |
| Non, parce qu'elle est dégradée (morcellement, pillage, etc.) | 2 | 6,5% |
| Oui, parce qu'elle est encore bien productive | 9 | 30% |
| Non, parce qu'elle n'est plus rentable | 11 | 37% |
| N.S.P. | 5 | 16,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

***Qu'évoque pour vous le terme «mandhar jamil» (paysage) ?***

| | | |
|---|---|---|
| «*El filaha*» (l'agriculture), une exploitation propre et productive, les champs, etc. | 13 | 43,5% |
| Un lieu de détente, beau, calme, fleuri, etc. | 3 | 10% |
| La mer, la montagne, la forêt, le désert | 2 | 6,5% |
| Autres : l'être humain, l'univers | 2 | 6,5% |
| N.S.P. | 10 | 33,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

Pour les 24 autres «*fellahs*», les réponses proposées font essentiellement référence non pas à la valeur esthétique de l'agriculture mais plutôt à sa fonction économique de production de biens alimentaires. Neuf agriculteurs pensent ainsi qu'elle joue encore un rôle déterminant dans le paysage de la zone car elle est encore productive. Onze autres trouvent qu'elle n'a plus d'utilité paysagère parce qu'elle n'est plus rentable.
En réalité, l'ambiguïté de notre question n'est pas liée à sa formulation ou à la façon de la poser, mais à la représentation mentale du terme paysage («*mandhar jamil*») dans l'esprit des agriculteurs. D'ailleurs, quand on leur demande de décrire ce qu'évoque ce terme selon eux, plus de 30% ne trouvent pas de réponse et plus de 40% répondent : «*Une exploitation propre et bien rentable*»[150].

### F-3- La plaine pour les agriculteurs : un espace rural productif

Pour la majeure partie des «*fellahs*» de la plaine, l'intérêt de l'espace agricole se limite à son appropriation économique. Ce comportement explique sûrement les raisons pour lesquelles la pratique de la plaine par ce groupe se limite à une simple promenade dans l'exploitation qu'il gère ou dans les champs voisins. A la question : «Y-a-t-il des endroits, sur l'ensemble de la plaine, où vous aimez vous promener de temps en temps ?», un jeune agriculteur de 35 ans, qui gère une exploitation céréalière de 15 hectares à Sidi-Abdallah-El-Maioui, répond : «*J'aime beaucoup me promener dans mon exploitation ou dans celle de mes voisins pour voir ce qu'ils font de mieux que moi*». Un autre «*fellah*» âgé de 60 ans, qui détient un petit potager de 1,5 hectares et un verger de 2 hectares dans le périmètre irrigué de Mghira Enzel, ajoute : «*Ah, oui ! je fréquente régulièrement les espaces maraîchers et fruitiers de la zone et je me promène le plus souvent autour de mon exploitation pour surveiller l'évolution des cultures et les protéger des vandales des quartiers voisins*».

***Y-a-t-il des endroits, sur l'ensemble de la plaine, où vous aimez vous promener de temps en temps ?***

| | | |
|---|---|---|
| Dans mon exploitation (surveiller les cultures, protéger l'exploitation contre le pillage, etc.) | 12 | 40% |
| Dans les champs des voisins (voir leur travail, discuter avec eux, surveiller leur exploitation, etc.) | 7 | 23,5% |
| Aux abords de la sebkha (voir les flamants rose, le calme, la nature, etc.) | 3 | 10% |
| En haut de la colline de la ferme Attia (plan d'eau de la sebkha, frange de Tunis, etc.) | 2 | 6,5% |
| Aucun | 6 | 20% |
| **Total** | **30** | **100%** |

Comme le montre le tableau ci-dessus, ils sont plus de 60% à partager les propos des deux agriculteurs cités plus haut et seulement 16,5% à aimer se promener aux abords de la sebkha pour admirer le spectacle offert par les flamants rose ou en haut de la colline, du côté de la ferme Attia, pour profiter du paysage panoramique composé du plan d'eau de la sebkha et de la frange Sud de Tunis. Les 20% qui restent ne fréquentent jamais la plaine en dehors de leur travail. Ils prétendent bien la connaître et ne trouvent aucun intérêt à aller s'y promener.
De manière générale, plus de 83% des exploitants ne pratiquent pas la plaine pour leurs loisirs. Pourtant, le lieu de loisir et de récréation le plus apprécié par la plupart des «*fellahs*» sijoumiens est le «*rif*» (la campagne).

[150] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur.

| *Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances ?* | | |
|---|---|---|
| Le «*rif*» | 19 | 63,5% |
| La montagne | 5 | 16,5% |
| La mer | 2 | 6,5% |
| Autres (hôtel, désert) | 3 | 10% |
| N.S.P. | 1 | 3,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

| *Qu'est-ce que le «rif» (la campagne) selon vous ?* | | |
|---|---|---|
| La vie rurale (champs, fermes, vaches, etc.) | 13 | 43,5% |
| Le dehors des grandes villes ; c'est l'antiville | 7 | 23% |
| Le calme, le repos, la tranquillité et la liberté | 4 | 13,5% |
| L'air pur, sain et propre | 4 | 13,5% |
| N.S.P. | 2 | 6,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

«*A chaque fois que j'ai envie de me reposer, je vais dans une zone «rifien» (campagnarde). Vous ne pouvez pas imaginer à quel point j'aime aller me détendre dans les environs de Grombalia (région viticole et maraîchère). Là-bas, les gens sont chaleureux et souriants, l'agriculture est belle et florissante, l'air est propre et sain. Cet endroit représente pour moi le lieu du «nouzha» (plaisir, promenade, détente) et du «raha» (repos, tranquillité)*»[151]. A l'image de ce récit, le «*rif*» est largement apprécié parce qu'il représente pour plus de 90% de l'échantillon, tout ce qui est loin de la ville, c'est-à-dire l'air pur et propre, le calme, la tranquillité, la liberté et la vraie vie rurale (les champs à perte de vue, les paysans, les vaches, les moutons, les grandes oliveraies de Sfax, les vignobles de Grombalia, les potagers de Mournag, etc.) que la plaine a perdu. «*Le rif, c'est l'antiville*», disent même certains «*fellahs*».
Contrairement aux exploitants saclaysiens qui pour leurs loisirs fréquentent les paysages montagnards et maritimes, ceux de la plaine de Sijoumi préfèrent les paysages campagnards. La mer et la montagne n'ont été citées en tant que lieux de loisirs que par 7 agriculteurs sur les 30 interrogés.

### F-4- L'avenir : entre stabilisation et disparition

Nous avons interrogé les agriculteurs sur leur façon de concevoir l'avenir de leur activité par rapport à la transformation de leur milieu.

| *Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur la plaine? :* | | |
|---|---|---|
| Régresser, à cause de l'extension progressive de l'habitat clandestin | 7 | 23,5% |
| Disparaître, parce qu'elle ne résistera pas à l'urbanisation | 4 | 13,5% |
| Se stabiliser, grâce au politique de lutte contre l'urbanisation clandestine | 9 | 30% |
| Evoluer, grâce à l'aide aux petits agriculteurs et à l'extension du périmètre irrigué | 5 | 16,5% |
| N.S.P. | 5 | 16,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

Le tableau ci-dessus montre que l'avis des agriculteurs sur cette question les partage en deux groupes. Le premier, (37%), avance l'hypothèse d'une probable régression ou disparition intégrale de l'espace agricole pour céder la place à l'urbanisation clandestine ou réglementaire. Ce groupe est composé de 11 agriculteurs dont 4 propriétaires en attente d'inflation du prix du foncier, et 7 «*enzelistes*» cultivant des terres enclavées entre plusieurs nouveaux petits noyaux urbains spontanés. Quant au deuxième groupe, composé de 14 agriculteurs dont la majorité détient des exploitations de plus de 3,5 hectares, il estime que la consommation des espaces agricoles va se stabiliser «*grâce aux efforts employés par les autorités locales pour lutter contre l'urbanisation libre*»[152] et pense même que l'activité agricole

[151] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un maraîcher de Mghira Enzel.

[152] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur de la plaine.

peut se renforcer si les pouvoirs publics confortent leur programme d'aide aux petits agriculteurs en difficulté et si le projet d'extension du périmètre irrigué prévu par le ministère de l'Agriculture est réalisé. Lors de notre entretien avec un responsable de la Direction des Sols de ce ministère, il nous a été affirmé que le projet évoqué par les agriculteurs existe réellement et entrera en application très prochainement[153].

Suite à ces déclarations, nous avons demandé aux agriculteurs, à la fin de l'enquête, de réagir sur le projet du schéma de développement de la plaine et d'émettre librement leur avis sur l'impact de ce projet que les décideurs publics n'ont pas encore approuvé. A cet effet, deux questions leur ont été posées : «Avez-vous déjà entendu parler du schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi ?», «Sur la plaine, il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?». A travers ces deux questions, notre objectif était d'essayer d'évaluer le niveau d'information des «*fellahs*» sijoumiens sur les programmes publics d'aménagement de la plaine et d'évaluer également leur degré d'intérêt pour le projet du schéma de développement.

Sur les 30 exploitants questionnés, 26 déclarent ne pas connaître le schéma de développement et en ignorent totalement la mission. Les 4 agriculteurs qui semblent avoir entendu parler de ce schéma, par le biais des déclarations de certains responsables locaux ou des représentants de l'Union régionale de l'agriculture et de la pêche de Tunis, disent que ses orientations portent sur la création de bibliothèques municipales, de jardins publics à Sidi H'cine et sur la viabilisation des quartiers clandestins. L'urbanisation de plus de 1500 hectares de terres agricoles n'a jamais été évoquée. Il apparaît ainsi que les agriculteurs de la plaine sont soit mal informés, soit mis à l'écart des discussions sur les projets de développement de leur territoire, puisque aucun d'entre eux n'a participé au débat sur le devenir de la plaine. Plus étonnant encore, le vice-président de l'Union régionale de l'agriculture et de la pêche de Tunis, qui est aussi l'un des exploitants de la plaine, déclare n'avoir jamais assisté à des réunions sur l'aménagement de la zone. Les prises de décision concernant l'affectation future des sols sijoumiens ne se produisent en effet qu'au sein des services publics : Direction générale de l'aménagement du territoire, commune de Tunis, Direction du sol, Direction d'urbanisme du ministère de l'Equipement, Agence nationale de protection de l'environnement, District de Tunis, etc.

En ce qui concerne la deuxième question, 10 agriculteurs sur les 30 interrogés ont refusé d'y répondre parce qu'ils la trouvaient profondément politique. Certains disent que les opérateurs institutionnels sont mieux placés qu'eux pour décider de ce qu'il faut faire ou ne pas faire de la plaine, et d'autres se sont totalement abstenus de tout commentaire en précisant qu'ils ne peuvent pas juger les directives des gestionnaires de la plaine et que leur opinion ne servira à rien, car être en accord ou en désaccord avec ces directives ne changera pas les décisions prises. «*Alors, pour éviter de parler dans le vide, je préfère ne pas répondre à votre questio*n», dit un agriculteur de Mghira Enzel.

Cependant, 20 agriculteurs ont tout de même accepté d'exposer leur point de vue et ont jugé la question très importante parce qu'elle leur a permis d'être informés sur ce qui risque de se produire si le schéma de développement est approuvé par les opérateurs publics. De façon simplifiée, ces agriculteurs se répartissent en deux groupes : l'un favorable, l'autre défavorable à l'urbanisation.

Le premier, favorable au schéma de développement, représente 30% de l'échantillon. Il est composé de 4 exploitants propriétaires et de 5 «*enzeliste*s». La majorité d'entre eux sont des

---

[153] La date de réalisation n'est pas encore fixée et la consultation des documents concernant ce projet d'extension du périmètre irrigué de la plaine de Sijoumi nous a été interdite probablement à cause des directives du SDA du Grand Tunis qui, en proposant d'orienter le développement urbain de l'agglomération tunisoise vers la plaine risque de rendre caduc un projet qui a coûté cher au ministère de l'agriculture. Actuellement, les représentants de celui-ci s'opposent aux directives du SDA et exigent l'abandon du projet d'urbanisation des terres appartenant du périmètre irrigué actuel et au territoire prévu pour son extension.

agriculteurs âgés de plus de 58 ans, à la recherche d'un moyen de valoriser leur bien ou encore des «*fellahs*» dont une partie des terres est à l'abandon. Ils disent tous que la plaine n'est plus propice à l'exercice agricole et que leur activité n'est plus rentable à cause de l'accumulation des nuisances urbaines. Les exploitants propriétaires, par exemple, trouvent que l'agriculture n'a plus du tout d'avenir sur la plaine, et pensent que les auteurs du schéma de développement l'ont bien compris et que leur décision est susceptible de les aider dans leur démarche auprès des instances administratives pour obtenir l'autorisation rendant constructibles leurs terres, ce qui reviendrait à quadrupler leur valeur. Les «*enzelistes*», quant à eux, déclarent que la décision d'urbaniser la plaine est tout à fait légitime étant donnée la dégradation des conditions de travail agricole. Ils espèrent que l'approbation du projet urbain leur permette de bénéficier d'une indemnité d'éviction assez raisonnable pour, soit concrétiser leur projet de délocalisation ou, pour les agriculteurs âgés sans succession, améliorer le niveau de vie de leurs familles (construction de maisons pour les enfants, achat de voitures, etc.) et concevoir des petits projets dans un domaine autre que l'agriculture (épicerie, café, restaurant, etc.).
En effet, le passage de la plaine d'un territoire essentiellement agricole à un territoire urbain offre des perspectives alléchantes à ceux qui souhaitent sortir de l'agriculture ou vendre leur foncier.

| ***Sur la plaine, il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui ; «*la zone n'est plus propice à l'activité agricole et les agriculteurs ne font plus de bénéfices à cause du pillage, du vol, etc.*» | 4 | 13,5% |
| Oui ; «*à condition qu'on m'aide à acheter une exploitation ailleurs, dans le vrai rif*» | 5 | 16,5% |
| Non ; «*urbaniser la zone veut dire augmentation des nuisances (vol, pillage, piétinement, etc.) et par conséquent la mort de l'agriculture*» | 6 | 20% |
| Non ;;«*l'agriculture est notre unique source de vie*» | 2 | 6,5% |
| Non ; «*il faut préserver l'agriculture pour la composition de* El Hizem El Akhdhar *(la ceinture verte) de Tunis dont tout le monde parle*» | 3 | 10% |
| N.S.P. | 10 | 33,5% |
| **Total** | **30** | **100%** |

Le deuxième groupe représente 36,5% de l'échantillon. Il est composé de 2 exploitants propriétaires et de 9 «*enzelistes*» qui souhaitent le maintien de leur outil de production et pensent que les auteurs du schéma de développement doivent revoir leur projet afin de concilier développement urbain et protection de l'agriculture. La majorité d'entre eux pense que l'urbanisation de la plaine augmentera les nuisances urbaines et provoquera *ipso facto* la «mort» de l'activité agricole. Trois agriculteurs de ce groupe jugent l'action urbaine incompatible avec les projets de protection du périmètre irrigué, de défense de l'agriculture, de protection des milieux naturels et de valorisation du patrimoine rural de l'agglomération tunisoise. Ces même agriculteurs pensent qu'il faut préserver l'agriculture de la plaine pour pouvoir composer, selon leurs propres termes, «*El Hizem El Akhdhar*» (ceinture verte) de Tunis, dont «*les responsables locaux ne cessent de parler*».
Globalement, le projet de transformation du mode d'occupation du sol sijoumien du schéma de développement est perçu de façon défavorable. La présence d'un sentiment de rejet de ce projet chez 36,5% des «*fellahs*» enquêtés est non seulement liée à la crainte de voir perdre leur outil de travail et leur source de revenu, mais également aux réticences à l'égard d'un programme d'aménagement élaboré par les planificateurs de la plaine, sans qu'ils aient été consultés.

*
*  *

Territoire particulier, par sa localisation comme par ses modes de fonctionnement, la plaine de Sijoumi est composée de zones de productions agricoles très différentes, tant en ce qui concerne leur taille que leurs structures et types de production, leurs modes d'organisation et leurs rapports avec le milieu urbain environnant.
Produit d'une double histoire, agricole et urbanistique, ce territoire est actuellement considéré comme une grande zone rurale relique, appelée à disparaître face à la poursuite du processus de métropolisation du Grand Tunis.
Au plan économique, l'histoire de la plaine peut se résumer, pour l'essentiel, à l'installation, dès la fin du XIXè siècle, d'agriculteurs français et italiens, à l'origine de l'émergence de l'identité agricole du territoire sijoumien. C'était le temps des vastes étendues viticoles et des grandes oliveraies de la campagne du Sud-Ouest tunisois. La communauté paysanne étrangère a toujours adapté ses techniques de production pour contribuer à l'approvisionnement aussi bien du marché régional et national (olivier à huile) qu'international (vigne à cuve), en particulier français. «L'âge d'or» de l'agriculture intensive de la plaine s'est définitivement arrêté le 12 mai 1964, date de la nationalisation des terres agricoles. La gestion des exploitations des anciens colons a alors été confiée à l'ex-OMVVM. Cultures maraîchères, légumières, fruitières, céréalières et fourragères sont alors devenues la base de l'activité agricole sijoumienne. Actuellement, ces formes d'agriculture se répartissent dans l'espace de la plaine selon des logiques de fonctionnement variées : de part et d'autre du canal Medjerda-Cap-Bon, s'étale sur les terres les plus fertiles découpées en plusieurs petites parcelles, une large palette d'espèces maraîchères et fruitières et sur les sols lourds et caillouteux, entre le canal et la sebkha, s'étendent des vastes champs d'oliviers et d'amandiers ; quant aux terrains légèrement accidentés et salés des environs Ouest de la sebkha, ils sont presque exclusivement réservés à la pratique de la grande culture céréalière.
Cinq ans après le projet de nationalisation, les terres de la plaine ont été loties et cédées à des particuliers que nous avons appelés «*enzelistes*». C'est de cette période que date la plus grande bifurcation de l'histoire économique de la plaine, celle qui a profondément bouleversé son occupation agricole (introduction d'autres types de cultures, plutôt extensifs) et a morcelé ses terres, pour des raisons géographiques et sociales que nous avons développées tout au long de ce chapitre. Le clivage né de cette bifurcation s'est accentué avec la croissance démographique, le développement du secteur industriel et l'expansion de l'enveloppe urbaine de la métropole tunisienne. Il s'est amplifié au cours des années 1970 avec le phénomène de ségrégation sociale de l'espace tunisois. Cette évolution a été «fatale» à un certain nombre d'exploitants qui n'ont pas pu résister à la pression urbaine engendrée par la croissance de la frange Sud-Ouest de l'agglomération tunisoise qui s'est déroulée, de manière très active, entre 1975 et la fin des années 1980. Tout au long de cette période, de nombreuses transactions foncières ont modifié le statut d'une partie importante des terres agricoles sijoumiennes (plus de 400 hectares), ce qui a facilité son affectation à des usages exclusivement urbains. La plaine de Sijoumi est ainsi devenue le territoire idéal pour l'extension d'un urbanisme non programmé que planificateurs et aménageurs ont qualifié de «*spontané*» ou «*clandestin*». Un processus continu de grignotage et de mitage, auxquels certains «*fellahs*» ont apporté leur contribution au gré des opportunités et de la conjoncture économique, va alors marquer l'histoire des zones agricoles de la plaine. Malgré les efforts employés par les organismes publics locaux ou régionaux agissant directement sur la plaine pour mieux contrôler et coordonner les actions du développement urbain, ce processus a continué de se développer en dehors de toute planification officielle. Ni le PRA, ni le PVDT, ni le plan de restructuration du

District de Tunis, ni la loi de protection des terres agricoles et la carte de la Direction des sols élaborée en 1983 pour son application n'ont réussi à freiner son évolution. Celle-ci s'est traduite par la modification relative de la géographie de la plaine et par une transformation profonde de sa physionomie paysagère : régression du nombre des exploitations et de la surface cultivée, en particulier dans les zones proches de grands noyaux urbains spontanés, tels Sidi H'cine et Jayara. Cette évolution s'est accompagnée également par la croissance d'un certain nombre de contraintes urbaines (pillage, piétinement, etc.) auxquelles les petits «*fellahs*» sijoumiens n'arrivent pas toujours à faire face. Pour y remédier, les stratégies les plus adoptées sont soit la modification du système de production (passage d'un type de culture à un autre), chez les producteurs dotés de moyens financiers assez modestes, soit l'emploi de gardiens ou l'installation de clôtures naturelles ou artificielles autour des parcelles les plus exposées, chez les exploitants les plus aisés. Les surcoûts de production engendrés par les nuisances urbaines ainsi que par les stratégies développées pour y remédier, ont été estimés de manière extrêmement sommaire à 500 dinars (2500 francs) par hectare et par an.

En réalité, après analyse approfondie des déclarations des producteurs sijoumiens rencontrés et des résultats de l'enquête sur le fonctionnement et la dynamique de leurs exploitations, il apparaît que les stratégies d'adaptation au milieu urbain, qu'elles soient individuelles ou collectives, ne peuvent se développer de manière efficace que si l'assise foncière de la production est assurée, soit par l'application rigoureuse des instruments juridiques et institutionnels en vigueur, soit par la mise en œuvre de nouveaux programmes de planification et de gestion spécifiques aux milieux des «zones floues», comme la plaine de Sijoumi. Celle-ci a fait tout récemment l'objet d'une réflexion poussée de la part des aménageurs chargés de l'élaboration du SDA du Grand Tunis et du schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi, dans le cadre du programme «Cités Durables». Ces deux documents d'urbanisme, en particulier le schéma de développement, cherchent à doter la plaine d'un nouveau statut spatial qui devrait, soit fournir à l'agriculture les moyens de résister à la pression urbaine et aux exploitants de développer des stratégies d'adaptation, soit activer la disparition des terres cultivées au profit d'autres formes d'utilisation du sol. Et c'est vers cette dernière alternative que semble s'orienter le choix des aménageurs.

Contrairement à d'autres zones agricoles, encore loin de Tunis, comme les plaines de Mournag et de Oued-el-Lile, où se développent des programmes actifs cherchant à assurer leur modernisation, la zone agricole de la plaine de Sijoumi risque de devenir du fait de sa localisation ainsi que de son statut géographique et économique, le dernier espace de résistance agricole de la périphérie immédiate du Sud-Ouest tunisois. L'extension urbaine planifiée par le SDA du Grand Tunis et le schéma de développement compromet ses perspectives d'avenir. Les résultats de l'enquête menée auprès des auteurs de ces deux documents d'urbanisme montrent que les raisons qui ont motivé leur choix sont multiples, à savoir la faible rentabilité de l'activité agricole, la mauvaise qualité du sol, la progression du mitage ou encore la dégradation des conditions de travail agricole. Il apparaît ainsi que la décision concernant l'évolution future de la plaine a été prise davantage en fonction de critères techniques et économiques relevant du milieu agricole que de facteurs liés à la dynamique propre des milieux urbain et rural sijoumiens. En effet, si pour les auteurs de ces documents, la principale règle régissant l'urbanisation des espaces agricoles de la plaine est leur bilan économique, d'autres acteurs pensent que la question de la place de ces espaces dans les stratégies urbaines s'inscrit dans un contexte plus large à la fois économique, social et spatial. Même s'ils sont sous-représentés dans l'échantillon (3 sur 13), ces acteurs déclarent que l'agriculture sijoumienne est non seulement capable de surmonter son handicap économique, dès que le projet d'extension du périmètre irrigué entrera en application, mais elle est dépositaire d'autres valeurs qui justifient largement son

maintien. Certains évoquent l'agriculture de la plaine en tant qu'élément essentiel pour la composition de la future ceinture verte de l'agglomération tunisoise ou comme un espace vert agrémentant l'entrée Ouest de Tunis, et d'autres pensent qu'elle constitue un cadre paysager agréable indispensable pour valoriser l'espace urbain environnant et le cadre de vie des habitants. Il faut souligner la position de l'architecte en chef de la commune de Tunis qui souhaite que des mesures de sauvegarde soient prises pour préserver une partie des espaces agricoles (maraîchers et fruitiers), à des fins récréatives, au même titre qu'un espace boisé ou un parc urbain.

Les premières phases du SDA du Grand Tunis et du schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi sont achevées mais ne sont pas encore approuvées par les représentants des organismes publics ayant suivi leur élaboration. Actuellement, le débat porte sur le statut de certains espaces agricoles dans la périphérie de l'agglomération tunisoise, comme la plaine de Sijoumi. Ce débat est essentiellement porté par tous ceux qui pensent qu'en terme d'aménagement et de développement des «zones floues», les fonctions spatiales (ceinture verte, entrée de ville, etc.) et socioculturelles (cadre de vie, récréation, etc.) de l'agriculture de ces zones jouent, de la même façon que sa fonction économique, un rôle de plus en plus important dans la prise de décision concernant sa construction ou sa protection.

CHAPITRE **III**

# Représentations et pratiques sociales de l'espace rural tunisois et de la plaine de Sijoumi

Ni l'étendue d'eau de la sebkha, ni le spectacle offert par les oiseaux migrateurs, en particulier les flamants roses, conférant à la sebkha un cachet singulier pittoresque, ni l'immensité de la zone agricole avec ses champs de vignes et d'oliviers, puis ses vergers, ses espaces céréaliers et ses potagers n'ont suscité la curiosité des peintres, voyageurs et géographes occidentaux ayant vécu ou visité la région tunisoise entre la fin du XIXè et le milieu du XXè siècle. Les artistes tunisiens et la photographie contemporaine, notamment la carte postale, ne semblent pas, à leur tour, être attirés par le territoire sijoumien. La plaine de Sijoumi, n'est donc pas un site remarquable et son paysage reste à inventer[154].

Selon les propos d'un urbaniste chargé de l'élaboration du SDA du Grand Tunis et professeur à l'Ecole d'Architecture de Tunis, l'agriculture périurbaine dans la culture arabo-musulmane souffre, depuis longtemps, d'une réputation négative où le sentiment d'insalubrité domine. «*En ce qui nous concerne, nos villes sont traditionnellement des villes minérales. L'agriculture a toujours été perçue dans la conscience populaire comme étant quelque chose de relativement sale. De fait, l'opposition ville/campagne dans la culture tunisienne est profondément marquée parce qu'elle reflète une opposition de civilisation. Alors, prétendre maintenir une agriculture de production périurbaine est, selon moi, un concept utopique*», explique l'urbaniste, dans le cadre de notre enquête menée auprès des professionnels de l'aménagement du territoire tunisois.

Bien que les recherches de l'historien A. Raymond sur le développement urbain des grandes villes arabes à l'époque ottomane et les résultats de la récente thèse de la paysagiste L. Latiri sur la mise en paysage des Oasis du Sud tunisien montrent que, dans la culture arabo-musulmane, les citadins entretiennent, depuis le IXè siècle, un rapport esthétique avec l'espace rural/agricole entourant les grandes villes arabes, il semble, selon l'étude de l'architecte S. Santelli sur l'histoire de la ville de Tunis, que le sentiment d'insalubrité et de rejet que portent les «*baldiya*» envers la campagne attenante à la médina existe depuis le XIè siècle. Dès cette époque, note l'architecte, se fait jour l'une des oppositions majeures qui structurent la forme de la ville arabe en terme de rejet et d'exclusion entre l'intérieur de la médina, concentré autour de sa mosquée, et les espaces à l'extérieur de la muraille : cimetières, catégories de population indésirables, etc. Cette opposition entre une centralité à connotation très positive et une périphérie à connotation négative, structure de manière fondamentale et permanente la symbolique des lieux dans la médina[155], comme le rapport ville-faubourg au Moyen Age en Europe.

Il semble qu'en Tunisie, le rapport social à l'espace agricole est resté pendant longtemps chargé de ces pesanteurs historiques qui ont marqué l'inconscient collectif. Pour lutter contre le dénigrement du monde rural et aussi contre la disparité socio-spatiale entre ville et campagne, le Ministre des affaires sociales de l'ancien gouvernement, M. Ennaceur, déclarait, en 1974, qu'il fallait «*combattre avec la plus grande détermination cette mentalité rétrograde qui considère que seuls les emplois administratifs et la vie en ville peuvent conférer du prestige et de la*

---

154 Bouraoui M., «L'évolution du rapport social à l'espace agricole et les stratégies de développement périurbain : comparaison entre deux situations périurbaines, le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis», article à paraître dans les actes du colloque «Urban Agriculture and Horticulture ; The Linkage with Urban Planing»,Domäne Dahlem, Berlin, 7-9 juillet 2000.

155 *in* Santelli S., op. cit., pp. 13 et 16.

*considération sociale*»[156]. Mais, malgré le bon sens de ce discours, la représentation sociale du monde rural/agricole n'a pas changé, puisque de toutes les enquêtes réalisées par le géographe P. Signoles au début des années 1980, en milieu scolaire, aucune n'identifie un seul enfant désirant devenir plus tard agriculteur. Dans «L'espace tunisien : capitale et Etat-Région», P. Signoles note que toutes les aspirations convergent vers des buts qui impliquent un transfert du milieu rural vers le milieu urbain et, pour les citadins, d'une petite ville à une plus grande[157].

Cependant, l'image de la campagne tunisienne apparaît actuellement plus attractive à cause de la montée des valeurs de nature et d'environnement depuis le début des années 1990[158] et de l'apparition de nouvelles pratiques de loisirs chez une grande partie de la société tunisoise, influencée, sans doute, par la mode occidentale mais aussi par la diffusion dans les médias d'une nouvelle image de l'espace rural, plutôt positive. C'est sûrement pour ces raisons que H. Gafsi, urbaniste au ministère du Plan et du Développement régional, note que les responsabilités en matière de gestion des espaces agricoles périurbains ne relèvent plus uniquement de la responsabilité de l'Etat. Cela devrait être davantage l'affaire de la société civile et pour ce faire, ajoute l'urbaniste, il faudrait développer «un écologisme rural» ou une sensibilité ruraliste dans la société tunisienne[159].

Ainsi, après l'analyse du processus de transformation des espaces agricoles tunisois et sijoumiens, il nous est apparu nécessaire d'étudier comment, chez les habitants du Grand Tunis en général et de la plaine de Sijoumi en particulier, a évolué la représentation mentale de l'espace rural et quelle importance revêt le paysage agricole périurbain dans leurs pratiques de loisirs. La représentation mentale de l'espace agricole par la société locale n'est-elle pas importante si l'on souhaite, comme sur le plateau de Saclay, redéfinir la place de l'agriculture dans un projet de développement durable des territoires périurbains ?

Afin d'évaluer à nouveau la nature du rapport société urbaine/espace agricole et faire ressortir de nouvelles spécificités de l'agriculture de la campagne tunisoise, nous avons élargi le champ de la recherche par la réalisation d'une enquête. Celle-ci a eu lieu dans l'agglomération tunisoise, aussi bien dans le milieu urbain que périurbain (la plaine de Sijoumi). C'est donc avec l'objectif clairement affirmé d'analyser la perception de l'environnement urbain et agricole par les Tunisois et les Sijoumiens que ce chapitre traitera des perspectives d'avenir.

---

156 *in* Signoles P., op. cit., p. 298.

157 *in* Signoles P., op. cit., p. 299.

158 La montée des valeurs de nature et d'environnement est devenue plus manifeste depuis la création, en 1991, du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

159 *in* Gafsi H., op. cit., p. 57.

## A - Préparation de l'enquête

### A-1- Profil social des Tunisois et des Sijoumiens et détermination de l'échantillon

Le dernier recensement de la population de l'agglomération tunisoise, établi par l'INS en 1994, fait état de 1.830.634 habitants dont 895.176 femmes et 935.58 hommes. Le nombre des ménages s'élève à 383.168, avec une taille moyenne de 4,77 personnes par foyer. Les trois Gouvernorats formant le Grand Tunis, à savoir Tunis, Ariana et Ben Arous comptent respectivement 890.092, 568.818 et 371.724 habitants ; soit, à peu près, 48%, 31% et 21% de la population totale.

Principal pôle économique du pays, la capitale compte 559.460 actifs, soit près de 31% de la population tunisoise. Pour déterminer le taux de chômage et identifier la structure de la population active par branche d'activité, les données statistiques dont nous disposons sont presque obsolètes puisque l'enquête de l'INS, de 1989, reste la base statistique la plus récente pour les données relatives à la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et au chômage. Cette enquête fait état d'un taux de chômage de 16,7% et la répartition de la population active par CSP est la suivante[160] : Agriculteurs : 1% ; Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 6% ; Cadres et professions intellectuelles supérieurs : 10,4% ; Professions intermédiaires : 25,4% ; Ouvriers (y compris agricole) : 29% ; Non déclarés : 4,7%.

Sur la plaine de Sijoumi, le recensement de 1994 fait état d'une population résidente dans les «*Imada*»[161] de 32.188 habitants répartis sur une surface bâtie de plus de 300 hectares[162], soit 4% de la superficie totale de la plaine. Avec un taux annuel d'accroissement de 3%[163], on estime que la population totale actuelle est de 38.500 habitants sur une surface de près de 400 hectares, soit 6% de la superficie totale, ce qui correspond à un accroissement de 25% de la superficie enregistrée en 1994[164]. La taille moyenne des ménages sijoumiens est de 5,34 personnes, soit une taille supérieure à celle des ménages du Grand Tunis.

Selon les chiffres publiés dans le schéma de développement de la région de la sebkha de Sijoumi, le taux d'activité sur la plaine est de 25,6%[165]. Autrement dit, sur les 38.500 habitants, on ne compte que 9.856 actifs. Ces derniers sont majoritairement des ouvriers du secteur industriel et artisanal (menuiserie, plomberie, couture, verrerie, etc.), et de la manutention, du magasinage et du transport. Le taux d'analphabétisme est généralement élevé dans cette catégorie sociale. Les emplois offerts par l'agriculture ne dépassent pas 4%[166] de la population active. Les cadres et professions intellectuelles sont quasiment absents de la plaine. Par ailleurs, le nombre de chômeurs est relativement élevé, puisque le taux de chômage enregistré, dans la délégation de Sidi H'cine Sijoumi, par les recensements de l'INS représente 18,9% de la population active[167].

Pour obtenir des résultats susceptibles de refléter l'opinion tunisoise, nous avons constitué un échantillon dont le profil correspond aux statistiques des recensements de la population tunisoise de 1989, en ce qui concerne le taux de chômage et la répartition de la

---

160 *in* l'Atlas du Grand Tunis, op. cit., pp. 22 et 24.

161 La «*Imada*» est une unité territoriale qui se présente comme la plus petite subdivision administrative du territoire communale d'une ville moyenne. La partie de la plaine qui fait l'objet de notre étude compte 5 «*Imada*»: Sidi H'cine-Sijoumi, Jayara, Cité 20 Mars, Mghira et Mghira Enzel.

162 *in* District de Tunis, op. cit., p.7.

163 Urbaconsult, Etude de la situation de l'emploi à Sidi H'cine-Sijoumi, version provisoire, Municipalité de Tunis-Programme Cités Durables, juillet 1998, p. 17.

164 Selon les prévisions des planificateurs tunisois, la population sijoumienne pourrait dépasser le seuil de 50000 habitants d'ici 2007 ; *in* Urbaconsult, op. cit., p. 14.

165 *in* Urbaconsult, op. cit., p. 36.

166 *in* Urbaconsult, op. cit., p. 27.

167 *in* Urbaconsult, op. cit., p. 15.

population active par CSP, et de 1994, pour le nombre d'habitants par Gouvernorat et le taux de masculinité.
Sur la plaine de Sijoumi, les données statistiques dont nous disposons sont insuffisantes pour pouvoir composer un échantillon représentatif (répartition de la population active par CSP, taux de masculinité, etc.). De ce fait, nous avons déterminé le profil de l'échantillon sijoumien en se basant sur les quelques données du schéma de développement et surtout sur le témoignage de certains responsables locaux (plus d'hommes que de femmes, plus de jeunes que de personnes âgées, professions intellectuelles, cadres supérieurs et professions intermédiaires sous-représentés, beaucoup d'ouvriers, etc.).

***Composition générale de l'échantillon suivant le taux de masculinité, les catégories d'âges[168] et le rang des trois Gouvernorats dans le Grand Tunis***

| | Tunis | | Ariana | | Ben Arous | | Grand Tunis | | Sijoumi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Hommes :** | **27** | | **17** | | **12** | | **56** | **51%** | **33** | **54%** |
| - 18 à 24 ans | 4 | | 3 | | 1 | | 8 | | 6 | |
| - 25 à 34 ans | 8 | | 3 | | 3 | | 14 | | 7 | |
| - 35 à 49 ans | 7 | | 5 | | 3 | | 15 | | 11 | |
| - 50 à 64 ans | 5 | | 4 | | 3 | | 12 | | 6 | |
| - 65 ans et plus | 3 | | 2 | | 2 | | 7 | | 3 | |
| **Femmes :** | **26** | | **17** | | **11** | | **54** | **49%** | **28** | **46%** |
| - 18 à 24 ans | 6 | | 2 | | 2 | | 10 | | 7 | |
| - 25 à 34 ans | 8 | | 5 | | 3 | | 16 | | 4 | |
| - 35 à 49 ans | 5 | | 5 | | 4 | | 14 | | 11 | |
| - 50 à 64 ans | 4 | | 3 | | 1 | | 8 | | 4 | |
| - 65 ans et plus | 3 | | 2 | | 1 | | 6 | | 2 | |
| **Total** | **53** | **48%** | **34** | **31%** | **23** | **21%** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

***Structure socioprofessionnelle de l'échantillon***

| CSP | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | | Sijoumi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agriculteurs exploitants | 1 | 1 | 1 | 3 | 2,5% | 2 | 3% |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprises | 2 | 2 | 2 | 6 | 5,5% | 13 | 21,5% |
| Cadres, professions intellectuelles sup.[169] | 7 | 4 | 1 | 12 | 11% | 3 | 5% |
| Professions intermédiaires[170] | 15 | 10 | 3 | 28 | 25,5% | 3 | 5% |
| Ouvriers[171] | 13 | 13 | 6 | 32 | 29% | 18 | 29,5% |
| Inactifs[172] | 15 | 4 | 10 | 29 | 26,5% | 22 | 36% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Pour distinguer l'opinion tunisoise de l'opinion sijoumienne, et pouvoir les comparer, nous les avons volontairement séparées dans les tableaux présentant les résultats de l'enquête.

[168] La répartition des tranches d'âges est définie selon le procédé classique des enquêtes «grand public» des instituts de sondages tel l'institut BVA. Ainsi, la composition de l'échantillon est ainsi répartie en quatre classes d'âges : 18/24 ans, 25/34 ans, 35/49 ans, 50/64 ans et 65 ans et plus.

[169] Professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, cadres administratifs, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises.

[170] Instituteurs, professions intermédiaires de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises, agents de maîtrise.

[171] Ouvriers qualifiés de type industriel et artisanal, Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, Ouvriers non qualifiés de type artisanal et industriel, chauffeurs, ouvriers agricoles.

[172] Retraités, chômeurs, étudiants, femmes au foyer.

Réalisée entre le 15 décembre 1998 et le 15 mai 1999, l'enquête menée auprès d'un échantillon composé de 110 Tunisois[173] et 61 Sijoumiens est, de ce fait, classée en quatre sous-échantillons. Les trois premiers sont répartis entre les trois Gouvernorats. La taille de chaque sous-échantillon est proportionnelle, en nombre d'habitants, au rang de chaque Gouvernorat dans le Grand Tunis. Le quatrième sous-échantillon concerne les habitants de la plaine.
Enfin, même si nous avons accordé une importance particulière tant à la taille qu'au profil de l'échantillon puisqu'ils conditionnent la fiabilité des résultats, le but principal de l'enquête était, avant tout, d'avoir le plus de réponses possibles concernant certains sujets comme ceux évoquant la notion de paysage, les pratiques de loisirs ou encore le rapport ville/campagne, qui risquent, par leur originalité, de surprendre une population qui n'a pas l'habitude d'être interviewée.

Contrairement à la population saclaysienne, celle de la plaine de Sijoumi se distingue par la dominance de la classe ouvrière, des artisans et des personnes inactives à cause d'un fort taux de chômage. Le groupe de sijoumiens interrogés comporte 21 célibataires contre 41 personnes mariées. La taille moyenne des ménages est de 4,65 personnes. Dans ce groupe, on compte 10 natifs de la plaine et 51 migrants, dont 38 de la région tunisoise (Manouba, Oued-el-Lile, Djbel Lahmer, etc.) et 11 ruraux. Excepté les natifs, la durée minimale d'installation sur la plaine est de 9 mois pour une durée maximale de 54 ans.
Les 61 personnes interrogées logent en maison individuelle dont 54 sont propriétaires et 7 locataires. 37% du groupe (23 personnes) a un membre de sa famille qui exerce dans le domaine agricole (frères, parents, grands-parents ou cousins germains).
Sur les 51 migrants, seulement 4 personnes ( 3 femmes, dont deux immigrées en France, un professeur d'arabe et un cadre dans une entreprise privée situé à proximité de la plaine) sont venues s'installer récemment sur la plaine pour pouvoir bénéficier du paysage rural qu'offre la campagne sijoumienne et le plan d'eau de la sebkha. Ces personnes font partie des nouveaux sijoumiens, installés depuis 3 à 5 ans, et sont toutes issues du milieu urbain (Tunis et Paris pour les deux immigrées). Le reste de ce groupe a choisi de s'établir sur la plaine pour, soit accéder à la propriété, soit pénétrer plus facilement le marché de l'emploi de Tunis, ou encore se rapprocher de leur lieu de travail, etc.

### A-2- Le questionnaire

Le questionnaire a été structuré en quatre parties distinctes :
1- Présentation de l'enquêté : il s'agit ici d'une prise de contact destinée à préparer l'interviewé au questionnaire. Les questions posées cherchent à recueillir des informations concernant l'enquêté afin de voir si son profil répond, ou non, aux critères de détermination de l'échantillon (âge, profession, lieu de résidence, etc.).
2- Définition des mots : Dans cette partie, les questions posées ont deux objectifs, celui de définir quatre termes qui cadrent le sujet de l'enquête, à savoir «ville», «campagne», «paysage» et «nature», et celui de préparer l'interviewé aux questions de la quatrième partie. On a ainsi la question : «pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage de l'agglomération Tunisoise (ou, de la plaine, pour les sijoumiens) ?» de la fin du questionnaire qui fait écho à : «qu'est-ce-que la campagne selon vous ?».
3- Les loisirs : Les questions posées dans cette partie, n'ont aucun rapport avec celles posées dans la partie précédente, ni avec celles de la dernière partie. Elles cherchent à identifier les pratiques de loisirs des personnes interrogées et à reconnaître les différents types de relations qu'elles entretiennent avec le milieu rural et les modes d'appréciation des

[173] Avant dépouillement, le nombre de Tunisois interviewés était de 150, mais pour que le profil de l'échantillon soit compatible avec les statistiques de l'INS, nous avons réduit la taille de l'échantillon à 110 personnes.

paysages agricoles périurbains; l'objectif étant de déterminer les potentialités paysagères du territoire agricole tunisois et sijoumien.
4- Quel avenir pour l'agriculture tunisoise et sijoumienne ? Contrairement aux questions des trois premières parties pour lesquelles les interviewés ne risquent pas de rencontrer de difficultés majeures pour répondre, la fin du questionnaire a été réservée aux questions d'opinion sur l'évolution future de l'agriculture périurbaine ; par exemple : «pensez-vous qu'il faille préserver les espaces agricoles autour de la capitale ? Si oui, pourquoi et comment ?». Les Tunisiens étant peu habitués aux enquêtes, ce type de question n'a pu être abordé en début d'interview sous peine de se voir infliger un refus.
Pour les habitants de la plaine, les questions de la quatrième partie ont eu pour objet de les inciter à se projeter dans le futur afin de déterminer leur point de vue sur le programme d'aménagement prévu par le schéma de développement. Par cette projection, l'enquête essayera de faire émerger et reconnaître l'image idéale de l'agriculture pour les habitants, outre celle véhiculée aujourd'hui (réserve foncière, milieu sale, espace banal, etc.).

Afin d'avoir des réponses à la fois fiables et riches d'informations, l'enquête a été menée sur le mode d'un entretien semi-directif. Le but recherché était de laisser le temps à l'enquêté de s'exprimer pleinement pour qu'il puisse élargir sa réflexion et exposer librement son avis sur des questions assez sensibles comme, par exemple : «comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture autour de Tunis (ou, sur la plaine) ?». Toutefois, les sujets qui suscitaient moins de réflexion ont été suggérés par des questions fermées. La méthode employée consistait alors à poser une question à l'interviewé et à lui donner le choix entre plusieurs réponses possibles ; par exemple «quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances? la montagne, la forêt, la ville, le bord de mer, le «*rif*», le désert, les parcs ou les sites archéologiques».
S'agissant d'une enquête destinée à un large public, sa fiabilité devait être vérifiée par un test. Celui-ci a été effectué sur une dizaine de personnes. Le dépouillement des questionnaires-test a fait apparaître quelques difficultés[174] dues à l'emploi de certains termes comme «périurbain» qui a ensuite été remplacé par «autour de la capitale». De même, les résultats obtenus lors de cet essai nous ont incité à reformuler deux questions qui n'avaient pas été comprises et à en supprimer une pour laquelle sept enquêtés[175] sur dix n'ont pas su répondre ; la question était : «considérez-vous l'agriculture autour de Tunis (ou, sur la plaine) comme dynamique, vivante, peu dynamique ou peu vivante ?».

### A-3- La pratique de l'enquête

La première partie de l'enquête a été effectuée pendant la période du ramadan, mois durant lequel on assiste à une mutation radicale de la vie quotidienne des Tunisiens. Difficilement abordables parce que trop pressés pour rentrer chez eux ou trop fatigués pour répondre aux questions, ceux-ci refusaient systématiquement l'interview. Avec ces contraintes, la pratique d'enquêtes dans la rue était quasiment impossible. La solution la plus adaptée consistait alors à interroger les personnes à leur domicile. Une fois l'entretien achevé, il était demandé à l'enquêté, tout en respectant les critères de l'échantillon déjà déterminés, de donner le nom d'une ou plusieurs personnes susceptibles de répondre à nos questions. Procédant de la même façon à chaque rencontre, nous nous sommes instantanément orientés vers une pratique d'enquêtes à domicile. Les avantages de cette dernière sont multiples :
- Contact facile et chaleureux avec les personnes interrogées.

---

[174] Ces difficultés ont été rencontrées auprès de personnes dont le niveau d'instruction ne dépasse pas la sixième année primaire.
[175] N'ayant pas une connaissance approfondie du sujet sur lequel je les ai interrogés, les sept enquêtés, pour éviter une réponse aléatoire, ont préféré dire qu'ils n'ont pas d'opinion.

- Possibilité de sélectionner les enquêtés selon les critères de détermination de l'échantillon.
- Réponses complètes et bien réfléchies ; ce qui présente un intérêt tout particulier pour notre enquête étant donné l'abondance de questions ouvertes. Cela tient au fait que les gens, en particulier les femmes, s'expriment plus librement chez eux que dans la rue.
- Possibilité de revoir la personne interrogée en cas d'oubli ou de modification du questionnaire[176].

Cependant la pratique d'enquêtes à domicile exige un temps de réalisation relativement long[177] et par conséquent un nombre quotidien d'interviewés assez limité (4 personnes en moyenne). Lors de la préparation du questionnaire, il était prévu que la durée d'interview ne dépasse pas 20 à 30 minutes. Avec la pratique des enquêtes à domicile, elle a souvent dépassé les 45 minutes.

### A-4- Le procédé

Pendant la réalisation de l'enquête-test, les interviewés ont été étonnés par certaines questions, comme celles de définir les termes «paysage» et «nature» : «*ah ! ah ! le paysage ?*», «*oh là là ! la nature ?*», «*ah ! il est difficile de répondre à cette question*», «*ouah ! la nature ? alors que je viens de définir le paysage !*», «*ah ! ah ! elle est bien bonne cette question*». Ce n'était pas la question en elle-même qui suscitait de telles réactions mais plutôt la nature des mots. De ce fait, un travail d'observation sur des points précis du questionnaire et un suivi des différentes attitudes et parfois hésitations[178] de l'interviewé se sont révélés aussi importants qu'une simple prise en note des réponses. C'est pourquoi l'enregistrement des interviews est devenu nécessaire.

## B - Paysage, campagne, ville et nature : que désignent ces mots ?

### B-1- Les Tunisois et le «*mandhar jamil*» (paysage)

#### B-1-1- «Paysage» en arabe

Comme nous venons de le préciser, l'enquête soulève des thèmes assez sensibles qui, comme le thème du paysage, risquent de surprendre les interviewés du fait qu'ils ne les maîtrisent pas forcément. Pour éviter toutes sortes de confusions, notamment linguistique, nous avons veillé à ce que certains termes soient employés uniquement en langue arabe.

La première question posée était : «qu'évoque pour vous le terme *mandhar j*amil (paysage) ?». La première réponse, donnée par Fatma, une jeune fille de 24 ans, a été à «la mesure de la question», c'est-à-dire surprenante : *«mandhar jamil ! Oh là là ! Il y a des mots qu'on ne peut pas définir ; le mandhar jamil est un mot «kbir yasser» (très grand, mais employé ici pour dire : extrêmement complexe). Le mandhar est, selon moi !!! je ne sais pas».*

Fatma est secrétaire comptable et habite la ville de La Goulette. Elle a arrêté ses études au niveau du baccalauréat mais maîtrise bien la langue française. La difficulté éprouvée par celle-ci pour répondre à la question tient à la signification même du mot «*mandhar jamil*». Elle l'a employé à trois reprises dans la même phrase, comme si elle était en train de fouiller dans sa mémoire pour voir si ce terme avait, ou non, une signification pour elle. Et, pour masquer son ignorance, elle a préféré évoquer la complexité à définir ce mot.

---

176 Cinq personnes ont été revisitées après la correction du questionnaire-test.

177 La lenteur de cette pratique est essentiellement due aux déplacements d'un quartier à l'autre, d'une ville à l'autre ou encore à l'absence régulière de la personne désignée. Pour ce dernier cas, il fallait alors revenir une seconde fois.

178 Pour répondre à certaines questions comme celles concernant le thème du paysage, une partie importante des personnes rencontrées s'accordaient un temps de réflexion de 30 à 60 secondes et parfois plus, provoqué par l'incertitude de la réponse.

Surpris par la réponse d'une jeune fille moderne, cultivée et habitant la banlieue aisée de Tunis, nous avons décidé de lui reposer la question en lui précisant que le terme «*mandhar jamil*» désignait le paysage dans la culture occidentale. La réaction de Fatma a été immédiate : *«Ah oui ! paysage ! le paysage, ça peut être une «haja khaïba» (quelque chose de laid) alors que moi je la considère très belle ; par exemple un lieu sale et pollué qui ne plaît à personne peut représenter pour moi un endroit «éhlou» (beau). Et ça peut être aussi un lieu apprécié par les autres parce qu'il présente, selon eux, des qualités attrayantes alors que moi je le considère comme laid. En effet l'appréciation d'un lieu dépend de l'état intérieur de l'être humain. Donc, le paysage est une chose personnelle ; n'est-ce pas ?».* La précision de la deuxième réponse de Fatma est pour nous, un premier signe que le terme «*mandhar jamil*» n'est peut-être pas le plus approprié pour désigner le paysage dans le dialecte tunisien. Mais pour ne pas entrer dans une polémique terminologique dès la première interview, nous avons décidé d'employer, selon les cas, les deux termes à la fois : «*mandhar jamil*» et paysage quand l'interviewé était une personne instruite et uniquement «*mandhar jamil*» quand les personnes avaient un niveau d'instruction assez faible.

Sur les 110 Tunisois et 61 Sijoumiens interrogés, 32[179] ont un niveau d'instruction élevé[180]. Parmi ceux-ci, 26[181] confirment que l'équivalent du terme paysage dans la culture arabo-musulmane ne peut être que «*mandhar ja*mil». C'est ce qui ressort des propos de Mohamed, chef de service à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG). Peu convaincu en début d'interview, cet habitant de la commune de l'Ariana, âgé de 43 ans, a fini par conclure que *mandhar jamil* était bel et bien l'expression exacte qu'il fallait employer pour dire paysage : *«A mon avis le terme mandhar jamil ne veut pas dire paysage, je pense que c'est plutôt mandhar tout court. Par mandhar jamil, je vois la mer, la forêt ou une petite maison à la campagne. Mais le mandhar tout court ça peut être n'importe quoi et n'importe où (une route, un carrefour, etc.) mais pour lui donner une connotation esthétique je pense, que vous avez entièrement raison, c'est-à-dire qu'il faut rajouter l'adjectif jamil (beau)».*

Ali, ancien proviseur à la retraite et auteur de nombreux romans pour les enfants, n'est pas convaincu par l'analyse de Mohamed. Selon lui, «*mandhar jamil*» et «*mandhar*» tout court sont deux termes qui n'ont aucun sens dans la sensibilité paysagère de la civilisation arabo-musulmane. Nos poètes, dit-il, n'ont jamais employé le terme «*mandhar*» pour décrire une scène naturelle. «*Ce sujet mérite un long débat, mais en ce qui me concerne*», ajoute Ali, «*je suis convaincu que l'équivalent du mot paysage tel que employé dans la culture occidentale est le machhed, et plus exactement machhed jamil*». Et pour conclure, Ali rejette le terme «*mandhar*» pour nous livrer la définition exacte du «*machhed*» : *«le machhed jamil est tout ce qui plaît à l'homme de culture arabo-musulmane, ça peut être une scène naturelle, un objet ou une simple chose comme un arbre en plein désert».*

Alors ! le paysage en arabe ; est-ce *mandhar*, *mandhar jam*il, *machhed* ou *machhed jamil* ?

Il est clair, selon Mohamed et Ali, que la notion de paysage existe depuis des siècles dans la culture arabo-musulmane, et notamment dans la poésie qui représente la plus importante discipline artistique de la civilisation arabe avant même l'arrivée de l'Islam. «*La poésie dans notre civilisation est l'équivalent à la fois de la peinture et de la poésie chez les Occidentaux ; elle est une discipline à la fois artistique et philosophique à l'intérieur de laquelle se croisent la nature et la culture, le présent et le passé et enfin le réel et l'imaginaire. Et c'est au cœur de ce croisement que se trouve le paysage dans la culture arabo-musulmane*», dit Saleh, un étudiant en Histoire.

Cependant, le débat n'est pas de savoir si les Arabes appartiennent, ou non, à une civilisation paysagère, mais plutôt de déterminer avec exactitude le terme qui pourrait

---

179 26 Tunisois et 6 Sijoumiens.

180 Nous considérons les personnes à niveau d'instruction élevé, les personne titulaires d'un diplôme sanctionnant, au moins, deux ou trois années d'études supérieures (instituteurs, professeurs, ingénieurs, etc.).

181 22 Tunisois et 4 Sijoumiens.

exprimer le mieux le «paysage» comme on l'entend à la fin du XXè siècle, c'est-à-dire l'appréciation esthétique que nous faisons de notre environnement à chaque fois qu'on le regarde. Mohamed parle de «*mandhar jamil*», Ali préfère «*machhed jamil*» et Saleh, quant à lui, ne voit aucune différence puisque les deux expressions ont été employées par des poètes arabes, et notamment El Maari qui, étant aveugle, avait une conception particulière du paysage basée essentiellement sur le symbolique et l'imaginaire.
Ces quelques remarques, suggérées par le groupe de personnes instruites, sur la sémantique du mot paysage dans la langue arabe, confirment l'hypothèse énoncée dans la thèse de L. Latiri sur le sens commun du terme paysage dans le discours des sociétés arabo-musulmanes. Littéralement, explique L. Latiri, «*machhed*» et «*mandhar*», sont les deux mots que possède la langue arabe pour désigner aussi bien l'objet que la représentation de cet objet, c'est-à-dire le paysage[182]. Mais puisque le terme «*mandhar jamil*» apparaît, pour la majorité des membres de ce groupe, comme le plus approprié pour désigner le paysage dans le dialecte tunisien, mais aussi pour les raisons évoquées en première partie sur la définition du paysage en arabe[183], nous avons décidé d'employer uniquement ce terme pour la réalisation de l'enquête.

#### B-1-2- Le «*mandhar jamil*» est, avant tout, le «moi», le «*miziane*» et la «*tabïa*» (le beau et la nature)

Après avoir affirmé leur point de vue sur la question des termes désignant le paysage, nos trois interviewés se sont livrés à la description de l'image que pouvait évoquer le terme «*mandhar jamil*». Le premier, Mohamed, voit dans ce terme l'image d'une petite maison à la campagne au bord d'un cours d'eau et entourée de verdure. Les deux autres préfèrent placer l'homme avant l'image. Ali dit : *«le machhed jamil est tout ce que voit l'homme ou plus exactement tout ce que moi je vois et qui me détend, que ce soit dans la nature, dans un objet ou même dans un simple arbre».* Saleh, préfère se placer, lui-même, au centre de l'image : *«le mandhar jamil est, selon moi, la chose qui m'entoure et qui, quand je la regarde, me détend et me rend gai par sa beauté, c'est tout ce qui est naturel».* Moins instruite que Saleh, Aziza (27 ans), agent comptable, tient quasiment le même discours : *«le mandhar jamil est la chose ou plutôt le lieu où la personne se sent bien. A la plage, par exemple, on sent bien la «raha» (le repos et la détente)».* L'analyse de Saleh et de Aziza, est partagée par plus de 11% des Tunisois et 10% des Sijoumiens, c'est-à-dire que un Tunisois et un Sijoumien sur dix pensent que l'appréciation esthétique d'un lieu ou, selon le terme exact de Saleh, d'une chose, ne peut s'établir que lorsque celle-ci est considéré par le sujet (le «moi») comme le support de qualités marquantes susceptible d'offrir à son observateur une multitude de sensations comme le bien-être, la joie et la détente, bref la «*raha*». Dans ce contexte, la définition du paysage la plus surprenante et la plus poétique est celle exposée par Chokri, un jeune habitant de la plaine de Sijoumi qui a arrêté ses études au niveau du baccalauréat. Il dit : «*le paysage peut être un lieu où on se repose et où on se sent bien parce qu'on l'apprécie esthétiquement, mais il est surtout une chose ou un objet avec qui on ne peut communiquer que par le regard.* ***Le paysage est en quelque sorte les paroles de l'âme pour les âmes qui ne s'inventent pas mais se transmettent***».
Les termes exprimant l'état intérieur (joie, bonheur, détente, bien-être, etc.) varient selon les personnes interrogées mais le propos reste le même. C'est ce qu'on remarque, par exemple, dans les déclarations de Dalila et de Radia. La première, âgée de 26 ans, est agronome à la recherche d'un emploi et habite la ville de Bardo ; selon elle : «*le mandhar jamil, ça peut être n'importe quoi pourvu que je sois bien dans ma peau. On ne peut apprécier une chose que lorsqu'on se sent bien dans sa peau».* La deuxième, étudiante de 22 ans et habitante de la

182 *in* Latiri. L., op. cit., p. 12.

183 Voir à cet égard, le paragraphe B du troisième chapitre de la première partie.

ville de Megrine, dit : «*le mandhar jamil est la beauté, le calme et la tranquillité de l'esprit, je dirais que c'est la relaxation de l'être devant la beauté d'un lieu*».
En revanche, la majorité des personnes interrogées mettent l'accent sur le beau et le naturel. Près de 50% des Tunisois et 40% des Sijoumiens déclarent que le terme «*mandhar jamil*» évoque pour eux une belle image représentant des lieux naturels (mer, montagne, forêt, etc.). Les exemples qu'on peut évoquer pour illustrer ce propos sont ceux de Hédi, de Khmaïs et de Aïcha, respectivement ingénieur en informatique, chef de service dans une société privée et médecin. Agé de 31 ans et habitant la commune de l'Ariana, Hédi définit le paysage grâce au souvenir d'une carte postale : *«le mandhar jamil ! ce terme me rappelle une carte postale qui m'a été envoyée par mon frère, résident au Canada. Cette carte représente une forêt, un lac et des superbes couleurs. Franchement, à chaque fois qu'on me parle de mandhar jamil, je pense instantanément à cette carte»*. Pour Khmaïs, habitant de la ville de Sidi H'cine Sijoumi, le paysage est tout simplement une œuvre d'art qui représente la nature. Et pour Aïcha, âgée de 33 ans et habitant Saint Clément à Bardo, *«le mandhar jamil est tout simplement une belle image qui représente la nature comme la mer, la verdure et les montagnes»*. Toutefois, les témoignages de Hédi, Khmaïs et Aïcha, qui sont d'un niveau d'instruction assez élevé, montrent que le paysage n'est pas le lieu matériel mais plutôt la représentation artistique de ce lieu comme le paysage des montagnes canadiennes représenté par la carte postale de Hédi ou encore le paysage de la belle nature qu'on retrouve dans la «belle image» de Aïcha.
Si nous avons choisi de citer ces trois propos c'est parce qu'ils semblent les plus clairs mais surtout les plus complets. En effet même si l'idée du beau et du naturel reste présente, chez certaines personnes, dont le niveau d'instruction est moins élevé, les longs discours laissent place à seulement quelques mots ; par exemple, le «*mandhar jamil*» est : la «*tabïa*» (la nature), les montagnes, la mer, la beauté, le coucher du soleil, la beauté sauvage, etc. D'autres personnes s'expriment en employant des phrases très courtes : le «*mandhar jamil*» est tout ce qui est «*miziane*» et «*tabii*» (beau et naturel), c'est tout ce qu'on peut voir dans la belle «*tabïa*» (la nature), c'est tout ce qui est «*akhder*» (vert) comme les montagnes de Tabarka, c'est à la fois une harmonie et une cassure dans la nature, c'est quelque chose de très beau comme la nature, c'est tout ce qui est «*miziane*» et «*béhi*» (beau et attirant).

### B-1-3- Le paysage est aussi dans le «*rif*»

*«Le mandhar jamil est d'abord quelque chose qu'on ne trouve plus en ville et puis je dirai qu'il s'agit d'un spectacle naturel qui nous est offert par el alem el rifi (le monde rural)». «Le mandhar jamil est tout ce qui est vert et beau ; Ce sont les grands espaces libres et loin de la capitale, c'est-à-dire le monde filahi (agricole et rural)»*. C'est ainsi qu'un jeune professeur de mathématiques et une conseillère au parlement décrivent l'image que représente le terme «*mandhar jamil*». Natif de la ville de Béja[184], mais habitant le quartier bourgeois d'El Manar depuis une quinzaine d'années, Taher, le professeur, ne semble pas apprécier la capitale. Il nous a même confié que l'espace bétonné de la ville l'asphyxie. Quant à Héla, la conseillère au parlement, si elle apprécie autant le «*rif*», malgré ses origines citadines, c'est parce qu'elle «*adore le spectacle, les odeurs et les couleurs que nous fabriquent, tous les jours, les travailleurs de la terre*», dit-elle.
Plus de 20% de l'échantillon tunisois et 11% de l'échantillon sijoumien définissent le paysage de la même façon que Taher et Héla. Les principales expressions évoquées sont : la verdure des champs, les vastes espaces agricoles, la pureté des spectacles ruraux, les couleurs des «*souanis*» (vergers), etc. Cependant, si ces opinions ne sont pas majoritaires ni chez les habitants du Grand Tunis, ni chez les Sijoumiens, elles paraissent en cours d'évolution et notamment chez les jeunes de 25 à 34 ans. Cette dernière information est extrêmement intéressante car elle met en lumière l'enclenchement d'un nouveau processus

[184] Béja est une ville importante du Nord-Ouest de la Tunisie, essentiellement caractérisée par la culture de la betterave et par la céréaliculture.

d'appréciation du monde rural en Tunisie. Même s'il est vrai que nous ne pouvons considérer le «*rif*» tunisien, telles que les plaines de Mateur ou la campagne de Sidi-Bou-Zid, comme un paysage à part entière, nous devons admettre, et l'enquête le prouve, que les Tunisiens, ou du moins les jeunes tunisois et sijoumiens, commencent à voir des spectacles dans le monde rural. Certaines personnes, comme Héla, commencent même à «consommer» le spectacle campagnard : «*si je l'apprécie autant c'est parce que j'adore ce spectacle et j'aime aller me promener dans les endroits agricoles*» dit-elle. Par son propos, Héla essaie d'attirer notre attention sur le fait que le «*rif*» n'est pas uniquement un lieu de production de biens alimentaires mais aussi de paysage.

***Qu'évoque pour vous le terme «mandhar jamil» (paysage) ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | | Sijoumi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| L'image d'un beau lieu naturel (mer, montagne, forêt, désert) | 29 | 15 | 9 | 53 | 48% | 24 | 39,5% |
| Le «*rif*» (agriculture, verdure, animaux, calme et repos) | 10 | 7 | 6 | 23 | 21% | 7 | 11,5% |
| Tout ce qui me plaît, me détend et que j'aime bien regarder | 7 | 5 | 1 | 13 | 11,5% | 6 | 10% |
| Quelque chose d'extraordinaire, sublime et romantique | 3 | 1 | 3 | 7 | 6,5% | 1 | 1,5% |
| Un jardin | 0 | 3 | 1 | 4 | 3,5% | 4 | 6,5% |
| Autres : terre, vie, propreté, etc. | 3 | 0 | 0 | 3 | 3% | 4 | 6,5% |
| N.S.P. | 1 | 3 | 3 | 7 | 6,5% | 15 | 24,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Plus sensible aux valeurs écologiques, un professeur de physique, habitant la ville de Bardo, préfère une définition apocalyptique du concept de paysage. Pour lui, le paysage est : *«la terre vue d'un satellite, c'est la boule bleue qui commence à noircir et qui un jour prendra sa revanche contre l'homme»*. Le point de vue du professeur est classé dans la colonne «Autres» du tableau ci-dessus.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, 7 Tunisois et 15 Sijoumiens déclarent que le mot «*mandhar jamil*» n'évoque rien pour eux. Si dans l'échantillon sijoumien ce nombre est si élevé, c'est à cause du fort taux d'analphabétisme de sa population. Sur les 15 sijoumiens de la colonne «N.S.P»., on trouve dix analphabètes et cinq personnes ayant arrêté leurs études au niveau de la sixième année primaire[185].

### B-2- Qu'est-ce que le «*rif*» ? Vers une nouvelle représentation du «*rif*»

#### B-2-1- L'agriculture se présente comme la principale composante de l'image du «*rif*»

Habib a 27 ans, il est routier et habite la ville de Bardo. Il a vécu à la campagne pendant longtemps et se déplace quotidiennement, dans le cadre de sa profession, entre le *rif* et la ville de Tunis. A la question : «qu'est-ce que le *rif* selon vous ?», il a répondu : *«Ah ! Oui ; là, je suis parmi les mieux placés pour répondre à votre question. Le rif est le lieu habité par les agriculteurs. Il représente, pour moi, une grande ferme, les produits de terroirs, les animaux de ferme, etc. Et par conséquent je dirais que le rif est tout ce qui est en rapport avec el filaha (l'agriculture), c'est-à-dire l'activité agricole au sens le plus propre du terme»*.

Comme Habib, 27 Tunisois sur les 110, soit près de 25% de l'échantillon, et 19 Sijoumiens sur les 61, soit 31% de l'échantillon, déclarent que le terme «*rif*» évoque l'image des grands espaces agricoles, des animaux comme les vaches et les moutons, des produits frais, des terres fertiles et cultivées, d'énormes champs de blé à perte de vue, etc. Certains parlent

[185] L'équivalent de la sixième année primaire est la sixième collège en France.

des lieux les plus lointains habités par les Berbères du Sud tunisien ou des Touaregs du Sahara algérien et mauritanien qui ne sont pas forcément des agriculteurs mais bien des ruraux. D'autres évoquent, à l'inverse, la campagne entourant Tunis habitée par les «*fellahs*» des étendues céréalières de Borj-el-Amri ou des plaines maraîchères de Oued-el-Lile, de Manouba, de Tebourba et de Jdaïda. Pour la majorité des personnes interrogées, l'agriculture reste l'activité autour de laquelle se structure l'espace «*rifien*» (rural) et les agriculteurs demeurent les principaux «producteurs» de cet espace. Grâce à leur activité professionnelle, ces agriculteurs jouent un rôle fondamental pour l'entretien de l'espace rural et se présentent comme l'unique garant du maintien d'une image attractive du monde campagnard. Cette image évoque, selon les propos de la majorité des interviewés, une pratique sociale et un mode de vie particulier dont les principales règles sont propres aux habitants du «*rif*».
Le pourcentage des personnes associant le terme «*rif*» à l'activité agricole est plus élevé sur la plaine de Sijoumi que sur le reste du territoire tunisois. Ceci s'explique par le fait que les Sijoumiens, dans leur majorité, se considèrent comme des ruraux (66%) qui habitent un territoire rural (72%).

| ***Vous considérez-vous plutôt comme citadin ou rural ?*** | | |
|---|---|---|
| Rural | 40 | 66% |
| Citadin | 16 | 26% |
| Entre les deux | 5 | 8% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Vous considérez-vous plutôt en ville ou à la campagne ?*** | | |
|---|---|---|
| A la campagne | 44 | 72% |
| En ville | 12 | 20% |
| Entre les deux | 5 | 8% |
| **Total** | **61** | **100%** |

La plaine apparaît aux yeux de ses habitants comme une campagne parce que, malgré sa proximité de Tunis, elle est dépourvue d'équipements urbains de confort (cinéma, théâtre, bibliothèque, parc, grandes galeries marchandes, etc.), mais aussi et surtout parce que l'agriculture représente la principale activité de l'espace sijoumien. Plus de 70% des habitants de la plaine déclarent que l'agriculture est encore très présente sur la plaine et pour 56%, cette agriculture représente une activité économique bien dynamique et rentable. Les réponses concernant la question de la présence ou de la dominance spatiale de l'agriculture sont liées à un champ de vision très restreint qui dépend du lieu d'habitation des personnes interrogées. Par exemple, contrairement aux habitants des quartiers spontanés implantés au cœur de l'étendue agricole de Mghira, Mghira Enzel, Jayara ou la Cité 20 Mars, ceux de la ville de Sidi H'cine Sijoumi pensent que l'agriculture est peu présente, voire résiduelle et est peu ou pas du tout dynamique. Près de 40% des Sijoumiens considèrent l'arboriculture fruitière, en particulier l'olivier, comme étant la culture la plus présente et la plus pratiquée sur la plaine, suivie par la culture maraîchère (26%) et la céréaliculture (18%). Cependant, la majorité des Sijoumiens pense que, «*le type de culture pratiqué indifère, le plus important est de profiter du mandhar el filahi (paysage agricole) que leur offre l'agriculture de la plaine*»[186].

### B-2-2- Le «*rif*» fait rêver

«*Le rif ! c'est le rêve, le calme, la tranquillité et le repos ; franchement le rif me fait toujours rêver, il est l'image de la pureté et de la propreté*», dit un instituteur. «*Le rif ! c'est le calme, le rêve, la sincérité, la vie paisible, la liberté et la chaleur humaine ; je l'aime beaucoup*», ajoute un ingénieur en informatique. A l'exemple de ces deux déclarations, les résultats de l'enquête révèlent que le «*rif*» fait rêver 23% des habitants du Grand Tunis et 10% de ceux de la plaine de Sijoumi. Aujourd'hui, pour plus d'un Tunisois sur cinq et un Sijoumien sur dix, le «*rif*» est porteur d'une image idéale (le rêve), inexistante en ville ; le calme, le repos et la liberté en

[186] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une jeune serveuse dans un restaurant à Sidi H'cine.

constituent les principales composantes. S'agit-il alors d'un nouveau rapport qui s'établit peu à peu entre les Tunisois et le «*rif*» ? Les habitants de la capitale sont-ils à la recherche d'un nouveau mode de vie dont le calme et la liberté seraient les critères déterminants ?
En effet, il y a près de vingt ans, l'enquête du géographe P. Signoles montrait que le rêve tunisien était exclusivement associé à la ville, mais il semble, aujourd'hui, qu'un retournement de situation, entraîné par un nouveau mode de perception, soit en train de s'opérer. A ce sujet, il est important de souligner que l'image de «rêve» que se font les citadins du «*rif*» n'est pas forcément liée à une quelconque crise urbaine mais plutôt à une pratique récente de la campagne, essentiellement pendant les week-ends ; l'exemple de «*Khmaïs el jazar*»[187] sur la route Tunis/Bizerte en est l'illustration. Cette nouvelle tendance à considérer ainsi la campagne se manifeste particulièrement chez une classe sociale composée de personnes instruites (professeurs, ingénieurs, instituteurs, etc.).

**B-2-3- Le «*rif*» est aussi un paysage**

Nous venons de le voir dans le paragraphe «le paysage est aussi dans le *rif*», un certain nombre de personnes considèrent le «*rif*» comme un paysage. Cette information paraissait tellement importante qu'il était nécessaire d'en savoir plus. A la question «qu'est-ce que le *rif* selon vous ?», près de 15% des Tunisois et 10% des Sijoumiens considèrent le «*rif*» comme un «*mandhar behi*» (un beau paysage), *un «mandhar tabii»* (paysage naturel).
Les propos qui illustrent cette manière de décrire le «*rif*» sont ceux de Ali, le proviseur, aujourd'hui en retraite, et de Héla, la conseillère au parlement.
Ali, toujours philosophe dans ses propos, dit : *«le rif est à l'origine le lieu de l'habitat humain parce que l'homme arabe a habité le rif avant la ville. Il est l'essence de la vie. Aujourd'hui, en Tunisie, le rif change de signification ; ce n'est plus le lieu dénigré par les citadins mais un lieu qui renferme des «manadher jemila» (beaux paysages) marqués par la diversité des couleurs et un mode de vie encore authentique. De fait, nous pouvons conclure que le rif est en quelques sorte la «tabïa» (la nature)».* La déclaration de Héla est plus courte, mais plus précise : «*le rif, c'est la belle vie, c'est le beau et c'est la nature».*
Le «*rif*» tunisien semble alors se libérer de ses vieux clichés pour se fabriquer une nouvelle image plutôt esthétique et ludique. Même si cette dernière n'apparaît qu'en troisième position dans notre enquête, on peut toutefois admettre que la représentation sociale du «*rif*» tunisien est en train de gagner des points et ceci dès lors que l'on parle de paysage et de nature. De fait, il est clair que la nouvelle forme d'appréciation (esthétique) que portent certains Tunisois et Sijoumiens envers leur «*rif*» est en passe de franchir les «*sours*» (remparts) qui dissociaient jadis la médina de la campagne. Si on considère à part les 16 Tunisois et les 6 Sijoumiens qui qualifient le «*rif*» de paysage, on remarque que, à l'exception de trois étudiants et deux instituteurs, toutes appartiennent à la catégorie des cadres.

[187] «Khmaïs el jazar» est à la fois une boucherie et un café-restaurant qui portent le prénom de leur propriétaire, Khmaïs. Située dans la campagne périurbaine rattachant Tunis à Bizerte, la boucherie est fréquentée par les routiers tout au long de la semaine et pendant les week-ends par des citadins venus s'offrir quelques heures à la campagne.

| *Qu'est-ce que le «rif» (la campagne) selon vous ?* | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | | **Sijoumi** | |
| L'agriculture (vaches, produits frais, paysans, champs, etc.) | 12 | 12 | 3 | 27 | 24,5% | 19 | 31% |
| Le rêve, l'espoir, l'avenir, le calme, la tranquillité, la liberté | 14 | 4 | 7 | 25 | 23% | 6 | 10% |
| Le paysage, les couleurs, les montagnes, la forêt, la nature | 7 | 7 | 2 | 16 | 14,5% | 6 | 10% |
| L'air sain, pur et oxygéné ; c'est le poumon de la Tunisie | 4 | 0 | 1 | 5 | 4,5% | 4 | 6,5% |
| Le dehors de la capitale ; c'est l'antiville | 4 | 7 | 4 | 15 | 13,5% | 14 | 23% |
| Tout ce qui est sale, primitif, incivilisé démuni, etc. | 6 | 3 | 3 | 12 | 11% | 5 | 8% |
| Autres : la tradition, la simplicité, le «*rif*» n'existe plus, etc. | 3 | 0 | 1 | 4 | 3,5% | 3 | 5% |
| N.S.P. | 3 | 1 | 2 | 6 | 5,5% | 4 | 6,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

De tous les interviewés, 9 personnes (5 Tunisois et 4 Sijoumiens) considèrent le «*rif*» comme un lieu sain où on peut respirer de l'air pur et propre. Cependant, 29 (15 Tunisois et 14 Sijoumiens) affirment que le terme «*rif*» évoque pour eux tout ce qui est en dehors de la ville et 17 autres (12 Tunisois et 5 Sijoumiens) qu'il représente toujours l'image d'un lieu sale, primitif, non civilisé et peu dynamique.
Enfin, la dernière remarque faite par le professeur de physique, écologiste pessimiste, consiste à dire que le «*rif*»» n'existe plus, ni en Tunisie, ni ailleurs : «*le rif est comme un défunt que nous avons enterré partout dans le monde*», explique-t-il.

### B-3- Entre hier et aujourd'hui, la ville ne fait plus rêver

Hier encore, la médina était massivement perçue comme le lieu de la modernité, de la liberté, du développement, du travail, du plaisir et des loisirs. Cette façon de percevoir les grandes villes tunisiennes, et plus particulièrement Tunis, était, comme l'explique le géographe H. Sethom, la résultante immédiate du modèle de développement économique, adopté par les dirigeants du premier gouvernement, qui avait accordé la priorité au développement de l'industrie, des services, du tourisme et de toutes les activités urbaines au détriment du monde rural/agricole, et qui avait favorisé la population citadine au détriment des ruraux, en particulier les paysans. Ce modèle, note le géographe, est également responsable des maux dont ont souffert les habitants de la campagne, à savoir le chômage, le sous-emploi, la pauvreté pour la majorité des «*fellahs*», l'exode rural, l'accentuation du déséquilibre régional[188], et le dénigrement de leur milieu de vie par les citadins. La dévalorisation du monde rural s'est traduite par une extension foudroyante de l'espace urbanisé. Avec un taux d'urbanisation officiellement établi à 48% en 1975 et à 52% en 1980, la Tunisie apparaît aujourd'hui comme le plus urbanisé des pays du Maghreb et l'un des plus urbanisés du monde arabe, notait P. Signoles, en 1985[189]. L'image couramment véhiculée présentant la Tunisie comme étant, encore aujourd'hui, très marquée par la ruralité est totalement obsolète et déconnectée des réalités

[188] Sethom. H., «Le modèle de développement de l'agriculture tunisienne depuis l'indépendance : Essai sur les rapports ville-campagne», *in* Urbanisation et agriculture en Méditerranée, op. cit., pp. 397-408.
[189] *in* P. Signoles, op. cit., p. 109.

économiques, sociales et spatiales puisque plus d'un Tunisien sur deux vit actuellement en ville[190].
Tunis fut la première ville à bénéficier de ce type de programme de développement économique (voiries, transports urbains, industries, espaces verts, etc.). Et, elle était le territoire privilégié des Tunisiens en quête d'emploi ou de cadre de vie agréable.
Aujourd'hui, l'image de la ville d'hier dont nous venons d'esquisser les principaux traits semble plus ou moins révolue. A la question «qu'est-ce-que la médina selon vous ?», les habitants du Grand Tunis, comme ceux de la plaine de Sijoumi, sont partagés entre deux groupes d'opinions. Pour le premier, la ville est encore porteuse d'une image attrayante dont les loisirs, le mouvement et le progrès constituent les principales composantes. Pour le second, dominant, cette ville ne fait plus rêver.

**B-3-1- «La ville ! c'est le plus beau lieu de la Tunisie»**[191]

Pour 28% des Tunisois et près de 30% des Sijoumiens, la ville représente un beau lieu dynamique et moderne. La concentration de certains types d'équipements comme les souks de la cité arabe et ses boutiques d'artisanat, le parc belvédère avec son zoo, le musée de Bardo avec ses collections qui remontent jusqu'à l'époque punique et les hôtels avec leurs discothèques, font de Tunis une ville attrayante. C'est ce qui ressort des propos d'une partie des habitants du Grand Tunis et de la plaine de Sijoumi, comme ceux d'un routier de 27 ans et d'un artisan de 20 ans. Le premier dit : «*la ville ! c'est beau ! c'est là où on trouve industries, espaces de loisirs comme les cafés, les discothèques, et de verdure comme les jardins et parcs publics*», et le second ajoute: «*elle est le plus beau lieu de la Tunisie ; c'est le seul endroit où je me sens bien. Elle est à la fois mon lieu de travail et mon lieu de plaisir et de loisirs*». Toutefois, cette perception de la ville comme lieu dynamique, de plaisir et de loisirs, n'est pas propre à une certaine catégorie de personnes. Cet avis est à peu près partagé également entre les différentes classes d'âges et les diverses catégories socioprofessionnelles. Laroussi, âgé de 62 ans, ancien fonctionnaire au ministère de l'Education Nationale, déclare qu'il est toujours impressionné par la ville qui, par sa taille et la densité de ses équipements de loisirs et de culture (jardins publics, cinémas, théâtres, etc.), demeure un endroit très attrayant qui suscite, chez lui, une appréciation extrêmement esthétique : «*la capitale est l'endroit où on trouve beaucoup de jardins, de cinémas et du travail aussi. Elle est l'endroit où habitent des gens qui, contrairement aux habitants du rif, sont bien cultivés et d'un niveau instructif assez élevé. Elle est belle et moderne*». A l'exemple de cette déclaration, l'information que nous devons retenir de notre enquête est que la ville, notamment Tunis, préserve aux yeux du tiers des Tunisois et des Sijoumiens une image attractive ; elle est non seulement belle, mais représente aussi le lieu de plaisir et de loisirs, de travail et de progrès.

**B-3-2- La ville ne fait plus rêver**

Cependant, 49% des Tunisois et 41% des Sijoumiens refusent d'admettre que la médina de cette fin de XXè siècle puisse procurer un sentiment esthétique. Selon ce groupe, la ville est en phase de perdre son identité et sa force d'attraction : «*La ville ! Oh là là ! Si vous m'aviez posé cette question 25 ans en arrière, j'aurai dit que c'est le plus bel endroit de la Tunisie, mais malheureusement la réalité de jadis n'est aujourd'hui qu'un rêve. La ville d'hier est complètement dépassée par la pollution, le stress et l'intense trafic routier. La ville que nous pratiquons actuellement ne me fait plus rêver ; elle est devenue une agression à la nature ; elle est dangereuse*»[192].
Cette déclaration assez alarmiste et pessimiste soulève une question importante sur la capacité de la ville et de l'univers urbain tunisien à se présenter comme un lieu de charme

---

190 *in* P. Signoles, op. cit., p. 14.

191 Ce titre est un extrait d'une interview réalisée auprès d'un jeune artisan qui habite la ville de Bardo.

192 Extrait d'une interview réalisée auprès d'un professeur de mathématiques.

auprès de ses propres occupants. Même si nous venons de montrer que la ville de Tunis recèle d'importants atouts tels que le progrès, la modernité et le travail, ceux-ci semblent insuffisants aux yeux des nostalgiques de la médina d'hier. Les termes employés par ces derniers pour représenter la ville d'aujourd'hui sont : le stress, l'angoisse, la pollution, le bruit, les embouteillages, le béton, le vacarme, la fumée, la pénombre, les voitures, la jungle et la surpopulation. Pour conforter cette image, Moufida, une jeune étudiante de 19 ans issue d'une famille aisée et qui voyage assez régulièrement en France, fait appel à une métaphore étonnante : «*la ville ! alors ? par quoi je vais commencer ? par la pollution, par le stress ou par le bruit de la circulation automobile ? Je ne sais vraiment pas, mais pour résumer, je dirais que les grandes villes tunisiennes comme la capitale me rappellent instantanément Paris avec son bruit et ses embouteillages. Par contre la ville de Sousse me rappelle Cannes et ses magnifiques paysages*».

Si l'on voit bien que certaines grandes villes comme Sfax ou Tunis sont aujourd'hui dénigrées par une partie de la population tunisoise et sijoumienne, d'autres villes, balnéaires, comme Hammamet et Sousse sont encore porteuses d'une image positive. Mais le principal constat que révèle notre enquête, sur la question de l'urbanité, est l'enclenchement, chez certains groupes sociaux (principalement des cadres et des familles aisées), d'une profonde transformation du rapport qu'entretient le citadin avec sa ville. Sur le fond, l'évolution du rapport ville/habitant ne résulte pas d'un refus lié au développement de la ville ou à la modernité de l'univers urbain mais plutôt d'un nouveau consensus social qui démontre qu'aujourd'hui le citadin tunisien n'y trouve plus ses repères et son bien être. Les vers du poème intitulé «Urbanités» de Najette Ouerghi sont, à ce titre, remarquables et particulièrement expressifs :

*Elle m'étouffe*
*Et me vire*
*M'enserre dans sa serre de rapace*
*Plus d'espace pour s'étendre*
*Se détendre et penser*
*Ou rêver*
…….

*C'est la ville qui me bile*
*Ses tentacules, ses véhicules*
*Ses bruits et ses cris*
*M'empoisonnent, m'emprisonnent*
*Où fuir où partir*
*Nulle part trop tard*
…….

*On se promène*
*Dans une forêt*
*Peu amène*
*De madriers*
*Béton armé*
*Espaces fermés, […]*[193]
…….

En voie de perdre son identité ancienne, la ville ne fait plus rêver la grande majorité des Tunisois et des Sijoumiens, et c'est le «*rif*», comme nous l'avons montré précédemment, qui, dans les années futures, pourrait bien incarner l'image de la beauté. Pour ne pas trop schématiser la situation, il est important de rappeler que la ville reste, pour 28% des Tunisois et 30% des Sijoumiens, le lieu de désir et de loisirs.

***Qu'est-ce que la «médina» (la ville) selon vous ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | | Sijoumi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le stress, l'angoisse, la jungle, le vacarme, l'ennui, le bruit, la congestion, la pollution, etc. | 26 | 18 | 10 | 54 | 49% | 25 | 41% |
| Le beau, le loisir, la liberté, le progrès, la modernité, le dynamisme et les commodités | 15 | 8 | 8 | 31 | 28% | 18 | 29,5% |
| La capitale | 7 | 4 | 2 | 13 | 12% | 10 | 16,5% |
| N.S.P. | 5 | 4 | 3 | 12 | 11% | 8 | 13% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Hormis les personnes composant ces deux premiers groupes d'opinions, 25 Tunisois et 18 Sijoumiens, essentiellement des personnes âgées, sans haut niveau d'instruction, n'ont pas

[193] Ouerghi N., *Nuages*, premier prix Taher Haddad, 1990, Saïdane, Tunis, 1993, pp. 5 et 6.

su répondre à la question posée. Leur réponse était soit «*je ne sais pas*» ou «*la ville représente, pour moi «el assima» (la capitale)*» sans pouvoir fournir aucune explication supplémentaire.

### B-4- Qu'est-ce que la «*tabïa*» (la nature) ?

Avant de répondre à cette question, plus de trois-quarts des personnes interrogées ont marqué un silence et exprimé leurs difficultés à répondre à une telle question. Elles déclarent n'avoir aucune connaissance approfondie du sujet et ne s'être jamais posé la question. De fait, elles préfèrent indiquer qu'elles n'ont pas d'opinion : «*la tabïa en arabe! la nature en français ! alors qu'est-ce que la tabïa ou la nature ?* (après une minute de réflexion) *Attention, je ne suis pas en train de réfléchir, mais il y a des mots que je ne peux pas définir.* (après 30 secondes de réflexion*) Il y a beaucoup de choses à dire sur la tabïa! je ne sais vraiment pas quoi dire, c'est la première fois qu'on me pose la question. Franchement je ne sais pas ; si vous voulez me reposer la question plus tard, je pourrai peut-être trouver une réponse, mais là je n'ai aucune idée*»[194].

En réalité, les difficultés que rencontrent les interviewés à répondre à notre question ne sont pas liées uniquement au concept même de nature dans la culture arabo-musulmane mais aussi au fait que le terme nature a été associé, dans la majorité des cas, aux questions du paysage et du «*rif*» auxquelles ils ont déjà répondu. En revanche, il est tout à fait vrai que la définition des termes «*tabïa*» et «*tabii*» (la nature et le naturel) exige une réflexion approfondie et un raisonnement objectif qui permettent de dissiper la confusion qui existe entre nature et paysage. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 26 Tunisois et 12 Sijoumiens assimilent la nature au paysage.

Pour définir la nature et le naturel, le nouveau dictionnaire arabe «*El Kamous Jédid*» leur consacre près d'une page et demie. La définition annoncée par celui-ci reste vague et relativement ambiguë. Selon «*El Kamous Jédid*», la nature est à la fois le monde physique où vit l'homme, un lieu inconnu et un principe actif qui anime et organise l'ensemble des choses existantes selon un certain ordre. Quant au naturel, la définition parait plus claire ; il s'agit d'un ensemble de choses propres au monde physique, à l'exception de l'homme et de ses œuvres, qui n'a pas été modifié, traité ou altéré par l'homme[195]. Toutefois, la majorité des interviewés ne partage pas la définition du «*El Kamous Jédid*». Les résultats de notre enquête relèvent trois groupes d'opinion ; le plus grand comporte les personnes assimilant la nature au paysage, le deuxième voit en la nature un lieu sauvage et le troisième, qui nous a surpris, intègre la notion de nature dans l'image qu'il s'est fait du «*rif*».

#### B-4-1- La nature et le paysage

Plus de 23% des Tunisois et près de 20% des Sijoumiens considèrent évident que :

- le terme nature soit le synonyme parfait du terme paysage. En effet, comme le font remarquer une jeune étudiante à l'école des sciences économiques et un cadre dans une société privée, nature et paysage sont deux mots, deux expressions ou deux concepts qui ont la même signification : «la beauté». «*La nature ! c'est la beauté; c'est le paysage et je l'ai déjà défini ! non ! tu penses qu'il y a une différence entre les deux ?»,* dit l'étudiante. *«La tabïa ! c'est tout ce qui est beau; c'est le paysage»,* confirme le jeune cadre ;
- la nature fasse partie du paysage, autrement dit la nature est considérée comme l'un des aspects du paysage : «*la tabïa fait partie des machahed jemila (beaux paysages). Elle est tout ce que le bon dieu a crée, que nous apprécions et est le lieu où l'action humaine ne l'a pas entièrement altéré telles les montagnes et la mer»,* dit Ali, le proviseur à la retraite *;*
- la nature soit l'ensemble des paysages, c'est-à-dire qu'elle regroupe tous les types de paysages à savoir le paysage fabriqué par l'homme comme les parcs et jardins et le paysage

---

[194] Extrait d'une interview réalisée auprès d'une jeune fille de 27 ans exerçant la profession d'agent comptable dans une société privée.

[195] *in* El Kamous Jédid, op. cit., pp. 482 et 483.

où l'intervention de l'homme se limite à des travaux d'entretien comme les forêts, la réserve naturelle du parc Nahli, etc. : *«La tabïa, ce sont les jardins et tout ce qui est mandhar miziane (paysage attrayant) comme la forêt»*[196] ;
- la nature soit un paysage remarquable, comme celui de la montagne, de la mer ou du désert. C'est ce qui ressort des propos de certaines personnes interviewées : *«La nature, c'est le top des paysages. L'image qui me fait penser à ces deux termes est représentée par l'extrême beauté des différents sites de Aïn Drahem»*[197], dit un jeune menuisier de 30 ans.

**B-4-2- La nature et le sauvage**

*«La nature ! ce sont toutes les belles choses qui restent à l'état sauvage et primitif, c'est-à-dire sans changements, sans aucune touche humaine».* A l'image de ce propos d'une étudiante de 22 ans à l'Institut National Agronomique de Tunis (INAT), ils sont 23 Tunisois (21% de l'échantillon) et 9 Sijoumiens (15% de l'échantillon), à définir la nature comme un lieu sauvage n'ayant pas subi l'intervention de l'homme.
Il s'agit en effet d'un lieu à l'état brut dont les caractères physiques, morphologiques et géographiques ne sont pas façonnés par l'homme. Le professeur de physique voit dans la nature l'image «*de la terre à l'époque d'Adam et Eve*», c'est-à-dire «*la terre à l'état initial*». Le propos du professeur nous parait intéressant parce qu'il définit la nature comme un lieu peu connu de l'homme mais concret et dont les principes déterminant ses caractères ne sont ni dictés, ni fabriqués par la pensée humaine. La nature est donc un lieu composé de choses ou d'éléments organisés selon un ordre aléatoire et spontané qui n'a jamais été modifié par l'homme ; la nature n'est donc pas un paysage mais un lieu sauvage. Comme dit une femme au foyer, habitant la plaine de Sijoumi : *«la nature ! c'est le contraire de la ville, c'est-à-dire tout ce qui est pur et sauvage. La nature est l'ensemble des éléments, des choses ou des lieux qui existent sur terre sans l'intervention de l'homme»*.

**B-4-3- La nature et le «*rif*»**

Le troisième groupe d'opinion, composé de 19 Tunisois et 6 Sijoumiens, en majorité des cadres moyens, considèrent la nature comme une partie de la terre façonnée par l'activité humaine et tout particulièrement l'activité agricole. Les termes employés par ces personnes pour désigner la nature sont : un verger, la verdure, tout ce qui est agricole et surtout le «*rif*» avec ses paysans et ses animaux. Ce groupe assimile ainsi la notion de nature au paysage «rifien» (rural). La majorité des membres de ce groupe a d'ailleurs défini le «*rif*» comme un lieu naturel. *«la tabïa ! Oh là là ! c'est plus dur que le paysage ; c'est un terme philosophique qui perd de plus en plus son vrai sens dans le monde actuel. En ce qui me concerne je pense que c'est le rif avec ses espaces verts (champs, verger, etc.). Tout à l'heure, j'ai dit que le rif représente un lieu calme, beau, vert et naturel. Je ne sais pas ce que vous voulez que je vous dise de plus ? La nature ! c'est un beau coin dans le rif, entouré de terres agricoles ; c'est le rif quoi* !»[198].

---

196 Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un routier.

197 Ville caractérisée par ses paysages de montagne et de mer.

198 Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une femme, agent technique dans une pépinière à Soukra.

| *Qu'est-ce que la «tabïa» (la nature) selon vous?* | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | | **Sijoumi** | |
| Un «*mandhar jamil*» (paysage) construit par l'homme (jardins, parcs, espaces verts) | 15 | 8 | 3 | 26 | 23,5% | 12 | 19,5% |
| Un lieu sauvage, pur et spontané qui n'a subi aucune intervention humaine (la mer, le désert, etc.) | 11 | 7 | 5 | 23 | 21% | 9 | 15% |
| Le «*rif*» avec la verdure de ses champs, son calme, ses vaches, ses moutons, ses fermes et ses paysans | 6 | 7 | 6 | 19 | 17,5% | 6 | 10% |
| Un environnement propre et sain | 1 | 2 | 0 | 3 | 2,5% | 2 | 3% |
| Autres : la joie, la vie, etc. | 6 | 2 | 2 | 10 | 9% | 14 | 23% |
| N.S.P. | 14 | 8 | 7 | 29 | 26,5% | 18 | 29,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

## C - Développement des pratiques de loisirs chez les Tunisois et les Sijoumiens

Cette partie de l'enquête cherche à identifier les lieux de loisirs de plein air dans le territoire tunisois, en général, et sijoumien, en particulier, les plus fréquentés par leurs habitants respectifs, et à déterminer le «désir paysager» de ces habitants. Deux grands thèmes sont alors évoqués, à savoir les pratiques de loisirs régulières et les pratiques temporaires liées à la période des vacances.

### C-1- Les pratiques régulières

#### C-1-1- Les Tunisois préfèrent la promenade entre mer et ville

Sur les 110 Tunisois interrogés, 56, dont 30 femmes et 26 hommes, classent la promenade en tant que première pratique de loisir et de détente. Ces personnes appartiennent aux différentes classes d'âge et exercent des activités professionnelles assez variées. Après avoir indiqué leur loisir favori, elles décrivent le lieu où elles le pratiquent, ainsi que les raisons qui les incitent à préférer ce lieu par rapport à un autre :

- vingt personnes, 12 femmes et 8 hommes, préfèrent les promenades en bords de mer. Même si certaines d'entre elles déclarent ne pas savoir la raison exacte qui les pousse à fréquenter ce lieu, la majorité des «*amoureux de la mer*»[199] pense que l'extrême beauté du paysage naturel en est la principale motivation : «*j'aime me promener au bord de mer, à Gammarth, Carthage ou Raoued. Dans ces endroits, je me sens bien ; ça m'épanouis, ça me détend et ça me permet de profiter d'un «mandhar tabii yasser miziane» (paysage naturel extrêmement beau)*»[200].

Par contre, pour six personnes, essentiellement des hommes, le calme est l'unique raison qui les incite à aller quotidiennement se distraire au bord de la mer.

Quant à la fréquence de pratique de ce groupe de citadins, elle est variable dans le temps et suivant les individus. Il y a ceux qui s'y rendent tous les jours, ceux qui y vont en moyenne une à quatre fois par semaine et ceux pour qui elle est limitée à une ou deux fois par mois pour des raisons professionnelles et/ou de situation géographique.

Si tous les hommes préfèrent être accompagnés lors de leur promenade au bord de mer (petite amie, épouse, enfants), la majorité des femmes, en particulier les jeunes filles, considère plus agréable une balade au bord de mer seule qu'accompagnée.

---

[199] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une jeune serveuse dans un hôtel : *«Je suis une amoureuse de la mer ; j'aime son paysage».*

[200] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un retraité du ministère de l'Education Nationale.

- Quatorze autres personnes préfèrent la promenade en ville. Les endroits les plus fréquentés par celles-ci sont le centre de la capitale et les villages de la côte Nord de Tunis. Ce groupe est composé de 9 hommes et de 5 femmes. Celles-ci, toutes des jeunes étudiantes, déclarent qu'elles se rendent, avec leurs amis, au village de Sidi-bou-Saïd ou dans le centre de La Marsa, à raison de deux à trois fois par semaine, parce qu'elles les trouvent «*attrayants et jolis*». En revanche, les motivations qui incitent les hommes à pratiquer la balade en ville sont toutes différentes. Toutefois, Habib, le jeune routier, partage l'avis des étudiantes sur les raisons qui le poussent à fréquenter Sidi-bou-Saïd et La Marsa, même s'il ne s'y rend que les week-ends. Pour les autres, âgés de 20 à 50 ans, le centre de Tunis est le lieu de prédilection pour pratiquer leurs loisirs. Et ceci tout simplement parce qu'ils «*aiment la capitale*», que celle-ci leur «*rappelle des souvenirs d'enfance*», parce qu'ils n'ont pas «*les moyens d'aller ailleurs*» ou parce qu'ils sont «*des habitués de la ville*».
- La fréquentation des parcs et jardins publics occupe la troisième position. Ils sont 9 personnes, 4 femmes et 5 hommes, à fréquenter les lieux de verdure et de nature des centres-ville (jardin du Passage, parc du Belvédère, cimetière américain de Carthage-Amilcar, etc.). C'est pour rechercher le calme dans un endroit vert et bien aménagé que ces personnes fréquentent les parcs et jardins tunisois et ceci à raison d'une fois par semaine.
- La balade à la campagne occupe la quatrième position. Ils sont 5 femmes et 3 hommes, tous des cadres supérieurs, à considérer la campagne entourant Tunis comme l'un des lieux les plus appropriés pour le loisir et la détente. Accompagnées de leurs familles ou d'amis proches, ces personnes préfèrent la campagne pour deux raisons, à savoir le paysage et l'air pur : «*le lieu que je fréquente pour me balader ? c'est aux alentours de là où j'habite (Ariana) parce que c'est agréable et ça donne l'impression d'être à la fois en ville et à la campagne, ou alors c'est partir en voiture et aller à la campagne pour changer d'air et voir d'autres paysages, surtout au Cap-Bon ou encore entre Bizerte et Tunis du côté de Khmaïs el jazar*»[201].
Comme le montre cette déclaration, la campagne la plus fréquentée par ce groupe de cadres se situe dans un périmètre de 20 à 60 Km du centre de la capitale.
- Les cinq dernières personnes, 4 femmes et un homme, aiment pratiquer leur loisir dans des lieux autres tels les sites archéologiques de Carthage ou encore la forêt de Borj-sédria.

**C-1-2- Le jogging à la plage et dans les parcours de santé**

Le jogging est pratiqué en tant que première activité de loisir par près de 15% des Tunisois. Les parcours de santé du parc belvédère et de la cité olympique d'El-Manzah et les plages de la côte Nord de Tunis sont les endroits préférés de ces amateurs de jogging. Parmi les 16 personnes pratiquant cette activité, on trouve 9 femmes et 7 hommes. Ces derniers pratiquent les parcours de santé parce qu'ils les trouvent «*bien aménagés, mais aussi parce qu'ils présentent un cadre agréable avec des ambiances variées (espaces plats et ouverts, espaces accidentés et boisés, etc.)*»[202]. Quant aux femmes pratiquant le jogging dans ces mêmes parcours, elles déclarent que la sécurité constitue la première raison qui les incite à fréquenter ces lieux.
Par ailleurs, les personnes préférant la plage aux parcours de santé (4 sur 16), évoquent des raisons semblables à celles annoncées par ceux qui pratiquent la balade aux bords de mer, à savoir le calme, l'air pur et le cadre paysager.
Les autres activités de loisir tels le foot et le vélo ne sont pratiquées que par une minorité de Tunisois. Parmi les 110 personnes interrogées, seulement 4 pratiquent le foot et 3 le vélo. Par exemple, pour expliquer les raisons qui font que le vélo est très peu pratiqué à Tunis, Mariem, jeune styliste, dit : «*je pratique le vélo en dehors de la ville sur la route de Manouba*

[201] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une graphiste publicitaire.

[202] Extrait de deux entretiens réalisés auprès de Mohamed, le chef de service à la STEG, et auprès d'un directeur d'agence de publicité.

*là où on peut se récréer et profiter de la verdure des champs. De toutes les façons, on ne peut pas faire du vélo à l'intérieur de la ville, avec le bruit des voitures et la pollution ; c'est trop stressant. Et puis les pistes cyclables sont très peu nombreuses en ville, pour ne pas dire inexistantes*».

***Quelle pratique de loisirs exercez-vous ? Où ? A quelle fréquence ? Et, avec qui ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| Promenade (bord de mer, ville, parcs, campagne) | 29 | 15 | 12 | 56 | 51% |
| Jogging (parcours de santé, bord de mer) | 9 | 4 | 3 | 16 | 14,5% |
| Foot (terrains municipaux et friches agricoles) | 2 | 1 | 1 | 4 | 3,5% |
| Vélo (en dehors de la ville) | 2 | 1 | 0 | 3 | 3% |
| Autres : tennis, natation, pêche, etc. | 4 | 0 | 0 | 4 | 3,5% |
| Aucune | 7 | 13 | 7 | 27 | 24,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

**C-1-3- La plaine de Sijoumi est-elle un lieu de loisir ?**

Contrairement au plateau de Saclay qui est considéré comme un lieu de loisir pour plus de 80% de ses habitants, la plaine de Sijoumi ne l'est que pour 46% de la population locale. Ce faible taux est particulièrement lié au fait que la majeure partie des hommes (18 sur 33) préfère passer son temps libre dans les cafés pour se consacrer aux jeux de carte (belote, rami, *chkoba*, etc.) pour les plus jeunes, ou à une partie de dominos pour les plus vieux. La fréquentation des cafés en tant que lieux de loisirs et de détente est un phénomène très répandu en Tunisie. Néanmoins, sur la plaine de Sijoumi, il semble, selon les propos de certaines personnes, que ce phénomène soit provoqué par le fort taux de chômage et d'analphabétisme de la population locale, et surtout à l'absence de lieux de détente, puisqu'à la question «pensez-vous que la plaine manque d'aménagement pour la détente ?», près de 60% des personnes interrogées estiment que leur territoire est démuni de structures de loisirs et de détente comme des jardins ou parcs publics, des bibliothèques municipales, des maisons des jeunes, etc. Ceci explique également le nombre important de personnes (15 sur 61, soit près de 25% des Sijoumiens) qui, pour exercer leurs pratiques de loisirs, préfèrent se rendre à Tunis ou dans les villes de la côte Nord et Est de l'agglomération tunisoise. «*Regarder en face de vous et vous n'allez voir que des champs, il n'y a ni maisons de jeunes, ni cinémas et ni jardins ou parcs publics, où voulez-vous que j'aille pour me promener ou me détendre si ce n'est dans le café du quartier ou à Tunis, quand j'ai un peu d'argent*», dit un jeune chômeur de Sidi H'cine.

***Y a-t-il des endroits sur l'ensemble de la plaine où vous aimez vous promener de temps en temps ?***

| | | |
|---|---|---|
| Dans le café pour jouer aux cartes ou aux dominos avec des amis | 18 | 29,5% |
| Jamais sur la plaine, à Tunis ou dans les villes de la côte Nord et Est | 15 | 24,5% |
| Dans les champs maraîchers et aux bords du canal (Medjerda-Cap-Bon) | 11 | 18% |
| Dans les champs d'oliviers | 10 | 16,5% |
| Dans les grands espaces ouverts de la zone céréalière | 7 | 11,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

Cependant, comme le montre le tableau ci-dessus, un Sijoumien sur deux considère la plaine comme un lieu de loisir et de détente. Toutefois, il est important de noter que les espaces agricoles : maraîchers, fruitiers ou céréaliers, constituent les principaux lieux fréquentés. Et, de la même façon que pour le plateau de Saclay, la fréquentation des ces espaces, jugés attrayants pour la promenade, est étroitement liée aux lieux d'habitation des personnes qui les apprécient. Les habitants de Mghira Enzel et de Jayara préfèrent «*la fraîcheur qu'offre le paysage d'eau du canal Medjerda-Cap-Bon et la beauté des petits potagers qui les*

*bordent*»[203]. Les habitants de la Cité 20 Mars et des petits bourgs spontanés qui l'entourent semblent privilégier la promenade dans les champs d'oliviers parce qu'ils «*aiment le paysage vert et gris des grandes oliveraies*»[204]. Enfin, les habitants de Mghira et de Sidi-Abdallah-El-Maioui ainsi qu'une partie de la population de Sidi H'cine préfèrent exercer leur pratique de loisirs dans la zone céréalière et fourragère du Nord de la plaine parce qu'elle représente «*un endroit assez haut qui offre une superbe vue panoramique sur un paysage agricole vert et ouvert qui inspire la liberté, le calme, la tranquillité et la pureté*»[205].
Contrairement aux paysages agricoles qui semblent inspirer une partie importante des Sijoumiens, les paysages pittoresques de la sebkha, avec son plan d'eau et ses flamants rose, n'ont jamais été cités par les personnes interrogées, à cause des nuisances olfactives provoquées par les eaux stagnantes, salées et de plus en plus polluées de la sebkha : «*Je ne me promène jamais sur la plaine ; Où voulez-vous que j'aille dans cet endroit ? A côté de la sebkha peut-être, pour admirer ses moustiques et profiter des odeurs insupportables qu'elle dégage*», explique une jeune vendeuse dans une librairie à Sidi H'cine.

### C-2- Le «paysage idéal»

L'intérêt de ce paragraphe est de connaître et faire reconnaître le ou les types de paysage les plus appréciés par les Tunisois et les Sijoumiens. Les résultats apportés par le tableau présenté ci-dessous montrent, sans surprise, que les lieux qui suscitent le plus l'intérêt paysager de ces derniers sont la mer (37% des Tunisois et 28% des Sijoumiens) et la montagne (28% des Tunisois et 26% des Sijoumiens). Les raisons qui motivent ce choix sont simples : «*c'est très beau*», «*c'est vraiment magnifique*», «c'est joli et *ça fait rêver*», «*c'est tellement grandiose*» ou encore «*c'est très agréable*». Comme nous pouvons le constater, la perception que portent les Tunisois et les Sijoumiens sur les lieux qu'ils apprécient le plus relève d'une appréciation particulièrement esthétique (beau, joli, etc.).

***Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances :***

| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | | **Sijoumi** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| La mer | 25 | 12 | 4 | 41 | 37,5% | 17 | 28% |
| La montagne | 14 | 6 | 11 | 31 | 28% | 16 | 26% |
| La ville | 3 | 5 | 4 | 12 | 11% | 9 | 14,5% |
| Le «*rif*» | 7 | 3 | 1 | 11 | 10% | 6 | 10% |
| Les parcs | 1 | 4 | 1 | 6 | 5,5% | 3 | 5% |
| Le désert | 3 | 1 | 0 | 4 | 3,5% | ------ | ------- |
| Les sites archéologiques | 0 | 3 | 0 | 3 | 2,5% | 4 | 6,5% |
| La forêt | 0 | 0 | 2 | 2 | 2% | 6 | 10% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Contrairement à l'âge et au sexe qui se sont révélés peu déterminants, l'activité professionnelle et le cadre social ont largement influencé le choix des interviewés. Par exemple, sur les 11 Tunisois et les 6 Sijoumiens qui citent le «*rif*» comme lieu idéal pour passer des vacances, 13 appartiennent à la catégorie des cadres[206] dont la majorité habite les quartiers chics d'El Manzah, d'El Manar ou de la ville bourgeoise de La Marsa. Les 4 autres sont des agriculteurs. Par ailleurs, les 12 Tunisois et les 9 Sijoumiens qui préfèrent la ville pour passer leurs vacances, habitent les quartiers populaires de la banlieue tunisoise,

[203] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une femme au foyer de Jayara.

[204] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un ouvrier, habitant la cité El-Fath.

[205] Extrait de trois entretiens réalisés auprès de trois habitants de Sidi-Abdallah-El-Maioui, de Mghira et de Sidi H'cine.

[206] Deux médecins, une graphiste publicitaire, trois professeurs, un directeur d'école primaire, un directeur d'agence de publicité, quatre cadres de la fonction publique et un cadre technique dans une société privée.

comme ceux de la plaine de Sijoumi, et appartiennent, pour la plupart, à la catégorie des ouvriers.
Enfin, contrairement aux paysages de mer et de la montagne, ceux des parcs et jardins publics, du désert, des sites archéologiques et de la forêt ne semblent pas exercer une influence particulière sur les Tunisois et les Sijoumiens.

## D - Le rapport à l'espace rural et l'activité agricole

### D-1- Vivre en ville ou à la campagne ?

#### D-1-1- La ville triomphe, mais … !

Sur les 110 Tunisois interrogés, 41 désirent vivre en ville, soit 37% de l'échantillon, et en particulier les habitants des Gouvernorats de Tunis et de Ben Arous. Sur la plaine de Sijoumi, la part des habitants qui préfèrent la vie en ville plutôt qu'à la campagne est beaucoup plus importante (46%). Les commodités (commerces, loisirs, culture, etc.) constituent la première raison qui motive ce choix. Comme dit un jeune artisan : «*je préfère vivre en ville parce que le rif est démuni de toutes les commodités. Sans commerce, ni activité culturelle, et sans lieu de loisirs, comme les parcs et les discothèques, je préfère, et de loin, vivre en ville*». Hormis les commodités, la ville représente, pour une partie importante des Tunisois et des Sijoumiens, le lieu du mouvement, du progrès et du travail. «*Je préfère vivre en ville parce que je suis habitué à son rythme de vie, et en plus j'aime la foule*», explique un ingénieur adjoint en horticulture. «*Même si la ville est parfois stressante, je ne peux pas choisir le rif pour vivre. Je suis du rif et je suis très content de l'avoir quitté. En ville le monde bouge, évolue et les perspectives d'embauche sont plus larges, le milieu est bien propre et animé*», ajoute un ouvrier agricole travaillant dans une petite exploitation de Mghira Enzel.
Parmi les opinions des autres personnes souhaitant vivre en ville, nous retiendrons également celle de l'ancien fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale, Laroussi, qui dit : «*Je vais choisir la ville parce que nous n'avons plus le choix ; le rif n'existe plus à Tunis, ni dans ses environs. Toute la région tunisoise est aujourd'hui urbaine ; le rif a disparu depuis plusieurs années*».
Les différents propos de ce groupe de Tunisois et de Sijoumiens présentent la ville comme l'unique lieu qui inspire la modernité, le dynamisme et le mouvement. Le «*rif*», quand il existe, est perçu par certains comme un territoire archaïque, déserté par les commodités nécessaires à la vie quotidienne, dépourvu de culture et de loisirs, et par d'autres comme un lieu sale peu respectable. Il est souvent désigné comme le lieu de la solitude et de l'angoisse.

#### D-1-2- … la campagne l'emporte

Si nous venons de montrer que la ville garde, aux regards de certains Tunisois et Sijoumiens, une image plus attractive que la campagne, il ressort de notre enquête que cette dernière fait largement l'unanimité. La densité des équipements de loisirs, de culture et de toutes autres formes de commodités semble insuffisante pour concurrencer et dépasser le calme, le cadre de vie et le paysage, qui constituent les principaux traits et attraits du «*rif*» envié par la majorité des personnes interrogées. En effet, ils sont plus de 60% de Tunisois et 50% de Sijoumiens à juger plus agréable la vie à la campagne qu'en ville. Habib, le jeune routier de Bardo, dit : «*En ce qui me concerne, je suis capable de vivre aussi bien en ville qu'au rif. Mais à choisir, je préfère largement le rif, surtout que de nos jours, la ville est devenue insupportable à cause du bruit, de la pollution, etc. Même s'il est vrai que le rif est dépourvu de commodités, il demeure plus agréable que la ville. Franchement, si je me trouve les moyens pour s'installer dans une ferme au cœur du rif, je n'hésiterai pas un seul instant à partir*». A l'image de cette déclaration, l'attachement des Tunisois et des Sijoumiens à la campagne est désormais clairement confirmé. Cette nouvelle aspiration de la vie à la campagne concerne

pratiquement toutes les classes d'âges et toutes les catégories socioprofessionnelles. Fatma, la jeune fille à la recherche d'un emploi, nous confie : «*je préfère vivre à la campagne parce qu'il est devenu insupportable de vivre en ville ; c'est trop stressant. J'aimerai bien avoir une grande maison au milieu des champs, dans un lieu de verdure qui soit loin, mais trop loin des grandes villes*». Comme Fatma, une partie des personnes interviewées souhaitent vivre dans une maison au cœur de la campagne profonde.

Sur la localisation de cette campagne désirée par la majorité des Tunisois et des Sijoumiens, on distingue deux groupes d'opinions :

- Le premier souhaite habiter une maison dans le «*rif*» provincial. Ils sont plus de 10% de Tunisois et près de 7% de Sijoumiens à déclarer vouloir vivre en résidence principale dans une maison située au plus profond de la campagne tunisienne (Béja, Gafsa, Mateur, etc.).
- Le second désire vivre dans un «*rif*» non loin de la ville, c'est-à-dire un «*rif*» périurbain. Ils sont plus de 50% de Tunisois et 45% de Sijoumiens à exprimer ce désir. Cependant, il est clair que l'accès à la propriété foncière dans le «*rif*» des «zones floues», notamment pour les habitants vivant dans des unités urbaines très denses et populaires, demeure difficile pour la majorité des personnes composant ce groupe. D'ailleurs lorsqu'on leur demande de préciser les raisons qui les ont empêchées de s'y installer, les réponses restent réalistes. «*Les gens qui, aujourd'hui, s'installent dans le rif entourant Tunis sont des gens riches qui ont bien compris que la ville est de plus en plus invivable. D'ailleurs quand ils achètent un terrain c'est toujours en hectares et non en mètres carrés comme nous. Ils ont raison parce que la vie à la campagne exige de l'espace*», explique un cadre moyen dans une entreprise d'informatique.

Si l'on souhaite faire converger les réponses des personnes désirant vivre dans la campagne profonde avec celles préférant la campagne périurbaine, on constate qu'elles se recoupent sur une opinion presque commune, celle du calme, du cadre de vie, de la tranquillité, de l'air pur, de la chaleur humaine que l'on retrouve chez les «*rifiens*» (les ruraux) et, surtout, du paysage. Cependant une chose est certaine : les personnes qui préfèrent la campagne périurbaine à celle de la province refusent catégoriquement de vivre dans un lieu éloigné des commerces et de leur lieu de travail. Et c'est uniquement à ce niveau que les avis des deux groupes d'opinions divergent. Cette opposition résulte du fait que la majorité des personnes qui ont tendance à préférer la campagne proche des commodités urbaines et de leur lieu de travail ne dispose pas d'un moyen de transport privé qui lui permettrait de faire des déplacements quotidiens dont la durée peut dépasser les 90 minutes. Sachant que la campagne, même à proximité des villes tunisoises, est encore peu desservie par les transports en commun (train, bus, métro, etc.), les réponses évoquées par ce groupe semblent légitimes.

***Préférez-vous vivre en ville ou au «rif» (à la campagne) ? Pourquoi ?***

| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | | **Sijoumi** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En ville | 24 | 6 | 11 | 41 | 37% | 28 | 46% |
| Au «*rif*» : | 29 | 28 | 12 | 69 | 63% | 33 | 54% |
| - profond | 7 | 3 | 2 | 12 | 11% | 4 | 6,5% |
| - périurbain | 22 | 25 | 10 | 57 | 52% | 29 | 47,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Le «*rif*» dénigré depuis des siècles par les «*baldiya*» de Tunis est aujourd'hui en phase d'être reconnu comme beau, calme et porteur de certaines valeurs sociales (chaleur humaine, hygiène de vie, etc.). Cette reconnaissance sociale de l'espace rural est tout à fait récente. Elle est apparue vraisemblablement au cours de la décennie écoulée. Le temps du «*rif*» sale et repoussant semble révolu et un nouveau rapport entre le citadin et le «*rif*» est en train de s'instaurer. Nous considérons ce rapport comme une véritable nouveauté qui, même si elle n'est pas encore répandue dans les autres grandes villes tunisiennes, risque de marquer

l'histoire de la culture tunisienne, ou du moins tunisoise, contemporaine puisqu'il y a encore 15 ou 20 ans aucune attirance envers le «*rif*» n'apparaissait. Selon les termes de B. Hervieu et J. Viard, pour la campagne française, le «*bonheur de vivre*», chez le Tunisois et le Sijoumien, n'est plus attaché uniquement à la sphère urbaine mais aussi au «*rif*».

### D-2- Quels sont les intérêts, les inconvénients et les fonctions de l'agriculture tunisoise et sijoumienne ?

Si pour 3,5% des Tunisois, l'agriculture autour de Tunis ne présente aucun intérêt, pour 35,5%, elle présente des désagréments comme les odeurs, le bruit, la pollution ou l'encombrement, plus de 55% ne lui trouvent aucun inconvénient et près de 90% pensent qu'elle présente plusieurs avantages. Parmi ceux-ci, on trouve le paysage, la nature, le cadre de vie, et la production de denrées alimentaires. Ce dernier est, d'ailleurs, jugé par près de 35% des Tunisois comme étant le premier avantage que peut offrir l'agriculture à la ville et à ses habitants, parce que «*le Tunisois aime bien manger quelque chose de «frichk» (frais)*», expliquent deux agriculteurs, l'un du village de Sidi-Daoud et l'autre de la ville de Rades. Le deuxième intérêt de l'agriculture de la campagne tunisoise est, selon 33% de l'échantillon tunisois, le paysage. «*A mon avis l'agriculture autour de la capitale ne présente aucun inconvénient, au contraire, elle n'a que des avantages : elle décore «el bled» ( le pays) et améliore l'image des «moudoun» (des villes). L'agriculture a vraiment un beau «mandhar» (paysage) qui lui est propre*», dit un cordonnier de la ville de Ez-Zahra.

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, l'avis des Tunisois sur les intérêts et les inconvénients de l'agriculture du Grand Tunis est presque identique à celui des Sijoumiens sur ceux de l'agriculture de la plaine de Sijoumi.

L'agriculture en tant que lieu naturel susceptible d'améliorer le cadre de vie des citadins n'est perçue comme un avantage que par une minorité d'habitants du Grand Tunis et de la plaine de Sijoumi. Il est possible d'expliquer ceci par la confusion que font les interviewés entre les trois termes : paysage, nature et cadre de vie.

***Quels sont, selon vous, les inconvénients de l'agriculture du Grand Tunis (ou de la plaine, pour les Sijoumiens) :***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | | Sijoumi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Odeurs | 6 | 7 | 3 | 16 | 14,5% | 8 | 13% |
| Encombrement | 7 | 3 | 2 | 12 | 11% | 6 | 10% |
| Bruit | 6 | 3 | 0 | 9 | 8% | 3 | 5% |
| Pollution | 0 | 2 | 0 | 2 | 2% | 1 | 1,5% |
| Aucun | 30 | 17 | 16 | 63 | 57,5% | 34 | 56% |
| N.S.P. | 4 | 2 | 2 | 8 | 7% | 9 | 14,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

***Quels sont, selon vous, les intérêts de l'agriculture du Grand Tunis (ou de la plaine, pour les Sijoumiens) :***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | | Sijoumi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Produits agricoles | 15 | 16 | 7 | 38 | 34,5% | 19 | 31% |
| Paysage | 20 | 9 | 7 | 36 | 33% | 18 | 29,5% |
| Cadre de vie | 10 | 2 | 4 | 16 | 14,5% | 7 | 11,5% |
| Nature | 1 | 2 | 2 | 5 | 4,5% | 3 | 5% |
| Autres : poumon vert, ceinture verte | 1 | 0 | 1 | 2 | 2% | 2 | 3,5% |
| Aucun | 2 | 2 | 0 | 4 | 3,5% | 3 | 5% |
| N.S.P. | 4 | 3 | 2 | 9 | 8% | 9 | 14,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Un professeur de mathématiques, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, qui habitent respectivement les villes de Bardo et de La Marsa, et deux cadres sijoumiens estiment que l'unique avantage de l'agriculture de la région tunisoise est son rôle de poumon vert, quand elle se trouve à l'intérieur de la cité, et de ceinture verte, quand, comme l'agriculture de la plaine de Sijoumi, elle occupe les espaces périphériques des grandes villes tunisoises.
En effet, les Tunisois et les Sijoumiens, dans leur grande majorité, s'accordent à reconnaître que l'utilité de l'agriculture péri et intraurbaine ne se limite pas à sa seule valeur économique, mais aussi paysagère. Pour mieux comprendre de quelle manière cette agriculture est susceptible de contribuer à la valorisation du paysage urbain, il a été demandé : «Pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage de la capitale (pour les Tunisois) ou de la plaine (pour les Sijoumiens) ? Si oui, comment ?».

***Pensez-vous que l'agriculture contribue au «mandhar jamil» (paysage) de la capitale (ou de la plaine, pour les Sijoumiens) ? Si oui, comment ?***

| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | | **Sijoumi** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonction esthétique | 23 | 16 | 11 | 50 | 45,5% | 23 | 37,5% |
| Fonction nourricière | 2 | 5 | 1 | 8 | 7% | 6 | 10% |
| Fonction écologique | 3 | 1 | 4 | 8 | 7% | 4 | 6,5% |
| Fonction spatiale | 4 | 2 | 0 | 6 | 5,5% | 3 | 5% |
| Fonction identitaire | 1 | 1 | 0 | 2 | 2% | 1 | 1,5% |
| Ne contribue pas | 13 | 8 | 3 | 24 | 22% | 14 | 23% |
| N.S.P. | 7 | 1 | 4 | 12 | 11% | 10 | 16,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

Bien que la question initiale porte sur l'utilité paysagère de l'agriculture tunisoise et sijoumienne, 14% des Tunisois et plus de 16% des Sijoumiens ont associé la fonction nourricière («*l'agriculture est notre source d'alimentation*») et écologique («*elle purifie l'air*», «*elle nous offre de l'oxygène*», etc.) de l'agriculture à celle du paysage, ce qui prouve bien que la notion de paysage est encore ambivalente.
Il est clair que tous les Tunisois et les Sijoumiens n'entendent pas la même chose quand on leur parle du paysage agricole. Nous avons ainsi remarqué que la reconnaissance des valeurs paysagères différait selon des critères propres à chacun (niveau d'instruction de chaque individu, le lien, souvent familial, au monde agricole, l'origine sociale, l'âge et le lieu de résidence). Mais ce qui est important ici, est de voir, comme le montrent les résultats du tableau ci-dessus, que les espaces agricoles sont présentés, par la majorité des personnes interrogées, comme une composante paysagère nécessaire au cadre de vie des habitants et au fonctionnement du tissu urbain. Ceci affirme davantage l'enclenchement du processus d'appropriation esthétique et affective des espaces agricoles que nous avons évoqué précédemment.
Plus de 50% des Tunisois et près de 45% des Sijoumiens estiment que l'espace agricole joue un rôle important dans la valorisation de l'environnement urbain, contre respectivement 22% et 23% qui déclarent que «*ville et agriculture n'appartiennent pas au même univers*», ne présentent pas les mêmes valeurs et qu'il faut, à tout prix, les dissocier. Selon les propos de ces derniers, l'agriculture ne contribue pas au paysage de l'agglomération tunisoise ou de la plaine de Sijoumi, soit :
- parce que la présence de l'espace agricole dévalorise l'image de la ville : «*la beauté de la ville ne dépend pas de la présence des espaces agricoles. Les tracteurs et les agriculteurs dévalorisent l'image de la*

*ville. De la même façon que les industries et les bureaux ne doivent pas exister dans les territoires agricoles, l'agriculture ne doit pas exister en ville»*[207] ;
- parce que la ville a déjà ses propres composantes paysagères que sont le patrimoine bâti, les squares, les parcs et les jardins publics : «*je ne pense pas que l'agriculture puisse contribuer au paysage de la plaine. Pour améliorer l'image de celle-ci, il faut des espaces bien aménagés comme les jardins publics. Est-ce que vous imaginez des vergers ou des champs de blé à l'intérieur de Sidi H'cine ? C'est bien sûr inimaginable. Le paysage de la ville est uniquement composé par les parcs urbains du style parc Belvédère où on peut s'asseoir, faire jouer les enfants et se détendre et ceci on ne peut pas le réaliser dans les champs privés. Franchement, je ne peux pas considérer ces derniers comme un élément du paysage urbain»*, explique une jeune étudiante de Sidi H'cine Sijoumi. D'ailleurs, à la question «que souhaiteriez-vous pour améliorer le paysage de la plaine ?», 10% des Sijoumiens partagent l'avis de l'étudiante, à savoir l'aménagement de squares, jardins, parcs ou encore grandes fontaines comme celles des villes les plus proches, notamment Bardo et Tunis. Contrairement au plateau de Saclay où 40% des habitants souhaitent maintenir le paysage dans son état actuel, sur la plaine de Sijoumi, seulement 5% des habitants affichent leur attachement au paysage sijoumien tel qu'il se présente aujourd'hui. Toutefois, il semble que la question posée a été mal comprise puisque la grande majorité des personnes interrogées répondent en terme d'environnement et non de paysage. 41% évoquent la viabilisation de la plaine (introduction de réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement, de téléphone, etc.) comme unique moyen d'améliorer le paysage de leur territoire. Le reste de l'échantillon est partagé entre ceux qui trouvent que la valorisation de l'image de la plaine passe par la maîtrise de l'extension de l'urbanisme spontané et par l'intégration de certains quartiers clandestins dans le paysage (11,5%), ceux qui optent plutôt pour la plantation d'alignements d'arbres le long des grands axes routiers (6,5%), ceux qui pensent à la remise en culture des friches agricoles pour préserver l'identité paysagère de la plaine (6,5%) et ceux qui souhaitent, au contraire, exclure les espaces agricoles pour transformer l'ensemble de la plaine en un véritable pôle urbain dynamique et moderne (3%).

Les avis des 50% de Tunisois et 45% de Sijoumiens qui affirment que l'espace agricole joue un rôle important dans le paysage du Grand Tunis, comme dans celui de la plaine, se partagent en trois groupes d'opinions, selon qu'il s'agit de la fonction esthétique de l'agriculture, de son utilité spatiale ou de sa valeur patrimoniale en tant qu'élément important de l'identité paysagère du territoire tunisois ou sijoumien. En ce qui concerne cette dernière, il semble, selon les propos d'un grand exploitant céréalier de Cebalat-Ben-Amar, d'un professeur de physique de Bardo et d'un conducteur de bus natif de la plaine, que l'agriculture ait depuis toujours été considérée comme un des «*repères de notre civilisation*», «*la source de nos traditions*», «*le premier métier du Tunisien*», «*la base de nos racines*». Le professeur de physique précise à ce sujet que l'agriculture représente «*le seul témoignage de notre passé le plus lointain ; elle est l'identité de notre pays. Il ne faut pas oublier que toute la Tunisie était surnommée à l'époque romaine : le grenier de Rome». «De fait, il est tout à fait normal que l'agriculture contribue au paysage de la capitale*», ajoute le professeur.
Le tableau ci-dessus montre que 45% des Tunisois et 37% des Sijoumiens pensent que l'agriculture présente un intérêt esthétique incontestable pour l'amélioration de l'image du Grand Tunis ou de la plaine de Sijoumi. L'attrait engendré par la présence des espaces agricoles à l'intérieur comme à l'extérieur de la capitale est, selon les déclarations de la majorité des interviewés, si important qu'il est impensable de vivre dans une ville sans agriculture. A ce sujet, un jeune fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, habitant la ville de Hammam-Chott, précise qu'une «*ville sans agriculture tout autour, est comme une maison sans*

[207] Extrait de deux entretiens réalisés auprès d'une institutrice et d'un menuisier de la ville de Rades.

*jardin ; c'est épouvantable et invivable ! L'agriculture contribue au «mandhar el assima» (paysage de la capitale) au même titre qu'un jardin contribue à la beauté d'une résidence*».
La question esthétique est, en effet, abordée selon trois points de vue. Le premier est celui qui fait appel au sens de la vue et qui fait naître chez le spectateur un sentiment d'admiration et de satisfaction : «*c'est beau de voir les champs au centre de la plaine*», «*c'est joli l'agriculture autour de Tunis*», etc. Le second est celui des sensations : «*c'est formidable de voir les paysans en train de cueillir les olives*», «*c'est fabuleux l'image des animaux dans les prés*», «*c'est émouvant de voir les paysans vendre leurs produits au bord des routes*», etc. Le troisième est inspiré d'une sensibilité artistique : «*le marron de la terre qui nous rappelle nos origines», «l'harmonie des couleurs comme le vert, le marron et l'orange d'une belle orangeraie*», «*la superbe palette de couleurs partagée entre le blanc des fleurs des petits pois, le rouge des champs de fraises et le vert et jaune des champs de blé*», etc.
Enfin, la fonction spatiale est évoquée par près de 6% des Tunisois et 5% des Sijoumiens, essentiellement des cadres moyens et supérieurs. Selon l'opinion de ces derniers, cette fonction se résume au rôle que peut jouer l'agriculture dans l'équilibre de l'occupation de l'espace tunisois ou sijoumien : «*poumon vert*», «*poche d'oxygène*», «*espace d'aération*» et, surtout, «*mise en valeur des entrées de la capitale*». Pour nous convaincre de l'importance que présente l'agriculture à l'orée de Tunis, un technicien de l'Office du vin de la Cité El Khadra, nous a demandé de comparer la qualité de l'entrée Sud de Tunis marquée par la pollution de la grande zone industrielle de Ben Arous et par la densification urbaine des quartiers spontanés environnants, à la qualité de l'entrée Ouest, avec les champs de céréales et de cultures maraîchères d'El Mornaghia et de la plaine de Sijoumi.
Mais le propos le plus surprenant est celui tenu par un artiste peintre, directeur d'une agence de publicité à la Cité du Lac. Selon celui-ci, la fonction paysagère de l'agriculture ne doit pas se limiter à son aspect esthétique et décoratif. Il faut réfléchir à ouvrir les espaces agricoles et à les intégrer dans le système d'organisation spatiale du tissu urbain, de la même façon que les parcs publics dans les pays occidentaux. «*Avoir des espaces agricoles à Tunis est un grand avantage parce que cela permet de conforter le décor de la ville, et c'est formidable parce qu'on n'a pas besoin d'aller au plus profond de la campagne tunisienne pour se récréer. Mais pour que certains de ces espaces soient accessibles à tous, il faut les aménager et les ouvrir raisonnablement. Enfin, je pense que c'est important pour l'esthétique de la capitale d'avoir des espaces agricoles vert, bleu ou mauve, bien aménagés d'autant plus que le paysage agricole est ancré dans notre culture. Nous, les Tunisiens, nous ne sommes pas habitués aux espaces verts du style parc urbain ; on admire mieux les espaces verts agricoles. C'est donc une question culturelle avant tout autre chose. L'idée semble bizarre, mais je pense qu'elle peut fonctionner dans un pays où le lien attachant la société à son patrimoine agricole est encore solide*».

## E - Quel avenir pour l'agriculture du Grand Tunis et de la plaine de Sijoumi ?

### E-1- Les Tunisois et les Sijoumiens sont pessimistes

Pour près de 23% des Tunisois, l'agriculture du Grand Tunis ne fera plus l'objet d'aucun grignotage urbain et pourra même gagner de l'espace dans les zones où les ressources en eau sont suffisantes. Les facteurs de stabilisation ou d'évolution annoncés par ce groupe de tunisois sont multiples : «*parce qu'elle est productive*», «*parce qu'elle est belle*», «*parce que le Tunisois a l'agriculture dans l'âme*», ou encore «*parce qu'elle va se transformer en agriculture de jnan*».
Un autre facteur d'évolution sur lequel certaines personnes semblent tout particulièrement insister concerne les efforts employés par le gouvernement en matière de sensibilisation de la population citadine sur la valeur du patrimoine agricole et d'encouragement financier accordé aux agriculteurs démunis : «*à mon avis, l'agriculture va évoluer et gagner du terrain parce*

*que l'Etat est en train d'encourager les petits agriculteurs en leur accordant des aides pour qu'ils développent leur activité*»[208].

Néanmoins, le maintien de cette agriculture qui, rappelons-le, fait l'objet de fortes pressions urbaines, reste encore incertain dans la mesure où les instruments juridiques et urbanistiques permettant sa pérennité sont insuffisants[209]. Elle est touchée par un processus de régression, sans cesse croissant. C'est sans doute pour ces raisons que la question évoquant l'avenir de l'agriculture autour de la capitale est appréhendée, par plus de 63% des Tunisois, avec beaucoup de pessimisme. Deux habitants sur trois s'accordent à dire que la surface agricole du Grand Tunis va régresser, voire disparaître, pour céder la place au développement urbain. Selon l'opinion des membres de ce groupe, l'urbanisation des terres agricoles est presque inéluctable, compte tenu de la croissance démographique, de la nécessité d'établir de nouveaux logements, de l'extension du réseau routier, du développement des zones industrielles, etc. L'extension urbaine de l'agglomération tunisoise est systématiquement vue d'un œil critique en raison de la prolifération des quartiers spontanés susceptibles de morceler et d'amenuiser, à plus ou moins long terme, la surface agricole. «*L'agriculture autour de Tunis va diminuer progressivement jusqu'au jour où elle disparaîtra entièrement à cause de l'urbanisme incontrôlé et anarchique. Le nombre de plus en plus important de quartiers clandestins au Nord comme au Sud de Tunis en est l'illustration (Haï Namous à la Marsa, la Cité 20 mars du côté du Sijoumi, etc.)*», dit une infirmière de La Marsa.

Hormis ces facteurs, certains Tunisois estiment que la surface, de plus en plus faible, de la plupart des exploitations agricoles (3 à 5 hectares) ne permet plus aux agriculteurs, de moins en moins nombreux et de plus en plus pauvres, de lutter contre la concurrence des prix des produits en provenance des grandes régions agricoles du «*rif*» profond et de dégager des bénéfices suffisants pour résister à toutes les formes de spéculation foncière et limiter ainsi la régression des terres agricoles : «*L'agriculture va sûrement disparaître parce que les fellahs ne font plus de bénéfices à cause de la petite surface de leurs exploitations et par conséquent ils trouvent qu'il est plus rentable de vendre la terre que de la cultiver*»[210]. D'ailleurs, le coût élevé du foncier dans le Grand Tunis est jugé par plus de 50% des Tunisois comme l'une des principales causes de précarité de l'agriculture du Grand Tunis. Ils estiment que, généralement, la rentabilité des petites exploitations agricoles est largement insuffisante si on la compare aux bénéfices dégagés par la vente des terrains pour des usages urbains.

***Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture autour de Tunis ( de la plaine, pour les Sijoumiens) ?***

| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | | **Sijoumi** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Régresser | 22 | 12 | 5 | 39 | 35,5% | 19 | 31% |
| Disparaître | 14 | 10 | 7 | 31 | 28% | 24 | 39,5% |
| Se stabiliser | 9 | 8 | 4 | 21 | 19% | 1 | 1,5% |
| Evoluer | 1 | 0 | 3 | 4 | 3,5% | 5 | 8,5% |
| N.S.P. | 7 | 4 | 4 | 15 | 14% | 12 | 19,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** | **61** | **100%** |

A l'image des Tunisois, les Sijoumiens sont également très pessimistes sur l'évolution des espaces agricoles de leur territoire. Sur les 61 personnes interrogées, seulement 6 pensent que la surface agricole ne va pas régresser et pourra même s'étendre si les acteurs publics assurent une bonne maîtrise du foncier, aident les petits «*fellahs*» et mettent en œuvre le

[208] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une femme, agent comptable dans une société privée.

[209] A ce propos, les auteurs du SDA du Grand Tunis précisent que «*les instruments juridiques, techniques et administratifs, disponibles pour le contrôle de l'expansion urbaine, sont obsolètes, et s'ils ont pu servir au début à limiter, tant bien que mal, les pertes des terres à fortes potentialités agricoles, ils ne les empêcheraient pas à l'avenir*», *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p. 95.

[210] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une ingénieur en statistiques.

projet d'extension du périmètre irrigué. Cependant, et contrairement au plateau de Saclay où plus de 60% des habitants pensent que l'agriculture va persister grâce à l'action du DIPS et à la pression exercée par les associations de sauvegarde du plateau, plus de 70% des Sijoumiens sont persuadés que la zone agricole va disparaître (39,5%) ou, au mieux, régresser (31%). Les facteurs de régression ou de disparition évoqués sont multiples. Les plus importants semblent être: le prolongement du processus d'urbanisation spontanée, l'extension de l'activité industrielle, la multiplication des friches «sociales», la croissance démographique, l'extension du réseau routier, la paupérisation des petits «*fellahs*», l'amplification de la spéculation foncière, l'accroissement des contraintes urbaines et des conflits sociaux entre habitants et agriculteurs, l'absence de structures de contrôle efficace pour mieux maîtriser l'évolution du foncier, la faible distance qui sépare le centre de Tunis de la plaine qui fait que celle-ci est «naturellement» considérée comme un espace vide idéal pour l'extension urbaine de la capitale, et enfin la hausse du prix du foncier qui ne cesse d'inciter la plupart des agriculteurs propriétaires à abandonner l'activité agricole pour profiter des bénéfices que leur apporte la plus-value foncière. A ce sujet, plus de 15% des habitants de la plaine trouvent tout à fait légitime le comportement des propriétaires puisque, selon les propos d'un commerçant de Sidi H'cine qui est également promoteur immobilier, «*l'exercice de l'activité agricole sur la plaine est devenu impossible à cause de l'accumulation des contraintes urbaines et du morcellement des espaces agricoles*».

Evoquée par plus de 55% des personnes interrogées, l'aménagement de la zone industrielle de Mghira, qui devrait occuper une surface de plus de 250 hectares sur les berges Sud de la sebkha, apparaît comme le principal facteur qui risque d'entraîner, à très court terme, la disparition des espaces agricoles. Selon les prévisions du SDA du Grand Tunis et du schéma de développement, ce projet va permettre la création de 25.000 à 30.000 emplois, ce qui explique, en partie, la décision, prise par les planificateurs et les aménageurs, d'urbaniser l'ensemble de la plaine pour accueillir les futurs employés de cette zone ainsi que leurs familles. Pour connaître la position de la population sijoumienne sur le projet d'urbanisation de la plaine, nous leur avons posé la question suivante : «sur la plaine, il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?». Comme le montre le tableau ci-dessous, les avis sont partagés, presque également, entre ceux qui sont pour l'urbanisation et ceux qui souhaitent préserver les espaces verts et ouverts occupés par l'agriculture.

| ***Sur la plaine, il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui, c'est bien, ça permet de réduire le taux de chômage | 12 | 19,5% |
| Oui, c'est bien, ça permet de viabiliser la zone, d'améliorer son image | 7 | 11,5% |
| Oui, c'est bien, pour pouvoir accéder à la propriété | 5 | 8% |
| Oui, c'est bien, car la zone n'est plus propice à l'activité agricole | 2 | 3,5% |
| Non, je ne suis pas d'accord, car l'agriculture constitue le poumon vert de la région et le seul cadre paysager de la plaine | 18 | 29,5% |
| Non, je ne suis pas d'accord, car nous sommes habitués à vivre au sein des grands espaces verts et ouverts | 8 | 13% |
| Non, je ne suis pas d'accord, car intensifier l'urbanisme risque d'augmenter la délinquance et le banditisme | 2 | 3,5% |
| N.S.P. | 7 | 11,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

Le premier groupe d'opinion représente près de 43% de l'échantillon. Il est composé de 18 hommes et de 8 femmes et compte tous les chômeurs interrogés (10), 4 artisans, 3 commerçants, 6 ouvriers du secteur industriel, deux retraités et un instituteur. Tous ses membres considèrent le projet d'urbanisation comme une opportunité unique pour réduire le taux de chômage excessivement élevé dans la zone, améliorer le niveau de vie des habitants, accéder à la propriété de manière légale et réglementée, viabiliser la zone,

améliorer son image et la rendre plus attractive, moderne et dynamique, d'autant plus qu'une partie d'entre eux pense que la plaine n'est plus propice à l'activité agricole. Un marchand de légumes à Jayara dit : «*urbaniser la zone est une bonne décision, ça permet non seulement de réduire le chômage des jeunes et d'accroître le pouvoir d'achat des habitants, mais aussi d'embellir la zone avec un urbanisme bien organisé, et la rendre plus dynamique et plus vivante*». «Vous *savez ! ça ne sert à rien de préserver des champs à l'intérieur de l'urbain. Normalement une bonne et belle agriculture doit rester à l'écart de la ville*», ajoute ce marchand. Par contre, les membres du deuxième groupe d'opinion, qui représente 46% de l'échantillon, trouvent que l'agriculture n'a aucune raison de disparaître de la plaine, surtout qu'elle représente le «poumon vert» de la région Sud-Ouest de Tunis et constitue l'unique cadre paysager de leur territoire. Appartenant à toutes les classes d'âges et à toutes les catégories socioprofessionnelles, les 28 personnes (17 femmes et 11 hommes) appartenant à ce groupe déclarent être habituées à vivre au sein des grands espaces verts et ouverts et ne pas supporter la vie en milieu fermé. Elles pensent également que l'urbanisation intensive de la zone agricole risque d'accroître de manière considérable les problèmes de délinquance et de banditisme. Le propos qui illustre le mieux la position de ce groupe envers le programme d'urbanisation est celui d'une jeune apprentie d'un salon de coiffure qui dit : «*c'est vraiment angoissant de voir urbaniser les espaces agricoles, parce que personnellement j'ai beaucoup de souvenir avec ces espaces. Sans agriculture, la plaine va manquer d'espaces ouverts, de lieux de verdure, et perdra une grande partie de son histoire. L'agriculture représente la plus belle image de notre territoire. Sa disparition signifie l'asphyxie de toute la partie du Sud-Ouest de Tunis et l'augmentation du banditisme et de la délinquance dont souffre déjà la plaine*».

### E-2- Les habitants souhaitent préserver les espaces agricoles

Selon l'opinion de la majorité de la population tunisoise, les espaces agricoles du Grand Tunis sont voués à s'amenuiser ou à disparaître, pour les multiples raisons que nous venons d'exposer. Après avoir identifié les différentes causes susceptibles de déstabiliser la structure agraire de la campagne tunisoise, il convenait de s'interroger sur les mesures nécessaires à la protection et valorisation de cette campagne. La dernière partie de l'enquête, menée auprès des Tunisois, s'attache donc à faire émerger des solutions permettant à l'agriculture de préserver ses fonctions (économique et paysagère) et de continuer à répondre à une certaine demande urbaine, légitimant ainsi sa place au sein du territoire tunisois.

«*La meilleure des protections de l'activité agricole coïncide avec une maîtrise pensée de l'organisation urbaine*»[211], notent les auteurs du SDA du Grand Tunis. Cette solution est partagée par 30% des Tunisois. Après l'urbanisme clandestin, ce qui est le plus souvent reproché à la croissance urbaine actuelle est son mode d'expansion horizontale, conduisant à une consommation excessive et à une déstabilisation des espaces agricoles. Dans le Grand Tunis, voire dans toutes les grandes agglomérations tunisiennes, le modèle urbain le plus répandu est constitué par une maison, avec rez-de-chaussée et étage, dans de vastes zones pavillonnaires. Ainsi, les périmètres urbains de la plupart des villes tunisoises sont artificiellement rallongés. De nombreux quartiers sont créés à la périphérie des villes sans que les terrains nus au centre soient déjà consommés. Dans le Grand Tunis, la pratique de l'habitat collectif est très peu développée. Ce type d'habitat n'occupe que très peu d'espace et la politique urbaine privilégie, encore aujourd'hui, un urbanisme horizontal impliquant une forte consommation de l'espace, ce qui porte un grave préjudice au développement de l'activité agricole péri et intraurbaine.

Pour assurer la pérennité des espaces agricoles, certains Tunisois pensent qu'il serait plus efficace de pratiquer un urbanisme vertical (immeubles de 5 à 6 étages, tours, etc.) : «*Vous*

---

211 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p. 36.

*savez, le problème en Tunisie est que notre système urbanistique est basé sur une logique horizontale ! Je ne comprends pas du tout pourquoi on ne construit pas des tours de 30 à 40 étages pour gagner de l'espace et préserver ainsi le maximum d'espaces agricoles autour de la capitale*». Cette solution proposée par un ingénieur en informatique d'El Manar est partagée par 30% des personnes interrogées.
Cependant, au travers des différents témoignages recueillis, émergent d'autres propositions dont le seul objectif est de préserver et mettre en valeur le patrimoine agricole :
- Appliquer fermement les directives des instruments juridiques institutionnels existants. Plus de 12% des Tunisois affirment que l'actuel arsenal juridique et foncier est largement suffisant pour lutter contre la spéculation et empêcher l'extension anarchique de certaines villes : démolition de l'habitat spontané, interdiction des permis de construire dans les zones agricoles protégées, interdiction de délivrer des certificats de vente pour les terres fertiles, etc. Pourtant son application rencontre d'importantes difficultés dans quelques zones périurbaines (Sidi H'cine Sijoumi, Mornaghia, Haï Namous, Haï Aziza, etc.). De fait, ils proposent de renforcer les services de contrôle communaux et d'imposer de lourdes sanctions financières à tous ceux qui ne respecteraient pas la loi en vigueur. Sur les 14 personnes composant ce groupe, 5 pensent que le respect des lois en vigueur ne peut pas se produire si les pouvoirs publics ne taxent pas, très fortement, la plus-value foncière afin de décourager les spéculateurs.
- Apporter une aide financière aux agriculteurs en difficulté. Proposer par plus de 12% de l'échantillon, cette mesure consiste à encourager les petits «*fellahs*» pour qu'ils puissent résister à la pression des promoteurs et assurer le bon fonctionnement de leurs exploitations (achat de matériel coûteux, installation de bâtiments agricoles de qualité, etc.). «*Si l'on souhaite protéger et mettre en valeur le patrimoine agricole, il faut que l'Etat nous aide à réaliser des bénéfices*», dit un petit «*fellah*» de Soukra.
- Inventer une politique foncière plus appropriée aux conditions d'évolution de la campagne tunisoise. Proposée par 11% des personnes interrogées, cette solution consiste à considérer le territoire agricole périurbain comme une zone naturelle et paysagère suscitant un classement et une protection particulière. Mohamed, chef de service à la STEG, explique qu'«*afin de mettre en valeur et conforter la diversité des paysages tunisois, il faut peut-être créer des lois qui classent les terres agricoles autour de Tunis en zone verte d'intérêt paysager non constructible*».
- Insérer l'agriculture dans les programmes de gestion et d'organisation de l'espace tunisois. Evoquée par 8% des Tunisois, exclusivement des cadres moyens et supérieurs, la concrétisation de cette mesure passe par :

* l'intégration des espaces agricoles, quel que soit le système de production appliqué, dans une logique de ceinture verte : «*pour pouvoir bien préserver l'agriculture, il faut absolument la considérer comme un des principaux éléments de la ceinture verte tunisoise ; comme à Londres ou à Paris*»[212] ;

* l'ouverture des espaces agricoles à la promenade et aux loisirs : «*[…] il faut aussi les préserver en tant qu'espace de promenade pour les habitants de la ville, en particulier les enfants, qui ne connaissent même pas ce que représente un plant de tomate*», dit une femme, médecin à Saint Clément ;

* la création d'un nouveau concept de parc agricole urbain. Cette proposition est, de nouveau, abordée par l'artiste peintre, directeur d'une agence de publicité. Pour conforter davantage son idée, que nous avons évoquée précédemment, l'artiste ajoute : «quelle question! Je viens de vous dire que je ne peux pas dissocier le paysage agricole du paysage urbain. *Pour moi, l'image de l'agriculture tunisoise est étroitement liée à l'esthétique de l'ensemble de l'agglomération .je pense que vous n'avez pas compris ce que j'ai dit tout à l'heure. En ce qui me concerne, j'imagine que c'est agréable d'intégrer les espaces agricoles à l'intérieur même de la ville à*

[212] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'une femme architecte.

*condition de bien les aménager pour le loisir et la détente des citadins (des pistes cyclables, des chemins de randonnées, des bancs, etc.) et de cette façon on peut créer des gros parcs autres que les parcs classiques*».
- Pour réussir la préservation des espaces agricoles de la campagne tunisoise, plus de 5% de l'échantillon pense que la meilleure solution est de baisser le flux migratoire vers la capitale. Ceci ne peut être atteint, selon les propos de ce groupe d'opinion, qu'en délocalisant une partie de l'administration et de l'industrie créatrice d'emplois, dans d'autres régions provinciales.
- Eveiller la conscience des citadins, mais aussi des agriculteurs spéculateurs. Il s'agit ici d'une démarche de sensibilisation auprès de la population citadine pour lui faire prendre conscience de l'importance des espaces agricoles au sein du territoire tunisois. «*Sans agriculture, il n'y aura plus de paysage rural*», expliquent les trois personnes évoquant cette initiative. L'objectif de cette démarche est de rappeler que la terre productive est un bien économique et esthétique rare qu'il convient de préserver : «*Je pense qu'il est dans l'intérêt de tout le monde de préserver l'agriculture périurbaine. A mon avis, sa protection ne relève pas seulement de l'initiative de l'Etat. Il s'agit plutôt d'une question collective (Etat, citadins et agriculteurs). Il faut éveiller la conscience des gens en leur expliquant le risque que courent les générations futures si tous les terrains agricoles à proximité des villes se remplissent par les constructions*», évoquent un jeune routier et une étudiante de l'Institut Agronomique de Tunis.
- Enfin, l'ultime proposition porte sur la valorisation du patrimoine culturel agricole par l'intermédiaire de la création de fermes pédagogiques. Même si cette solution n'est proposée que par une seule personne, un professeur de physique, elle parait importante dans la mesure où elle repose sur la création de nouveaux outils pédagogiques permettant d'améliorer le rapport de voisinage, souvent conflictuel, entre agriculteurs et citadins. Le professeur dit : «*Pour préserver l'agriculture dans et autour de Tunis, il faut peut-être imaginer de nouveaux projets. Par exemple, encourager les agriculteurs à créer des fermes dites pédagogiques où les gens, surtout les gosses, peuvent venir voir ce qu'est une vache ou une poule et ce qu'est le métier d'agriculteur ; ça serait sûrement plus instructif que de ramener les gamins au parc Belvédère pour voir des animaux dans des cages. Il faut faire comme en France où des fermes existent avec des petits restaurants sympas*».

***Pensez-vous qu'il faut préserver l'agriculture autour de la capitale ? Si oui, comment ?***[213]

| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | |
|---|---|---|---|---|---|
| Développer l'urbanisme vertical | 13 | 15 | 5 | 33 | 30% |
| Appliquer fermement les lois en vigueur | 6 | 4 | 4 | 14 | 12,5% |
| Encourager les agriculteurs en difficultés | 7 | 4 | 3 | 14 | 12,5% |
| Créer une nouvelle politique foncière | 8 | 2 | 2 | 12 | 11% |
| L'intégrer dans la gestion de l'espace urbain | 6 | 2 | 1 | 9 | 8% |
| Délocaliser l'industrie | 3 | 1 | 2 | 6 | 5,5% |
| Eveiller la conscience populaire | 1 | 1 | 1 | 3 | 3% |
| Créer des fermes pédagogiques | 1 | 0 | 0 | 1 | 1% |
| N.S.P. | 8 | 5 | 5 | 18 | 16,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

Telles sont les solutions, proposées par une majorité de Tunisois, pour développer une nouvelle stratégie de protection durable et de mise en valeur de l'agriculture périurbaine. Les Tunisois jugent indispensable d'assurer la pérennité de l'agriculture entourant leur ville parce qu'elle représente un patrimoine à la fois économique, culturel et esthétique.

[213] Cette question a été éliminée de l'enquête menée auprès des Sijoumiens, car lors de la réalisation de la première phase de l'enquête plus de 65% des interviewés ont déclaré ne pas pouvoir y répondre.

*
*  *

En 1980, P. Signoles a clairement montré que toutes les aspirations de la société tunisienne convergeaient vers la ville. Alors que la désaffection à l'égard du monde rural ne cessait de s'accroître, la ville apparaissait davantage comme le lieu du plaisir, des loisirs, du progrès et de la liberté. Elle incarnait l'image de la modernité, du dynamisme, de la civilisation et de la réussite sociale et professionnelle.

Aujourd'hui, de nouveaux comportements traduisant une attractivité nouvelle ou renaissante vers le monde rural sont perceptibles. Le «*rif*» est en cours d'être considéré comme un milieu capable d'offrir, à une partie de la société tunisienne, des espaces d'innovation socioculturelle et de productivité de paysages agréables. Les résultats de l'enquête, menée auprès d'un échantillon de la population tunisoise et sijoumienne, montrent en effet le début d'un changement de mentalités. Un changement certain que nous avons décelé à travers l'étude du rapport social (représentation mentale et pratiques) à l'espace agricole rural, péri et intraurbain.

Les formes d'appropriation de cet espace se différencient de plus en plus. Elles relèvent de l'esthétique et du «bien-être», puisque le «*rif*» fait rêver 23% des Tunisois et 10% des Sijoumiens. Qu'il soit périurbain ou rural, ce «*rif*» se montre désormais porteur de certaines valeurs qu'on dénie à la ville. Il représente, pour plus de 40% des citadins de la métropole tunisoise et pour plus de 30% de ceux de la plaine de Sijoumi, un lieu calme, tranquille, simple, beau, naturel, libre, sain, pur et porteur des valeurs traditionnelles, contre seulement 11%, chez les premiers, et 6%, chez les seconds, qui le considèrent encore comme un lieu répugnant, primitif et non civilisé. Il semble, en plus, que la vie au «*rif*» devienne plus agréable que la vie en ville, même si cette dernière demeure, pour une partie non négligeable des personnes interrogées, le lieu, de modernité et de progrès, le plus apprécié pour passer des vacances. Il est également intéressant de noter que même si les pratiques de loisirs quotidiennes s'exercent plus sur le bord de mer de la côte Nord et Nord-Est de Tunis, et même si les régions balnéaires attirent plus les vacanciers que le «*rif*», celui-ci est de plus en plus considéré par certaines catégories d'urbains, en particulier les classes aisées et éduquées, comme un lieu agréable pour la promenade et le jogging, ainsi que pour la récréation pendant les grandes vacances.

Le résultat le plus marquant de notre enquête concerne le désir de la majorité des Tunisois et des Sijoumiens de vivre à la campagne. Certains déclarent vouloir s'établir au plus profond de la campagne tunisienne et d'autres, qui représentent le groupe dominant, dans une résidence entourée de champs de cultures variées dans un «*rif*» proche des grandes villes, c'est-à-dire un «*rif*» périurbain. Cette aspiration touche pratiquement toutes les classes d'âge et toutes les catégories socioprofessionnelles. Ce résultat surprenant nous incite à constater que nous sommes ici en face d'un phénomène de société tout à fait récent provoqué à la fois par la diffusion de nouveaux modes de vie et par des possibilités nouvelles d'accès au «*rif*» provincial en général et périurbain en particulier. L'une des motivations pour migrer vers ces deux types de «*rif*» n'est cependant pas difficile à décrypter. Elle résulte tout simplement d'un désir de vivre dans un paysage et dans un cadre de vie plus agréable et plus attrayant que celui de la ville.

Dans le Grand Tunis, l'aspiration à un cadre de vie agréable est particulièrement forte chez certains groupes sociaux, notamment ceux qui occupent les territoires des «zones floues» du Nord qui, loin du centre ville, viennent chercher de l'espace dans un habitat individuel au large de la côte carthaginoise ou au cœur de l'orangeraie de la Soukra. La présence d'un grand jardin d'agrément ou d'un «*jnan*» pour une vie familiale calme, aisée et paisible est éminemment indispensable. Cette demande sociale de nature qui s'est d'abord élaborée dans l'espace domestique est aujourd'hui en train de s'étendre au monde extérieur et tout

particulièrement dans la campagne tunisoise comme en témoigne la multiplication des résidences principales et secondaires dans les régions agricoles de Borj-el-Amri, Manouba, Mournag, etc.
Dans les «zones floues» du Sud ou de l'Ouest, et en particulier sur la plaine de Sijoumi, où le type d'habitat le plus répandu est le *«houch»* (habitat sans jardin et sans communication avec le monde extérieur, car les fenêtres ne s'ouvrent que sur une cour intérieure), les aspirations à un cadre de vie attrayant des habitants se sont développées dans les espaces verts extérieurs, c'est-à-dire dans les espaces sylvo-agricoles les plus proches. Sur la plaine de Sijoumi, par exemple, 46% des habitants fréquentent régulièrement la zone agricole en tant que lieu de loisir et de détente. L'émergence de ce type d'aspirations chez les habitants de ces «zones floues» est encore mal identifiée par les opérateurs institutionnels et les planificateurs urbains dont la première préoccupation porte sur la viabilité des quartiers spontanés. C'est uniquement quand le besoin devient urgent qu'ils s'orientent vers l'aménagement d'espaces boisés, la création de squares, jardins ou parcs publics très coûteux à créer comme à entretenir. L'exemple de la création du nouveau parc d'El Mourouj est à ce titre très significatif.
Aujourd'hui, une partie importante de la population tunisoise et sijoumienne reconnaît en effet que le spectacle offert par l'agriculture enrichit le «*mandhar jamil*» (paysage) du territoire qu'elle occupe. Cependant, son avenir semble être, pour prés de 65% des Tunisois et plus de 70% des Sijoumiens, totalement incertain. Pour la préserver, ils proposent une multitude de mesures qui différent tant dans leurs objectifs que dans leurs modalités (développer l'urbanisme vertical, aider les agriculteurs en difficulté, créer des fermes pédagogiques ou des parcs agricoles, etc.). Mais les mesures proposées ne s'inscrivent sûrement pas dans le cadre d'une attente concrète, elles émanent surtout de l'émergence d'un désir de consommer, de façon réelle ou symbolique, le paysage offert par l'espace agricole périurbain.

En France, les sociologues B. Hervieu et J. Viard concluent l'analyse de leur enquête en précisant que l'espace rural est devenu un «*territoire-jardin ou encore un territoire paysager des rêves, des fantasmes et de l'épanouissement individuel*»[214] de la plus grande majorité des Français ; l'exemple du plateau de Saclay, dans la région parisienne, est à cet égard particulièrement démonstratif. Dans le Grand Tunis, le processus de reconnaissance sociale de l'espace agricole/rural n'en est qu'à ses débuts. L'avenir du «*rif*» périurbain tunisois s'inscrit progressivement dans les représentations paysagères des habitants qui l'apprécient. Cependant, même si les résultats de l'enquête ne le démontrent que de manière relative, l'image que se fait la majorité des Tunisois et des Sijoumiens du monde rural est souvent antinomique : elle est positive parce qu'elle incarne la beauté, la liberté et la convivialité et est négative parce qu'elle procure un sentiment de peur, de solitude et d'isolement. C'est ainsi que notre enquête montre que le nombre de personnes qui souhaitent vivre dans une campagne périurbaine est huit fois supérieur à ceux qui ont choisi la campagne profonde. Entre une appropriation esthétique teintée d'affectivité et l'analyse objective de la réalité, l'incompatibilité est parfois manifeste. En réalité, le paysage rural tel qu'il est dans son état actuel est largement apprécié, mais, paradoxalement, il n'est que très peu désiré surtout quand il s'agit d'une installation définitive et volontaire. C'est ce qui explique, en quelques sorte, le nombre restreint des Tunisois et des Sijoumiens qui aiment séjourner dans le «*rif*» profond. Ce qu'ils cherchent est un «*rif*» urbain, ou selon les propres termes de P. Donadieu, une «campagne urbaine», c'est-à-dire une campagne agricole vivante et dynamique, bucolique et poétique, ouverte aux habitants, aux promeneurs et aux enfants, et sur laquelle on peut étendre la ville.

---

[214] *in* Hervieu B. et Viard J., op. cit., p. 111.

L'aménagement de l'espace rural des «zones floues», revendiqué par les citadins, dépend, en grande partie, de la volonté des décideurs et aménageurs de maintenir l'interdépendance qui existe, encore aujourd'hui, entre les centres urbains des villes tunisoises et le milieu rural qui les entoure, puisque celle-ci répond aux exigences du mode de vie futur des usagers du territoire du Grand Tunis, comme ceux de la plaine de Sijoumi.

CHAPITRE **IV**

# Comparaison entre deux modèles de périurbanisation et d'agriculture urbaine : le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi

Afin de tirer des perspectives susceptibles de contribuer à une meilleure exploitation des liens qui existent entre le milieu urbain et les espaces agricoles qui l'entourent, il nous est apparu intéressant de consacrer le dernier chapitre du présent travail à une analyse comparative entre l'exemple saclaysien et celui de la plaine de Sijoumi ; même si une approche comparative entre deux situations périurbaines de deux pays différents, donc deux cultures différentes, demeure difficile à élaborer. En effet, en France et en Tunisie, il est difficile de trouver les mêmes conditions de densité de population dans l'espace périurbain, les mêmes types d'évolution des utilisations agricoles, le même contexte institutionnel et social. De plus, en Tunisie, le phénomène périurbain intervient avec un décalage chronologique par rapport à celui qui s'est produit autour des grandes agglomérations françaises. Mais le fait que ce phénomène se situe actuellement, en Tunisie, dans une phase de croissance démographique importante et de conjoncture économique assez favorable qui risquent d'accentuer ses méfaits, nous incite à étudier un modèle étranger de maîtrise de l'évolution du processus de périurbanisation et de protection des espaces agricoles péri et intraurbains. Et si nous avons choisi le modèle saclaysien, en France, c'est non seulement parce que, dans les pays en voie de développement, en général, et au Maghreb, en particulier, l'agriculture périurbaine n'est pas mieux protégée qu'en Tunisie, mais aussi parce qu'il semble bien réussir le maintien des espaces agricoles périurbains au sein d'un nouveau système territorial (le Plan d'Actions Paysagères). La cohérence de ce système tient à la place acquise par l'agriculture en tant qu'activité économique et espace vert valorisant le milieu urbain et le cadre de vie des habitants.

Nous allons donc présenter ici, de manière synthétique, les similitudes et différences entre les situations des deux milieux périurbains concernés. Cette comparaison portera sur les thématiques suivantes :

- caractéristiques géographiques et paysagères,
- occupation urbaine, activité agricole et agriculteurs,
- processus de périurbanisation,
- contraintes urbaines et stratégies d'adaptation,
- représentation mentale et rapport social à l'espace agricole,
- politiques publiques de maîtrise de la gestion foncière, de paysage, de planification et de développement des espaces périurbains.

Notre objectif consiste à mettre en évidence les caractéristiques communes, s'agissant des problèmes et des dysfonctionnements qui se développent, et les particularités s'agissant des stratégies adoptées et des solutions apportées pour mieux gérer l'évolution du processus de périurbanisation. Par cette démarche comparative, nous espérons ainsi relever les idées les plus positives, pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles périurbains, dont la transposition d'un site à l'autre n'est possible que sous certaines précautions d'adaptation à la fois sociales, économiques, politiques et institutionnelles.

Avec près de 5000 hectares pour le premier et plus de 7000 pour le second, le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi se présentent comme deux grandes entités paysagères individualisées tant par leur morphologie géographique que par la nature de leurs composantes spatiales, et comme deux sites plats, vastes, ouverts et fortement isolés.
Cette sensation d'amplitude et d'ouverture se ressent de par le faible relief et la rareté des écrans. Sur le plateau de Saclay, elle est présente en de nombreux endroits, en particulier à l'Est et à l'Ouest. A cette image correspond l'appellation de «plaine» donnée à certaines grandes unités géographiques du plateau, telles les plaines de Favreuse, de Corbeville, d'Orsigny et du Moulon[215]. Sur le territoire sijoumien, elle apparaît au Sud et à l'Ouest, au niveau des plaines dites «Hinchir Fouchana» et «Hinchir Maioui».
L'impression d'isolement est particulièrement liée à la configuration géographique des deux territoires. En dominant les vallées de la Bièvre, de l'Yvette et de la Mérantaise, le plateau de Saclay apparaît comme un territoire en hauteur. Sa traversée Nord-Sud procure une sensation de forte montée, puis de plat, et enfin de descente. Le passage, sans transition, des coteaux boisés à l'étendue agricole conforte cette image d'isolement[216].
Quant à la plaine de Sijoumi, qui fait partie de l'ensemble naturel du bassin agricole Manouba-Sijoumi, elle se trouve isolée entre les collines urbanisées de Hraïria-Mellassine au Nord, de djebels Mohsen et Gsir au Sud et les collines boisées de Henchir-el-Yahoudia à l'Est et de Birine à l'Ouest. La présence insistante de la sebkha, désertée, sur près de la moitié de la surface faisant l'objet de notre étude renforce davantage la perception d'isolement.
Même si le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi se présentent comme deux territoires plats et uniformes, le paysage qu'ils offrent est structuré par plusieurs lignes de relief (thalwegs, lignes de crête, rebord du plateau dominant le versant des vallées), bien affirmées selon une direction Nord-Sud et Est-Ouest pour le premier et disposées de façon parallèle à la direction générale Nord-Ouest/Sud-Est pour le second. Hormis le bâti, les éléments qui forment le paysage saclaysien et sijoumien sont disposés dans un rapport étroit avec le relief et suivent ses grandes orientations. Ces éléments sont la végétation (agriculture, bois), la voirie, le parcellaire et l'eau. Cette dernière est représentée sur le plateau de Saclay par le réseau de drainage, composé d'étangs et de rigoles. Dans ce réseau, qui représente actuellement un important patrimoine d'intérêt historique, naturel et paysager, les étangs ne constituent plus les réservoirs du château de Versailles mais une source d'eau indispensable au refroidissement des installations techniques du CEPr[217]. Par ailleurs, les rigoles continuent à remplir leur fonction d'exutoire pour le drainage des terres agricoles. Sur la plaine de Sijoumi, l'eau occupe également une place importante dans le paysage de la zone. Il s'agit en effet du paysage de la sebkha qui s'étale sur une superficie de près de 3000 hectares. Comme le paysage des étangs de Saclay (150 hectares), celui de la sebkha de Sijoumi se distingue par le spectacle offert par la multitude d'espèces d'oiseaux migrateurs et par l'image pittoresque de la vaste étendue d'eau parsemée de plusieurs petites îles désertes.
Avec plus de 2600 hectares cultivés, le plateau de Saclay constitue le premier espace rural de la partie Sud-Ouest de la région parisienne. De son côté, avec près de 3000 hectares de terres agricoles, la plaine de Sijoumi constitue également le premier espace rural de la partie Sud-Ouest de l'agglomération tunisoise. Mais malgré la dominance des espaces

---

215 DIPS, *in* Plan d'Actions Paysagères : diagnostic et orientations, op. cit., p. 8.
216 DIPS, *in* Plan d'Actions Paysagères : diagnostic et orientations, op. cit., p. 8.
217 *in* AVB, op. cit., p. 20.

agricoles, plaine et plateau offrent une image qui tient à la fois de la ruralité et de l'urbanité, affirmant ainsi leur situation périurbaine. L'aspect rural s'affirme, aussi bien sur le territoire sijoumien que saclaysien, par la présence de plusieurs exploitations agricoles occupant d'importants espaces ouverts donnant sur des horizons très larges et très lointains. Sur le plateau de Saclay, la présence d'anciennes fermes (Trou Salé, La Martinière, Orsigny, etc.), de vieilles églises comme celles de Saclay ou de Villiers-le-Bâcle, de l'abbaye de Limon et de centres anciens de village, avec leur bâti continu en pierre meulière, contribuent également au caractère rural traditionnel du plateau. A Sijoumi, ce sont les fermes françaises et italiennes héritées de l'époque coloniale, les petites mosquées surmontées de coupoles mais sans minaret comme celles de Mghira Enzel et de Sidi-Abdallah-El-Maioui, l'abondance d'habitation du type «*houch*», et l'absence de mobilier urbain (abris bus, éclairage, etc.) qui confortent l'aspect «*rifien*» de la plaine. Cependant, à maints endroits, aussi bien au centre que sur les rebords du plateau et de la plaine, l'image urbaine prend le pas (équipements industriels, habitats modernes, etc.).

| ***Deux plaines agricoles isolées en cours d'urbanisation*** | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| **** Surface*** | • Vaste territoire ouvert de 5000 hectares | • Vaste territoire ouvert de 7000 hectares |
| **** Géographie*** | • Plateau isolé par des vallées et structuré par des lignes de relief orientées Nord-Sud/ Est-Ouest | • Plaine isolée par des collines et structurée par des lignes de relief orientées Nord-Ouest/ Sud-Est |
| **** Paysage*** | • 2600 hectares d'espaces agricoles<br>• 150 hectares d'étangs<br>• Réseau hydraulique historique<br>• Eglises et fermes moyenâgeuses | • 3000 hectares d'espaces agricoles<br>• 3000 hectares de sebkha<br>• Pas de réseau hydraulique<br>• Mosquées et fermes coloniales |

### B – Deux modes différents d'urbanisation

Sur le plateau de Saclay, comme sur la plaine de Sijoumi, les formes d'urbanisation proprement dites se caractérisent par la prédominance de constructions individuelles. Contrairement à d'autres sites du périurbain parisien et des «zones floues» tunisoises, le logement en immeubles collectifs est, sur nos secteurs d'études, totalement absent. Cependant, dans le cas sijoumien, l'individuel pur, sous forme de constructions inachevées, éparses, hétéroclites et spontanées, l'emporte largement sur le pavillonnaire groupé en lotissements homogènes et bien ordonnés, comme on en trouve sur le plateau de Saclay ou dans les «zones floues» Nord et Est de Tunis. A l'opposé de l'habitat spontané du type «*houch*», c'est-à-dire rural et traditionnel, qui s'est développé, en plusieurs noyaux urbains, au cœur des espaces agricoles tout au long des années 1960-1970, celui des vingt dernières années (villas à étage avec balcons et murs revêtus de couleurs voyantes) constitue fréquemment des «appendices» distincts des villages existants par son architecture qui tend à s'aligner sur les normes architecturales des habitations des centres urbains les plus proches (Bardo, Fouchana, Hay Ez-Zouhour, etc.). Des changements considérables affectent ainsi la physionomie des villages sijoumiens, en rupture totale avec les modèles de l'habitat traditionnel.

Sur le plateau de Saclay, la production de logements se fait souvent en lotissements concentriques, accolés aux villages, selon un modèle architectural inspiré de celui en place. Néanmoins, depuis quelques années, on assiste au développement de constructions nouvelles individuelles, souvent alignées le long des axes routiers comme par exemple du côté de Toussus-le-Noble, Châteaufort ou Villiers-le-Bâcle, en rupture nette avec le cachet architectural de l'habitat traditionnel, contribuant ainsi à la formation d'une image urbaine

dans certains endroits du plateau. Les services d'aménagements des communes saclaysiennes prennent une part dans la fabrication de cette image à travers, notamment, les choix du mobilier urbain et l'aménagement des espaces verts publics intra-muros.
Cependant, aussi bien sur le plateau que sur la plaine, c'est l'abondance des zones d'activités qui marque le plus le caractère urbain de ces deux sites. Dans le premier, ces activités ont connu un important développement entre 1950 et 1975. Dans le second, l'urbanisme industriel a émergé au milieu des années 1970 et ne cesse de s'accroître depuis ; l'exemple du projet, en cours de réalisation, de la zone industrielle de Mghira sur une superficie de près de 300 hectares est à cet égard illustratif.
Contrairement au plateau de Saclay, sur la plaine de Sijoumi, les activités industrielles sont multiples et diversifiées. Sur la trentaine d'entreprises recensées par les auteurs du schéma de développement[218], on trouve des industries textiles, agro-alimentaires, d'électroménagers, plastique, sanitaire, de confection, de composants électromécaniques, etc. Attirées par le faible coût du foncier et la proximité de main-d'œuvre à bon marché, ces industries sont localisées à l'intérieur de la zone agricole et surtout sur les berges Est de la sebkha pour pouvoir évacuer leurs rejets hydriques dans le plan d'eau. Hormis la récente zone industrielle de Mghira, l'inexistence de zones réservées à l'accueil des activités économiques, surtout polluantes, a fait, comme le précisent les urbanistes du schéma de développement, que «*leur évolution n'a, depuis plus de vingt-cinq ans, obéi à aucune planification préalable et se trouve en marge de la réglementation, en matière d'urbanisme*»[219].
Sur le plateau de Saclay, l'implantation du CEA et de HEC sur la plaine du Moulon, du CEPr au bord de l'étang neuf, de l'école polytechnique, de Supélec et d'autres écoles et équipements scientifiques prestigieux sur la plaine de Palaiseau attribue au territoire un caractère urbain d'une grande métropole moderne. Ces équipements forment un pôle d'excellence scientifique de réputation nationale et même internationale. L'image urbaine ponctuant plusieurs endroits du plateau est essentiellement composée par les cheminées du CEPr, les dômes du CEN, les lignes à haute tension, le trafic aérien autour de Toussus-le-Noble et l'intense trafic routier de la N118.
Aujourd'hui, le tissu urbain saclaysien (habitat, réseau routier, zone d'activité, etc.) occupe une superficie de 1200 hectares et celui de la plaine de Sijoumi n'en couvre que 650. A l'horizon 2015, l'occupation urbaine s'étalera sur près de 1600 hectares en ce qui concerne le plateau et sur plus de 2800 hectares en ce qui concerne la plaine.

| ***Deux modes différents d'urbanisation*** | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| **** Occupation urbaine, à l'état actuel*** | • 1200 hectares | • 650 hectares |
| **** Occupation urbaine, à l'horizon 2015*** | • 1600 hectares | • 2800 hectares |
| **** Typologie de l'habitat*** | • Constructions individuelles réglementées | • Constructions individuelles réglementées et spontanées |
| **** Evolution de l'habitat*** | • Constructions individuelles, le long des axes routiers | • Constructions individuelles à étage, accolées aux villages |
| **** Activités économiques*** | • Equipements scientifiques (de 1950 à 1975) | • Structures industrielles diverses (depuis 1970) |
| **** Mobilier urbain*** | • Mobilier urbain dans l'espace public | • Pas de mobilier urbain |

218 *in* Urbaconsult, op. cit., p. 30.
219 *in* Urbaconsult, op. cit., p. 30.

## C - Deux processus sociaux différents de périurbanisation, mais un rapport social à la campagne comparable

### C-1- Deux catégories sociales différentes

Qu'il s'agisse du territoire saclaysien ou sijoumien, il est clair que le processus de périurbanisation s'appuie essentiellement sur un important flux migratoire, en provenance des grandes villes les plus proches d'abord et, ensuite, des villages ruraux de la campagne profonde. Des enquêtes sociales cherchant à déterminer les principales raisons de l'occupation du plateau d'un côté et de la plaine de l'autre, dans les années 1960-1970, n'ont jamais été menées. C'est pourquoi nous avons introduit dans nos enquêtes une question qui cherchait à connaître ce qui a motivé les premiers occupants à choisir ces zones comme lieu d'établissement. La question était la suivante : «Pourquoi êtes-vous venu vous installer ici ?». Il apparaît ainsi que près de 55% des Saclaysiens et 90% des Sijoumiens sont venus, il y a plus de trente ans, occuper l'espace saclaysien et sijoumien pour des raisons autres que la recherche du cadre rural et agricole (accès à la propriété, proximité du lieu de travail, accès facile au marché de l'emploi, etc.).

Ces migrants, citadins ou ruraux, appartiennent à toutes les classes sociales et à toutes les catégories socioprofessionnelles. Mais à la différence des Saclaysiens qui, pour la plupart, occupent des métiers liés à l'enseignement et à la recherche, les Sijoumiens appartiennent, dans leur grande majorité, à la classe ouvrière du secteur industriel et artisanal, de la manutention, du magasinage et du transport.

Plus visible à Sijoumi qu'à Saclay, la diversité sociale se traduit par une certaine ségrégation de l'espace habité, une différenciation de la typologie architecturale des constructions et une inégale conduite d'appropriation du territoire occupé. Certains viennent y chercher l'accès à la propriété au sein d'un territoire relativement éloigné du centre-ville et dont le prix du foncier est largement abordable pour la quasi-totalité des couches sociales (notamment à Sijoumi) et d'autres (notamment à Saclay) viennent, en plus, pour profiter des meilleures conditions d'habitabilité que leur offre la campagne urbaine, perçue comme un lieu de liberté, beau, agréable et proche de la nature rêvée.

| ***Deux catégories sociales différentes*** | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| ****Flux migratoire et origine sociale*** | • Migration d'origine urbaine | • Migration d'origine urbaine et rurale |
| **** Catégories socioprofessionnelles*** | • Dominance des cadres supérieurs | • Dominance de la classe ouvrière |
| **** Motivations d'installation sur le plateau et sur la plaine*** | • Motivations économique et esthétique | • Motivation surtout économique |
| **** Rapport social à la campagne*** | • Goût pour la campagne dominant | • Goût diversifié pour la campagne |

### C-2- Un même processus de mise en paysage, mais décalé dans le temps

Depuis la montée des valeurs de nature et d'environnement, au milieu des années 1970, en France, et dans le début des années 1990 en Tunisie, le rapport social à l'espace agricole a largement évolué. Le décalage chronologique qui intervient dans la montée de ces valeurs, entre la France et la Tunisie, et la différence dans l'occupation sociale entre le territoire saclaysien et sijoumien font que l'évolution des représentations mentales de l'espace agricole est beaucoup plus nette sur le plateau que sur la plaine.

Néanmoins, en se basant sur les résultats de notre enquête, il apparaît que Tunisois et Sijoumiens sont de plus en plus sensibles à la préservation de l'environnement et de la

nature ; ils sont de plus en plus favorables au maintien des espaces agricoles considérés non seulement du point de vue de leur intérêt économique de production de biens alimentaires, mais aussi du point de vue de leurs valeurs paysagères, de loisirs, de détente, de bien-être et de cadre de vie (calme, repos, sécurité, etc.).
Alors que seulement 30% de Tunisois et de Sijoumiens expriment leur rapport à l'espace agricole en terme de production et de ravitaillement en fruits et légumes des marchés locaux ou régionaux, ce qui atteste du fort intérêt pour les circuits courts, la plupart (55% des Tunisois et 50% des Sijoumiens) déclarent que l'agriculture des «zones floues» constitue pour eux un «*mandhar jamil*» (paysage), une «*tabïa*» (nature), etc. Ce sentiment est encore plus fort chez les Saclaysiens, puisque 75% d'entre eux considèrent l'étendue céréalière comme un paysage à part entière et un espace vert ouvert nécessaire pour éviter aux bourgs ruraux du plateau de se fondre dans la masse urbaine, dense et à l'image profondément négative, de la banlieue Sud-Ouest de la région parisienne.
Alors que sur le plateau de Saclay, le processus d'appréciation esthétique de l'espace agricole existe depuis plus de vingt ans, sur la plaine de Sijoumi, il n'est qu'en cours de construction puisqu'il n'est encore revendiqué, de manière officielle, par aucun groupe social et ne concerne pas encore la grande majorité des habitants. A titre comparatif, l'espace agricole saclaysien est pratiqué en tant que lieu de loisirs par 80% des habitants, alors que sur la plaine, il ne l'est que par 46%. Il rappelle l'image d'une campagne bucolique, belle et naturelle, pour plus de 70% des habitants du plateau contre seulement 31% de ceux de la plaine. En ce qui concerne les souhaits d'évolution de l'agriculture, on remarque également une nette différence entre Saclaysiens et Sijoumiens. Alors que plus de 75% des premiers souhaitent que des mesures plus «sévères» soient prises pour protéger et valoriser davantage le milieu agricole/rural, 43% des seconds considèrent l'urbanisation de la plaine comme une opportunité unique pour améliorer son image et la rendre plus attractive, moderne et dynamique (contre 46% qui déclarent que l'agriculture n'a aucune raison de disparaître de la plaine, surtout qu'elle représente le «poumon vert» de la région Sud-Ouest de Tunis et constitue l'unique cadre paysager de leur territoire). Toutefois, si l'on souhaite parler en terme de majorité, Saclaysiens et Sijoumiens sont favorables à l'arrêt de l'urbanisation des terres agricoles.
Pour conclure, il nous semble également important de préciser que le rapport qu'entretiennent ces deux types de citadins, de deux pays différents, à l'espace agricole est presque radicalement opposé à celui des agriculteurs saclaysiens et sijoumiens. Pour les agriculteurs, l'appropriation de l'espace agricole est essentiellement construite autour d'intérêts économiques. Mais pour les résidents la valeur économique de l'agriculture est entièrement exclue (chez les Saclaysiens), ou presque (chez les Sijoumiens), des règles qui déterminent leur conduite d'appropriation et d'usage de leur territoire respectif. Pour la plupart des habitants du plateau et pour une partie non négligeable de ceux de la plaine, l'agriculture, comme nous venons de le montrer, est avant tout un paysage, un cadre de vie et un espace qui les protège «*contre les méfaits de l'urbanisation*»[220]. L'activité agricole, quant à elle, est, pour 70% des Saclaysiens et 30% des Sijoumiens, polluante, bruyante et même encombrante. Sur le plateau de Saclay comme sur la plaine de Sijoumi, ces deux groupes sociaux (habitants et agriculteurs) ne partagent donc pas les mêmes attitudes culturelles vis-à-vis de l'espace agricole. Position économique d'un côté et appropriation esthétique de l'autre, ce constat explique en effet l'émergence des dynamiques conflictuelles et des jeux d'affrontement qui se produisent actuellement sur les deux sites d'études.

[220] Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un habitant de Saclay.

| *Un rapport social à la campagne comparable, mais décalé dans le temps* | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| ***Emergence des valeurs de nature et d'environnement** | • Depuis le milieu des années 1970 en France | • Depuis le début des années 1990 en Tunisie |
| **** Pratique de l'espace agricole pour les loisirs** | • Espace agricole qualifié comme lieu de loisirs par 80% des habitants | • Espace agricole qualifié comme lieu de loisirs par 46% des habitants |
| **** Représentation sociale de l'espace agricole** | • Espace agricole qualifié comme paysage par 75% des habitants | • Espace agricole qualifié comme «*mandhar jamil*» par 55% des habitants |
| | • L'espace agricole rappelle l'image d'une campagne bucolique pour 70% des habitants | • L'espace agricole rappelle l'image d'une campagne bucolique pour 31% des habitants |
| | • L'espace agricole doit être protégé et valorisé en tant qu'espace vert pour 75% des habitants | • L'espace agricole doit être protégé et valorisé en tant qu'espace vert pour 46% des habitants |
| **** Rapport social à l'activité agricole** | • L'activité agricole présente des inconvénients (pollution, bruit, etc.) pour 70% des habitants | • L'activité agricole présente des inconvénients (pollution, bruit, etc.) pour 30% des habitants |

### D – Deux types de structures agraires, deux types d'agriculteurs

Le développement des activités scientifiques et technologiques s'est produit sur près du tiers des terres agricoles du plateau. Ces terres, regroupées autour du siège de l'exploitation, sont d'une grande valeur agronomique grâce, pour une très grande part, à leur drainage. Elles sont partagées entre 18 exploitations dont la superficie moyenne s'élève à 200 hectares, souvent d'un seul tenant. La céréaliculture (blé, colza, maïs et pois) y est l'activité principale avec, çà et là, quelques parcelles de cultures maraîchères et fruitières consacrées, pour la plupart, à la pratique de la vente directe et de la cueillette aux champs.

Les rendements des cultures pratiquées sur le plateau sont très élevés et même supérieurs à la moyenne régionale (blé 70q/ha en moyenne, colza 37q/ha, maïs 75q/ha, pois 47q/ha). Hormis la qualité du sol et les conditions climatiques favorables à la céréaliculture, ce haut niveau de productivité est lié à la haute qualification technique des exploitants qu'ils ont acquise grâce à de relations étroites avec les agronomes et chercheurs de l'INRA et de l'ITCF, installés sur le plateau. La plupart de ces exploitants, plutôt âgés (63 ans), ont une succession assurée.

De la même façon que le fermage sur le plateau de Saclay, «*l'enzeh*» sur la plaine de Sijoumi, constitue le statut foncier le plus répandu. Pour l'un comme pour l'autre des deux sites, plus de 75% des terres cultivées font l'objet de baux agricoles de longue durée. Alors que les 2600 hectares d'espaces agricoles du plateau sont partagés entre 18 exploitations, ceux de la plaine le sont entre près de 300, extensives et d'une taille moyenne de 8 hectares. Parmi les multiples facteurs expliquant cet état de fait, on trouve celui qui concerne la diversité des cultures. Même si la céréaliculture occupe la part la plus importante de la SAU, elle est concurrencée par d'autres types de cultures moins consommatrices d'espaces, comme les cultures maraîchère (tomate, piment, salade, etc.) et fruitière (amandier, poirier, pêcher, prunier, vigne de table) du périmètre irrigué (450 hectares),

l'oléiculture et la culture fourragère (sorgho, foin, bersim) du reste de la SAU. Toutefois, l'étude que nous avons menée sur les dynamiques d'évolution de 30 exploitations de la plaine montre que l'agriculture sijoumienne est en situation critique en raison de la petite taille des exploitations. La dimension extrêmement restreinte de la plupart des parcelles cultivées (22 hectares au maximum pour le blé, 1,5 à 4 hectares pour les cultures maraîchère et fourragère, 2,5 à 5 hectares pour les cultures fruitières et 2 à 20 hectares pour l'oléiculture) aboutit à multiplier le nombre de spéculateurs, de sorte qu'il est difficile d'appliquer les directives des documents d'urbanisme ou des règles de protection des terres agricoles. Elle aboutit également à multiplier les difficultés empêchant le développement de l'activité agricole dans le secteur ; par exemple, il est inenvisageable d'investir dans l'acquisition d'une moissonneuse batteuse pour une parcelle de blé de 15 hectares ou dans l'achat d'un tracteur pour un potager de 2 hectares.

La faible taille des parcelles agricoles explique, en grande partie, le faible niveau de productivité des exploitations sijoumiennes. Par exemple, la vigne de table ne produit que 6 à 10 t/ha, la pêche 4 à 7 t/ha, l'abricot 7 à 10t/ha. Pour le blé, les rendements varient, selon les saisons, de 7 à 13 q/ha, soit 10 fois moins que sur le plateau de Saclay. Hormis la dimension des exploitations, ce faible taux de production est lié à la combinaison de plusieurs autres facteurs : conditions climatiques souvent défavorables pour les cultures pluviales, irrégularité de la distribution de l'eau dans le périmètre irrigué, coût élevé des intrants agricoles, augmentation des nuisances urbaines, sous-équipement en matériel agricole et manque de maîtrise des techniques agricoles. Ce dernier facteur est lié au fait que la grande majorité des «*fellahs*» sijoumiens est analphabète et n'a acquis aucune formation scolaire et encore moins de formations dans le domaine agricole. Son unique savoir technique est issu d'une formation «sur le tas». Plus jeunes que les agriculteurs saclaysiens, puisque la moyenne d'âge enregistrée n'est que de 54 ans, mais moins riches, la plupart des «*fellahs*» sijoumiens, sans successeur, exerce une double activité (fonctionnaires à mi-temps, chauffeurs de taxis, routiers, conducteurs de bus, artisans, commerçants, etc.), afin de stabiliser le revenu familial et assurer le fonctionnement de leurs petites exploitations traditionnelles.

| ***Deux types de structures agraires, deux types d'agriculteurs*** | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| **** Occupation agricole*** | • 2600 hectares | • 3000 hectares |
| **** nombre d'exploitations*** | • 18 exploitations | • 300 exploitations |
| **** Taille moyenne des exploitations*** | • 200 hectares | • 8 hectares |
| **** Cultures principales*** | • Céréaliculture | • Céréaliculture et horticulture |
| **** Rendement*** | • Elevé (ex : 70q/ha/blé) | • Faible (ex : 7 à 13q/ha/blé) |
| **** Statut des terres*** | • Dominance du fermage | • Dominance «*d'enzel*» |
| **** Mécanisation*** | • Forte mécanisation | • Faible mécanisation |
| **** Formation professionnelle des agriculteurs*** | • Bonne formation professionnelle | • Pas de formation professionnelle |
| **** Moyenne d'âge des agriculteurs*** | • 63 ans | • 54 ans |
| **** Succession*** | • Succession en général assurée | • Pas de succession en général |
| **** Activités extra-agricoles*** | • Pas de double emploi, mais diversification des revenus au sein de l'exploitation (vente directe, cueillette, etc.) | • Dominance du double emploi |

### E – Des difficultés comparables, mais des stratégies d'adaptation différentes

Les deux sites étudiés sont encore fortement marqués par la présence spatiale de l'agriculture. Mais l'emprise croissante de l'urbanisation s'est traduite par la régression et le mitage des terroirs agricoles, ainsi que par l'accumulation d'un certain nombre de contraintes, engendrées par une pression urbaine très forte, auxquelles les agriculteurs saclaysiens et les «*fellahs*» sijoumiens doivent faire face.

Les principales contraintes, qui provoquent la stagnation du développement de l'activité agricole et suscitent un sentiment d'incertitude qui menace l'avenir de l'agriculture du plateau et de la plaine, sont : le pillage, le piétinement, la dégradation des cultures par les animaux, les décharges sauvages et, seulement pour le plateau de Saclay, les difficultés de déplacement, les gens du voyage, le rapport de voisinage et l'éloignement des circuits de distribution et d'approvisionnement.

- Les difficultés de déplacement se traduisent par un surcoût de production non négligeable dû à une perte du temps, à une charge salariale supplémentaire et à l'investissement dans l'acquisition de matériel escamotable. Pour résorber ces problèmes de déplacement, les céréaliers multiplient les stratégies d'adaptation. Certains aménagent leur temps de travail en raisonnant leurs déplacements en fonction des heures de pointe et d'autres s'orientent vers une simplification des assolements et de l'itinéraire technique en choisissant des cultures qui nécessitent moins de déplacement. Mais la solution la plus répandue est l'emploi de matériel repliable dont la largeur ne dépasse pas les 2,5 mètres.
- Dans l'exemple saclaysien, l'installation clandestine des gens du voyage représente la contrainte la plus difficile à surmonter car la procédure d'expulsion est à la fois longue et onéreuse. Face à la complexité de ce problème, les agriculteurs n'ont aucune solution, si ce n'est d'exercer une pression sur les élus pour équiper le plateau de terrains d'accueil.
- Sur le plateau, la confrontation entre agriculteurs et nouveaux habitants est vive, en raison du bruit et des odeurs. Pour instaurer de bons rapports avec les habitants, les céréaliers essayent de modifier leurs itinéraires techniques : enfouissement direct du fumier, épandage en fonction de la direction des vents, etc.
- A la différence des trois premières contraintes, l'absence de circuits de distribution et d'approvisionnement constitue aujourd'hui une contrainte intégrée, car les exploitants la maîtrisent relativement bien. Ils exigent de leurs clients de venir sur le plateau pour enlever la production et de leurs réparateurs de se déplacer sur l'exploitation. Pour bénéficier de prix de vente avantageux, ils se sont pourvus d'installation importante de stockage.

Contrairement au plateau de Saclay, ces contraintes n'existent quasiment pas sur la plaine, car la proximité de l'urbain représente, pour la plupart des «*fellahs*», un avantage pour écouler plus facilement leurs produits, par le biais de la vente «ambulante», du marché public et des souks hebdomadaires de légumes. Quant à l'absence de problèmes liés aux difficultés de déplacement des engins agricoles, elle s'explique principalement par le sous-équipement des agriculteurs sijoumiens en matériel agricole encombrant.

Par ailleurs, les contraintes communes aux deux sites, mais qui semblent handicaper davantage le développement de l'agriculture sijoumienne que saclaysienne sont le pillage, le piétinement, les décharges sauvages et la dégradation des cultures par les animaux.

- Sur le plateau de Saclay, le pillage, en particulier le vol de culture, n'entraîne pas de pertes directes. Mais sur la plaine de Sijoumi, il constitue la contrainte la plus gênante, notamment chez les «*fellahs*» détenant de petites exploitations maraîchères et fruitières situées à proximité de fronts urbains. Malgré l'importance des pertes occasionnées par cette contrainte, plus de 50% des agriculteurs ne développent aucune stratégie pour y remédier. La construction de clôtures autour des parcelles les plus pillées est la solution la plus adoptée par le reste des «*fellahs*».

- Le piétinement des cultures par les amateurs de courses clandestines de véhicules et motos tous terrains, sur le plateau, et par les écoliers, les jeunes couples «clandestins» et les «fêtards» du samedi soir, sur la plaine, est une contrainte qui se développe de plus en plus sur nos secteurs d'étude. Alors que le pillage se traduit actuellement par un préjudice plutôt moral que matériel sur le plateau de Saclay, le piétinement, sur la plaine de Sijoumi, constitue une contrainte dont les pertes matérielles sont souvent importantes. Les «*fellahs*» se disent trop pauvres pour développer des stratégies efficaces d'adaptation.
- Une partie importante des agriculteurs saclaysiens et sijoumiens déclare que le dépôt d'ordures à l'intérieur des parcelles situées à proximité des fronts urbains, en bordure des routes ou des chemins ruraux est un problème qui n'a cessé d'évoluer tout au long des dix dernières années. Généralement, les pertes occasionnées par cette contrainte sont faibles, voire négligeables, sauf quand elle endommage, à Saclay, les gros engins agricoles car le prix des pièces de rechange et le coût des réparations sont relativement élevés.
- Les pigeons, pour le plateau de Saclay, les vaches, les chèvres et les moutons, pour la plaine de Sijoumi, sont les animaux les plus dénoncés pour la destruction des cultures par les animaux. Pour le cas sijoumien, les parcelles de cultures fourragères et fruitières sont les plus affectées par les vaches des éleveurs voisins et les troupeaux errants des habitants des quartiers les plus proches. Cependant, il semble que les «*fellahs*» maîtrisent bien cette contrainte, en surveillant régulièrement les parcelles les plus exposées. Par ailleurs, sur le plateau de Saclay, malgré l'emploi de détonateurs, la lutte contre les pigeons «parisiens» s'avère de plus en plus difficile, depuis le développement de la nouvelle politique de «dépigeonnage» de Paris qui consiste à capturer les pigeons dans des filets pour les relâcher dans les espaces ruraux environnants. Ce phénomène touche toutes les cultures céréalières pratiquées sur le plateau, et de façon plus importante le pois protéagineux.

| ***Des difficultés comparables, mais des stratégies d'adaptation différentes*** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ***Contraintes*** | | | ***Stratégies d'adaptation*** | |
| | **Saclay** | **Sijoumi** | **Saclay** | **Sijoumi** |
| **** Difficultés de déplacement*** | Très gênante | N'existe pas | • Acquisition de matériel escamotable<br>• Aménagement du temps de travail<br>• Simplification des assolements<br>• Simplification de l'itinéraire technique | ∅ |
| **** Gens du voyage*** | Très gênante | N'existe pas | • Aucune stratégie | ∅ |
| **** Rapports de voisinage*** | Très gênante | N'existe pas | • Modification de l'itinéraire technique | ∅ |
| **** Eloignement des circuits de distribution et d'approvision-nement*** | Contrainte intégrée | N'existe pas | • Réparation du matériel sur place<br>• Enlèvement de la production sur l'exploitation<br>• Construction de silos de stockage | ∅ |
| **** Pillage (vol de culture)*** | Peu gênante | Très gênante | • Surveillance de l'exploitation | • Clôture des parcelles pillées |
| **** Piétinement des cultures*** | Peu gênante | Très gênante | • Surveillance de l'exploitation | • Aucune stratégie |
| **** Décharges sauvages*** | Gênante | Gênante | • Surveillance de l'exploitation | • Aucune stratégie |
| **** Dégradation des cultures par les animaux*** | Très gênante | Contrainte intégrée | • Emploi des détonateurs | • Surveillance des parcelles les plus exposées |

### F - Deux comportements différents des acteurs locaux

Les facteurs constamment présents dans le développement du processus de périurbanisation au sein de nos deux secteurs d'étude sont au nombre de quatre : la demande sociale, la pression des spéculateurs fonciers et des industriels et, surtout, l'action des acteurs locaux (pour le plateau de Saclay) ou des opérateurs publics (pour Sijoumi).
Dans l'exemple saclaysien, le processus de migration que nous avons évoqué est souvent conforté par l'action des élus des communes les moins peuplées, comme Toussus-le-Noble, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle et Châteaufort. La politique menée par ces acteurs est fondée, comme dans la plupart des communes rurales françaises, sur un programme d'accroissement de la population communale pour bénéficier des avantages financiers qui lui sont associés. Toutefois, depuis plus d'une dizaine d'années, la majorité des opérateurs institutionnels agissant sur l'espace saclaysien semble, sous la forte pression des habitants, privilégier une augmentation maîtrisée de la population accompagnée par l'accueil raisonné d'entreprises «non polluantes». Cette pression est exercée par près de vingt associations locales de défense de la nature et de l'environnement, actuellement réunies en union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay (UASPS). L'action de ces associations illustre en effet le développement apparent d'une nouvelle conduite d'appropriation de l'espace saclaysien. Cette conduite est tellement apparente qu'acteurs politiques et planificateurs urbains locaux et régionaux se trouvent dans l'obligation de prendre de nouvelles mesures d'organisation et de développement du territoire saclaysien, de manière à limiter l'urbanisation et à éviter la dégradation du milieu rural/agricole du plateau. Ceci explique, en grande partie, la convergence d'opinions des habitants et des acteurs publics sur la question de la perception et du devenir de l'agriculture saclaysienne vers des objectifs communs. Ces objectifs sont : stopper le morcellement des espaces agricoles, «intégrer» l'urbanisation existante au paysage, favoriser le maintien de l'agriculture et valoriser le paysage agricole en l'ouvrant au public.
A l'inverse, sur la plaine de Sijoumi, les résultats de nos enquêtes font ressortir une divergence manifeste entre le point de vue des habitants et celui des aménageurs et opérateurs institutionnels. Dans le discours de la majorité de ces derniers, le foncier agricole péri et intraurbain, en particulier celui dont la valeur agronomique est faible, n'est, le plus souvent, perçu qu'en tant que réserve de terres destinées à l'urbanisation. En l'absence de pression associative locale, la prise en compte de l'évolution du rapport social à l'espace agricole tunisois, en général, et sijoumien en particulier dans les programmes d'aménagement et de développement du territoire des «zones floues» est quasiment inexistante. La principale raison qui, à notre avis, explique cet état de fait est que le processus d'appréciation esthétique de l'espace «*rifien*» n'en est qu'à ses débuts et n'est donc pas encore identifié par les professionnels de l'aménagement du territoire tunisois.
Sur la plaine de Sijoumi, il n'existe, jusqu'à aujourd'hui, aucune organisation non gouvernementale locale de protection de l'agriculture, de la nature ou de l'environnement.

| ***Deux comportements différents des acteurs locaux*** | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| ****Appropriation sociale de l'espace agricole*** | • Appropriation apparente et identifiée par les acteurs directs | • Appropriation émergente et non identifiée |
| **** Pression «habitante»*** | • Forte pression «habitante» | • Pas de pression «habitante» |
| **** Présence associative*** | • Forte présence associative | • Pas d'associations locales |
| **** Rapport planification/ conduite sociale*** | • Convergence planification/ opinion | • Divergence planification/ opinion |
| **** Action des acteurs directs*** | • L'espace agricole n'est plus une réserve foncière | • L'agriculture urbaine est souvent une réserve foncière |

## G – Deux modes distincts de gestion publique des territoires périurbains

Les politiques publiques de maîtrise de la gestion foncière, de paysage, de planification et de développement des espaces périurbains constituent le thème sur lequel les différences entre l'exemple saclaysien et l'exemple sijoumien sont les plus nombreuses et les plus apparentes. Ces différences sont, en grande partie, dues au fait que la gestion administrative du territoire français n'est pas la même que celle du territoire tunisien. Elle est décentralisée pour le premier est centralisée pour le second.
En effet, la question de la centralisation ou de la décentralisation de l'Etat joue un rôle important dans le déroulement, l'évolution et la gestion du processus de périurbanisation.
En France, depuis la loi de décentralisation de 1983, les acteurs agissant directement ou indirectement sur les territoires périurbains sont devenus multiples : du simple citoyen jusqu'aux représentants de l'Etat, en passant par les responsables locaux et régionaux. Le partage du pouvoir entre ces différents acteurs est souvent décisif pour une meilleure maîtrise du phénomène périurbain. Sur le plateau de Saclay, la maîtrise de ce phénomène a largement évolué grâce notamment au développement de l'intercommunalité.
Celle-ci a d'abord été représenté par le SIPS, qui avait la charge d'élaborer et d'approuver un schéma directeur local, puis par le DIPS, qui a aujourd'hui pour fonction de mettre en action les directives de ce document. En dépit de l'existence de nombreuses difficultés empêchant le développement de l'intercommunalité[221], l'étude de l'évolution des politiques publiques de gestion du territoire du plateau et les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs agissant sur ce territoire montrent que la démarche intercommunale présente un intérêt particulier dans l'organisation cohérente de l'espace périurbain.
En Tunisie, les décisions en matière d'aménagement du territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural, sont, en vertu de la constitution actuelle, du ressort de l'Etat. Par exemple, le ministère de l'Agriculture conserve ses attributions en matière d'hydrogéologie ainsi que pour tout ce qui touche aux terres agricoles fertiles. Il en est de même pour le ministère de l'Environnement, en matière de paysage et de sites naturels dits remarquables. Mais les rapports de pouvoir entre les opérateurs des différentes institutions est sans doute l'un des principaux problèmes qui «bloquent» l'instauration d'un projet global, cohérent, susceptible de réguler l'évolution du phénomène de «zones floues». A travers l'étude de l'exemple sijoumien, nous avons constaté que les décisions prises par les différents services des administrations ne s'inscrivaient pas dans un programme d'intervention collective de proximité, c'est-à-dire spécifique au milieu des «zones floues». Les modalités très diverses d'intervention de ces organismes ajoutent rarement de la clarté à la compréhension et à la gestion du concept de «zones floues».
Il convient dès lors d'examiner à part chacun des deux cas, car une comparaison directe entre les projets publics relative à leur gestion n'a pas grand sens du fait qu'ils se situent à des échelles opposées (intercommunale d'un côté et publique de l'autre).

### G-1- A Sijoumi : des modes de gestion surtout libéraux

Sur le plan de la maîtrise de la gestion du foncier tunisois et sijoumien, les limites des instruments législatifs et des documents d'urbanisme ont souvent été relevées. Malgré les nombreuses tentatives faites par les opérateurs publics pour protéger les terres agricoles de la plaine, l'application des outils de planification rencontre beaucoup de difficultés. Trois outils sont en cause dans la production de l'espace sijoumien et le contrôle de son urbanisation : le plan régional d'aménagement (PRA) de 1976, la loi de protection des terres agricoles de 1983 et le plan de restructuration de la zone Ouest de Sijoumi de 1984.

---

[221] les problèmes des rapports de pouvoir et de représentativité entre grandes et petites communes, la crainte de déséquilibre dans le partage des intérêts d'un tel ou tel programme d'aménagement, etc.

- Le PRA, qui est défini comme un outil de gestion de l'urbanisation de la région tunisoise, s'est très rapidement révélé inadapté à la réalité du développement socio-économique et spatial des territoires des «zones floues». C'est pour des raisons de priorité dans les préférences d'aménagement entre centre urbain et milieu rural que le PRA a ignoré l'insertion des espaces agricoles périphériques dans les secteurs nécessitant une planification particulière. Le PRA s'est en effet davantage orienté vers la gestion urbaine des grandes villes tunisoises que vers une organisation générale du développement du Grand Tunis. Le volet paysager n'a pas été introduit et la valorisation des potentialités de la campagne tunisoise, n'a pas été recherchée, ce qui a conduit à l'accroissement de la pénétration de l'urbanisme libre au cœur de la zone agricole de la plaine de Sijoumi.
- La loi de protection des terres agricoles reste jusqu'aujourd'hui l'outil privilégié pour l'organisation et le contrôle de la gestion foncière de l'ensemble du territoire tunisien. Après l'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale, vergers et potagers du périmètre irrigué de la plaine ont été immédiatement classés en zone d'interdiction et le reste des espaces agricoles en zone de sauvegarde. Mais de la même façon que le PRA, la loi de1983 n'a pas atteint son objectif. Son échec est essentiellement dû à la nature et aux objectifs de la loi elle-même. N'étant pas fondée sur un programme propre aux territoires des «zones floues», elle a ignoré le problème essentiel de la spéculation foncière et du mécanisme de dégradation du milieu rural tunisois, pour s'intéresser seulement aux aspects techniques de la sauvegarde des terres agricoles (nature des sols, type de cultures, etc.).
- Le plan de restructuration est un outil d'aménagement et d'équipement de terrains bâtis et non bâtis. Afin de mettre un terme à l'extension de l'habitat spontané, le plan de restructuration, qui a été présenté par le District de Tunis comme un «*plan cadre*» de développement et de préservation de la vocation agricole et rurale de la plaine, s'est transformé, trois ans après son élaboration, en un document qui suit une logique prioritairement urbaine : ouverture partielle de près de 150 hectares de terres agricoles à l'urbanisation, restructuration des quartiers spontanés, etc. Depuis la mise en application de ce plan, l'analyse de l'état actuel de l'espace sijoumien montre que l'urbanisation des berges de la sebkha est relativement bien maîtrisée, la réhabilitation de certains quartiers spontanés est entreprise, mais le mitage de la zone agricole protégée se poursuit.

Actuellement, deux autres outils sont en cours d'élaboration : le SDA du Grand Tunis et le schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi. Le premier s'inspire d'un modèle spatial régional à plusieurs centres urbains et le second doit arbitrer entre l'urbanisation ou la conservation des espaces agricoles de la plaine. Dans la première phase de chacun de ces deux documents, l'objectif assigné à l'agriculture est en premier lieu de produire des denrées alimentaires. L'adoption de normes destinées à préserver les zones agricoles des implantations urbaines dépend de la valeur pédologique du sol et des ressources en eau disponibles pour l'irrigation. Le rôle de l'agriculture dans la sauvegarde de l'environnement, du paysage et du cadre de vie des citadins n'est que très partiellement pris en compte. Par exemple, pour améliorer les ratios en $m^2$/habitant d'espaces verts de proximité, les aménageurs et les planificateurs proposent d'aménager les espaces boisés, actuellement fermés au public, en parcs urbains. L'agriculture péri et intraurbaine, en tant qu'espace vert ouvert, est donc exclue de la politique verte des opérateurs publics. D'ailleurs, une politique verte spécifiquement conçue pour la valorisation des paysages agricoles des «zones floues» n'existe pas encore (charte paysagère, plan de paysage, ceinture verte, etc.). De manière générale, les politiques publiques de paysage appliquées à l'ensemble du territoire national se limitent souvent à la création de parcs publics, à la protection des espaces boisés et des sites naturels remarquables. Négligée comme infrastructure urbaine verte, jugée médiocre en terme de nature du sol et de productivité, l'agriculture sijoumienne semble constituer, pour les auteurs du SDA comme ceux du schéma de développement, une importante réserve foncière pour le développement à

court, moyen et long terme du Grand Tunis. Cette décision ne s'inscrit cependant que dans le cadre d'un projet qui n'est pas encore approuvé par l'ensemble des acteurs institutionnels, comme ceux de la direction des sols qui s'opposent à l'urbanisation intensive de la plaine, et en particulier de la zone agricole du périmètre irrigué.

### G-2- A Saclay : dominance des politiques publiques décentralisées et actions associatives

La situation dans laquelle se trouve actuellement la plaine de Sijoumi rappelle curieusement celle dans laquelle s'est trouvé le plateau de Saclay en 1965, quand une politique de paysage spécifique aux milieux périurbains n'existait pas encore en France et quand les auteurs du PADOG avaient décidé son urbanisation intégrale. Mais à la différence du cas sijoumien, dans celui du plateau de Saclay les habitants se sont opposés au projet du PADOG. Les principales argumentations justifiant cette opposition étaient la reconnaissance de l'identité agricole du plateau et le maintien d'un paysage rural en périphérie de l'agglomération parisienne. Pour répondre à cette demande et bien anticiper l'évolution des territoires périurbains, opérateurs publics et professionnels de l'aménagement du territoire introduisirent une nouvelle politique de paysage spécifiquement adaptée aux formes et modalités de fonctionnement de la couronne rurale parisienne. Il s'agit de la politique des ZNE, mise en place au cours de l'élaboration du SDAURIF de 1976. Son objectif était de créer des zones-tampon qui puissent contenir la pression urbaine et préserver l'agriculture et les forêts périurbaines. Dans le cadre de la mise en application des ZNE, l'étendue céréalière du plateau de Saclay devint alors un «espace rural ouvert indispensable au maintien de l'équilibre spatial de la partie Sud-Ouest de la région parisienne». Encouragés par le succès qu'avait rencontré cette première tentative de valorisation du milieu rural périurbain, les acteurs publics renforcèrent leur politique de paysage, au rythme de l'accroissement de la pression sociale. Ainsi est née, au début des années 1980, la politique de ceinture verte. L'objectif que celle-ci devait atteindre était de préserver, de manière continue, un ensemble d'espaces verts (bois, agriculture, marais, prairies, etc.), tout autour de Paris. Il s'agissait en effet de maîtriser davantage l'avancée du front urbain tout en renforçant le maintien des espaces agricoles et boisés capables d'assurer l'interface entre ville et campagne, la protection de la nature et du paysage, ainsi que le développement des pratiques de loisirs de plein air. Dès lors, le plateau de Saclay devint un des maillons essentiels de la ceinture verte parisienne.

ZNE et ceinture verte sont deux projets qui s'inscrivaient dans le cadre d'une politique publique de paysage et d'aménagement du territoire régional. Après la décentralisation, l'évolution de ce type de politique s'est relativement atténuée au bénéfice du développement de nouvelles politiques, plutôt locales, de même nature et degré d'efficacité, voire même plus efficaces car, grâce à l'action de l'intercommunalité, elles abordent avec plus de détail la problématique périurbaine. L'exemple du plateau de Saclay est à cet égard tout à fait significatif. D'ailleurs, dès sa création, à la fin des années 1980, le SIPS a centré sa première action sur la résorption du problème le plus «délicat» de la périurbanisation, qui est celui de la gestion foncière. En l'absence d'une législation foncière bien adaptée aux conditions d'évolution de leur territoire, les élus saclaysiens ont adopté un projet collectif original de la gestion du sol. Ils ont fait le choix d'un système consensuel sur la base d'une convention de lutte contre la spéculation foncière. Une convention signée entre la SAFER, qui exerce le droit de préemption, l'AEV d'Ile-de-France, qui achète les terres, et le DIPS qui exécute les opérations. Cette convention, qui s'est traduite dans le schéma directeur local (1992) et le SDRIF (1994) par le maintien de 2000 hectares de terres agricoles, a non seulement permis de mettre fin à la pression spéculative, mais aussi d'apporter aux agriculteurs la sécurité foncière. Désormais

protégées du grignotage urbain, la plupart des exploitations saclaysiennes s'appuient ainsi sur une base solide pour assurer leur développement futur.
Après l'établissement d'une nouvelle politique foncière, le DIPS a consacré ses actions à la protection de la nature et à la gestion du paysage saclaysien. L'objectif recherché était de préserver et de renforcer le caractère spécifique de ce paysage agricole ouvert. Pour y parvenir, les acteurs locaux ont mis en place un plan d'actions paysagères (PAP) favorisant la conservation des structures paysagères du patrimoine naturel et urbain existants mais aussi la création de conditions favorables au développement spatial et social du territoire saclaysien. Le PAP décrit de manière très précise les opérations à entreprendre pour modeler la physionomie future du plateau. Pour ce qui concerne l'urbanisme, il propose de réduire la surface constructible, d'intégrer l'urbanisation existante dans le paysage et de procéder à la technique de préverdissement qui consiste à bâtir autour des espaces verts pré-existants. Quant à l'agriculture, l'objectif est d'améliorer la structure des exploitations ainsi que leur desserte. Pour le paysage, le PAP vise le renforcement de l'identité rurale/agricole locale. Pour les loisirs de plein air, l'accent est mis sur l'ouverture, dans la mesure du possible, des espaces agricoles dans le cadre de la création d'un réseau d'espaces verts et de cheminements accessibles à tous. Pour répondre à la demande de qualité de vie, de loisirs et de détente fortement exprimée par les Saclaysiens, le PAP met en avant la fonction sociale de l'agriculture en tant que facteur de pérennité de l'espace non bâti périurbain.

| ***Deux modes distincts de gestion publique des territoires périurbains*** | | |
|---|---|---|
| | **Saclay** | **Sijoumi** |
| **** Gestion du territoire*** | • Gestion décentralisée en France | • Gestion centralisée en Tunisie |
| **** Acteurs publics*** | • Etat (DIREN, DRAF, etc.) | • Etat (DGAT, District de Tunis, etc.) |
| | • DIPS, communes, Associations locales de protection de la nature | • Pas d'intercommunalité et pas de mouvement associatif local |
| **** Nature et objectifs des instruments publics de gestion du plateau et de la plaine*** | • PADOG : urbanisation du plateau (1965) | • PRA : Gestion et aménagement des centres urbains (1976) |
| | • SDAURIF (1976) : maintien de l'espace agricole du plateau en ZNE | • Loi de 1983 ; protection des terres agricoles de la plaine en zones d'interdiction et de sauvegarde |
| | • Ceinture verte (1983) : le plateau ; quatrième espace d'importance de la ceinture verte parisienne | • Plan de restructuration (1984) : réhabilitation des quartiers spontanés et urbanisation de 150 ha de SAU |
| | • SD local (1992) : gestion du foncier (SAFER/AEV/DIPS) et maintien de 2000 ha de SAU | • SDA du Grand Tunis (en cours) : urbanisation de l'ensemble de la plaine, à l'horizon 2016 |
| | • SDRIF (1994) : maintien de 2000 ha de terres agricoles | • Schéma de développement (en cours) : ouverture de plus de 1000 ha de terres agricoles à l'urbanisation |
| | • PAP (1996) : Protection et mise en paysage des espaces agricoles | • Pas de PAP |

*
*  *

**Conclusion : les modèles saclaysiens et sijoumiens : convergences et divergences**
L'exemple saclaysien a été choisi de façon à présenter le plus de points communs possibles avec la plaine de Sijoumi. Les similitudes, entre le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi, se situent au niveau de leur morphologie géographique, de leur structure paysagère, de leur occupation agricole, de la nature des contraintes urbaines et, de manière moins importante, du rapport social à l'espace agricole. Mais les différences sont plus nombreuses. Elles concernent particulièrement la typologie des exploitations agricoles, le type d'agriculteurs, la nature socioprofessionnelle des habitants, la maîtrise de la gestion foncière, les stratégies d'adaptation aux contraintes urbaines et les politiques publiques de paysage, de gestion et de développement des espaces périurbains.

On peut cependant retenir du modèle saclaysien un certain nombre d'idées directrices qui peuvent être transposables sur la plaine de Sijoumi, même si l'application concrète de certaines d'entre elles nécessite des mesures d'adaptation institutionnelle. Nous n'en retiendrons que trois majeures :
**- La reconnaissance, par les acteurs institutionnels, de l'aspect multifonctionnel de l'agriculture péri et intraurbaine et du service qu'elle rend à la collectivité.** Sur la plaine de Sijoumi, l'extension des fonctions urbaines joue un rôle déstabilisant pour l'agriculture. Outre la perte directe de SAU, elle fragilise l'activité agricole et compromet son développement par l'incertitude qu'elle fait peser sur son avenir et par le déséquilibre du marché foncier qu'elle entraîne. Or, comme l'atteste fort bien l'exemple saclaysien, les espaces agricoles n'ont pas toujours vocation à être totalement construits. L'exemple saclaysien, encore une fois, montre qu'il est possible d'insérer l'espace agricole dans le système de production du territoire de la ville. L'idée est de considérer l'agriculture comme productrice d'espace ouvert indispensable à la gestion de l'enveloppe urbaine des aires périurbaines, dans des conditions acceptables de rentabilité. De plus, l'étendue céréalière du plateau constitue désormais le premier «garant» du maintien de l'identité rurale du lieu, de la pérennité de ses paysages et de la valorisation de son environnement urbain.
**- Le projet d'aller au-delà d'une cohabitation conflictuelle entre ville et agriculture, entre milieu rural et milieu urbain.** Sur la plaine de Sijoumi, cette cohabitation entraîne des conflits d'usage du sol et des tensions sociales très vives entre agriculteurs et citadins, à cause de l'accumulation d'un certain nombre de contraintes urbaines que les petits «*fellahs*» n'arrivent pas à surmonter. Sur le plateau de Saclay, les conflits quant à l'utilisation du sol sont en cours de résorption grâce à l'instauration d'une politique foncière adaptée aux conditions du lieu, et les tensions sociales, même si elles existent encore, perdent de l'ampleur puisque les agriculteurs ne cessent de multiplier les stratégies d'adaptation. Certains d'entre eux commencent même à tirer profit de leur proximité des consommateurs urbains en développant des pratiques de vente directe des produits frais et de cueillette aux champs, et en offrant de nouveaux services autour de l'accueil et des activités de loisirs, comme par exemple à la ferme de Viltain. De son côté, le DIPS offre, par le biais d'une nouvelle forme de gestion du territoire saclaysien (le PAP), la possibilité aux habitants/citadins de découvrir le monde rural afin qu'ils ne rompent pas le lien avec une réalité constitutive de leur culture et nécessaire à l'équilibre de leur «bien-être» sur le plateau. L'idée consiste donc à montrer qu'il est possible, d'une part, de développer, sur la plaine de Sijoumi, des politiques semblables pour améliorer son habitabilité et, d'autre part, de rendre cette cohabitation plus active en faisant coexister une fréquentation citadine, limitée et contrôlée, avec une activité agricole qui peut devenir performante (extension du périmètre irrigué, aide aux petits «*fellahs*», etc.).

| *Deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire* | | |
|---|---|---|
| | **Modèle saclaysien** | **Modèle sijoumien** |
| **Cadre géographique* | • Vaste territoire plat (5000 ha) qui constitue le principal espace ouvert de la partie Sud-Ouest de la région parisienne | • Vaste territoire plat (7000 ha) qui constitue le principal espace ouvert de la partie Sud-Ouest de la région tunisoise |
| ** Occupation du sol* | • Agriculture, pôle scientifique, habitat (planifié), rigoles et étangs | • Agriculture, habitat privé (réglementé et libre), industrie diversifiée et sebkha |
| ** Occupation agricole* | • Céréaliculture intensive (2600 ha partagés entre 18 exploitations) | • Céréaliculture et horticulture (3000 ha partagés entre 300 exploitations) |
| ** Typologie des exploitations* | • Exploitations modernes, aux rendements élevés, bien équipées, d'une surface moyenne de 200 ha dont le statut principal est le fermage | • Exploitations traditionnelles, sous-équipées, aux rendements faibles, d'une surface moyenne de 8 ha dont le statut principal est «*l'enzel*» |
| ** Agriculteurs* | • Grands céréaliers moyennement âgés dont la succession est assurée et sans activités extra-agricoles | • Petits «*fellahs*» relativement jeunes, sans succession, exerçant plusieurs activités |
| ** Principales contraintes urbaines* | • Pillage, dégradation par les animaux, piétinement, décharges sauvages, rapport de voisinage, difficultés de déplacement et gens du voyage | • Pillage, dégradation par les animaux, piétinement, décharges sauvages et vols des cultures |
| ** Stratégies d'adaptation* | • Modification de l'itinéraire technique, silos, matériel pliable, vente directe, cueillette aux champs, détonateurs, etc. | • Absence de stratégies efficaces |
| ** Habitants* | • Dominance des cadres | • Dominance de la classe ouvrière |
| ** Rapport social à l'espace agricole* | • Appropriation de l'espace agricole en tant qu'espace vert valorisant l'environnement du plateau et le cadre de vie des habitants | • Emergence d'une nouvelle forme d'appropriation de l'espace agricole, en tant que paysage recherché par les habitants |
| ** Acteurs sociaux* | • UASPS (forte pression associative) | • Absence d'ONG locales |
| ** Acteurs publics* | • Etat, DIPS, communes | • Etat, pas d'intercommunalité |
| ** Point de vue des acteurs publics* | • L'espace agricole saclaysien n'est plus une réserve foncière | • L'espace agricole sijoumien est une réserve foncière |
| ** Document d'urbanisme* | • SDRIF (1994), SD local et POS. Objectifs : préserver 2000 ha de terres agricoles et mettre en valeur le paysage rural | • PRA, SDA du Grand Tunis, schéma de développement ; objectif : faire de la plaine l'axe majeur de l'extension du Grand Tunis |
| ** Gestion du foncier* | • Convention SAFER/AEV/DIPS. Objectifs : lutter contre la spéculation et apporter aux agriculteurs la sécurité foncière | • Loi de protection des terres agricoles de 1983. Objectifs : lutter contre la spéculation et apporter aux agriculteurs la sécurité foncière |
| ** Politique verte* | • ZNE, ceinture verte et PAP. Objectifs : insérer les espaces agricoles dans le système de production du territoire de la ville et mise en paysage de l'agriculture urbaine | • Politique publique de paysage. Objectifs : création de parc et jardins publics, assurer la protection des espaces boisés et des sites naturels remarquables |
| ***Caractères des modèles*** | • **Logique publique > logique privée** | • **Logique privée > logique publique** |

**- Le projet de favoriser l'action locale publique (l'intercommunalité, par exemple) dans l'élaboration et l'application des règles de gestion des sols.** Cette volonté s'est traduite, sur le plateau de Saclay, après concertation entre acteurs locaux, régionaux et nationaux, par des documents d'urbanisme (SDA local, PAP), réalisés non pas par commune, mais par grandes unités territoriales beaucoup plus cohérentes et qui fixent l'usage du sol pour des durées très longues (20 à 30 ans). Cette démarche a apporté aux agriculteurs une confiance dans l'avenir, qui leur permet de réaliser les investissements nécessaires pour le développement de leur activité. La confiance des agriculteurs a été gagnée, d'une part par l'élaboration d'un schéma directeur local qui impose une répartition territoriale en grandes zones de forme simple et aux limites clairement perceptibles et, d'autre part, par la surveillance rigoureuse, de la part du DIPS, de tout dérapage dans la mise en application des orientations des documents d'urbanisme locaux. Cette idée, qui semble bien réussir sur le plateau de Saclay, est difficilement transposable sur la plaine de Sijoumi, car la Constitution actuelle ne se prête pas à ce type de projet qui relève plus de la compétence des législateurs que de celle des planificateurs, aménageurs publics ou acteurs privés (agriculteurs, habitants, etc.).

Si nous n'avons retenu que ces trois idées, c'est parce qu'elles sont étroitement liées les unes aux autres et peuvent, à elles seules, constituer une première base cohérente à l'élaboration d'une véritable politique agri-urbaine.

*
*  *

Le modèle «Saclay» correspond à une gestion territoriale où les pouvoirs publics locaux encadrent les logiques privées et régulent d'autres politiques publiques. On le retrouvera en France dans de nombreuses villes dont il a été question (Grenoble, Aubagne, Rennes). En revanche, le modèle «Sijoumi» exprime un processus de production des territoires périurbains dominé par les logiques des acteurs privées, que tentent de réguler les opérateurs publics. Il peut s'appliquer sans doute à de nombreuses agglomérations maghrébines et périméditerranéennes. En fonction des politiques futures adoptées en Tunisie, il est possible que le modèle «Saclay» inspire les pouvoirs publics urbains ; l'urbanisation tunisienne et tunisoise peut aussi adopter une voie propre pour donner un cadre public aux pratiques privées qui produisent le territoire périurbain.

# CONCLUSION GENERALE

Parler du phénomène périurbain, c'est nécessairement parler d'un nouveau système de production territoriale qui se distingue par la confrontation entre le milieu urbain et le milieu rural, dont les rapports ont le plus souvent été pensés à la fois en termes de dichotomie et dans une relation de proximité spatiale (différences de fonctions, centralité urbaine, etc.)[222]. La rencontre de ces deux milieux, dont les logiques de fonctionnement et d'évolution sont différentes, forme un espace aux limites floues qui échappe à toute tentative de caractérisation. C'est dans cet espace que les dysfonctionnements territoriaux sont les plus manifestes car, comme le précise B. Prost, les conflits sur l'usage du sol y sont les plus vifs, les sollicitations économiques les plus opposées et l'hétérogénéité démographique, socioprofessionnelle la plus porteuse de déséquilibre[223]. L'accumulation de ce type de conflit dans un espace appartenant à la fois aux territoires de la ville et de la campagne constitue sans doute la principale raison pour laquelle le concept de périurbanité reste imprécis et une définition précise du périurbain n'existe pas encore (notamment en Tunisie). Martine Berger note que l'interprétation de ce concept, provenant des champs de recherches les plus spécialisés en la matière (géographie, sociologie, économie, etc.), est tantôt restrictive, prenant en compte seulement le déversement résidentiel de population d'origine citadine dans l'espace rural périphérique, tantôt plus large et confuse, réduisant la périurbanisation au seul phénomène de l'exode urbain[224].

Un territoire, une zone, une aire ou un espace ne sont dits périurbains que parce qu'ils jouxtent la ville, sont soumis à sa pression et se trouvent sous son influence directe tout en gardant des attributs paysagers et fonctionnels liés à la vie agricole/rurale. D'ailleurs, dans un territoire périurbain, l'agriculture demeure, par définition, l'élément dominant ; c'est ce qui explique la faible densité de son occupation par rapport au territoire urbain au sens strict (la ville). Au travers du processus de périurbanisation, cette agriculture est morcelée et fragilisée par les formes et les modalités de la croissance urbaine (réseaux routiers, zones d'activités, zones d'habitat, etc.). Selon qu'elle bénéficie des avantages liés à la ville (vente directe, cueillette aux champs, marchés urbains, etc.) ou qu'elle subit les contraintes causées par la proximité des centres urbains (pression foncière, pillage, dégradation des cultures, etc.), elle présente des évolutions souvent contrastées. Le contraste est dû au fait que cette «*agriculture ne relève plus vraiment du système rural de production territoriale, elle est trop en dépendance à l'intérieur du système urbain*»[225]. L'idée directrice de notre recherche était en effet de déterminer la nature de la place acquise par l'agriculture dans les nouveaux processus sociaux, spatiaux et politiques de production des aires urbaines des nouvelles formes de villes (villes émergentes, villes-nature, villes-campagne, etc.). Nous avions ainsi posé comme hypothèses de départ que :

- le maintien de l'agriculture au sein de l'espace périurbain passe par sa reconnaissance sociale et par son affirmation dans un nouveau processus d'aménagement et de développement du territoire de la ville ;

---

222 *in* Berger M., op. cit., p. 89.

223 *in* Prost B., op. cit., p. 145.

224 *in* Berger M., op. cit., p. 89.

225 *in* Prost B., op. cit., p. 144.

- l'utilité de l'agriculture péri et intraurbaine ne réside pas uniquement dans sa dimension économique, mais que, en tant **qu'espace vert ouvert**, elle occupe également d'autres fonctions notamment urbanistiques et sociales.

**1- De l'espace ouvert à l'espace vert agricole**

La notion «d'espaces verts» et/ou «d'espaces ouverts» dans les territoires périurbains peut-être comprise dans un sens large, en particulier quand il s'agit de maintien de l'agriculture. Selon la nature des projets de développement et de planification des territoires périurbains, selon les types de politiques de paysage (quand elles existent), selon la nature des rapports qu'entretient une société à l'espace agricole et selon le degré de développement des pays, elle peut désigner tout l'espace non construit en tant que réserve foncière, c'est-à-dire un espace en attente d'une nouvelle affectation pour un usage proprement urbain (habitations, zones d'activités économiques, etc.) ou étroitement lié à l'urbanisation (parcs, jardins, golfs, terrains de sport, etc.). Elle peut désigner également un espace libre indispensable pour l'équilibre de l'enveloppe urbaine (rapport plein/vide), un espace de «coupure verte» pour diversifier les formes d'utilisation du sol des régions urbaines en préservant un «morceau» de campagne nécessaire pour la valorisation du cadre bâti des territoires construits. Dans ce contexte, l'agriculture rejoint la forêt pour devenir «gestionnaire» majoritaire des coupures vertes, comme par exemple dans la région parisienne depuis l'instauration de la politique des ZNE.

Avec l'évolution de l'usage de l'espace rural, en particulier dans certains pays occidentaux comme la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas, l'utilisation de la notion d'«espaces verts» pour désigner l'agriculture péri et intraurbaine peut être entendue en tant qu'espace de nature, de loisir, de détente, de récréation ; en bref comme un «fragment» de campagne désiré pour la pratique de nouveaux usages sociaux, à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville. Cette manière d'utiliser le terme «d'espace vert» s'est largement développé, en France par exemple, depuis la montée des valeurs écologique, environnementale et de protection de la nature. Urbanistes et aménageurs sont ainsi passés, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, de la notion «d'espaces ouverts» considérant l'agriculture comme une réserve de terrains à bâtir à celle «d'espaces verts» et/ou de «coupure verte» considérant l'agriculture comme un lieu «libre» devant être géré pour satisfaire la demande d'une société citadine en quête de nature et de bien-être. «*L'agriculture gestionnaire du paysage périurbain : cette affirmation s'impose aujourd'hui aux aménageurs et aux paysagistes*», notent les auteurs du rapport «Agriculture périurbaine et paysage» de l'IAURIF[226]. Cette nouvelle fonction de l'agriculture dans les milieux urbains est d'autant plus appréciée quand certains espaces agricoles trouvent place dans un projet d'espaces verts périurbains, comme celui qui a été conçu par les professionnels de l'aménagement du territoire francilien sous l'appellation de «ceinture verte». A la conception traditionnelle de l'agriculture comme activité économique «nourricière» s'ajoute celle, en cours de construction, qui la considère comme «gestionnaire» de l'espace, «garante» du maintien des paysages existants et productrice des paysages nouveaux répondant à la demande sociale des habitants des campagnes urbaines. Selon les auteurs du rapport précité, les fonctions sociales et spatiales que peut occuper l'agriculture périurbaine sont non seulement compatibles avec la politique agricole récente de l'Union européenne (lutte contre la déprise agricole, extensification des modes d'exploitation, etc.)[227], mais aussi avec toute politique de développement d'une agriculture durable (sécurité foncière, aides aux agriculteurs, etc.). Dans ces politiques, la prise en compte de la dimension paysagère de l'agriculture périurbaine peut être décisive pour la survie des exploitations agricoles des zones les plus

---

226 IAURIF, *Agriculture périurbaine et paysage*, avril 1998, p.3.

227 *in* IAURIF, op. cit. p.4.

fragilisées par le processus de périurbanisation. En exploitant les qualités paysagères de l'espace produit par leur activité, les agriculteurs à la tête de ce type d'exploitation peuvent trouver d'autres orientations et développer de nouvelles activités pour s'assurer un revenu complémentaire (vente directe, cueillette aux champs, fermes pédagogiques, etc.). Par exemple, en France, depuis l'instauration de la politique des parcs naturels régionaux, le développement de telles activités témoignent à cet égard de la réussite de l'exploitation de l'image paysagère de l'agriculture en tant que facteur de maintien et d'évolution économique de l'activité agricole.

De manière générale, que l'on parle des pays développés ou en voie de développement, l'analyse de l'état actuel des politiques d'aménagement périurbain, montre que la prise en compte, chez les premiers, ou la méconnaissance, chez les seconds, des fonctions sociales et spatiales de l'agriculture dans les programmes de restructuration des espaces des grandes régions urbaines contribue fortement à la valorisation ou à la marginalisation de cette agriculture dans les nouveaux processus de production territoriale. Les exemples d'une part de la plaine de Sijoumi, en Tunisie, où l'espace agricole est toujours considéré comme une réserve foncière pour l'urbanisation programmée par les documents d'urbanisme, et d'autre part du plateau de Saclay, en France, où l'espace agricole devient une alternative à l'espace vert boisé ou jardiné, coûteux à créer comme à entretenir, illustrent bien cette situation.

**2- De Saclay à Sijoumi : deux moments d'agriculture périurbaine**

L'étude de l'exemple saclaysien montre comment il est possible de concilier développement urbain et maintien de l'espace agricole et rural. L'analyse de cet exemple nous a permis de déterminer les principales règles qui ont été appliquées, par différents acteurs, afin de construire un projet urbain et paysager où 2600 hectares d'espaces agricoles jadis ignorés, dénigrés et menacés d'urbanisation massive se sont, aujourd'hui, transformés en espace paysager précieux pour la décompaction du tissu urbain et le bien-être des habitants.

En revanche, sur la plaine de Sijoumi, le territoire agricole reste en marge des programmes de développement de la région Sud-Ouest de Tunis. Cette marginalisation est due à l'absence, d'une part, de projets collectifs d'aménagement spécifiques aux milieux périurbains et, d'autre part, de pressions associatives locales susceptibles de faire reconnaître l'émergence du processus d'appréciation de l'espace agricole par certains groupes sociaux. Même si, aujourd'hui, on est encore loin des conditions optimales, la question qui se pose désormais aux aménageurs comme aux planificateurs est d'analyser cette nouvelle tendance afin de pouvoir repenser les fonctions de l'agriculture dans la planification des territoires des «zones floues». Pour atteindre cet objectif, l'exemple du plateau de Saclay peut servir de référence.

A travers l'étude de ces deux exemples, nous avons tenté de montrer les effets de l'urbanisation sur l'évolution et la transformation de l'espace ainsi que de l'activité agricole, en nous interrogeant sur les caractéristiques, les structures de production et les modalités de fonctionnement des exploitations agricoles dans les zones sous influence urbaine. Il a donc été question de voir si les dynamiques de ces exploitations, aussi bien sijoumiennes que saclaysiennes, se différenciaient selon leur localisation par rapport à la ville, c'est-à-dire selon la nature des rapports que le territoire où elles se trouvent entretient avec le milieu urbain environnant.

Pour aborder une telle question, nous avons été amenés à approfondir la recherche afin de caractériser les dynamiques urbaine, agricole, sociale et spatiale qui distinguent les deux

sites d'étude. Cette approche géographique a été menée par quatre entrées : spatiale, historique, sociologique et «politique».

**2-1- L'entrée spatiale** (analyse des documents d'urbanisme, des cartes d'occupation des sols de type IGN, des photos aériennes, etc.) a mis en évidence l'évolution spatio-temporelle des deux sites d'étude, depuis l'émergence de leur identité agricole jusqu'à l'enclenchement du processus de périurbanisation des territoires où ils sont localisés. Issu de causes économiques et sociales, ce processus s'est traduit par des «cassures» et des ruptures entre Paris et l'espace rural saclaysien, d'un côté, et entre le Grand Tunis et le «*rif*» sijoumien de l'autre.
La plaine de Sijoumi et le plateau de Saclay constituent deux zones «d'interface» entre l'espace urbain et la campagne. Cette interface s'est relativement estompée par une pénétration urbaine désorganisée (implantation du CEA et du CEPr au centre de la zone agricole du plateau, éparpillement de l'habitat réglementé ou spontané sur toute la partie agricole de la plaine, etc.), qui a conduit à :
- Une forte urbanisation provoquée par la politique de déconcentration scientifique et industrielle de Paris, en ce qui concerne le plateau, et par la croissance démographique de la population tunisoise et la montée de l'exode «intraurbain» dans le Grand Tunis, en ce qui concerne la plaine.
- Une forte consommation de l'espace agricole : plus de 1200 hectares ont été prélevés à l'agriculture saclaysienne et plus de 600 à celle de la plaine. Insuffisamment contrôlé encore à Sijoumi mais actuellement bien maîtrisé à Saclay, ce phénomène est la résultante directe de la convergence de quatre volontés : celle des opérateurs publics tunisois désireux de répondre à la forte demande en logements et des élus saclaysiens cherchant à bénéficier des profits directs que rapportent habitat privé et zones d'activités économiques (taxe d'habitation, impôts fonciers, taxes professionnelles, etc.) ; celle des Parisiens et des Tunisois souhaitant réaliser leur désir d'accession à la propriété ; celle des propriétaires des terres et des promoteurs immobiliers espérant bénéficier des intérêts de plus-values foncières engendrés par l'accroissement de la demande du marché foncier ; celle des industriels, en particulier tunisois, souhaitant bénéficier des multiples avantages de la proximité des grandes agglomérations (infrastructure bien adaptée au trafic industriel, facilité d'écoulement des produits fabriqués, abondance de la main d'œuvre à bon marché, etc.).
- Une disparité et un dysfonctionnement territorial qui se manifestent par l'imbrication de formes urbaines hétérogènes (grandes zones industrielles ou important pôle scientifique et technologique, petits noyaux urbains traditionnels, implantation de nouveaux centres urbains distincts des villages existants, etc.) ainsi que par l'enclavement et le morcellement des espaces agricoles.

L'entrée spatiale a en effet révélé les problèmes engendrés par le processus de débordement de la ville sur son espace rural périphérique tant du point de vue de l'organisation spatiale des territoires concernés par ce débordement (le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi) que du point de vue des types de relations entre l'urbanité et la ruralité. Rarement fondées sur une logique de complémentarité, les relations entre milieu urbain et milieu rural se sont souvent établies en termes de conflits. Ceci a incité les pouvoirs publics français, dès la fin des années 1960, et tunisiens, fin des années 1970, à activer l'établissement de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ou plans d'aménagement urbain (PAU) là où ils n'existaient pas, et à protéger, par des moyens juridiques (loi d'orientation foncière de 1967, en France, loi de protection des terres agricoles de 1983, en Tunisie), les terres agricoles situées en voisinage des villes. La mise en place de ces différents instruments d'intervention a obligé aménageurs et acteurs

institutionnels à limiter la consommation des terres agricoles par la croissance urbaine et à réfléchir au statut d'un espace agricole périurbain.
L'analyse des terrains et des documents cartographiques a de ce fait permis de mettre en évidence les relatives proximités des évolutions en cours de deux espaces périurbains assez semblables.

**2-2- L'étude historique** a concerné l'évolution des territoires, mais aussi l'analyse des représentations de la ruralité périurbaine dans les images que peintres, photographes, voyageurs, et auteurs de guides touristiques ont donné à voir du territoire saclaysien. Cette analyse a permis de révéler, sur un intervalle de temps assez long (du début du XIXè jusqu'à la fin du XXè siècle), d'une part les processus socio-économiques qui ont produit l'espace du plateau et d'autre part la succession des représentations sociales et culturelles qui ont agi sur la manière de le regarder.
La plaine de Sijoumi n'a pas été concernée par cette entrée car elle n'a fait l'objet d'aucune médiation artistique. Par ailleurs, sur le plateau de Saclay, l'analyse des images du paysage a permis de faire reconnaître les enjeux de la représentation spatiale dans la compréhension des dynamiques rurales et paysagères. Elle a, en effet, mis en évidence ce que chaque producteur d'images cherche à induire : quels lieux il désigne à l'attention des habitants, des aménageurs et des décideurs, quels motifs de paysage il révèle et souhaite mettre en valeur pour améliorer l'habitabilité du plateau, quels conflits se résolvent grâce à la médiation de certaines formes de représentation spatiale et comment se transforment conjointement les pratiques des usagers et les paysages de ce territoire. L'analyse des représentations spatiales du milieu rural/agricole du plateau par ce que nous avons appelé les précurseurs, a permis de montrer comment et dans quelles conditions ces représentations de différentes formes (peinture, poésie, textes, carte postale, etc.) ont été capables de contribuer à la construction d'un nouveau regard sur le plateau et à la transformation du rapport social à l'espace agricole de ce même territoire. Et c'est à partir de cette reconnaissance sociale, qui s'est traduite par un mouvement de contestation de l'urbanisation du paysage agricole de la campagne saclaysienne, que ces représentations sont intervenues en tant que facteur «indirect» de régulation des conflits auxquels les acteurs institutionnels ont été confrontés lors de l'élaboration du programme de développement du territoire du plateau. En effet, nous avons cherché à montrer que ces représentations spatiales ont constitué un support d'informations importantes susceptibles, à la fois de :
- contribuer à l'émergence, chez les usagers, d'une conduite d'appropriation esthétique de l'espace agricole,
- et de faire réagir les acteurs publics en faveur des paysages qu'offre cet espace en leur permettant d'argumenter une décision ou de négocier un choix d'aménagement territorial, comme par exemple le choix entre le prolongement de l'urbanisation et la préservation de l'agriculture saclaysienne.
L'importance des images issues de la peinture, de la photographie et de la littérature concerne donc la compréhension et la détermination des pratiques des habitants et des usagers de l'espace saclaysien comme celles des acteurs institutionnels et des aménageurs en fonction des informations qui leur ont été transmises par les modèles paysagers transmis par ces images.

**2-3- L'étude sociologique** est fondée sur l'analyse d'une série d'enquêtes que nous avons menées auprès des acteurs publics et privés qui pratiquent et agissent sur les territoires saclaysien et sijoumien. Alors qu'il y a plus de cinquante ans, le plateau et la plaine étaient d'immenses étendues essentiellement occupées par quelques familles rurales et agricoles, ils renferment aujourd'hui plusieurs milliers d'habitants. Ces derniers

appartiennent, très globalement, à deux couches distinctes de population : des catégories sociales modestes (ouvriers, employés, etc.) sur la plaine de Sijoumi, et une population plus favorisée de cadres supérieurs et moyens sur le plateau de Saclay. L'importante croissance démographique qu'ont connu nos deux secteurs d'étude est tout simplement due à leur proximité de deux grands centres urbains : Paris d'un côté et Tunis de l'autre. La raison première justifiant l'installation des citadins venus de Paris et de sa banlieue, pour le cas saclaysien, ou de Tunis et de ses faubourgs, pour le cas sijoumien, est telle qu'elle a été exprimée dans les enquêtes, purement économique (coût attractif du foncier et de la construction). Il est important de préciser à ce sujet que l'importance que revêt le facteur économique dans la motivation à l'établissement des citadins dans les zones entourant les grandes villes n'est pas propre à nos sites d'étude, mais s'applique de façon générale à tous les territoires périurbains, en France comme en Tunisie. Les recherches de J-P Prod'homme et d'H. Moisan sur les enjeux de l'urbanisation de cinq communes de la grande périphérie de l'agglomération parisienne, les travaux du groupe de recherche «Agriculture urbaine» de l'ENSP de Versailles sur les processus de transformation des territoires ruraux périurbains de certaines grandes villes françaises, ainsi que les analyses de l'urbaniste M. Chabbi et du géographe H. Sethom sur le développement de l'habitat spontané périurbain dans le Grand Tunis, en fournissent de nombreuses illustrations. Aujourd'hui, la situation semble être différente, car les motivations sociales à l'occupation du sol périurbain ont relativement évolué, en particulier en France. Les nouvelles populations qui cherchent à s'établir dans le milieu rural entourant les grandes régions urbaines sont de plus en plus exigeantes. Selon les résultats de nos enquêtes, la recherche d'un paysage attrayant et d'un cadre de vie agréable fait désormais partie des principales motivations des nouveaux installés. Globalement, ce que souhaitent ces derniers est d'avoir la possibilité de développer un mode de vie typiquement «urbain» (centres de loisirs, galeries commerciales, équipements sportifs, etc.), dans un logement individuel de type pavillonnaire ou résidentiel avec un jardin d'agrément inséré dans un cadre paysager de type rural. Ce cadre doit être exclusivement composé d'éléments «naturels» (agriculture, bois, plans d'eau, etc.), dans un environnement propre, sain, pur, calme, libre, tranquille, marqué par la diversité des couleurs des champs qui évoluent et changent au rythme des saisons. Nos enquêtes ont montré que la recherche d'un tel cadre émane en réalité du développement d'un rapport social à l'espace fondé sur une appropriation essentiellement esthétique de l'espace agricole. Même si, à l'origine, la majorité des Saclaysiens et Sijoumiens sont venus s'installer sur leur territoire respectif pour des raisons autres que la recherche d'un cadre rural/agricole, l'agriculture représente désormais, pour la plupart des Saclaysiens et une partie des Sijoumiens, le support de l'image paysagère du plateau comme de la plaine et un important espace vert nécessaire à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'aération du tissu urbain du Sud-Ouest parisien, chez les uns, et tunisois, chez les autres.

Sur le plateau de Saclay, ce rapport esthétique à l'espace agricole était prévisible, étant donné le profil socioprofessionnel de la population locale (dominance de la catégorie des cadres supérieurs et des familles aisées familiarisées avec l'appréciation d'un paysage) et la forte présence et le dynamisme des organisations non gouvernementales locales de défense de la nature et de l'environnement. En revanche, dans le Grand Tunis, et en particulier sur la plaine de Sijoumi où la grande majorité des habitants est plutôt pauvre et a un niveau d'instruction extrêmement limité, ces résultats étaient totalement imprévisibles. Il y a à peine quinze ans, les enquêtes du géographe P. Signoles montraient que le rêve des Tunisiens était uniquement centré sur l'univers urbain qui était synonyme de modernité, de liberté, de beauté et de bien-être. Ceci semble s'expliquer par l'application, tout au long de la période antérieure aux années 1990, d'une politique

d'aménagement du territoire qui orientait son action sur le développement et la promotion de la vie urbaine, aboutissant ainsi à une marginalisation nette du monde rural/agricole. Aujourd'hui, indépendamment de l'évolution de cette politique, les résultats de nos enquêtes sur le rapport social à l'espace agricole remettent en cause la fascination de la ville et l'ignorance du monde agricole, du moins dans le Grand Tunis et sur la plaine de Sijoumi. Le «*rif*» fait rêver 23% des Tunisois et 10% des Sijoumiens. Qu'il soit périurbain ou provincial, ce «*rif*» se montre désormais porteur de certaines valeurs qu'on dénie à la ville. Il représente, pour plus de 40% des habitants du Grand Tunis et pour plus de 30% de ceux de la plaine de Sijoumi, un lieu calme, tranquille, simple, beau, naturel, libre, sain, pur et porteur de valeurs traditionnelles. Sur la plaine de Sijoumi, environ la moitié des habitants fréquentent régulièrement la zone agricole en tant que lieu de loisir et de détente, déclarent que l'agriculture constitue pour eux un «*mandhar jamil*» (paysage) et une «*tabïa*» (nature). Ces quelques chiffres montrent qu'une nouvelle représentation mentale de l'espace rural/agricole est en effet en cours de construction. Dans l'imaginaire social, l'espace agricole tunisois et sijoumien passe d'un espace «flou» à un espace de «nature» à l'usage des citadins qui l'apprécient. Toutefois, il nous semble important de préciser que ce nouveau «*rif*», idéalisé a été le plus souvent présenté dans les propos de la plupart des personnes interrogées comme la composante essentielle **d'une image portée par les médias, notamment la télévision qui, au travers de spots publicitaires, feuilletons tunisiens et égyptiens[228], émissions et films français de la chaîne «France 2» ou italiens de la chaîne «RAI Uno», ne cesse de vanter la vie à la campagne**[229].
L'analyse des résultats de l'enquête fait ressortir par ailleurs une divergence entre le discours des usagers et celui des planificateurs qui considèrent, encore aujourd'hui, l'espace agricole comme une réserve foncière.

Comme nous l'avons précisé plus haut, l'aspiration à un paysage attrayant et à un cadre de vie agréable apparaît de façon beaucoup plus nette chez les Saclaysiens que chez les Sijoumiens. Sur le plateau de Saclay, cette aspiration est tellement développée qu'elle s'est clairement traduite, à travers les nombreuses revendications des associations locales de défense de la nature et de l'environnement, par une forte demande sociale de maintien des larges espaces ouverts de l'étendue céréalière du plateau. Formulée par une grande majorité des Saclaysiens, cette demande semble contribuer à la relativisation des préoccupations liées au devenir de l'agriculture saclaysienne : «*Je pense que la surface agricole ne régressera plus parce que nos élus savent bien que nous tenons à la préservation de l'esprit rural du plateau et savent encore mieux que les habitants s'opposeront à tout projet qui cherche à détruire le paysage agricole*», nous confiait un habitant.
Les enquêtes menées auprès des décideurs saclaysiens ont, effectivement, montré que la majorité des initiatives aussi bien communales qu'intercommunales en faveur de l'agriculture du plateau étaient élaborées de façon à être en conformité avec la demande de nature exprimée par la société locale. Leurs discours révèlent également une importante prise de conscience du rôle social et paysager de l'activité agricole dans la gestion de l'espace saclaysien. Ce rôle particulier de l'agriculture, à la fois social et spatial, est d'autant plus apprécié par les acteurs locaux qu'il fait, comme le précise R.Trimbach, président du DIPS, «*le charme de la campagne saclaysienne assure la gestion de l'espace du plateau à moindres frais*».

---

228 Dans ces feuilletons, l'image de la campagne est systématiquement marquée par les cris des coqs à l'aube, par les chants des oiseaux au cours de la journée et par le paysage des champs maraîchers et fruitiers au coucher comme au lever du soleil. Le héros est un gentil paysan qui se fait arracher ses terres par un riche citadin.

229 La notion de «*mandhar*», en Tunisie, telle qu'elle nous a été présentée par les interviewés, est sans doute le produit de l'acculturation des Tunisiens, et en particulier des Tunisois. Cette question peut constituer une piste d'investigation pour approfondir la connaissance de la compréhension de la notion de paysage dans la culture arabo-islamique, notamment contemporaine.

Ce sont sans doute les deux principales raisons qui justifient la convergence de l'avis sur l'avenir de l'agriculture du plateau des acteurs publics, des aménageurs et des habitants vers un objectif commun : préserver l'agriculture en tant que paysage attrayant et composante spatiale du territoire saclaysien. Cet objectif n'est cependant pas partagé par tous les agriculteurs, car, selon certains, il représente une source d'accroissement des contraintes urbaines, va à l'encontre de la logique de gestion intensive de leurs exploitations et risque, de ce fait, d'affaiblir économiquement leur activité.

Dès lors que le maintien de l'espace agricole périurbain est jugé nécessaire, pour des raisons sociales, comment s'assurer de sa conservation sans compromettre sa fonction première qui est purement économique (production de denrées alimentaires) ? C'est dans cette interrogation que se situe toute la difficulté d'une gestion équilibrée des territoires périurbains. Le problème est d'autant plus difficile que l'agriculture est de plus en plus fragilisée par l'évolution du processus de périurbanisation. Une fragilité liée à l'environnement urbain (usage du sol, conflits sociaux, contraintes urbaines, etc.), mais aussi à la gestion de l'activité agricole (concurrence avec les régions lointaines, statut des terres, etc.). Sur la plaine de Sijoumi, par exemple, cette fragilité se manifeste par l'accroissement du phénomène de «friches sociales» ainsi que par la dégradation et la déprise des zones agricoles, en dépit de leur classement en zone protégée dans les documents d'urbanisme ou en zone d'interdiction et de sauvegarde par la loi de protection des terres agricoles. Ces signes traduisent une perte de confiance chez les «*fellahs*» qui renoncent à tout investissement à long terme, dans l'attente soit d'un changement de destination de leur sol, soit d'un programme d'aménagement de territoire bien adapté aux conditions d'évolution de leur zone. Dans cette optique, le maintien des espaces agricoles requiert des acteurs publics l'instauration d'une politique alternative de développement des aires de «zones floues», offrant la possibilité de conserver l'agriculture en tant qu'activité économique rentable et composante paysagère valorisant l'environnement urbain et le cadre de vie des habitants. Comme dit P. Donadieu, «*faire admettre l'agriculture comme une composante durable de la croissance urbaine relève donc d'une décision politique, aussi sensible à la demande agricole qu'à celle des citadins*»[230]. Le cas du plateau de Saclay est à ce titre particulièrement démonstratif et remarquable.

**2-4- L'étude des politiques publiques** de paysage du territoire saclaysien nous a permis, en effet, de révéler les règles de conception d'un nouveau projet de production territoriale. Un projet qui s'est traduit par la construction d'un dispositif spatial, dans lequel milieu urbain et milieu rural cohabitent de manière très active, tout en répondant à la demande de nature, formulée par les habitants, comme à la demande de sécurité foncière et de durabilité de l'activité agricole, réclamée par les agriculteurs. Après la création d'une structure intercommunale (SIPS puis DIPS) pour assurer un développement harmonieux du territoire saclaysien, les acteurs locaux, avec l'aide des professionnels de l'aménagement du territoire, ont centré leur première action sur la gestion du foncier. «*Pour bien maîtriser l'évolution du plateau et assurer le maintien de l'agriculture, la première règle est d'abord d'agir sur l'affectation du sol*», précisait le président du DIPS. Le propos de ce dernier est partagé par l'ensemble des opérateurs concernés par l'aménagement du plateau (ingénieurs de la DIREN et de la DRAF, urbanistes et paysagistes de l'IAURIF, etc.). Selon les déclarations de ceux-ci, il est apparu que le maintien de l'identité rurale d'un territoire périurbain ne peut s'envisager que par la stabilisation du foncier à long terme. C'est, semble-t-il, la première initiative à prendre si l'on souhaite instaurer une véritable politique d'aménagement spécifique aux milieux périurbains. Ainsi, les agriculteurs auront

[230] *in* Donadieu P. et al., op. cit., p. 144.

la sécurité nécessaire concernant la pérennité de leur outil de travail. Et partant de là, ils pourront développer des projets d'optimisation de leurs entreprises, en rapport avec la durée d'amortissement des investissements engagés (achat de gros matériel, construction de silos, drainage, etc.). La politique foncière, telle qu'elle a été définie par les acteurs saclaysiens, s'est traduite, d'une part par l'élaboration d'une convention de maîtrise de la gestion des terres agricoles, signée entre la SAFER, l'AEV d'Ile-de-France et le DIPS, et, d'autre part par l'imposition d'une «masse critique» de 2000 hectares de surface agricole utile (SAU).

A l'occasion de la révision du schéma directeur local, les 2000 hectares de «masse critique» de SAU ont été classés, dans le schéma des paysages, en «*paysages de plaine agricole à préserver*». Contrairement aux cartes du document d'urbanisme régional qui se distinguent par l'imprécision des limites des zones agricoles, dans les cartes du schéma directeur local, l'inscription des 2000 hectares de SAU apparaît de manière précise avec des limites qui s'appuient sur des éléments visibles du paysage (étangs, lisières boisées, fronts urbains, etc.). Par cette inscription, le DIPS cherche à éviter toute possibilité d'empiétement sur les «paysages de la plaine agricole à préserver» pour cause d'imprécision.

La notion de «masse critique» de SAU nous semble d'une importance capitale pour mieux maîtriser l'évolution du phénomène périurbain. Sa méconnaissance peut entraîner la décadence de l'activité agricole en favorisant notamment l'accroissement de certaines contraintes urbaines, comme celles que nous avons identifiées aussi bien sur le plateau que sur la plaine. Des contraintes qui se traduisent le plus souvent par un surcoût de production relativement élevé et contre lesquelles le développement des stratégies d'adaptation n'est pas à la portée de tous les types d'agriculteurs comme, par exemple, les petits «*fellahs*» sijoumiens. En revanche, la reconnaissance de cette «masse critique» permet d'assurer le maintien d'un équilibre fonctionnel et harmonieux entre espace «plein» et espace «vide», de préserver le caractère rural des lieux, de minimiser les conflits sociaux et d'accroître les perspectives de développement de l'activité agricole en réduisant le nombre de contraintes subies et en limitant leurs méfaits.

Cependant, la réussite d'une politique de développement des territoires périurbains implique, outre le concept de masse critique qui semble bien satisfaire les agriculteurs, des mesures complémentaires d'aménagement de l'espace. Sur le plateau de Saclay, ces mesures ont constitué le deuxième volet de la nouvelle politique d'aménagement du plateau. Ce volet a été conçu par les urbanistes et les paysagistes de l'IAURIF, à la demande conjointe du DIPS et de l'AEV d'Ile-de-France, sous le nom de «plan d'actions paysagères» (PAP). Il s'agit d'un document technique de référence comportant une série d'indications pour mieux guider l'action en matière de planification de l'espace saclaysien. Sept mesures fondamentales ont été alors élaborées : préserver, sur le long terme, une image moderne et dynamique de l'agriculture pour conserver le paysage rural et les sensations des grands espaces ouverts ; protéger et valoriser le patrimoine naturel ou historique (étangs, rigoles, fermes, bois, etc.) ; organiser le paysage des routes par des plantations sous forme d'alignement d'arbres ou de haies vives pour mettre en valeur les perspectives visuelles ; intégrer les nouvelles constructions dans le paysage (limitation des hauteurs des bâtiments, COS très faible, plantation de lisières boisées le long des fronts urbains, etc.) ; développer la présence de l'eau dans le paysage (réhabilitation des rigoles, valorisation des étangs, etc.) ; créer un réseau d'espaces verts et de cheminements piétons, équestres, cyclistes pour faciliter la découverte du paysage du plateau ; façonner le paysage à chaque étape de l'aménagement grâce à la technique de préverdissement.

Ces sept principes d'actions paysagères ont été intégralement inscrits dans le schéma directeur local révisé et leur application est en cours. Pour assurer la durabilité de certaines de ses actions (entretien des rigoles, des haies, d'arbres d'alignement, des chemins

agricoles, etc.), le PAP sert actuellement de base à l'élaboration des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) entre l'Etat et les agriculteurs.
Le PAP est de ce fait un projet de développement territorial qui concilie production agricole, gestion de l'espace, préservation et valorisation du paysage rural. Un projet engendré par une politique urbaine locale qui ne cherche pas à supprimer l'espace agricole pour le remplacer par des parcs et jardins publics, mais qui lui attribue une nouvelle fonction, dans l'organisation spatiale d'un territoire sous influence urbaine, pour et avec les citadins et les agriculteurs.
Sur le plateau de Saclay, on est passé d'une phase de désinvestissement agricole à une situation de reconnaissance des valeurs économiques, spatiales et paysagères de l'activité agricole. Bien qu'une part du territoire agricole sera prélevée au profit d'autres fonctions, notamment urbaines, le dispositif spatial que propose aujourd'hui le DIPS présente néanmoins, pour l'agriculture et les agriculteurs, les avantages économiques et sociaux certains que sont l'amélioration de desserte du parcellaire, la réhabilitation du réseau de drainage, la stabilité foncière et la valorisation de l'espace produit par l'activité agricole.

*
* *

Depuis au moins trente ans, l'urbanisme contemporain, en particulier des pays occidentaux, est dominé par la question du «vert» ou de la «nature» dans la ville. L'espace agricole péri et intraurbain, hier réserve de terrains à bâtir, commence à être reconnu dans les grandes villes en tant que composante spatiale et paysagère pouvant en soi améliorer leur fonctionnement. Comme l'écrivent A. Fleury et P. Moustier, l'agriculture commence à intégrer les programmes de planification urbaine ; «*elle devient une infrastructure de la ville durable*»[231]. Cette réflexion n'est cependant guère engagée dans les villes des pays en voie de développement, comme les villes arabes méditerranéennes, notamment Tunis.
A Tunis ou plus exactement dans le Grand Tunis, l'espace agricole reste ignoré des programmes de production du territoire de la ville certes, mais plusieurs facteurs sont aujourd'hui réunis pour assister à la naissance d'une agriculture urbaine nouvelle, c'est-à-dire une agriculture à la fois «nourricière» et économiquement rentable, paysagiste et gestionnaire des espaces d'interface ville/campagne. Cette naissance ne peut toutefois se faire que si aménageurs, planificateurs et acteurs institutionnels adoptent les mesures réglementaires nécessaires à la protection et à la valorisation du «*rif*» tunisois, c'est-à-dire renforcer l'encadrement du marché foncier des «zones floues» aujourd'hui libre. Parmi les facteurs favorables pour donner à cette agriculture une fonction dans la politique de la ville, on peut relever :
- La forte présence de sites agricoles dans l'espace régional, qui sont, de plus, bien répartis autour des villes tunisoises : les zones irriguées au Nord, au Sud et à l'Ouest tout le long du canal Medjerda-Cap-Bon, la grande culture au Nord et au Sud, les orangeraies de Soukra au Nord, les sebkhas au Nord, au centre et au Sud, les oliveraies de Mournag et de l'entrée de Hammam-Lif à l'Est.
- L'émergence de nouveaux usages sociaux qui révèle un intérêt à la fois pour des pratiques de l'espace (jogging, promenade, etc.) et pour l'agriculture elle-même.
- Les difficultés de gestion des espaces verts publics, si l'on admet les difficultés financières de l'entretien du parc Belvédère. La campagne cultivée offre d'autres moyens d'améliorer le ratio d'espaces verts publics par habitant.

---

[231] Fleury A. Et Moustier P., «L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable», in Cahiers Agriculture, n°8, 1999, pp. 281-287.

Aussi, la question se pose aujourd'hui de mettre en projet ces facteurs pour que le processus de construction de «campagnes urbaines»[232] puisse s'engager. Le premier instrument est naturellement de renforcer la protection réglementaire de l'espace agricole. Le ministère de l'Agriculture et celui de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire semblent prêts à défendre les investissements hydrauliques du périmètre irrigué et la protection des espaces agricoles. Pour affirmer cette volonté, les représentants des ministères précités n'hésitent pas à rappeler que : «*l'importance des espaces agricoles pour le Grand Tunis n'est plus à démontrer et l'arbitrage entre extensions urbaines et développement agricole doit être une règle de base. Cet arbitrage doit permettre de préserver les espaces agricoles stratégiques, pour lesquels des mesures conservatoires et incitatives doivent être définies*»[233]. Le second instrument est la conception de systèmes agricoles capables de répondre à une double attente : systèmes agricoles d'une part économiquement viables, produisant le paysage attendu de l'agriculture de façon moins coûteuse que par la gestion publique, et d'autre part capables de répondre aux sollicitations des nouveaux marchés. Le troisième est d'améliorer l'accessibilité au public et aux activités économiques adéquates ; cela exige la protection physique des espaces agricoles ouverts. La population métropolitaine deviendra alors actrice de la défense et de la promotion de **l'agriculture urbaine tunisoise**[234].
La plaine de Sijoumi représente à ce titre un site idéal pour expérimenter un projet de «**campagne urbaine**».

232 *in* Donadieu et al., op. cit., p. 182.

233 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p. 288.

234 Bouraoui M., Fleury A. et Donadieu P., «L'agriculture urbaine, une chance pour le Grand Tunis», article à paraître dans Cahiers Agricultures.

## I/ Principales questions posées à l'issue des enquêtes menées auprès des :

1) Aménageurs et décideurs institutionnels saclaysiens

a) Principaux objectifs de l'enquête :

* Connaître la perception du paysage du plateau de Saclay par les principaux acteurs institutionnels.
* Déterminer leur point de vue sur la question de la préservation des espaces agricoles en tant que lieu de nature, de loisir et de récréation, mais aussi en tant qu'outil d'urbanisme susceptible de réorganiser le territoire du plateau.
* Connaître les conditions de l'élaboration du Plan d'Actions Paysagères (PAP).
* Etudier les processus de mise en œuvre des politiques publiques de paysage sur le plateau, leur impact sur l'évolution spatiale et leur rôle dans la transformation des pratiques sociales.

b) Le questionnaire

**1/ PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTÉ**

• Nom : .....

• Profession : .....

• Nature de la mission concernant le programme d'aménagement du plateau : …….

**2/ PERCEPTION ET DEVENIR DE L'AGRICULTURE DU PLATEAU**

• Si vous deviez décrire le plateau à une personne qui ne la connaît pas, que diriez-vous ?

.....

• Connaissez-vous personnellement des agriculteurs du plateau ?

.....

• Quels sont selon vous les intérêts et les inconvénients de l'agriculture sur le plateau :

| | | |
|---|---|---|
| - Inconvénients : | ☐ Encombrements | ☐ Bruits |
| | ☐ Odeurs | ☐ Pollution |
| - Avantages : | ☐ Nature | ☐ Paysage |
| | ☐ Cadre de vie | ☐ Produits agricoles |

• Pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage et au cadre de vie des habitants du plateau ?

.....

• Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture du plateau (disparaît, n'évolue pas, etc.) ?

.....

**3/ MISE EN PLACE DU PROJET DE PAYSAGE (LE PLAN D'ACTIONS PAYSAGERES) ET AMENAGEMENT DU PLATEAU**

• Comment, selon vous, a émergé l'idée du Plan d'Actions Paysagères (PAP) ?

.....

• A votre avis, le PAP est-il conforme aux attentes des agriculteurs, des habitants et des associations de sauvegarde du plateau ? Comment ?

.....

• Le PAP et le Schéma Directeur Local prévoient la préservation de 2000 hectares de terres agricoles, pourquoi ce chiffre ?

.....

• La première action du PAP insiste sur la préservation d'une image moderne et dynamique de l'agriculture, qu'est-ce que vous entendez par «image moderne de l'agriculture» ?

.....

• Dans sa 6ème action, le PAP annonce la création d'un réseau d'espaces verts. Les espaces agricoles font-ils partie de ce réseau ? Si oui, comment ?

.....

• Pour renforcer le pôle scientifique du plateau, il a été prévu d'urbaniser 650 hectares. Quel sera, à votre avis, l'impact de ce projet sur le paysage du plateau ?

.....

• L'Etat maintient toujours sa position concernant le passage, sur le plateau, de l'autoroute A21. Qu'en pensez-vous ?

.....

• Le PAP n'est pas un document d'urbanisme, quelles sont, selon vous, les politiques (lois, décrets, etc.) qui peuvent être employées (ou mises en place) pour garantir durablement la préservation des espaces agricoles du plateau ?

.....

• Depuis l'approbation du PAP, qu'est-ce qui a le plus changé dans le paysage du plateau ?

.....

---

2) Aménageurs et décideurs institutionnels tunisois et sijoumiens

a) Principaux objectifs de l'enquête :

* Déterminer le point de vue des aménageurs sur la question de l'agriculture périurbaine : Que représente un espace agricole en périphérie d'une ville ?
* Savoir s'il est possible, en Tunisie, de construire un tissu urbain avec des espaces agricoles ! Comment ? (Selon l'exemple de la plaine de Sijoumi).
* Savoir si l'agriculture et les espaces agricoles de la plaine de Sijoumi peuvent devenir, au même titre qu'un parc urbain, un outil d'urbanisme capable de réorganiser le territoire de la plaine.
* Les espaces agricoles comme la «*sania*» (vergers, potagers) ou le «*hinchir*» (champ de grande culture) peuvent-ils être considérés comme un lieu de nature, de loisir et de récréation ; comment ?

b) Le questionnaire

**1/ PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTÉ**

• Nom : .....

• Profession : .....

• Nature de la mission concernant le programme d'aménagement du Grand Tunis et de la plaine de Sijoumi : ……

**2/ VILLE, «*RIF*» (CAMPAGNE) ET PAYSAGE**

• Qu'évoque pour vous le terme paysage ?

.....

• Qu'est-ce que la ville selon vous ?

.....

• Qu'est-ce que le «*rif*» (campagne) selon vous ?

.....

• Qu'est-ce-que la «*tabïa*» (la nature) selon vous ?

.....

• Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour vos loisirs ?

| | | |
|---|---|---|
| ☐ Montagnes | ☐ Plage, mer | ☐ Sites archéologiques |
| ☐ Forêts | ☐ Le «*rif*» | ☐ Parcs |
| ☐ Ville | ☐ Désert | ☐ Autre (à préciser) |

• Peut-on parler d'une relation entre la ville et le «*rif*» qui l'entoure, si oui, comment ?

.....

• Le «*rif*» périurbain peut-il être une composante spatiale et paysagère de la ville, comment ?

.....

• L'agriculture et les espaces agricoles peuvent-ils devenir, au même titre qu'un parc urbain, un outil d'urbanisme capable d'organiser le tissu urbain ?

.....

• Pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage du plateau et au cadre de vie de ses habitants ?

.....

**3/ PERCEPTION ET DEVENIR DE L'AGRICULTURE DE LA PLAINE DE SIJOUMI**

• Si vous devriez décrire la plaine à une personne qui ne la connaît pas, que diriez-vous ?

.....

• Connaissez-vous personnellement des agriculteurs de la plaine ?

.....

• Pensez-vous que l'agriculture sur la plaine est très présente, peu présente ou résiduelle ?

.....

• Quel est selon vous le type de culture le plus pratiqué sur la plaine :

☐ Maraîchère ☐ Arboriculture fruitière

☐ Céréalière ☐ Autres

• Considérez-vous l'agriculture de la plaine comme :

☐ Dynamique ☐ Peu dynamique☐ Autres

• Quels sont selon vous les intérêts et les inconvénients de l'agriculture sur la plaine de Sijoumi :

| | | |
|---|---|---|
| - Inconvénients : | ☐ Encombrements | ☐ Bruits |
| | ☐ Odeurs | ☐ Pollution |
| Avantages : | ☐ Nature | ☐ Paysage |
| | ☐ Cadre de vie | ☐ Produits agricoles |

• Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture de la plaine (disparaît, n'évolue pas, etc.) ?

.....

• Les résultats de la première enquête que j'ai faite auprès des agriculteurs montrent que la majorité de ces derniers souhaitent vendre leurs terres, qu'en pensez-vous ?

.....

• Pensez-vous que les espaces agricoles de la plaine de Sijoumi, peuvent jouer un rôle dans le développement et l'aménagement du grand Tunis ? Si oui, comment ?

.....

---

3) Agriculteurs saclaysiens et sijoumiens

a) Principaux objectifs de l'enquête :

* Comprendre les dynamiques d'évolution des exploitations agricoles du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi.
* Quantifier les contraintes causées par la proximité de l'urbain et leurs conséquences sur le système de production, sur le fonctionnement ainsi que sur le rendement et le devenir de l'exploitation.
* Déterminer les différentes formes d'adaptation de l'agriculture à la vie urbaine.
* Evaluer les surcoûts engagés par l'agriculteur afin de remédier aux contraintes urbaines.

b) Le questionnaire

**1/ PRÉSENTATION DE L'AGRICULTEUR**

• Nom : ……

• Age du chef d'exploitation et niveau de formation : ……

• Où habitez-vous ? Lieu : ……

• Nombre d'enfants et de personnes vivant de l'exploitation (dont enfants mineurs) : …….

• Depuis quand sur le plateau/la plaine : ……

• L'agriculteur vient-il d'une autre région : ……

• **Revenus extérieurs :**

Autres activités du chef d'exploitation : ……

Travail extérieur de l'épouse : ……

## 2/ STATUT DE L'EXPLOITATION ET DES TERRES

- Forme juridique (propriétaire, locataire contrat avec l'état, etc.) : ……
- Surface totale (SAU ha) : ……
- Jachère (ha) : ……
- Différents types de cultures pratiquées et la surface correspondant : ……...
- Problèmes liés au statut des terres (précaire, bail renouvelable, etc.) : …….
- L'exploitation est-elle en multilocalisation (en plusieurs morceaux) : …….
- La pression foncière : a-t-il déjà eu des propositions de rachat : ……..

## 3/ L'APPAREIL DE PRODUCTION

### *A- VÉGÉTALES*

- Evolution des productions :

| | VARIATION DE SURFACE | | |
|---|---|---|---|
| | Diminution | Stabilité | Augmentation |
| Au cours des cinq (ou dix) dernières années | | | |
| Prévisions pour les cinq (ou dix) prochaines années | | | |

- Les évolutions sont-elles des adaptations :

  aux filières : ……..

  au milieu périurbain (nuisances, marchés, etc.) : …….

### *B- ANIMALES*

- Nature (vaches, moutons, etc.) : ……
- Evolution des productions :

| | VARIATION D'EFFECTIF ET CAUSES | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Augmentation ou introduction | Stabilité | Diminution ou suppression | Modification des produits et causes |
| Au cours des cinq (ou dix) dernières années | | | | |
| Prévisions pour les cinq (ou dix) prochaines années | | | | |

- Les évolutions sont-elles des adaptations :

  aux filières : ……..

  au milieu périurbain (nuisances, marchés, etc.) : …….

### *C- MAIN D'OEUVRE*

- Nombre total :……..

dont : - familiales : ……..

- salariés permanents : ……..
- salariés occasionnels : ……..

### *D- MATÉRIE ET ÉQUIPEMENT*

- Quelle autonomie dans l'exploitation ? (propriété, copropriété, etc.) : ……..
- Appel à des entreprises extérieures pour la réalisation de certains travaux ? Lesquels, pourquoi ? ……...

## 4/ LE REVENU DE L'EXPLOITATION

- Le revenu tiré de l'exploitation est-il satisfaisant ?

……..

- Y-a-t-il nécessité d'avoir un revenu extérieur à l'exploitation agricole ?

……..

## 5/ DÉCLARATION DES CONTRAINTES LIÉES A LA VILLE ET SURCOÛTS

### *A- CULTURE ET LOCALISATION GEOGRPHIQUE*

Note : 0 : non gênant ; 1 : peu gênant ; 2 : moyennement gênant ; 3 : très gênant.

| Contraintes | Note (0 à 3) | Adaptation | Cultures ou îlot concernés | Quantification et estimation |
|---|---|---|---|---|
| Pillage (vol) | | | | |
| Dégradation par prédateurs animaux | | | | |
| Piétinement (promeneurs, enfants, etc.) | | | | |
| Décharges sauvages | | | | |
| Vol de matériel | | | | |
| Difficultés de déplacement, accès | | | | |
| Gens du voyage | | | | |
| Livraison, enlèvement des récoltes | | | | |
| Rapport de voisinage | | | | |
| Autres contraintes | | | | |

### *B- RENONCEMENT*

• Au cours de ces dernières années, si certaines contraintes sont devenues telles que vous avez dû renoncer à une culture ou à l'exploitation d'un îlot donné, indiquez les causes précises de ce renoncement et ses répercussions dans le système d'exploitation (diminution de la SAU, etc.). Indiquez, dans la mesure du possible, comment a été compensé ce renoncement.

| J'ai renoncé à ... | A cause de ... |
|---|---|
| | |

• Après avoir évoqué ces contraintes, quelles sont celles qui, en devenant trop importantes, motiveraient votre départ ou l'arrêt de l'activité agricole ? ……

• Votre système est plus ou moins reproductible dans un milieu où les contraintes sont moins importantes, qu'est-ce qui fait que vous ne partez pas ? ……

## 6/ LA RELATION DE L'AGRICULTEUR AVEC SON MILIEU

• Vous considérez-vous plutôt comme citadin ou rural ?

……..

• Avez-vous perçu une évolution ces dernières années ? Si oui ; comment la jugez-vous ?

……..

• Vous considérez-vous ici à la ville ou à la campagne ?

……..

• Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture dans la zone ?

……..

• Pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage de la zone ? Si oui ; comment ?

……..

• Quelles relations avez-vous avec les habitants de la zone et les autres activités qui y sont présentes ?

……..

• Y-a-t-il des endroits, sur l'ensemble du plateau/ plaine, que vous aimez vous promener de temps en temps ?

……..

• Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour vos loisirs (vacances) ?

- ☐ Montagnes
- ☐ Plage, mer
- ☐ sites archéologiques
- ☐ Forêts
- ☐ La campagne
- ☐ Parcs
- ☐ Ville
- ☐ Désert
- ☐ Autre (à préciser)

• Qu'évoque pour vous le terme paysage ?

……..

• Si vous devriez décrire le plateau/la plaine à une personne qui ne le connaît pas, que diriez-vous ?

……..

**(questions adressées uniquement aux agriculteurs du plateau de Saclay)**

• Avez-vous déjà entendu parler du District du plateau de Saclay ?

……..

• Savez-vous ce qu'est le Plan d'Actions Paysagères, et quelle est sa mission ?
……..……..
• Cela vous intéresse-t-il ? Avez-vous envie d'y contribuer activement ?
……..……..
• Sur le plateau, il est prévu qu'au moins 2000 hectares restent agricoles, qu'en pensez-vous ?
……..……..

**(questions adressées uniquement aux agriculteurs de la plaine de Sijoumi)**
• Sur la plaine, il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?
……..……..
• Pensez-vous que l'agriculture est très présente, peu présente ou résiduelle sur la plaine ?
……..……..

---

4) Habitants du plateau de Saclay

a) Principaux objectifs de l'enquête :

* connaître la perception et les pratiques du plateau par ses habitants.
* Savoir ce que représentent l'agriculture et les espaces agricoles pour les habitants (un lieu de loisir et de détente ou une réserve foncière et un espace de production de denrées alimentaires).
* Savoir ce que pensent les habitants de l'évolution de leur territoire.
* Etablir la correspondance entre l'action publique (DIPS) et les attentes des habitants du plateau.

b) Le questionnaire

**1/PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTÉ**

• Age : …….
• Profession : …….
• Où habitez-vous ? Lieu : …….
o Maison individuelle
o Appartement dans résidence
o Autre (à préciser)
• Etes-vous ? propriétaire o Locataire o
• Nombre d'enfants : …….
• Avez-vous des membres de votre famille dans le domaine agricole : …….

**2/ LA RELATION DE L'HABITANT AVEC LE PLATEAU**

**2.1/ Les pratiques du plateau**

• Depuis quand habitez-vous le plateau ?
.....
• Pourquoi êtes-vous venu vous installer ici ?
.....
• Pouvez-vous me décrire des endroits, sur le plateau où vous aimez vous promener de temps en temps ?
- Où : .....
- Pourquoi : .....
- Avec qui : .....
- A quelle fréquence : .....

**2.2/ Le plateau vu et vécu par ses habitants**

• Vous considérez-vous plutôt en ville ou à la campagne ?
.....
• Vous considérez-vous plutôt comme «citadin» ou «rural» ?
.....
• Qu'évoque pour vous le terme paysage (en une phrase) ?
.....

• Sur le plateau, vous sentez-vous dans un paysage ?
.....
• Les photos suivantes ont été prises sur le plateau, reconnaissez-vous ces lieux ?
o Non
o Oui
Si oui : * Où est-ce ?
* Comment avez-vous reconnu ?
* Si vous y allez, quand ? Avec qui ? A quelle fréquence ? Pour y faire quoi (trajet quotidien, balade, jogging, vélo, cueillette, visite de ferme, autres) ?
• Dans quel ordre de préférence les classeriez-vous ? Pourquoi ? Que voyez-vous sur la première photo choisie ?

**2.3/ Le rapport social à l'activité agricole**

• Si vous deviez décrire le paysage du plateau à une personne qui ne le connaît pas, que diriez-vous ?
.....
• Quels sont selon vous les intérêts et les inconvénients de l'agriculture du plateau ?

| | | |
|---|---|---|
| - Inconvénients : | o Encombrements | o Bruits |
| | o Odeurs | o Pollution |
| - Avantages : | o Nature | o Paysage |
| | o Cadre de vie | o Produits agricoles |

• Pensez-vous que l'agriculture contribue au paysage du plateau et à votre cadre de vie ? Si oui, comment ?
.....

**3/ LA POLITIQUE DU DIPS VUE PAR LES HABITANTS**

• Depuis que vous connaissez le plateau, qu'est-ce qui a le plus changé, à votre avis ?
.....
• Avez-vous connaissance des orientations du Schéma Directeur Local ? Qu'en pensez-vous ?
.....
• Avez-vous connaissance du Plan d'Actions Paysagères du District ? Qu'en pensez-vous ?
.....
• En matière d'aménagement du plateau, à qui faites-vous le plus confiance ?
o Aux services de l'état
o Au DIPS (élus locaux)
o Aux associations de sauvegarde

**4/ L'AVENIR DU PLATEAU ET LES ATTENTES DES HABITANTS**

• Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur le plateau (disparaît, n'évolue pas, etc.) ?
.....
• Etes-vous d'accord pour introduire d'autres équipements scientifiques sur le plateau ? Pourquoi ?
.....
• Quelles attentes avez-vous en matière de services et d'infrastructures sur le plateau ?
.....
• Que souhaiteriez-vous pour améliorer le paysage du plateau (des haies, des bosquets, plus de maraîchage, alignement, aménagements pour la détente, etc.) ?
.....

---

5) Habitants du Grand Tunis

a) Principaux objectifs de l'enquête :

* Voir s'il existe un besoin de nature et de paysage chez le Tunisois.
* Déterminer les pratiques de loisirs chez le Tunisois.
* Faire reconnaître le motif de paysage apprécié par le Tunisois.
* Quelle perception porte le Tunisois sur les espaces agricoles ?

b) Le questionnaire

**1/PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTÉ**

- Nom : ....…….....
- Age : .....
- Profession : .....
- Où habitez-vous ? Lieu : .....

☐ Maison individuelle
☐ Appartement dans résidence
☐ Autre (à préciser)

- Etes-vous propriétaire ☐ Locataire ☐
- Nombre d'enfants : .....

**2/ QUE DÉSIGNENT LES MOTS**

- Qu'évoque pour vous le terme «*mandhar jamil*» (paysage) ?

.....

- Qu'est-ce que la «*médina*» (ville) selon vous ?

.....

- Qu'est-ce que le «*rif*» (la campagne) selon vous ?

.....

- Qu'est-ce-que la «*tabïa*'» (la nature) selon vous ?

.....

**3/ LES PRATIQUES DE LOISIRS**

- Quelles pratiques de loisir exercez-vous ?

☐ Balade ☐ Jogging
☐ Foot ☐ Vélo ☐ Autre (préciser)

- Le lieu de pratique, et pourquoi ? .....
- Fréquence de pratique : .....
- Seul ou accompagné : .....
- Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances ?

☐ Montagnes ☐ Plage, mer ☐ Sites archéologiques
☐ Forêts ☐ Le «*rif*» (la campagne) ☐ Parcs
☐ Villes ☐ Désert ☐ Autre (à préciser)

**4/ EXISTE-T-IL UN PAYSAGE AGRICOLE AUTOUR DE TUNIS**

- Vous préférez vivre à la ville ou plutôt au «*rif*» (à la campagne), Pourquoi ?

.....

- Pensez-vous que l'agriculture autour de la capitale est très présente, peu présente ou résiduelle ?

.....

- Quel est selon vous le type de culture le plus pratiqué autour de la capitale :

☐ Maraîchère ☐ Arboriculture fruitière
☐ Céréalière ☐ Autres

- Quels sont selon vous les intérêts et les inconvénients de l'agriculture en périphérie de la ville :

- Inconvénients : ☐ Encombrements ☐ Bruits
☐ Odeurs ☐ Pollution
Avantages : ☐ Nature ☐ Paysage
☐ Cadre de vie ☐ Produits agricoles

- Pensez-vous que l'agriculture contribue au "*mandhar jamil*" (paysage) de l'agglomération tunisoise ? Si oui, comment ?

.....

- Comment envisagez-vouz l'avenir de l'agriculture autour de Tunis (disparaît, n'évolue pas, augmente, etc.) ?

.....

• Pensez-vous qu'il faut préserver les espaces agricoles autour de la capitale ? Si oui, comment?
.....

---

6) Habitants de la plaine de Sijoumi

a) Principaux objectifs de l'enquête :

* connaître la perception et les pratiques de la plaine par ses habitants.
* Savoir ce que représentent l'agriculture et les espaces agricoles pour les habitants (un lieu de loisir et de détente ou une réserve foncière et un espace de production de denrées alimentaires).
* Savoir ce que pensent les habitants de l'évolution de leur territoire (la zone industrielle de Mghira et l'urbanisation d'une partie importante de la zone).

b) Le questionnaire

**1/PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTÉ**

• Nom : ……..
• Age : ……
• Profession : ……..
• Où habitez-vous ? Lieu : ……..
☐ Maison individuelle
☐ Appartement dans résidence
☐ Autre (à préciser)
• Etes-vous propriétaire ☐ Locataire ☐
• Nombre d'enfants : ……..
• Avez-vous des membres de votre famille dans le domaine agricole : ……

**2/ LA RELATION DE L'HABITANT AVEC SON MILIEU : PAYSAGE VU-PAYSAGE VECU**

**2.1/ Les pratiques de la plaine**

• Depuis quand habitez-vous la plaine : .....
• Pourquoi êtes-vous venu vous installer ici ? .....
• Y-a-t-il des endroits, sur l'ensemble de la plaine où vous aimez vous promener de temps en temps ?
- Où : .....
- Pourquoi : .....
- Quand : .....
- Avec qui : .....
- Pensez-vous que la plaine manque d'aménagement pour la détente ? .....

**2.2/ Perception de l'agriculture sur la plaine**

• Vous considérez-vous plutôt comme «citadin» ou «rural» ?
.....
• Vous préférez vivre à la ville ou plutôt au «*rif*» (à la campagne), Pourquoi ?
.....
• Vous considérez-vous plutôt à la ville ou à la campagne ?
.....
• Pensez-vous que l'agriculture sur la plaine est très présente, peu présente ou résiduelle ?
.....
• Quelle est selon vous le type de culture le plus pratiqué sur la plaine :
☐ Maraîchère ☐ Arboriculture fruitière
☐ Céréalière ☐ Autres
• Quels sont selon vous les intérêts et les inconvénients de l'agriculture sur la plaine de Sijoumi :

| | | |
|---|---|---|
| - Inconvénients : | ☐ Encombrements | ☐ Bruits |
| | ☐ Odeurs | ☐ Pollution |
| Avantages : | ☐ Nature | ☐ Paysage |
| | ☐ Cadre de vie | ☐ Produits agricoles |

• Si vous devriez décrire le «*mandhar*» (paysage) de la plaine de Sijoumi à une personne qui ne la connaît pas, que diriez-vous ?

.....

• Pensez-vous que l'agriculture contribue au «*mandhar jamil*» (paysage) de la zone et à votre cadre de vie ? Si oui comment ?

.....

• Que souhaiteriez-vous pour améliorer ce «*mandhar*» (paysage) ?

.....

**3/ L'AVENIR DE LA PLAINE**

• Depuis que vous connaissez la plaine, qu'est-ce qui a le plus changé, à votre avis ?

.....

• Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur la plaine (disparaît, n'évolue pas,...) ?

.....

• A votre connaissance, y-a-t-il aujourd'hui des projets importants sur le plaine, susceptibles de modifier son «*mandhar*» (paysage) ? Si oui, lesquels et pour quel(s) résultat(s) :

.....

• Sur la plaine il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?

.....

• Vous habitez ici, y resterez-vous ici pour votre retraite, si oui pourquoi ?

.....

**4/ QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

• Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour vos loisirs ?

| | | |
|---|---|---|
| ☐ Montagnes | ☐ Plage, mer | ☐ Sites archéologiques |
| ☐ Forêts | ☐ Le «*rif*» (la campagne) | ☐ Parcs |
| ☐ Ville | ☐ Désert | ☐ Autre (à préciser) |

• Qu'évoque pour vous le terme «*mandhar jamil*» (paysage) en une phrase ?

.....

• Qu'est-ce que la médina (ville) selon vous ?

.....

• Qu'est-ce que le «*rif*» (la campagne) selon vous ?

.....

• Qu'est-ce-que la «*tabïa*» (la nature) selon vous ?

.....

## II/ Principaux résultats des enquêtes sociales menées auprès des :

### 1) Saclaysiens

#### a) L'échantillon

| *Composition générale de l'échantillon suivant le sexe et les catégories d'âges* | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Hommes :** | | | **Femmes :** | | **Total** | |
| - 18 à 24 ans | 3 | | 4 | | 7 | |
| - 25 à 34 ans | 2 | | 3 | | 5 | |
| - 35 à 49 ans | 5 | | 6 | | 11 | |
| - 50 à 64 ans | 2 | | 3 | | 5 | |
| - 65 ans et plus | 5 | | 7 | | 12 | |
| **Total** | **17** | **42,5%** | **23** | **57,5%** | **40** | **100%** |

| *Structure socioprofessionnelle de l'échantillon* | | |
|---|---|---|
| Cadres, professions intellectuelles supérieures | 13 | 32,5% |
| Professions intermédiaires | 10 | 25% |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprises | 4 | 10% |
| Ouvriers (y compris agricole) | 2 | 5% |
| Inactifs | 11 | 27,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| *Avez-vous des membres de votre famille dans le domaine agricole ?* | | |
|---|---|---|
| Oui | 14 | 35% |
| Non | 26 | 65% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| *Êtes-vous propriétaire ou locataire ?* | | |
|---|---|---|
| Propriétaire | 31 | 77,5% |
| Locataire | 9 | 22,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

#### b) La relation de l'habitant avec son milieu

##### b.1/ Les pratiques du plateau

| *Pourquoi êtes-vous venu vous installer ici ?* | | |
|---|---|---|
| Natif de la région | 9 | 22,5% |
| Pour être dans un cadre campagnard, calme, beau et agréable à vivre | 5 | 12,5% |
| Pour accéder à la propriété ; le prix du foncier est très intéressant | 19 | 47,5% |
| Pour être à proximité des vallées de la Bièvre et de l'Yvette | 4 | 10% |
| Pour se rapprocher du lieu de travail | 3 | 7,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| *Y-a-t-il des endroits sur l'ensemble du plateau où vous aimez vous promener de temps en temps ?* | | |
|---|---|---|
| Jamais sur le plateau, mais dans les bois des vallées de la Bièvre et de l'Yvette | 7 | 17,5% |
| Dans les bois de Saint-Aubin | 6 | 15% |
| Les étangs | 6 | 15% |
| Dans toute la zone agricole | 5 | 12,5% |
| La ferme de Viltain et ses environs | 16 | 40% |
| **Total** | **40** | **100%** |

b.2/ Le plateau vu et vécu par ses habitants

| ***Vous considérez-vous plutôt en ville ou à la campagne ?*** | | |
|---|---|---|
| A la campagne | 33 | 82,5% |
| En ville | ---------- | ---------- |
| Entre les deux | 7 | 17,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Vous considérez-vous plutôt comme citadin ou rural ?*** | | |
|---|---|---|
| Citadin | 24 | 60% |
| Rural | 9 | 22,5% |
| Entre les deux | 7 | 17,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Qu'évoque pour vous le terme paysage ?*** | | |
|---|---|---|
| La campagne : arbres, étangs, fleurs et champs de blé, d'orge, de colza, etc. comme on en trouve sur le plateau. | 18 | 45% |
| La nature sauvage : montagne, forêt, mer | 11 | 27,5% |
| C'est tout ce que l'on voit et qui attire le regard ; c'est l'environnement | 7 | 17,5% |
| C'est tout ce qui est en dehors de la ville ; c'est le contraire de la ville | 4 | 10% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Sur le plateau, vous sentez-vous dans un paysage ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui (champs, étangs, bois, fermes, villages ruraux, etc.) | 30 | 75% |
| Non (pollution, trafic routier, urbanisation, relief plat, etc.) | 10 | 25% |
| **Total** | **40** | **100%** |


| ***Sur le plateau, vous sentez-vous dans un paysage ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui (champs, étangs, bois, fermes, villages ruraux, etc.) | 30 | 75% |
| Non (pollution, trafic routier, urbanisation, relief plat, etc.) | 10 | 25% |
| **Total** | **40** | **100%** |


*Les photos suivantes ont été prises sur le plateau, reconnaissez-vous ces lieux ? Dans quel ordre de préférence les classeriez-vous ?*

| **Classement** / Photos | *1ère* préférence | | *2ème* préférence | | *3ème* préférence | | *4ème* préférence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ph1 : Ligne des Puits | 4 | 10% | 4 | 10% | 10 | 25% | 6 | 15% |
| Ph2 : Trou Salé/ferme | ∅ | ∅ | 8 | 20% | 6 | 15% | 16 | 40% |
| Ph3 : Trou Salé/brume | 12 | 33% | 6 | 15% | 8 | 20% | 2 | 5% |
| Ph4 : Orsigny/Buc | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ |
| Ph5 : Parcelles de l'INRA | ∅ | ∅ | 2 | 5% | 2 | 5% | ∅ | ∅ |
| Ph6 : Abbaye de Limon | 20 | 50% | 6 | 15% | 2 | 5% | 2 | 5% |
| Ph7 : Etang de Saclay | ∅ | ∅ | 14 | 35% | ∅ | ∅ | 8 | 20% |
| Ph8 : champs/bois St-Marc | 4 | 10% | ∅ | ∅ | 12 | 30% | 6 | 15% |

| **Classement** / Photos | *5ère* préférence | | *6ème* préférence | | *7ème* préférence | | *8ème* préférence | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ph1 : Ligne des Puits | 12 | 30% | ∅ | ∅ | 2 | 5% | 2 | 5% |
| Ph2 : Trou Salé/ferme | 4 | 10% | 2 | 5% | ∅ | ∅ | 4 | 10% |
| Ph3 : Trou Salé/brume | ∅ | ∅ | 10 | 25% | 2 | 5% | ∅ | ∅ |
| Ph4 : Orsigny/Buc | ∅ | ∅ | 4 | 10% | 8 | 20% | 28 | 70% |
| Ph5 : Parcelles de l'INRA | 10 | 25% | 4 | 10% | 18 | 45% | 4 | 10% |
| Ph6 : Abbaye de Limon | 4 | 10% | 6 | 15% | ∅ | ∅ | ∅ | ∅ |
| Ph7 : Etang de Saclay | 4 | 10% | 6 | 15% | 6 | 15% | 2 | 5% |
| Ph8 : champs/bois St-Marc | 6 | 15% | 8 | 20% | 4 | 10% | ∅ | ∅ |

b.3/ Le rapport social à l'activité agricole

| ***Quels sont selon vous les intérêts de l'agriculture du plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Produits agricoles | ∅ | ∅ |
| Paysage | 21 | 52,5% |
| Cadre de vie | 11 | 27,5% |
| Freiner l'urbanisation | 8 | 20% |
| Aucun | ∅ | ∅ |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Quels sont selon vous les inconvénients de l'agriculture du plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Odeurs | 5 | 12,5% |
| Encombrement | 3 | 7,5% |
| Bruit | 8 | 20% |
| Pollution | 12 | 30% |
| Aucun | 12 | 30% |
| **Total** | **40** | **100%** |

c) La politique du DIPS vue par les habitants

| ***Depuis que vous connaissez le plateau, qu'est-ce qui a le plus changé, à votre avis ?*** | | |
|---|---|---|
| Extension des communes situées sur le plateau | 13 | 32,5% |
| Extension du réseau routier | 9 | 22,5% |
| Extension du pôle scientifique | 7 | 17,5% |
| Accroissement du trafic routier | 7 | 17,5% |
| Aucun changement | 4 | 10% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Avez-vous connaissance des orientations du Schéma Directeur local ? Si oui, qu'en pensez-vouz ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui ; c'est dangereux | 16 | 40% |
| Oui ; c'est bien | 15 | 37,5% |
| Non, je n'ai jamais entendu parler | 9 | 22,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Avez-vous connaissance du PAP du DIPS ? Si oui, qu'en pensez-vouz ?*** | | |
|---|---|---|
| Non, je n'ai jamais entendu parler | 28 | 70% |
| Oui, c'est une bonne démarche | 12 | 30% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***En matière d'aménagement du plateau, à qui faites-vous le plus confiance ?*** | | |
|---|---|---|
| Aux services de l'Etat (DDE, DDA, DRAF, etc.) | ∅ | ∅ |
| Au DIPS (élus locaux) | 18 | 45% |
| Aux associations de sauvegarde | 16 | 40% |
| Ne veulent pas se prononcer | 6 | 15 |
| **Total** | **40** | **100%** |

d) L'avenir du plateau et les attentes des habitants

| ***Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur le plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Persister | 25 | 62,5% |
| Régresser | 6 | 15% |
| Disparaître | 5 | 12,5% |
| N.S.P | 4 | 10% |
| **Total** | **40** | **100%** |

| ***Etes-vous d'accord pour introduire d'autres équipements scientifiques sur le plateau ?*** | | |
|---|---|---|
| Non | 31 | 77,5% |
| Oui | 9 | 22,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

***Quelles attentes avez-vous en matière de services et d'infrastructures ?***

| | | |
|---|---|---|
| Dédoublement de la D36 | 11 | 27,5% |
| Etendre le réseau de circulation douce | 26 | 65% |
| NSP | 3 | 7,5% |
| **Total** | **40** | **100%** |

***Que souhaiteriez-vous pour améliorer le paysage du plateau ?***

| | | |
|---|---|---|
| Maintenir le paysage dans son état actuel | 16 | 40% |
| Planter des haies bocagères et des îlots boisés | 2 | 5% |
| Aménager des lieux de repos pour les cyclistes et les piétons | 3 | 7,5% |
| Intégrer l'urbanisation dans le paysage | 5 | 12,5% |
| Enterrer les lignes électriques | 6 | 15% |
| Mettre en œuvre le projet du PAP | 8 | 20% |
| **Total** | **40** | **100%** |

2) Tunisois

a) L'échantillon

***Composition générale de l'échantillon suivant le taux de masculinité, les catégories d'âges et le rang des trois Gouvernorats dans le Grand Tunis***

| | TUNIS | | ARIANA | | BEN AROUS | | GRAND TUNIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Hommes :** | **27** | | **17** | | **12** | | **56** | |
| - 18 à 24 ans | 4 | | 3 | | 1 | | 8 | |
| - 25 à 34 ans | 8 | | 3 | | 3 | | 14 | |
| - 35 à 49 ans | 7 | | 5 | | 3 | | 15 | |
| - 50 à 64 ans | 5 | | 4 | | 3 | | 12 | |
| - 65 ans et plus | 3 | | 2 | | 2 | | 7 | |
| **Femmes :** | **26** | | **17** | | **11** | | **54** | |
| - 18 à 24 ans | 6 | | 2 | | 2 | | 10 | |
| - 25 à 34 ans | 8 | | 5 | | 3 | | 16 | |
| - 35 à 49 ans | 5 | | 5 | | 4 | | 14 | |
| - 50 à 64 ans | 4 | | 3 | | 1 | | 8 | |
| - 65 ans et plus | 3 | | 2 | | 1 | | 6 | |
| **Total** | **53** | **48%** | **34** | **31%** | **23** | **21%** | **110** | **100%** |

***Structure socioprofessionnelle de l'échantillon selon les Gouvernorats étudiés***

| **Catégorie socioprofessionnelle** | **TUNIS** | **ARIANA** | **BEN AROUS** | **GRAND TUNIS** | |
|---|---|---|---|---|---|
| Agriculteurs exploitants | 1 | 1 | 1 | 3 | **2,5%** |
| Artisans, commerçants, chefs d'entrep | 2 | 2 | 2 | 6 | **5,5%** |
| Cadres, professions intellect. sup. | 7 | 4 | 1 | 12 | **11%** |
| Professions intermédiaires | 15 | 10 | 3 | 28 | **22,5%** |
| Ouvriers (y compris agricole) | 13 | 13 | 6 | 32 | **29%** |
| Inactifs | 15 | 4 | 10 | 29 | **26,5%** |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

b) Paysage, campagne, ville et nature : Que désignent ces mots ?

***Qu'évoque pour vous le terme «mandhar jamil» (paysage) ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| L'image d'un beau lieu naturel (mer, montagne, forêt) | 29 | 15 | 9 | 53 | 48% |
| Le «*rif*» (agriculture, verdure, animaux, calme et repos) | 10 | 7 | 6 | 23 | 21% |
| Tout ce qui me plaît et que j'aime bien regarder | 7 | 5 | 1 | 13 | 11,5% |
| Quelque chose d'extraordinaire, sublime et romantique | 3 | 1 | 3 | 7 | 6,5% |
| Un jardin | 0 | 3 | 1 | 4 | 3,5% |
| Autres : terre, vie, propreté, etc. | 3 | 0 | 0 | 3 | 3% |
| N.S.P. | 1 | 3 | 3 | 7 | 6,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

***Qu'est-ce que le «rif» (la campagne) selon vous ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| L'agriculture (vaches, produits frais, paysans, champs, etc.) | 12 | 12 | 3 | 27 | 24,5% |
| Le rêve, l'espoir, l'avenir, le calme, la tranquillité, la liberté | 14 | 4 | 7 | 25 | 23% |
| Le paysage, les couleurs, les montagnes, la forêt, la nature | 7 | 7 | 2 | 16 | 14,5% |
| L'air sain, pur et oxygéné ; c'est le poumon de la Tunisie | 4 | 0 | 1 | 5 | 4,5% |
| Le dehors de la capitale ; c'est l'antiville | 4 | 7 | 4 | 15 | 13,5% |
| Tout ce qui est sale, primitif, incivilisé et démuni ; ce sont «el arouba» (les bédouins) qui vivent sous des tentes | 6 | 3 | 3 | 12 | 11% |
| Autres : la tradition, la simplicité, le «rif» n'existe plus, etc. | 3 | 0 | 1 | 4 | 3,5% |
| N.S.P. | 3 | 1 | 2 | 6 | 5,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

***Qu'est-ce que la «médina» (la ville) selon vous ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| Le stress, l'angoisse, la jungle, le vacarme, l'ennui, le bruit, la congestion, la pollution, etc. | 26 | 18 | 10 | 54 | 49% |
| Le beau, le loisir, le plaisir, la liberté, la modernité, le dynamisme, les commodités, etc. | 15 | 8 | 8 | 31 | 28% |
| La capitale | 7 | 4 | 2 | 13 | 12% |
| N.S.P. | 5 | 4 | 3 | 12 | 11% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

| ***Qu'est-ce que la «tabïa» (la nature) selon vous?*** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | |
| Un «*mandhar jamil*» (paysage) construit par l'homme (jardins, parcs, espaces verts) | 15 | 8 | 3 | 26 | 23,5% |
| Un lieu sauvage qui n'a subi aucune intervention humaine (la mer, le désert, etc.) | 11 | 7 | 5 | 23 | 21% |
| Le «*rif*» avec la verdure de ses champs, son calme, ses vaches, ses moutons, ses fermes et ses paysans | 6 | 7 | 6 | 19 | 17,5% |
| Un environnement propre et sain | 1 | 2 | 0 | 3 | 2,5% |
| Autres : la joie, la vie, etc. | 6 | 2 | 2 | 10 | 9% |
| N.S.P. | 14 | 8 | 7 | 29 | 26,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

c) Identification des pratiques de loisirs chez les Tunisois

| ***Quelle pratique de loisir exercez-vous ? Où ? A quelle fréquence ? Et avec qui ?*** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | |
| Promenade (bord de mer, ville, parcs, jardins, campagne) | 29 | 15 | 12 | 56 | 51% |
| Jogging (parcours de santé, bord de mer) | 9 | 4 | 3 | 16 | 14,5% |
| Foot (terrains municipaux et terres agricoles en friche) | 2 | 1 | 1 | 4 | 3,5% |
| Vélo (en dehors de la ville) | 2 | 1 | 0 | 3 | 3% |
| Autres : tennis, natation, pêche etc. | 4 | 0 | 0 | 4 | 3,5% |
| Aucune | 7 | 13 | 7 | 27 | 24,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

| ***Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances :*** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | |
| La mer | 25 | 12 | 4 | 41 | 37,5% |
| La montagne | 14 | 6 | 11 | 31 | 28% |
| La ville | 3 | 5 | 4 | 12 | 11% |
| Le «*rif*» | 7 | 3 | 1 | 11 | 10% |
| Les parcs | 1 | 4 | 1 | 6 | 5,5% |
| Le désert | 3 | 1 | 0 | 4 | 3,5% |
| Les sites archéologiques | 0 | 3 | 0 | 3 | 2,5% |
| La forêt | 0 | 0 | 2 | 2 | 2% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

d) Existe-t-il un paysage agricole autour de Tunis

| ***Préférez-vous vivre en ville ou au «rif» (à la campagne) ? Pourquoi ?*** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | |
| En ville | 24 | 6 | 11 | 41 | 37% |
| Au «*rif*» : | 29 | 28 | 12 | 69 | 63% |
| - profond | - 7 | - 3 | - 2 | - 12 | - 11% |
| - périurbain | - 22 | - 25 | - 10 | - 57 | - 52% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

***Quels sont selon vous les inconvénients de l'agriculture du Grand Tunis :***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| Odeurs | 6 | 7 | 3 | 16 | 14,5% |
| Encombrement | 7 | 3 | 2 | 12 | 11% |
| Bruit | 6 | 3 | 0 | 9 | 8% |
| Pollution | 0 | 2 | 0 | 2 | 2% |
| Aucun | 30 | 17 | 16 | 63 | 57,5% |
| N.S.P. | 4 | 2 | 2 | 8 | 7% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

***Quels sont selon vous les intérêts de l'agriculture du Grand Tunis :***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| Produits agricoles | 15 | 16 | 7 | 38 | 34,5% |
| Paysage | 20 | 9 | 7 | 36 | 33% |
| Cadre de vie | 10 | 2 | 4 | 16 | 14,5% |
| Nature | 1 | 2 | 2 | 5 | 4,5% |
| Autres : poumon vert, ceinture verte | 1 | 0 | 1 | 2 | 2% |
| Aucun | 2 | 2 | 0 | 4 | 3,5% |
| N.S.P. | 4 | 3 | 2 | 9 | 8% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

***Pensez-vous que l'agriculture contribue au «mandhar jamil» (le paysage) de la capitale ? Si oui, comment ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| Fonction esthétique | 23 | 16 | 11 | 50 | 45,5% |
| Fonction nourricière | 2 | 5 | 1 | 8 | 7% |
| Fonction écologique | 3 | 1 | 4 | 8 | 7% |
| Fonction spatiale | 4 | 2 | 0 | 6 | 5,5% |
| Fonction identitaire | 1 | 1 | 0 | 2 | 2% |
| Ne contribue pas | 13 | 8 | 3 | 24 | 22% |
| N.S.P. | 7 | 1 | 4 | 12 | 11% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

***Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture autour de Tunis ?***

| | Tunis | Ariana | Ben Arous | Grand Tunis | |
|---|---|---|---|---|---|
| Régresser | 22 | 12 | 5 | 39 | 35,5% |
| Disparaître | 14 | 10 | 7 | 31 | 28% |
| Se stabiliser | 9 | 8 | 4 | 21 | 19% |
| Evoluer | 1 | 0 | 3 | 4 | 3,5% |
| N.S.P. | 7 | 4 | 4 | 15 | 14% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

| *Pensez-vous qu'il faut préserver l'agriculture autour de la capitale ? Si oui, comment ? :* | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Tunis** | **Ariana** | **Ben Arous** | **Grand Tunis** | |
| Développer l'urbanisme vertical | 13 | 15 | 5 | 33 | 30% |
| Appliquer fermement les lois en vigueur | 6 | 4 | 4 | 14 | 12,5% |
| Encourager les agriculteurs en difficultés | 7 | 4 | 3 | 14 | 12,5% |
| Créer une nouvelle politique foncière | 8 | 2 | 2 | 12 | 11% |
| L'intégrer dans la gestion de l'espace urbain | 6 | 2 | 1 | 9 | 8% |
| Délocaliser l'industrie | 3 | 1 | 2 | 6 | 5,5%% |
| Eveiller la conscience populaire | 1 | 1 | 1 | 3 | 3% |
| Créer des fermes pédagogiques | 1 | 0 | 0 | 1 | 1% |
| N.S.P. | 8 | 5 | 5 | 18 | 16,5% |
| **Total** | **53** | **34** | **23** | **110** | **100%** |

3) Sijoumiens

a) L'échantillon

| *Composition générale de l'échantillon suivant le taux de masculinité et les catégories d'âges* | | |
|---|---|---|
| **Hommes :** | **33** | **54%** |
| - 18 à 24 ans | 6 | |
| - 25 à 34 ans | 7 | |
| - 35 à 49 ans | 11 | |
| - 50 à 64 ans | 6 | |
| - 65 ans et plus | 3 | |
| **Femmes :** | **28** | **46%** |
| - 18 à 24 ans | 7 | |
| - 25 à 34 ans | 4 | |
| - 35 à 49 ans | 11 | |
| - 50 à 64 ans | 4 | |
| - 65 ans et plus | 2 | |
| **Total** | **61** | **100%** |

| *Structure socioprofessionnelle de l'échantillon* | | |
|---|---|---|
| Agriculteurs exploitants | 2 | 3% |
| Artisans, commerçants., chefs d'entrep | 13 | 21,5% |
| Cadres, professions intellect. sup. | 3 | 5% |
| Professions intermédiaires | 3 | 5% |
| Ouvriers (y compris agricole) | 18 | 29,5% |
| Inactifs | 22 | 36% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| *Avez-vous des membres de votre famille dans le domaine agricole ?* | | |
|---|---|---|
| Oui | 23 | 37,5% |
| Non | 38 | 62,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| *Êtes-vous propriétaire ou locataire ?* | | |
|---|---|---|
| Propriétaire | 54 | 88,5% |
| Locataire | 7 | 11,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

b) La relation de l'habitant avec son milieu : paysage vu, paysage vécu

b.1/ Les pratiques de la plaine

| *Pourquoi êtes-vous venu vous installer ici ?* | | |
|---|---|---|
| Natif de la région | 10 | 16,5% |
| Pour accéder à la propriété ; le prix du foncier est très intéressant | 24 | 39% |
| Pour trouver du travail | 13 | 21,5% |
| Pour se rapprocher du lieu de travail | 8 | 13% |
| Pour être dans un cadre campagnard, calme, beau et agréable à vivre | 4 | 6,5% |
| Pour se rapprocher de la famille | 2 | 3,5% |

| | | |
|---|---|---|
| **Total** | **61** | **100%** |

***Y a-t-il des endroits sur l'ensemble de la plaine où vous aimez vous promener de temps en temps ?***

| | | |
|---|---|---|
| Dans le café pour jouer aux cartes ou aux dominos avec des amis | 18 | 29,5% |
| Jamais sur la plaine, à Tunis ou dans les villes de la côte Nord et Est | 15 | 24,5% |
| Dans les champs maraîchers et aux bords du canal (Medjerda-Cap-Bon) | 11 | 18% |
| Dans les champs d'oliviers | 10 | 16,5% |
| Dans les grands espaces ouverts de la zone céréalière | 7 | 11,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

b.2/ Perception de l'agriculture sur la plaine

***Vous considérez-vous plutôt comme citadin ou rural ?***

| | | |
|---|---|---|
| Rural | 40 | 66% |
| Citadin | 16 | 26% |
| Entre les deux | 5 | 8% |
| **Total** | **61** | **100%** |

***Vous considérez-vous plutôt en ville ou à la campagne ?***

| | | |
|---|---|---|
| A la campagne | 44 | 72% |
| En ville | 12 | 20% |
| Entre les deux | 5 | 8% |
| **Total** | **61** | **100%** |

***Préférez-vous vivre en ville ou au «rif» (à la campagne) ? Pourquoi ?***

| | | |
|---|---|---|
| En ville | 28 | 46% |
| Au «*rif*» : | 33 | 54% |
| ……- profond | 4 | 6,5% |
| ……- périurbain | 29 | 47.5 |
| **Total** | **61** | **100%** |

***Pensez-vous que l'agriculture sur la plaine est :***

| | | |
|---|---|---|
| Très présente | 43 | 70,5% |
| Peu présente ou résiduelle | 16 | 26% |
| NSP | 2 | 3,5 |
| **Total** | **61** | **100%** |

***Quels sont selon vous les intérêts de l'agriculture du plateau ?***

| | | |
|---|---|---|
| Produits agricoles | 19 | 31% |
| Paysage et nature | 21 | 34,5% |
| Cadre de vie | 7 | 11,5% |
| Autres : poumon vert | 2 | 3,5% |
| Aucun | 3 | 5% |
| N.S.P. | 9 | 14,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

***Quels sont selon vous les inconvénients de l'agriculture du plateau ?***

| | | |
|---|---|---|
| Odeurs | 8 | 13% |
| Encombrement | 6 | 10% |
| Bruit | 3 | 5% |
| Pollution | 1 | 1,5% |
| Aucun | 34 | 56% |
| N.S.P. | 9 | 14,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

***Pensez-vous que l'agriculture contribue au «mandhar jamil» (paysage) de la plaine ? Si oui, comment ?***

| | | |
|---|---|---|
| Fonction esthétique (paysage, nature, verdure, etc.) | 23 | 37,5% |
| Fonction nourricière (production de denrées alimentaires) | 6 | 10% |
| Fonction écologique (air pur, propreté, etc.) | 4 | 6,5% |
| Fonction spatiale (ceinture verte, poumon vert, etc.) | 3 | 5% |
| Fonction identitaire | 1 | 1,5% |
| Ne contribue pas | 14 | 23% |
| N.S.P. | 10 | 16,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Que souhaiteriez-vous pour améliorer le «mandhar jamil» (le paysage) de la plaine ?*** | | |
|---|---|---|
| Viabiliser la zone (électricité, eau potable, réseau d'assainissement voirie, téléphone, etc.) | 25 | 41% |
| Aménagement de jardins et parcs publics (square, fontaine comme celle de Bardo, etc.) | 6 | 10% |
| Bien organiser et mieux structurer l'urbanisme (freiner la prolifération de l'habitation clandestine et anarchique, maîtriser le foncier, stopper la vente des terres agricoles, etc.) | 7 | 11,5% |
| Planter des arbres d'alignement tout au long des principaux axes routiers | 4 | 6,5% |
| Cultiver les friches agricoles et préserver l'agriculture | 4 | 6,5% |
| Rien du tout ; la plaine est très belle comme elle est aujourd'hui | 3 | 5% |
| Urbaniser les espaces agricoles afin de transformer l'ensemble de la plaine en un pôle urbain puissant, dynamique et moderne | 2 | 3% |
| N.S.P. | 10 | 16,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

c) L'avenir de la plaine

| ***Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture sur la plaine :*** | | |
|---|---|---|
| Régresser | 19 | 31% |
| Disparaître | 24 | 39,5% |
| Se stabiliser | 1 | 1,5% |
| Evoluer | 5 | 8,5% |
| N.S.P. | 12 | 19,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Sur la plaine, il est prévu d'urbaniser, qu'en pensez-vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Oui, c'est bien, ça permet de réduire le taux de chômage | 12 | 19,5% |
| Oui, c'est bien, ça permet de viabiliser la zone, d'améliorer son image | 7 | 11,5% |
| Oui, c'est bien, pour pouvoir accéder à la propriété | 5 | 8% |
| Oui, c'est bien, car la zone n'est plus propice à l'activité agricole | 2 | 3,5% |
| Non, je ne suis pas d'accord, car l'agriculture constitue le poumon de la région et le seul cadre paysager de la plaine | 18 | 29,5% |
| Non, je ne suis pas d'accord, car nous sommes habitués à vivre au sein des grands espaces verts et ouverts | 8 | 13% |
| Non, je ne suis pas d'accord, car intensifier l'urbanisme risque d'augmenter la délinquance et le banditisme | 2 | 3,5% |
| N.S.P. | 7 | 11,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

d) Questions d'ordre général

| ***Qu'évoque pour vous le terme «mandhar jamil» (paysage) ?*** | | |
|---|---|---|
| L'image d'un beau lieu naturel (mer, montagne, forêt, désert) | 24 | 39,5% |
| Le «*rif*» (agriculture, verdure, animaux, calme et repos) | 7 | 11,5% |
| Tout ce qui me plaît, me détend et que j'aime bien regarder | 6 | 10% |
| Quelque chose d'extraordinaire, sublime et romantique | 1 | 1,5% |
| Un jardin | 4 | 6,5% |
| Autres : terre, vie, propreté, etc. | 4 | 6,5% |
| N.S.P. | 15 | 24,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Qu'est-ce que le «rif» (la campagne) selon vous ?*** | | |
|---|---|---|
| L'agriculture (vaches, produits frais, paysans, champs, etc.) | 19 | 31% |
| Le rêve, l'espoir, l'avenir, le calme, la tranquillité, la liberté | 6 | 10% |
| Le paysage, les couleurs, les montagnes, la forêt, la nature | 6 | 10% |
| L'air sain, pur et oxygéné ; c'est le poumon de la Tunisie | 4 | 6,5% |
| Le dehors de la capitale ; c'est l'antiville | 14 | 23% |
| Tout ce qui est sale, primitif, incivilisé démuni, etc. | 5 | 8% |
| Autres : la tradition, la simplicité, le «*rif*» n'existe plus, etc. | 3 | 5% |
| N.S.P. | 4 | 6,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Qu'est-ce que la «médina» (la ville) selon vous ?*** | | |
|---|---|---|
| Le stress, l'angoisse, l'ennui, le bruit, la congestion, la pollution, etc. | 25 | 41% |
| Le beau, le loisir, le plaisir, la liberté, la modernité, les commodités ; etc. | 18 | 29,5% |
| La capitale | 10 | 16,5% |
| N.S.P. | 8 | 13% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Qu'est-ce que la «tabïa» (la nature) selon vous?*** | | |
|---|---|---|
| Un «*mandhar jamil*» (paysage) construit par l'homme (parcs, espaces verts) | 12 | 19,5% |
| Un lieu sauvage, pur et spontané qui n'a subi aucune intervention humaine | 9 | 15% |
| Le «*rif*» avec la verdure de ses champs, son calme, ses moutons et ses paysans | 6 | 10% |
| Un environnement propre et sain | 2 | 3% |
| Autres : la joie, la vie, etc. | 14 | 23% |
| N.S.P. | 18 | 29,5% |
| **Total** | **61** | **100%** |

| ***Quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances :*** | | |
|---|---|---|
| La mer | 17 | 28% |
| La montagne | 16 | 26% |
| La ville | 9 | 14,5% |
| Le «*rif*» | 6 | 10% |
| Les parcs | 3 | 5% |
| Le désert | 0 | 0% |
| Les sites archéologiques | 4 | 6,5% |
| La forêt | 6 | 10% |
| **Total** | **61** | **100%** |

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La présente bibliographie n'expose que les ouvrages, études et articles utilisés dans le cadre de l'élaboration de la thèse. Les références bibliographiques sont classées par ordre alphabétique. En «**gras**», les titres des ouvrages (personnels et collectifs), en *italique*, les titres des études, revues, et journaux cités dans le texte.


**A**bdelkafi J., **La médina de Tunis : Espace historique,** Presses du CNRS, Paris, 1989.

ADAYG, *La lettre de l'Y grenoblois*, n°2, février 1998, p.6.

ADEF, **La ville aux champs**, colloque du 7 mars 2000.

Ardouin Dumazet J., **Voyage en France,** 45è série, région parisienne : IV. Sud-Ouest, Versailles et le Hurepoix, Berger-Levrault & Cie, Paris, 1907.

André R., **Grandes villes arabes à l'époque ottomane,** la bibliothèque arabe Sindbad, 1985.

Ascher F., **Métapolis**, L'Aube 1995.

Attia H., «L'urbanisation de la Tunisie», in *Revue Tunisienne des Sciences sociales*, n° 28-29, Tunis, 1972.

Aubry J-H. et al., **Guides Larousse,** (série bleue), Larousse, Paris, 1894.

AVB, **Le petit guide vert de la vallée de la Bièvre,** IPO, 1982.

AVB, **Les Etangs et Rigoles du Plateau de Saclay : un patrimoine vivant,** AVB, 1995.

Ayats J-F., «introduction», in *Agriculture, forêt et périurbanisation*, Actes du Séminaire, Bergerie Nationale de Rambouillet, 1997.

**B**eca (bureau d'étude), *Etude sur l'état initial de l'environnement du plateau de Saclay*, SIPS, 1989.

Barron L., **Autour de Paris,** Bastion, Paris, 1891.

Bécu G. et al., **Igny, Saclay : Chroniques,** Maury, 1993.

Belhedi A. «L'espace tunisois : Organisation, fonctionnement et structure typique», in *Revue Tunisienne de Géographie*, n°4, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1979.

Berger M., «L'interface villes/campagnes en France : bilan des recherches sur la production d'espaces périurbains», in *Cahiers de Fontenay*, n°41-43, 1986.

Berger M., «Proposition pour un bilan des recherches sur les espaces ruraux périurbains», in *Cahiers de Fontenay*, n° 35, 1984.

Berger M., «Vers de nouveaux types de rapports villes-campagnes : la production des espaces périurbains en France et dans les pays développés d'économie libérale», in *STRATES* n°4, Paris, 1989.

Berger M. et al., «Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains», in *l'Espace géographique*, n°4, Centre national de la recherche scientifique, 1980.

Beringuer S., in *Le quotidien du Maire*, 22 juin 1989.

Berque A., **Les raisons du Paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse,** Hazan, 1995.

Berque A., «Paysage, milieu et histoire», in **Cinq propositions pour une théorie du paysage,** Champ Vallon, 1994.

Berque A., «Paysage-empreinte, paysage-matrice : éléments de problématique pour une géographie culturelle», in *l'Espace géographique*, n°1, 1984.

Bertrand G., «Le paysage entre la nature et la société», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

Beugras J. et Viala R., **Orsay et alentours : souvenirs, images et rêves,** Maury imprimeur, 1991.

Bezard Y, **La vie rurale dans le Sud de la région parisienne de 1450 à 1560,** Firmin-Didot et Cie, 1929.

Bidou C., «Banlieues et citoyenneté : Les nouvelles fonctions résidentielles de l'espace périurbain», *in Les annales de la recherche urbaine*, n°15, Paris, 1982.

Blandin P., «Naturel, culturel, le paysage rural en devenir», in **Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société ,** Actes du colloque, Ecole doctorale des Grandes Ecoles du Vivant d'Ile-de-France et le ministère de l'Environnement, vol. 82, n°4, 1996.

Bouraoui M., «l'invention paysagiste du plateau de Saclay : de l'invention des rigoles au plan d'actions paysagères», in *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°36, 1999.

Bouraoui M., *Renaissance d'un «pays» perdu : contribution à l'étude de l'évolution de la représentation de la vigne dans l'art*, mémoire de D.E.A «jardins, paysages et territoires», Ecole d'architecture de Paris la Villette et Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1996.

Bouraoui M., «L'évolution du rapport social à l'espace agricole et les stratégies de développement périurbain : comparaison entre deux situations périurbaines, le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis», in **Urban Agriculture and Horticulture ; The Linkage with Urban Planing,** Actes du colloque, Domäne Dahlem, Berlin, 7-9 juillet 2000 (article à paraître).

Bouraoui M., Fleury A. et Donadieu P., «La construction paysagiste du rural périurbain en région parisienne : le cas du plateau de Saclay», in **Nouvelles Urbanités, Nouvelles Ruralités en Europe,** Actes du colloque, Strasbourg, 10-12 mai 2000 (article à paraître).

Bouraoui M., Fleury A. et Donadieu P., «L'agriculture urbaine, une chance pour le Grand Tunis», in *Cahiers Agricultures* (article à paraître).

Bourgier H., in *Les nouvelles de Rambouillet*, 5 juillet 1989.

Bricard A., *L'agriculture d'agglomération : l'espace rural dans la ville,* Mémoire de fin d'études, Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole, 1995.

Bruley E., **Seine-et-Oise,** Collection des départements et pays de France, Albin Michel, Paris 1928.

Brunet R., «Analyse des paysages et sémiologie : éléments pour un débat», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

Bryant C., «L'agriculture périurbaine : l'économie politique d'un espace innovateur», *in Cahiers Agricultures*, Volume 6, n°2, 1997.

**C**arlo Santini P., **Les paysagistes du XXè siècle,** Electa-Weber, Paris, 1972.

Cauquelin A., «La porte du fond», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

Ceccaldi-Pavard P., «Les hauts lieux de la science, de la Montagne Sainte-Geneviève au plateau de Saclay», in *Revue de l'Essonne*, n°1, 1966.

Celdran M., «L'action de la DREF en faveur de l'agriculture et de la forêt périurbaines», in *Agriculture, forêt et périurbanisation*, Actes du Séminaire, Bergerie Nationale de Rambouillet, 1997.

Chabbi M., «Une nouvelle forme d'urbanisation dans le Grand Tunis : l'habitat spontané périurbain», in *Revue Tunisienne de Géographie*, n°8, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 1981.

Charrel H. et Guyomard O., *Saclay : High-tech et Chlorophylle ; ou la contreverse de l'aménagement du plateau de Saclay*, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure des mines de Paris, Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement, Centre de sociologie et de l'innovation, 1998.

Chavaudret C., *L'agriculture dans la ceinture verte parisienne, pour un paysage durable ? Le cas du plateau de Saclay,* Mémoire de fin d'études, ENSP et ENSA de Montpellier, 1998.

Christian M., «De la fête champêtre au triomphe de l'agriculture», in **Paysages, paysans : l'art de la terre en Europe du Moyen Age au XXè siècle,** Bibliothèque Nationale de France, Paris, 1994.

Clément G., «Le jardin comme index planétaire», in **La théorie du paysage en France**, Champ Vallon, 1995.

CNEA (bureau d'étude), *Projet de création du périmètre irrigué de Sidi H'cine*, Etude d'avant projet détaillé, ministère de l'Agriculture, avril 1998.

Cointat M., «introduction», in **Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société ,** Actes du colloque, Ecole doctorale des Grandes Ecoles du Vivant d'Ile-de-France et le ministère de l'Environnement, vol. 82, n°4, 1996.

Comité de réflexion du plateau de Saclay, *Livre Blanc : aménagement du plateau de Saclay*, Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Paris, 1976.

Comité Economique et Social de la Région Ile-de-France, *rapport sur la valorisation des activités et des productions du secteur rural de la région d'Ile-de-France,* Paris, 1985.

Conan M., «L'invention des identités perdues», in **Cinq propositions pour une théorie du paysage,** Champ Vallon, 1994.
Conan M., in **Mouvance : cinquante mots pour le paysage,** La Villette, 1999.
*Courrier de Palaiseau*, n°126, décembre 1989.
Cueco H., «Approches du concept de paysage», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.
**D**agognet F., Guéry F. et Marcel O., «Mort et résurrection du paysage ?», in **Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage,** Champ Vallon, 1982.
De Chenay C., *Le Monde*, 24 octobre 1998.
De Fano G. et Grittani G., «A systematic représentation of agriculture in métropolitain areas : a suggested approach», in **Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités,** Actes du colloque, Ciheam, l'Harmattan, Tunis, 1996.
Deffontaines J-P., «Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage», in **Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société ,** Actes du colloque, Ecole doctorale des Grandes Ecoles du Vivant d'Ile-de-France et le ministère de l'Environnement, vol. 82, n°4, 1996.
Délégation générale au district de la région de Paris, *SDAURIF*, troisième trimestre, Premier ministère, 1965.
Délégation générale au district de la région de Paris, *SDAURIF : Avis et rapports du Comité d'aménagement de la région parisienne, du Comité consultatif économique et social de la région de Paris*, Premier ministre, Paris, 1966.
Delis P. et Girard C., «L'immobilisation privée du sol à Kinshasa», in *Les annales de la recherche urbaine*, n°25, Paris, 1985.
Delorme P., «L'extension progressive de la surface des espaces périurbains», in **Ville et campagne ensemble,** compte rendu du colloque sur les espaces périurbains coordonné par M.G. Larcher, Palais de Luxembourg, Paris, 1999.
Département du Val-de-Marne, *Le parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine*, (étude), Direction de l'Aménagement, Direction des Espaces Verts Départementaux, mars 1992.
Désavie P., «Le plateau de Saclay sera aménagé sans être défiguré», *Le Monde*, 8 février 1990.
Dieudonné Z., «Stratégies politiques pour l'agriculture urbaine, rôle et responsabilité des autorités communales : le cas de Mali», in **Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes,** CTA et CRDI, Canada, 1999.
Di Giulio A., «Actions de recherche pour l'étude de l'espace urbain et rural en Méditerranée», in **Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités,** Actes du colloque, Ciheam, l'Harmattan, Tunis, 1996.
DIPS, *Plan d'Actions Paysagères : diagnostic et orientations*, rapport d'étape, juin 1994.
DIPS, *Plateau de Saclay : Transfert de Technologie et Environnement*, plaquette de présentation, 1996.
DIPS, *Schéma directeur d'assainissement : diagnostic du milieu*, étude préalable phase 1, 1997.
DIPS, *Schéma Directeur du Plateau de Saclay*, Livre I-III, Rapport sur l'état actuel et l'avenir engagé, avril 1992.
DIPS, *Schéma Directeur du Plateau de Saclay Révisé*, septembre 1999.
DIPS, «Tous les paysages ont un avenir», in *La lettre du plateau de Saclay*, n°5, avril-mai 1994.
DRAF, *Le bulletin Ile-de-France : conjoncture et séries chronologiques*, n°3, Paris, 1999.
DRE, *SDRIF*, Préfecture de la région d'Ile-de-France, Paris, 1994.
District de Tunis, *Plan d'aménagement urbain de la zone Ouest de Tunis : Arrondissements d'El Hraïria et Sidi H'cine Sijoumi*, Rapport de présentation, Commune de Tunis, mai 1994.
District de Tunis, *Plan de restructuration de la zone Ouest Sijoumi*, rapport d'orientation, Tunis, octobre 1984.
District de Tunis, *Plan de restructuration de la zone Ouest de Sijoumi*, Rapport de synthèse, Direction des Etudes et de la Planification, février 1987.
District de Tunis, *L'urbanisation dans le District de Tunis de 1975 à 1985*, bilan préliminaire, Tunis, 1987.
Donadieu P., in **Mouvance : cinquante mots pour le paysage,** La Villette, 1999.
Donadieu P. et al., **Campagnes Urbaines,** Actes Sud et ENSP, 1998.

Donadieu P., «L'agriculture peut-elle devenir paysagiste ?», in *Les carnets du paysage*, n°1, Actes Sud et ENSP, 1998.

Donadieu P. et Fleury A., «de l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine», in *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°31, 1997.

Donadieu P. et Fleury A., *Programme de recherches Agriculture urbaine*, rapport final : 1994-1997, ENSP (laboratoire de recherches), Versailles, 1997.

Duchon d'Engenières E et Requis E., *Agriculture périurbaine : le plateau de Saclay,* Rapport de projet, ENSP et INA-PG, 1998.

Dubois-Taine G. et Chalas Y., **La ville émergente**, éditions de l'aube, 1997.

Durbiano C., «Distribution, marginalisation et intensification de l'agriculture dans l'aire métropolitaine marseillaise», *in Bulletin de l'Association des Géographes français*, n° 1994-2, 1994.

**E**izner N., «De la nature de l'environnement», in **Natures en tête,** musée d'ethnographie, Neuchâtel, 1996.

**F**édération des parcs naturels régionaux de France, *Parcs naturels régionaux de France : Les parcs naturels régionaux ont 30 ans* !, n°30, juin 1997.

Ferrari F., *Rapport sur les perspectives du maintien de l'agriculture sur le plateau de Saclay*, Paris, 1983.

Fleury A. Et Moustier P., «L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable», in *Cahiers Agriculture*, n°8, 1999.

Frémont A., «Les profondeurs des paysages géographiques», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

**G**afsi H., «Eléments de réflexion sur la portée des instruments de planification urbaine et de protection des terres agricoles : Cas de la région de Tunis», in **Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités,** Actes du colloque, Ciheam, l'Harmattan, Tunis, 1996.

Gazoulit K., *La ceinture verte de Rabat : la dialectique de la rupture et de la liaison,* plaquette de rendu du projet complémentaire à la plaquette d'analyse, Versailles, 1996.

Grolleau G., «La politique de protection des oiseaux et de leurs milieux de vie dans le Sud-Ouest de la région Ile-de-France», in *Bulletin du groupe ornithologique parisien*, 1982.

Guéry C., «Le logement idéal des Français : une maison au calme, à proximité des commerces et du lieu de travail», in *Le Figaro Magazine*, cahier n°3, mai 1997.

Guiomar X., «Les espaces de contact de la ville et de l'agriculture», in *Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives*, Rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet,1996.

**H**abib A., «Beau fixe sur les jardins collectifs», *Le Monde*, 16 septembre 1998.

Hamrouni A., *L'agriculture dans la région périurbaine de Tunis,* Thèse 3ème Cycle, Géographie, Université d'Orléans, 1978.

Hassan Boubakri «Emigration commerçante en France et nouveaux comportements immobiliers à Ghomrassen», in *Les annales de la recherche urbaine*, n°25, Paris, 1985.

Hervieu B. et Viard J., **Au bonheur des campagnes (et des provinces),** éditions de l'aube, 1996.

Hilaire P., *Le peintre et la cascade,* Mémoire de D.E.A «jardins, paysages et territoires», Ecole d'architecture de Paris la Villette et Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1992.

Hubscher R., «Entre tradition et modernisation», in **Paysages, paysans : l'art de la terre en Europe du Moyen Age au XXè siècle,** Bibliothèque Nationale de France, Paris, 1994.

Hugo V., **Les feuilles d'automne, les champs du crépuscule,** Furne et Cie, Paris, 1872.

*Humanité,* 4 février 1990.

**I**AURIF, *Agriculture périurbaine et paysage*, (étude), avril 1998.

IAURIF, *Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay ; diagnostic et orientations*, (étude), DIPS, Région d'Ile-de-France et AEV, juin 1994.

IAURIF, **Plan Vert Régional d'Ile-de-France,** AEV, Paris, 1995.

IAURIF, *Projet de ceinture verte entre Paris et sa banlieue*, AEV (étude), avril 1985.

IAURIF, *Rapport du SDAURIF*, Préfecture de la région d'Ile-de-France, Service régional de l'équipement, juillet 1976.

IAURIF, *Procédures d'approbation du SDAURIF : Avis du Conseil général de l'Essonne*, Préfecture de la région d'Ile-de-France, Service régionale de l'équipement, juillet 1976.

Ibn Khouldoun, **Discours sur l'histoire universelle (Al-Mouquadima),** Traduction nouvelle par Monteil Vincent, Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série arabe, Commission internationale pour la traduction des chefs-d'œuvre, Beyrouth, 1967.

Inspection Générale de l'Agriculture, *Rapport Souchon : L'aménagement rural en zone périurbaine,* ministère de l'Agriculture (France), juin 1991, p. 79.

**J**acquart J, **La crise rurale en Ile-de-France 1550-1670,** librairie Armand Colin, Paris, 1974.

Joanne A., **Les environs de Paris,** Librairie Hachette et C^ie^, Paris, 1872.

**K**ahn A., «Saclay : une ville à la campagne», in *Le Point*, n°1110, 1993.

Kalaora B., «Le culte contemporain de la nature», in **Natures en tête,** musée d'ethnographie, Neuchâtel, 1996.

Kalaora B., «Les salons verts : parcours de la ville à la forêt», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

Kassab A., **Histoire de la Tunisie : l'époque contemporaine,** Société tunisienne de diffusion, Tunis, 1976.

**L**abordeP., **Les espaces urbains dans le monde**, Nathan, 1997.

*La Croix de l'Environnement*, 16 décembre 1993.

La Fizelière, **Le livre du centenaire : 1873-1973,** Berthod, Bourg, 1973.

L'Africain J-L, **Description de l'Afrique Maisonneuve,** Paris, 1980.

Laganier P., «Mise en contexte des cadres législatif et réglementaire de l'aménagement du territoire : la situation générale en France», in *Actes de la rencontre Franco-québécoise*, Québec, 1998.

Langumier J-F., «Pour une perspective de l'espace périurbain en France», *in Les annales de la recherche urbaine*, n°15, Paris, 1982.

Larcher G., **Ville et campagne ensemble,** Actes du colloque sur les espaces périurbains, les rapports du sénat, n°292, 1999.

Larrère R., «Enquête sur les singularités des lieux», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

Lassus B., «L'obligation de l'invention du paysage aux ambiances successives», in **Cinq propositions pour une théorie du paysage,** Champ Vallon, 1994.

Lassus B., «Les continuités du paysage», in *urbanisme et architecture*, n°250, 1991.

Latiri L., «De la perception de la nature et du paysage dans la culture arabo-musulmane des VIIIè-XIè siècles», in *Actes du séminaire Etape de recherches en paysage*, ENSP, 1999.

Latiri L., *Généalogie de la représentation picturale dans le Vexin français,* Mémoire de D.E.A «jardins, paysages et territoires», Ecole d'architecture de Paris la Villette et Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1994.

Latiri L., *La mise en paysage des systèmes d'irrigation dans les oasis du Sud tunisien*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle en géographie, Université de Paris I, 1999.

Lavergne M., «L'urbanisation du bassin méditerranéen, de l'atteinte aux terroirs agricoles à la protection du cadre de vie», in **Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités,** Actes du colloque, Ciheam, l'Harmattan, Tunis, 1996.

Le Bris E. et al., «Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines», in *Les annales de la recherche urbaine*, n°25, Paris, 1985.

Le Coadou E. et al., **Essonne au fil de l'eau, au fil du temps,** Maury imprimeur, Paris, 1994.

Lee-Smith D. et Ali Memon P., «L'agriculture urbaine au Kenya», in **Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est,** CRDI, Canada, 1995.

Le Jeannic T., «Les zones en aires urbaines : une nouvelle nomenclature spatiale de l'INSEE», in *Agriculture, forêt et périurbanisation*, Actes du Séminaire, Bergerie Nationale de Rambouillet, 1997.

*Le Monde,* 8 février/8 juin 1990.

Lenclud G., «L'ethnologie et le paysage. Question sans réponses», in **Paysage au pluriel,** Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995.

*Le Parisien,* 31 décembre 1989, 22 janvier/20 octobre/14 novembre 1990, 20 octobre 1992, 13 janvier/6 mai 1994, 2 février 1995.

*Le quotidien du maire*, n°616, 15 mai 1990.

*Le Républicain,* 16 avril 1987, 25 janvier/28 juin/29 novembre 1990, 23 décembre 1993, 9 et 10 février/14 août 1994.

*Les nouvelles de Rambouillet*, 6 décembre 1989.

Loraine I., in **Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société ,** Actes du colloque, Ecole doctorale des Grandes Ecoles du Vivant d'Ile-de-France et le ministère de l'Environnement, vol. 82, n°4, 1996.

Luginbühl Y., **Paysages, textes et représentations du siècle des lumières à nos jours**, La Manufacture, 1989.

Luginbühl Y., «La demande sociale de nature et les espaces périurbains», in *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions,* Actes de l'atelier de recherches, Bergerie Nationale de Rambouillet, 1995.

Luginbühl Y., «Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole» in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

**M**ante H.*,* **La composition en photographie,** Dessain et Tolra, Barcelone 1977.

Miquel P., **le paysage français au XIXè siècle,** La Martinelle, Maurs-la-Jolie, 1975.

Ministère de la Culture, **L'impressionnisme et le paysage français**, Réunion des musées nationaux, 1985.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction de la Protection de la Nature, *Protocole d'accord*, Paris, août 1980.

Mizouri M. et Mtimet A., «Etude de la pression urbaine sur les terres agricoles», in *Tunisie Agriculture*, n°9, 1995, pp.11-13.

Mlika M., «préface», in **Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités,** Actes du colloque, Ciheam, l'Harmattan, Tunis, 1996.

Moreau C., «L'apparence des quartiers», in **Ville et campagne ensemble,** compte rendu du colloque sur les espaces périurbains coordonné par M.G. Larcher, Palais de Luxembourg, Paris, 1999.

Mougeot Luc J-A., «L'agriculture urbaine en Afrique d'un point de vue mondial», in **Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est,** CRDI, Canada, 1995.

Moustier P., «Complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale», in **Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes,** CTA et CRDI, Canada, 1999.

**O**uerghi N., **Nuages,** premier prix Taher Haddad, 1990, Saïdane, Tunis, 1993.

**P**hlipponneau M., **La vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine,** Librairie Armand Colin, Paris, 1956.

Pillement G., **Les pré-impressionistes,** Les clefs du temps, Milan, 1974.

Pizzorni-Itié F., **La haute Vallée de la Bièvre, une histoire au futur,** AV B, 1982.

Planchais M., *La vie française*, juillet 1980.

*Plein Sud,* n°24, octobre 1996.

Procher J., «Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives», in *Actes de la rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet*, 22 et 23 février 1996.

Prost B., «L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité», *in Le devenir des agricultures périurbaines*, Bulletin de l'Association des Géographes français, n° 1994-2, 1994.

Prudencio Böhrt J., «Expérience du réseau des institutions latino-américaines en agriculture urbaine», in **Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes,** CTA et CRDI, Canada, 1999.

Prudhon G.*, Diagnostic préalable à l'intégration de l'agriculture val de marnaise à un projet urbain,* Mémoire de fin d'études, ENSA Rennes, 1996.

**R**ennes District, *Projet de paysage : 20 propositions pour l'agglomération rennaise*, Direction Régionale de l'Environnement, novembre 1993.

Revault J., **Palais et Résidences d'été de la région de Tunis (XVIè et XIXè siècles),** Paris, 1974.

Roger A., «Histoire d'une passion théorique ou : comment devenir un Raboliot du Paysage», in **La théorie du paysage en France,** Champ Vallon, 1995.

Roger A., in **Mouvance : cinquante mots pour le paysage,** La Villette, 1999.

Rouyres T., «La cueillette à la ferme : diversification ou nouvelle activité dans les zones périurbaines ; l'exemple de l'Ile-de-France», in *Bulletin de l'Association des Géographes français,* n° 1994-2, 1994.

***S**aint-Aubin info*, journal municipal d'informations, mai 1999.

Santelli S., **Tunis,** Editions du Demi-Cercle / CNRS, 1995.

Sawio C.J., «Qui sont les agriculteurs de Dar es-Salaam ?», in **Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est,** CRDI, Canada, 1995.

Sebag P., **Tunis au XVIIè siècle ; Une côte de barbaresque au temps de la course,** l'Harmattan, 1989.

Sebag P., **Tunis : Histoire d'une ville,** l'Harmattan, Paris, 1998.

SEGESA, **Entre ville et campagne : les espaces de périurbanisation (identification et problèmes ; propositions pour l'action publique,** Paris 1994.

Sethom. H., «Le modèle de développement de l'agriculture tunisienne depuis l'indépendance : Essai sur les rapports ville-campagne», in **Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités,** Actes du colloque, Ciheam, l'Harmattan, Tunis, 1996.

Sethom H., **Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie,** Cérès Productions, Fondation Nationale de la Recherche Scientifique, Tunis, 1992.

Signoles P., **L'espace tunisien : Capitale et Etat-Région,** Centre d'Etudes et de Recherches URBAMA, Fascicule de recherches n° 14-15, Tours, 1985.

Simon G., «Migrations internationales de travail et mutations urbaines dans le monde arabe», in *Les annales de la recherche urbaine*, n°25, Paris, 1985.

SIPS, *Etude complémentaire sur l'agriculture*, DDE de l'Essonne et DRAF d'Ile-de-France, novembre 1989.

SIPS, *Schéma directeur du plateau de Saclay : Etude agricole ; situation actuelle et perspective d'avenir*, DRAF et SEGESA, Paris, 1991.

Speissmann C. et Oliveira O., *Plateau de Saclay ; révision du schéma directeur local : Prise en compte des orientations du PAP*, (étude), DIREN et BET, décembre 1998,.

**T**hiébaut L., «Les fonctions environnementales de l'agriculture périurbaine : des externalités vers les services ?», in *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*, Actes de l'atelier de recherches, Bergerie Nationale de Rambouillet, 1995.

Tinker I., «L'agriculture urbaine nourrit déjà des villes», in **Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est,** CRDI, Canada, 1995.

Touring Club de France, **Les guides bleus, environs de Paris,** Hachette, Paris, 1914.

*Toutes les nouvelles de Versailles, Saint-Quentin,* 22 novembre/20 décembre 1989, 14 février 1990.

**U**nion des Syndicats d'Initiative de Seine-et-Oise, **Autour de Paris : visitez la Seine-et-Oise par les routes de la flânerie,** Paris, 1960.

Union des Syndicats d'Initiative de Seine-et-Oise, **Guide touristique de Seine-et-Oise,** «Perfect-Publix», Paris, 1935.

Uram-Urbaconsult, (bureaux d'études), *Atlas du Grand Tunis ; Gouvernorats de Tunis-Ariana-Ben Arous*, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire), Tunis, 1997.

Urbaconsult (bureau d'étude), *Etude de la situation de l'emploi à Sidi H'cine-Sijoumi*, version provisoire, Municipalité de Tunis- Programme Cités Durables, juillet 1998.

Urbaconsult, (bureau d'étude), *Schéma de développement de la zone de sebkha de Sijoumi : bilan et diagnostic*, Rapport préliminaire, Municipalité de Tunis, Tunis, novembre 1997.

Urbaconsult (bureau d'étude), *Schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi*, bilan et diagnostic, Rapport final, Municipalité de Tunis, janvier 1998, Tunis.

Urbaconsult-Uram-Brammah (bureaux d'étude), *SDA du Grand Tunis*, rapport final de la première phase, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire), avril 1996.

**V**an Waerbeke J., «La photographie et le paysage», in *Les carnets du paysage*, Actes sud/ENSP, 1998.

Vassuer P., in *Plein Sud*, n°4, juillet-août 1991.

Viala R., **Essonne au fil de l'eau, au fil du temps,** Maury imprimeur, Paris, 1994.

*VIVA,* Bulletin n°57, 29 novembre 1993.

**Z**hioua Zaafrane I., *Le parc de Belvédère de Tunis*, mémoire de D.E.A «jardins, paysages et territoires», EAPV et EHESS, Paris, 1998.

# GLOSSAIRE

| | |
|---|---|
| AAB | Association des Amis de Belvédère (Tunisie) |
| AAFE | Association Alliance, Femmes et Environnement (Tunisie) |
| AEV | Agence des Espaces Verts |
| AFH | Agence Foncière de l'Habitat (Tunisie) |
| AFTRP | Agence foncière et Technique de la Région Parisienne |
| ANPE | Agence Nationale de Protection de l'Environnement (Tunisie) |
| APE | Association de Protection de l'Environnement (Tunisie) |
| AVB | Amis de la Vallée de la Bièvre |
| CEA | Commissariat à l'Energie Atomique |
| CEN | Centres d'Etudes Nucléaires |
| CEPr | Centre d'Essais des Propulseurs |
| CIHEAM | Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes |
| COS | Coefficient d'Occupation des Sols |
| CRDI | Centre de Recherches pour le Développement International |
| CTA | Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale |
| CTE | Contrat Territorial d'Exploitation |
| DATAR | Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale |
| DDAF | Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt |
| DDE | Direction Départementale de l'Equipement |
| DERF | Direction de l'Espace Rural et de la Forêt |
| DGAT | Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (Tunisie) |
| DIPS | District Intercommunal du Plateau de Saclay |
| DIREN | Direction Régionale de l'Environnement |
| DRAF | Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt |
| DRE | Direction Régionale de l'Equipement |
| ENSP | Ecole Nationale Supérieure du Paysage |
| IAURIF | Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Ile-de-France |
| INRA | Institut National de la Recherche Agronomique |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| NC | Zone agricole protégée de toute forme d'urbanisation |
| ND | Zone naturelle non urbanisable |
| OMMVVM | Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda (Tunisie) |
| ONC | Office Nationale de la Chasse |
| ONF | Office Nationale des Forêts |
| PDU | Plan Directeur d'Urbanisme |
| PADOG | Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale |
| PAP | Plan d'Actions Paysagères |
| POS | Plan d'Occupation des Sols |
| PNR | Parc Naturel Régional |
| PVDT | Plan Vert du District de Tunis |
| SAFER | Société D'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural |
| SAU | Surfaces Agricoles Utiles |
| SDA | Schéma Directeur d'Aménagement |
| SDAU | Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme |
| SDAURIF | Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France |
| SDRIF | Schéma Directeur de la Région Ile-de-France |
| SEGESA | Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées |
| SIPS | Syndicat Intercommunal du Plateau de Saclay |
| UASPS | Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay |
| URAPT | Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche de Tunis |
| ZAC | Zone d'Aménagement Concerté |
| ZAD | Zone d'Aménagement Différé |
| ZNE | Zone Naturelle d'Equilibre |
| ZNIEFF | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique |
| ZPIU | Zone de Peuplement Industriel ou Urbain |
| ZUP | Zone à Urbaniser en Priorité |
| VIVA | Vivre à Vauhallan |

# TABLE DES ILLUSTRATIONS


Les parcs naturels régionaux d'Ile-de-France 36
Carte des zones naturelles d'équilibre 38
La ceinture verte de la région parisienne 40
Plateau de Saclay ; plan de situation 73
Le plateau de Saclay, un vaste espace ouvert 74
Plaine de Sijoumi ; plan de situation 75
La plaine de Sijoumi, un vaste espace vert ouvert 76
Le plateau de Saclay en 1678 82
Le réseau hydraulique en 1695 86
Le plateau de Saclay en 1870 91
Assolement du plateau de Saclay 96
Le plateau de Saclay en 1950 99
Le plateau de Saclay aujourd'hui 101
Développement de l'activité scientifique 102
Saclay, dégradation des cultures par les pigeons 109
Cueillette (fraises et pommes) à la ferme de Viltain 115
La passerelle dans les prés 125
La Bièvre à Igny 127
Pièce d'eau du parc du château de Bièvres 127
Aqueducs de Buc 128
Le vieux pont du Haras de Buc, en hiver 129
L'étang du Salvart à Igny 129
La façade Est de l'aqueduc de Buc 130
Les Rogations à Igny 130
Vue générale de Bièvres 132
Entrée de Bièvres 134
Vue générale de Bièvres 135
Vue générale de Bièvres, depuis la ferme de Ratel 135
La prairie à Vauhallan 136
La cueillette des fraises à Vauhallan 139
Le retour des champs ; Igny, vue générale 140
Château de F. Tourneux à Igny 142
Parc du château de M. Plancy à Bièvres 142
Château de Marienthal à Igny 144
Pièce d'eau au château des Mathurins à Bièvres 145
Châteaux de Montebello et de Jouy 146
Château d'Amblainvilliers 146
La gare de Bièvres 147
Le pont de Favreuse 149
Le pont de Saint-Aubin 150
L'Etang Vieux 152
Les étangs de Saclay 153
L'Etang Vieux 155
Vaches au pré 156
La ferme du Trou Salé 160
La ferme du Trou Salé sous la brume 161
Plateau de Saclay, Les Loges-en-Josas 163
Le plateau de Saclay, Vauhallan 164
Saclay 164

Saclay 165
Plateau de Saclay, Châteaufort 165
«*Un épouvantail suffira-t-il contre les prédateurs… et les promoteurs ?*» 167
Aérodrome Militaire de Toussus-le-Noble 169
Aérodrome Blériot de Buc 170
«*Saclay : une nouvelle Mecque de la science* » 172
CEA, CEPr et Ecole polytechnique 172
CEA de Saclay et Centre de recherches pluridisciplinaires du groupe Alcatel-Alsthom 173
Ecole polytechnique 174
SUPELEC 175
Guerre ouverte sur le plateau de Saclay 178
PADOG de la région parisienne (1965) 186
Principes d'aménagement des zones Sud et Ouest de la région parisienne 187
Carte de destination générale des sols du SDAURIF de 1976 197
Espace vert public ou privé d'usage public de la ceinture verte 200
Proposition de l'Etat pour le tracé de la B12 201
Schéma directeur du plateau de Saclay (long terme) 213
Carte de destination générale des sols du SDRIF de 1994 215
Plan de référence paysager à long terme 225
Tous les paysages ont un avenir 227
PAP : 7 principes fondamentaux pour guider l'action 229
Schéma des paysages du schéma directeur du plateau de Saclay révisé (1999) 231
*«… A la découverte du plateau de Saclay par chemins et sentiers…»* 236
Support Photographique pour faire reconnaître les préférences paysagères des habitants 239
Plan de la médina de Tunis en 1860 268
Plan de la ville de Tunis en 1906 270
«Bidonvilles» du Grand Tunis (fin 1970) 273
Le Grand Tunis aujourd'hui 276
Les «zones floues» du Grand Tunis 284
Carte de classification des sols élaborée pour l'application de la loi 1983 288
Occupation agricole du sol dans le Grand Tunis 291
La plaine de Sijoumi en 1920 295
Processus d'évolution de l'urbanisation spontanée 297
La plaine de Sijoumi aujourd'hui 299
Schéma de développement de la zone de la Sebkha de Sijoumi 304
Schéma de cohérence urbaine du SDA du Grand Tunis 305

# TABLE DES MATIERES

PAGE

**INTRODUCTION** ..... 9

**PREMIERE PARTIE : LE PAYSAGE, UN CONCEPT D'ANALYSE DES PROCESSUS AGRI-URBAINS** ..... 15

**CHAPITRE I - *La périurbanisation et l'agriculture*** ..... 17

A - Le processus de périurbanisation ..... 17
A-1- Le phénomène de «zones floues» dans les pays en voie de développement ..... 17
A-2- En France, après les ZPIU, Pierre Delorme et Jean-Claude Bontron proposent une nouvelle définition du périurbain ..... 20
B - Qu'est-ce que l'agriculture urbaine et périurbaine ? ..... 22
C - Les utilités urbaines de l'agriculture ..... 23
C-1- L'utilité économique et alimentaire ..... 23
C-2- Dans les pays occidentaux la fonction nourricière de l'agriculture périurbaine est remise en cause ..... 24
C-3- La fonction environnementale de l'agriculture périurbaine ..... 25
D - L'évolution du rapport ville/campagne se traduit par des alliances et des conflits ..... 26
D-1- L'aménagement des territoires périurbains à l'origine de conflits politiques ..... 27
D-2- L'appropriation et la pratique de l'espace périurbain produisent des tensions sociales ..... 28
D-3- Les conflits spatiaux s'expliquent par le développement désordonné du «*continuum urbain*» et s'accompagnent parfois de politiques de paysages ..... 30

**CHAPITRE II - *L'agriculture dans les politiques d'aménagement des territoires périurbains : espace relictuel ou nouvelle composante pour le développement des stratégies urbaines ?*** 33

A – Indifférence et intérêt pour l'agriculture urbaine dans les pays en voie de développement ..... 33
B – L'alternative entre la protection et la consommation de l'espace agricole en France ..... 35
B-1- L'engagement de l'Etat ..... 35
B-1-1- Les parcs naturels régionaux se localisent dans certains espaces périurbains ..... 35
B-1-2- Des zones naturelles d'équilibre pour protéger l'agriculture ..... 37
B-1-3- La reconnaissance de l'espace agricole comme composante de ceinture verte ..... 38
B-2- L'action des collectivités territoriales et locales ..... 40
B-2-1-Le plan de paysage est une démarche de projet ..... 40
B-2-2- La charte paysagère est un outil d'aménagement de l'espace intercommunal ..... 41
C – Quelques exemples de nouvelles politiques d'aménagement spécifiques aux territoires périurbains ..... 42
C-1- La reconquête du terroir agricole dans la politique grenobloise ..... 42
C-2- Le rôle de l'agriculture dans l'initiative rennaise ..... 43
C-3- Agriculture et gestion de l'espace urbain dans le Val-de-Marne : l'exemple du parc des Lilas ..... 44
D – L'accroissement de la demande sociale de nature et le projet d'agriculture urbaine ..... 45
D-1- Une demande sociale croissante de paysages de campagne ..... 45
D-2- Deux concepts pour un projet «ville et campagne ensemble» ..... 47

D-2-1- Le label «terroirs urbains et paysagers», un nouvel outil, proposé par G. Larcher, pour cogérer les paysages périurbains ..... 47
D-2-2- Le concept de «campagnes urbaines» de Pierre Donadieu ..... 49

**CHAPITRE III - *L'agriculture paysagiste*** ..... 51

A - Le paysage occidental : une notion multiforme ..... 51
B – Le «*mandhar*» (le paysage) dans la culture arabo-islamique : une réalité identifiable ..... 54
C - Un choix nécessaire ..... 57
D - L'agriculture fait partie des stéréotypes du paysage périurbain ..... 58
D-1- Dans la culture arabo-islamique ..... 58
D-2- Dans la culture occidentale ..... 58
E - L'agriculture devient le symbole d'une ruralité perdue : l'exemple des vignobles parisiens ..... 60
F - La culture urbaine recherche des images de nature près des villes ..... 61
G - Qu'est-ce que l'agriculture paysagiste ? ..... 64

**CHAPITRE IV - *Le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi : deux sites de périurbanisation*** ..... 67

A - Le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi : deux sites d'étude à comparer ..... 67
B – Etudier les fonctions extra-agricoles de l'agriculture et leur prise en compte politique ... 68
C – Une analyse pluridisciplinaire ..... 69
C-1- Une enquête auprès des agriculteurs ..... 70
C-2- Une enquête auprès des habitants ..... 71
C-3- Une enquête auprès des acteurs des politiques d'aménagement et de développement des territoires périurbains ..... 71
C-4- Une enquête supplémentaire auprès les habitants du Grand Tunis ..... 72
D - Le plateau de Saclay : une entité géographique fortement individualisée ..... 73
E - La plaine de Sijoumi : un vaste espace, vert et ouvert, à l'ouest de Tunis ..... 75

**DEUXIEME PARTIE : LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES DU PLATEAU DE SACLAY** ..... 79

**CHAPITRE I - *La formation du territoire saclaysien : trois siècles de transformation*** ..... 81

A - Un plateau mal drainé ..... 81
B - L'installation des rigoles ..... 83
B-1- La politique de Louis XIV est à l'origine du processus de transformation du territoire saclaysien ..... 83
B-1-1- En quoi consiste le projet du Roi ? ..... 84
B-1-2- L'assainissement du plateau pour alimenter le parc du château ..... 85
B-2- La mort des marais saclaysiens ..... 87
C - L'émergence de l'identité agricole ..... 88
C-1- La céréaliculture devient la culture la plus répandue sur le plateau ..... 88
C-2- La grande culture face à l'épopée de la fraise ..... 90
C-3- Le progrès technique de la première moitié du XXè siècle se traduit par la modernisation et l'intensification de l'agriculture saclaysienne, mais aussi par la disparition du monde paysan traditionnel ..... 92
C-4- L'arrivée des établissements de recherches agronomiques conforte le développement de l'agriculture saclaysienne ..... 93
D - L'agriculture et les agriculteurs saclaysiens aujourd'hui ..... 95
E - L'implantation des équipements scientifiques bouleverse l'organisation agricole du plateau ..... 97
E-1- Les équipements aéronautiques précurseurs du développement urbain ..... 97
E-2- Après la seconde guerre mondiale, un pôle scientifique s'installe ..... 100

E-3- Les cadres sont fortement présents sur le plateau ..... 102
F - L'agriculture saclaysienne sous contraintes urbaines ..... 104
F-1- Les contraintes ..... 104
F-2- Quelles stratégies pour quelles contraintes et surcoûts de production ? ..... 105
F-2-1- Les difficultés des déplacements ..... 106
F-2-2- Le fermage et le «grignotage» des terres agricoles ..... 107
F-2-3- Les dégradations des cultures ..... 108
*F-2-3-1- Les dégradations d'origine animale* ..... 108
*F-2-3-2- Les dégradations d'origine humaine* ..... 110
F-2-4- Le rapport de voisinage ..... 111
F-2-5- L'éloignement des circuits de distribution et d'approvisionnement. ..... 111
G - Les stratégies d'évolution de l'agriculture saclaysienne ..... 112
H - Le plateau de Saclay aujourd'hui et le futur engagé ..... 116

**CHAPITRE II - *Les représentations artistiques de la vallée de la Bièvre et du plateau de Saclay*** ..... 119

A - Les pratiques artistiques ont d'abord concerné la vallée de la Bièvre ..... 120
A-1- Le paysage de la vallée de la Bièvre résulte d'une appréciation esthétique de l'espace naturel et rural ..... 120
A-2- La notion du pittoresque dans le paysage bièvrois est essentiellement centrée sur le thème de l'eau ..... 121
A-3- Les conséquences de la pollution des eaux ..... 123
A-4- La représentation du ruisseau d'Igny par Antoine Chintreuil apporte une nouvelle image du paysage bièvrois ..... 124
A-5- Pour contribuer à la reconnaissance paysagère de la vallée, la photographie commence par la représentation du thème de l'eau ..... 126
A-5-1- L'eau de la rivière reflétant l'aspect champêtre de la vallée ..... 126
A-5-2- L'eau des étangs dans le cadre pittoresque des parcs ..... 127
A-5-3- L'aqueduc de Buc un motif essentiel du paysage de la vallée ..... 128
A-6- Un rite religieux dans le bourg d'Igny ..... 130
A-7- Les motifs de villages ..... 131
A-7-1- Le paysage des bourgs et les guides touristiques ..... 131
A-7-2- Le paysage des bourgs et les photographes ..... 133
A-8- L'introduction des scènes agricoles dans le paysage bièvrois ..... 135
A-8-1- Le pittoresque hugolien ! ..... 136
A-8-2- Les prairies de Chintreuil et de Joanne ..... 136
*A-8-2-1- Les prés dans la campagne bièvroise de Chintreuil forment un paysage à part entière* ..... 136
*-8-2-2- A. Joanne représente les prés comme un motif du pittoresque bièvrois* ..... 137
A-8-3- Les paysages de fraises ..... 137
A-8-4- De la cueillette des fraises au retour des champs, les photographes et les scènes agricoles ..... 139
A-9- Fin de l'économie agricole et persistance des paysages ruraux ..... 140
A-10- Les châteaux et les églises : les avatars des curiosités de la vallée de la Bièvre ... 141
A-11- Les photographes préfèrent le paysage des châteaux ..... 144
A-12- Quand le chemin de fer trouble l'appréciation paysagère ..... 146
B - Comment s'est opérée l'invention paysagiste du plateau de Saclay ? ..... 148
B-1- La représentation des rigoles amorce l'appréciation esthétique du plateau ..... 149
B-1-1- La rigole de Favreuse peinte par Chintreuil ..... 149
B-1-2- La rigole de Saint-Aubin peinte par Tissier ..... 150
B-2- Les étangs de Saclay : de l'indifférence à l'appréciation esthétique ..... 151
B-2-1- Les étangs de Saclay, un lieu de pêche et de chasse, un souvenir historique sans attrait ..... 151
B-2-2- Les étangs de Saclay comme un patrimoine naturel ..... 153
B-2-3- Le paysage des étangs est inventé par la photographie contemporaine ... 154

B-3- L'étendue céréalière saclaysienne : un non-paysage ? ..... 156
B-3-1- Le plateau n'est pittoresque que sur ses rebords ..... 156
B-3-2- Le centre du plateau n'est qu'une plaine sèche ..... 157
B-3-3- Le plateau devient un pays agricole riche, mais austère ..... 158
B-4- Les AVB confirment le destin «paysager» de l'agriculture saclaysienne ..... 159
B-5- La photographie contemporaine invente de nouvelles images de la campagne saclaysienne ..... 160
B-5-1- Les fermes contribuent à la construction de ces images ..... 160
B-5-2- L'agriculture saclaysienne entre l'inspiration et l'imaginaire ..... 162
B-6- Des bourgs oubliés ..... 167
B-7- Le Christ de Saclay, un lieu de rencontre et de repos ..... 168
B-8- Les premières installations scientifiques passent inaperçues ..... 168
B-8-1- Les établissements Vilmorin-Andrieux, installés à la Ferme des Granges, une annexe des grands laboratoires de Verrières-le-Buisson ..... 168
B-8-2- La médiatisation du centre aéronautique n'a pas duré longtemps ..... 169
B-9- L'émergence de la «Mecque de la science» ..... 171
B-10- Le fil paysagiste ..... 176

**TROISIEME PARTIE : POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE, UN PROCESSUS EN COURS, PRATIQUES ET REPRESENTATIONS SOCIALES DU PLATEAU DE SACLAY** ..... 181

**CHAPITRE I - *L'insertion de la dimension paysagère dans les politiques publiques d'aménagement du plateau de Saclay a pour origine un processus social et politique qui modifie la construction du territoire saclaysien*** ..... 183

A - Le PADOG de la région parisienne propose une nouvelle politique urbaine : la création d'un ensemble urbain sur le plateau ..... 183
A-1- La politique urbaine du PADOG ..... 183
A-2- Une ville nouvelle à Saclay ..... 185
B – Les hésitations du Comité d'aménagement de la région parisienne ..... 188
C - L'agriculture saclaysienne marginalisée ..... 189
D - La communauté scientifique réagit et l'attente sociale se précise : le livre blanc appelle à la reconnaissance et à la préservation du paysage rural saclaysien ..... 190
D-1- Les scientifiques désapprouvent la politique de l'Etat ..... 190
D-2- Le livre blanc introduit la dimension paysagère dans la politique publique d'aménagement ..... 192
E - L'Etat protège l'espace agricole et les étangs ..... 194
E-1- L'Etang vieux bénéficie d'un statut de «Réserve naturelle» ..... 194
E-2- A l'issue de l'élaboration du SDAURIF de 1976, l'agriculture saclaysienne est reconnue comme une zone naturelle d'équilibre ..... 195
F - Maintenu en espace rural par le SDAURIF de 1976, le plateau voit sa vocation agricole explicitement réaffirmée par la politique de «ceinture verte» ; mais ... ..... 198
G - ... le Comité interministériel d'aménagement du territoire impose la construction de la B12 traversant d'Est en Ouest le plateau ..... 201
G-1- Acteurs sociaux et élus locaux s'opposent ..... 202
G-2- L'Etat accorde aux élus locaux deux ans pour décider l'aménagement futur du plateau ..... 203

**CHAPITRE II - *L'émergence de la commande publique de paysage : Le processus de mise en œuvre du projet de paysage*** ..... 205

A - Quinze communes pour un schéma directeur local ; Quel avenir pour le plateau ? ..... 205
B - Le schéma directeur local propose trois orientations ..... 206

B-1- Améliorer le réseau de communication pour faciliter les échanges ..... 207
B-2- Maintenir 2000 hectares de terres agricoles ..... 207
B-2-1- Pourquoi 2000 hectares, et pourquoi veut-on maintenir l'agriculture ? 207
B-2-2- Comment peut-on assurer le maintien de l'agriculture ? ..... 209
B-3- Etendre le pôle scientifique sur 660 hectares ..... 210
C - Les associations de sauvegarde du plateau remettent en cause la politique du DIPS ..... 216
C-1- La politique du DIPS n'est pas conforme aux politiques régionale et nationale d'aménagement du territoire ..... 216
C-2- Les politiques au secours des associations ; le commissaire enquêteur s'oppose à l'urbanisation ..... 217
D – Naissance de la politique d'aménagement du paysage saclaysien : le Plan d'Actions Paysagères ..... 220
D-1- Comment a émergé l'idée du plan d'actions paysagères ? ..... 220
D-2- Les objectifs du plan d'actions paysagères ..... 221
D-3- La méthode du plan d'actions paysagères ..... 222
D-4- Sept principes fondamentaux pour guider l'action en matière d'aménagement du territoire saclaysien ..... 223
D-5- La traduction du PAP par le DIPS ..... 226
D-6- La prise en compte du PAP dans la révision du schéma directeur local ..... 228
E – Qu'en pensent les agriculteurs ? ..... 230
E-1- Le point de vue des agriculteurs sur la politique du DIPS ..... 230
E-2- Le plateau vu et vécu par ses agriculteurs : des images nostalgiques ..... 233

**CHAPITRE III - *Représentations et pratiques sociales du plateau*** ..... 237

A - Elaboration du dispositif d'enquête et présentation de l'échantillon ..... 238
A-1- Elaboration du dispositif d'enquête ..... 238
A-2- Présentation de l'échantillon ..... 243
B - La relation de l'habitant avec son milieu ..... 244
B-1- Le plateau un espace de loisir ..... 244
B-2- Des paysages majoritairement reconnus et appréciés ..... 245
B-2-1- Des citadins à la campagne ..... 247
B-2-2- Un paysage de campagne apprécié ..... 248
C – La production agricole est dissociée du paysage rural ..... 251
D – Des politiques locales diversement connues et appréciées ..... 253
D-1- Suite à l'élaboration du PAP, la politique du DIPS est mieux appréciée ..... 254
D-2- L'avenir du plateau vu par ses habitants ..... 255

**Conclusion de la deuxième et troisième partie** ..... 261

**QUATRIEME PARTIE : LA PLAINE DE SIJOUMI ET LE PROCESSUS DE METROPOLISATION DU GRAND TUNIS : RAPPORT VILLE/CAMPAGNE , POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET REPRESENTATION SOCIALE DE L'ESPACE AGRICOLE** ..... 265

**CHAPITRE I - *Croissance urbaine et espace rural tunisois : un siècle de transformation*** ..... 267

A - La médina, l'espace rural et la villégiature ..... 267
B - La formation d'une ville neuve à Tunis : un nouveau modèle urbain ..... 269
C - La crise des campagnes et la «ruralisation» de l'espace tunisois ..... 271
D - «*Gourbivilles ou bidonvilles*» ; la banlieue de Tunis s'étale ..... 272
E - La naissance du Grand Tunis ..... 274
F - L'émergence du phénomène de «zones floues» ..... 277
F-1- La pression des industriels ..... 278

F-2- L'action des promoteurs immobiliers ..... 279
F-3- La gestion de la propriété foncière ..... 279
F-4- Disparité sociale et ségrégation spatiale ..... 280
F-4-1- La «zone floue» Nord et Est : des quartiers de haut-standing ..... 281
F-4-2- La «zone floue» Sud et Ouest ..... 282
G - Politiques publiques de lutte contre l'expansion des «zones floues» et de protection du territoire rural/agricole tunisois ..... 285
G-1- Deux documents d'urbanisme pour guider l'action en matière d'organisation de l'espace tunisois : le PRA et le PVDT ..... 285
G-2- La loi de protection des terres agricoles ..... 286
H - L'agriculture dans le Grand Tunis aujourd'hui : caractéristiques et fonctions ..... 289

**CHAPITRE II - *La plaine de Sijoumi, un territoire agricole récent soumis à la métropolisation de Tunis*** ..... 295
A - Emergence de l'urbanisation spontanée et fragilisation agricole ..... 296
B - Les politiques publiques d'aménagement des «zones floues» et le développement du territoire sijoumien ..... 300
B-1- Le plan de restructuration, un nouvel outil pour mieux gérer le développement de la plaine ..... 301
B-2- Absence de l'agriculture sijoumienne dans le schéma de développement de la plaine ..... 302
C - Marginalisation ou nouvelles formes d'utilisation de l'agriculture des «zones floues» ? ..... 307
C-1- De nouvelles relations se nouent entre la ville et sa campagne en dépit des handicaps agricoles ..... 308
C-2- Le *«rif»* des «zones floues» peut-il être une composante spatiale et paysagère de la ville ? ..... 309
C-3- Pour les aménageurs et les planificateurs, un destin urbain inéluctable ..... 311
D - L'agriculture et les «*fellah*s» aujourd'hui ..... 314
D-1- Une agriculture instable sur des terres domaniales ..... 315
D-2- Une image agricole persistante de la plaine ? ..... 318
E – Des handicaps lourds ..... 320
F - La relation des «*fellah*s» avec leur milieu ..... 325
F-1- Une belle plaine agricole ..... 325
F-2- L'agriculture dans le paysage sijoumien : d'abord une exigence de rentabilité ..... 326
F-3- La plaine pour les agriculteurs : un espace rural productif ..... 328
F-4- L'avenir : entre stabilisation et disparition ..... 329

**CHAPITRE III - *Représentations et pratiques sociales de l'espace rural tunisois et de la plaine de Sijoumi*** ..... 335

A - Préparation de l'enquête ..... 337
A-1- Profil social des Tunisois et des Sijoumiens et détermination de l'échantillon ..... 337
A-2- Le questionnaire ..... 339
A-3- La pratique de l'enquête ..... 340
A-4- Le procédé ..... 341
B - Paysage, campagne, ville et nature : que désignent ces mots ? ..... 341
B-1- Les Tunisois et le «*mandhar jamil*» (paysage) ..... 341
B-1-1- «Paysage» en arabe ..... 341
B-1-2- Le «*mandhar jamil*» est, avant tout, le «moi», le «*miziane*» et la «*tabiïa*» (le beau et la nature) ..... 343
B-1-3- Le paysage est aussi dans le «*rif*» ..... 344
B-2- Qu'est-ce que le «*rif*» ? Vers une nouvelle représentation du «*rif*» ..... 345
B-2-1- L'agriculture se présente comme la principale composante de l'image du «*rif*» ..... 345
B-2-2- Le «*rif*» fait rêver ..... 346
B-2-3- Le «*rif*» est aussi un paysage ..... 347
B-3- Entre hier et aujourd'hui, la ville ne fait plus rêver ..... 348

B-3-1- «La ville ! c'est le plus beau lieu de la Tunisie» ..... 349
B-3-2- La ville ne fait plus rêver ..... 349
B-4- Qu'est-ce que la «*tabïa*» (la nature) ? ..... 351
B-4-1- La nature et le paysage ..... 351
B-4-2- La nature et le sauvage ..... 352
B-4-3- La nature et le «*rif*» ..... 352
C - Développement des pratiques de loisirs chez les Tunisois et les Sijoumiens ..... 353
C-1- Les pratiques régulières ..... 353
C-1-1- Les Tunisois préfèrent la promenade entre mer et ville ..... 353
C-1-2- Le jogging à la plage et dans les parcours de santé ..... 354
C-1-3- La plaine de Sijoumi est-elle un lieu de loisir ? ..... 355
C-2- Le «paysage idéal» ..... 356
D - Le rapport à l'espace rural et l'activité agricole ..... 357
D-1- Vivre en ville ou à la campagne ? ..... 357
D-1-1- La ville triomphe, mais … ! ..... 357
D-1-2- … la campagne l'emporte ..... 357
D-2- Quels sont les intérêts, les inconvénients et les fonctions de l'agriculture tunisoise et sijoumienne ? ..... 359
E - Quel avenir pour l'agriculture du Grand Tunis et de la plaine de Sijoumi ? ..... 362
E-1- Les Tunisois et les Sijoumiens sont pessimistes ..... 362
E-2- Les habitants souhaitent préserver les espaces agricoles ..... 365

**CHAPITRE IV - *Comparaison entre deux modèles de périurbanisation et d'agriculture urbaine : le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi*** ..... 371

A – Deux plaines agricoles isolées en cours d'urbanisation ..... 372
B – Deux modes différents d'urbanisation ..... 373
C - Deux processus sociaux différents de périurbanisation, mais un rapport social à la campagne comparable ..... 375
C-1- Deux catégories sociales différentes ..... 375
C-2- Un même processus de mise en paysage, mais décalé dans le temps ..... 375
D – Deux types de structures agraires, deux types d'agriculteurs ..... 377
E – Des difficultés comparables, mais des stratégies d'adaptation différentes ..... 379
F - Deux comportements différents des acteurs locaux ..... 381
G – Deux modes distincts de gestion publique des territoires périurbains ..... 382
G-1- A Sijoumi : des modes de gestion surtout libéraux ..... 382
G-2- A Saclay : dominance des politiques publiques décentralisées et actions associatives 384

**CONCLUSION GENERALE** ..... 389

**ANNEXES** ..... 401
**I -** Principales questions posées à l'issue des enquêtes menées auprès des : ..... 401
1 - Aménageurs et décideurs institutionnels saclaysiens ..... 401
2 - Aménageurs et décideurs institutionnels tunisois et sijoumiens ..... 402
3 - Agriculteurs saclaysiens et sijoumiens ..... 403
4 - Habitants du plateau de Saclay ..... 406
5 - Habitants du Grand Tunis ..... 407
6 - Habitants de la plaine de Sijoumi ..... 409
**II -** Principaux résultats des enquêtes sociales menées auprès des : ..... 411
1 – Saclaysiens ..... 411
2 – Tunisois ..... 414
3 – Sijoumiens ..... 418

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES** ..... 423
**GLOSSAIRE** ..... 431
**TABLE DES ILLUSTRATIONS** ..... 433

**TABLE DES MATIERES** ..... 435

Copyright ©
Moez Bouraoui
2000

Achevé d'imprimer
Novembre 2000

Imprimé en France par Dupli-Print
L'imprimeur numérique parisien
2, rue Descartes
Z.I. Sezac - 95330 Domont
Tél : 01 39 35 54 54
Fax : 01 34 39 09 95
www.dupli-print.fr